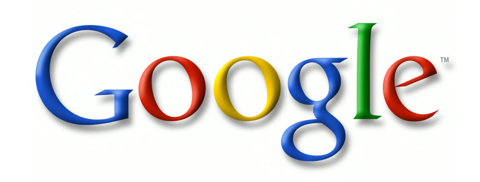
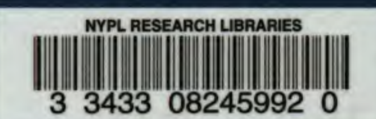
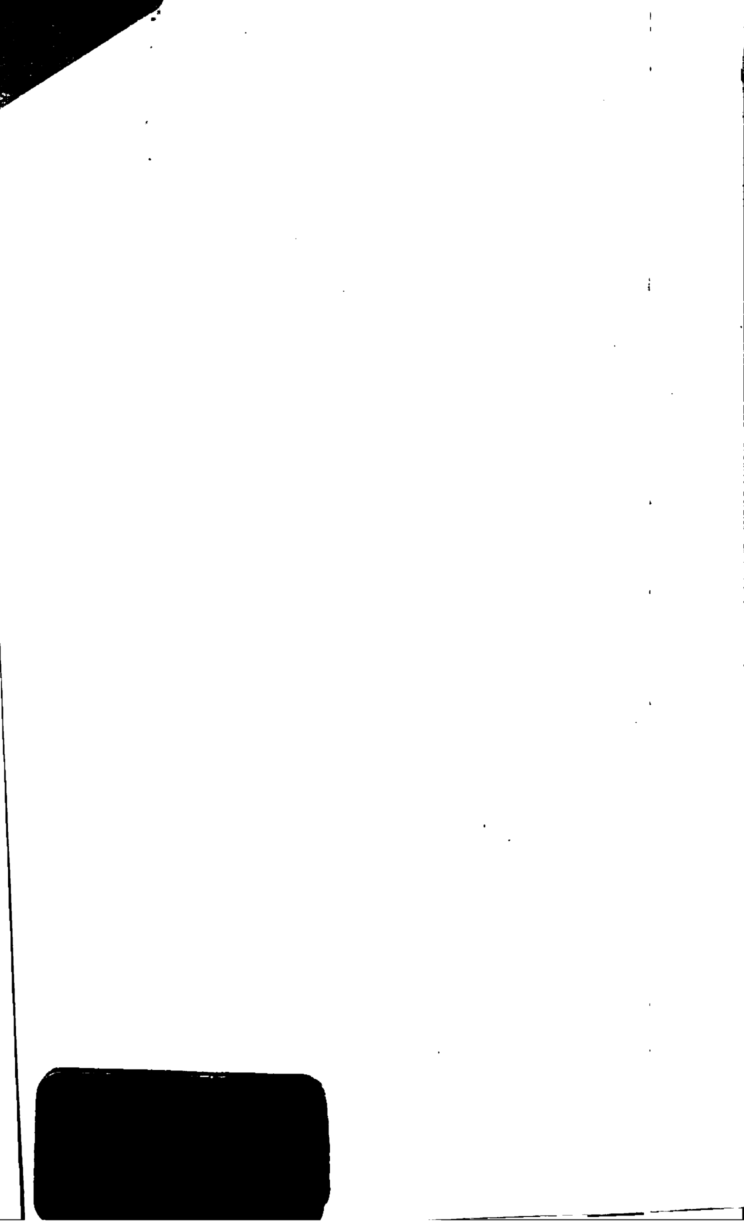






HISTOIRE
DE
L'ORDRE TEUTONIQUE.

PAR

UN CHEVALIER DE L'ORDRE.

Similis factus est leoni in operibus suis, & sicut catulus leonis rugiens in venatione.

MACHAB. Lib. I. cap. 3.

TOME VII.



A PARIS,
Chez la Veuve VALADE, Imprimeur-Libraire, rue des Noyers, vis-à-vis St. Yves.

ET A RHEIMS,
Chez CAZIN, Imprimeur-Libraire.

M. DCC. LXXXIX.

SOMMAIRE

DU SEPTIEME TOME.

HAUTEUR de la ville de Dantzig. — Prise du château de Strasbourg. — Suite de la guerre. — Horrible ravage de part & d'autre. — Combat de Bauzig. Défaite des Teutons. — Suite de cet événement. — Arrivée d'un Légat. Tentatives pour la paix. — Treve au sujet de la pêche. — Continuation de la guerre. — Siége de Mewe. — Combat naval. Les Teutons sont battus. — Risque que court le Grand-Maître. — Entreprise sur Holland. — Défection de Schomberg. — Perte de Mewe. — Evénement de Colberg. — L'Evéque de Warmie s'engage à ne pas secourir l'Ordre. — Congrès de Thorn. — Motifs des prétentions des Polonois. — Courte réfutation. — Rupture des conférences. — Siége de Neubourg. — Négociations arrêtées par la peste. — Perte de Bauzig. — Perte de Neubourg. — Continuation de la guerre. — Nouvelles tentatives pour la paix. — Blocus de Star-

gard. — Perte qu'essuient les Livoniens. — L'Evêque de Warmie reçoit les Polonois dans ses places. — Plaintes des rebelles. — Perte de Melsak. — Perte d'Osiek. — Le Légat Rodolphe s'entremet pour la paix. — Suite de la guerre. — Perte de Stargard. — Siége de Choinitz. — Démarches pour la paix. — Suite du siége de Choinitz. — Conférences pour la paix. — Perte de Choinitz. — Perte de Zantyr. — Situation de l'Ordre. Travail pour la paix. — Conclusion & publication de la paix. — Articles du Traité. — Autres actes de la même date. — Contes de Dlugofs. — Triste état de la Prusse. — Récapitulation depuis le traité de Kalisch. — Réflexions sur cette récapitulation. — De l'histoire de Mr. de Solignac. — On envoie des Ambassadeurs à Rome. — Justification de la conduite de l'Ordre. — Nouvelles difficultés applanies. — Mort du Grand-Maître. — Son éloge.

INTERREGNE.

1467. *Plauen Vice-Grand-Maître. — Le Pape ne confirme pas la paix. — On differe l'élection du Grand-Maître. — Schisme dans l'Eglise de Warmie. — Affaires de Bohême. — Entrevue du Vice-*

XXX. HENRI REUSS DE PLAUEN.

XXXI. HENRI REFLE DE RICHTENBERG.

XXXII. MARTIN TRUCHSÉS DE WETZHAUSEN.

hommage à la Pologne. — Retrait des places engagées à Schomberg. — Hostilités dans la Warmie. — Négociations. — Treve jusqu'à la Purification. — Nouvelles négociations. — Traité préliminaire entre les Rois de Hongrie & de Pologne. — Le Grand-Maître se rend à Siradie. — L'Evêque de Warmie se soumet à la Pologne. — L'Ordre abandonné par le Roi de Hongrie. — Le Grand-Maître rend hommage au Roi. — De l'ambre jaune qu'on recueille en Prusse. — Mort du Maître de Livonie. — Jean Wolthus, dit Fersen, lui succede. — Bernard de Borg Maître de Livonie. — Difficultés avec l'Archevêque. — Prison & mort de l'Archevêque de Riga. — Etienne de Gruben, Archevêque de Riga. — Mort de l'Archevêque Etienne. — Michel Hildebrand lui succede. — Le Maître de Livonie est déposé. — Freitag de Loringhof le remplace. — Mort de Freitag. — Trente Dominicains passent dans l'Ordre. — Mort du Grand-Maître. — Remarque sur l'historien Dlugoss. — Il est l'auteur de toutes les fables Polonoises.

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

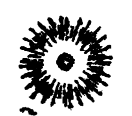
1489. *Son portrait. — Il rend hommage à la Pologne. — Evénemens de son*

regne. — Mort du Roi Casimir. Jean-Albert lui succede. — Du Bailliage de Sicile. — Fête du St. Sacrement à Palerme. — Hœmeister Grand-Commandeur de Sicile. — Sa conduite. L'Ordre envoie des Visiteurs. — Innocent VIII dispose de la Grande-Commanderie. — Son successeur la donne à Alphonse d'Arragon. — Mort du Grand-Maître. — Perte du Bailliage de Sicile. — Etablissement de l'imprimerie en Prusse.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

1498. *Frédéric est postulé par le Chapitre. — Détails sur ce Prince. — L'Empire promet du secours. Frédéric Grand-Maître. — Le Roi de Pologne le somme en vain de rendre hommage. — Mort du Roi de Pologne. Alexandre lui succede. — La ville de Dantzig mise au ban d'Empire. — Walther de Plettenberg, Maître de Livonie. — Hostilités commises par les Russes. — Alliance de la Livonie avec la Lithuanie. — Bataille de Maholm. — Dyssenterie. Ravages des Russes. — Plettenberg se prépare à la guerre. — Il implore le secours du Ciel & harangue ses soldats. — Bataille de Pleskow. — Recherches sur cette bataille. — Description de l'armée Moscovite. — Description*

de l'armée de Livonie. — Un cavalier Teutonique est envoyé à Moskow. — Treve de 50 ans entre les Moscovites & les Livoniens. — Les Russes inquiètent la Livonie sans rompre la treve. — Plainte du Roi de Pologne au Pape. — Le Grand-Maître s'adresse à la diete de Cologne. — Mort du Roi de Pologne. Sigismond lui succede. — Chapitre de Mêmel. Départ du Grand-Maître. — Congrès de Posnanie. — Mort du Grand-Maître.



FAUTES A CORRIGER.

TOME VII.

PAGE 7. *lig.* 19. des reprendre, *lis.* de reprendre.

Pag. 14. *lig.* 8. qui a copié Cromer, *lis.* qui a été copié par Cromer.

Pag. 38. *vis-à-vis de la ligne* 19, *ajoûtez en marche* Schutz.

Pag. 121. *lig.* 9. le village, *lis.* les villages.

Pag. 129. *la citation* Ibid. num. 124. *doit être vis-à-vis de la* 13*e. ligne.*

Pag. 153. *lig.* 20. *après le mot* expédition, *effacez la particule* &, *& mettez une simple virgule.*

Pag. 210. *à la marge.* Bzov. ad ann. 1471. num. 1. *lis.* 1472.

Pag. 226. *lig.* 8. Bischoffstein, *lis.* Bischofstein.

Pag. 235. *ligne pénultieme* le Prince, *lis.* ce Prince.

Pag. 236. *à la marge.* Erleut. tom. 1. Preuss. pag. 552, *lis.* Erleut. Preuss. tom. 4. pag. 552.

Pag. 244. *lig.* 23. l'Ordre Teutonique, *lis.* par l'or des Teutoniques.

Pag. 245. *lig.* 10 *&* 12. le découvrit, le déclarerent, *lis.* les découvrit, les déclarerent.

Pag. 257. *lig.* 19. qu'on attaque, *lis.* qui attaque.

Pag. 291. *à la marge.* Dlugoss. pag. 581, *lis.* 584.

Pag. 310. *à la marge.* Lib. 2. cap. 11. pag. 163, *lis.* cap. 14.

Pag. 319. *lig.* 13. qui annulloit, *lis.* qu'il annulloit.

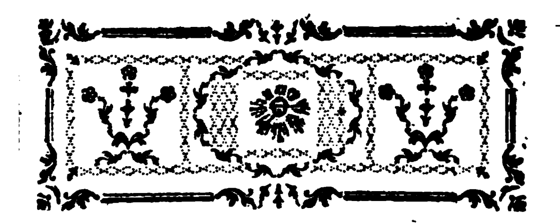
Pag. 355. *ligne derniere, ôtez la virgule qui est après le mot* Mathias.

Pag. 432. *à la marge*. Chr. Liv. pag. 176 & seq. *lis*. Chr. Liv. pag. 176. in not.

Pag. 453. *à la marge*. Schutz. fol. 440. verſ. & 404 & ſeq. *liſ*. Schutz. fol. 404 & ſeq.

Pag. 462. *lig*. 13. fameuſe, *liſ*. fâcheuſe, *ou effacez-le totalement*.

HISTOIRE



HISTOIRE

DE

L'ORDRE TEUTONIQUE.

LES deux premiers mois de l'an 1462, furent employés à faire des courſes avec différens ſuccès, dont nous épargnerons le détail au lecteur. Juſqu'à cette époque, les Dantzigois avoient toujours commercé avec les villes Anſéatiques de la Livonie, & même avec celle de Memel en Pruſſe; mais ils avoient mis pour condition, que ces villes ne fourniroient aucun ſecours aux Teutoniques. Il étoit ridicule de vouloir empêcher des villes dont la plupart appartenoient à l'Ordre, de ſecourir leurs maîtres; cependant elles avoient feint de s'y ſoumettre pour avoir la liberté de la navigation; mais cela ne les avoit pas empêché de faire paſſer ſous main des ſecours abondans au Grand-

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Hauteur de la ville de Dantzig.

Schutz. p. 469 & 470.

1462.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Maître. Les Dantzigois en ayant été informés, leur déclarerent la guerre, & firent savoir aux villes maritimes de la Baltique & des Pays-Bas, que si elles recevoient dans leurs ports, les vaisseaux de Riga, de Pernau & de Memel, ils les regarderoient comme ennemies. Cette hauteur de la ville de Dantzig, ou pour mieux dire, cet abus qu'elle faisoit depuis long-tems de sa puissance, ne pouvoit manquer de déplaire aux villes de la Hanse; mais celles des Pays-Bas, en furent particuliérement choquées : ce qui fit que les Dantzigois se trouverent impliqués dans de nouvelles difficultés.

Prise du château de Strasbourg. *Dlugoss. pag. 286 & seq. Schutz. p. 469 & seq.* 1462.

Cependant, les Chevaliers Teutoniques pressoient vivement le siége du château de Strasbourg, & les Prussiens allarmés, envoyoient une nouvelle députation au Roi. Les Députés solliciterent vivement Casimir de secourir cette place importante, & de fixer son habitation à Marienbourg, afin d'animer la guerre par sa présence, promettant de lui donner tous les secours qui dépendroient d'eux, & lui faisant voir le risque que l'on couroit de tout perdre, s'il ne se hâtoit de les aider efficacement (1). Ces remontrances tirerent Ca-

(1) Chaque historien a rendu à sa maniere, les plaintes & les demandes que les Prussiens firent au

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

ſinir de ſa léthargie, il ſe hâta d'envoyer à Dunin les troupes deſtinées pour ſa garde, & quelques ſoldats étrangers qu'on avoit nouvellement levés ; mais les Teutoniques ayant porté leurs plus grandes forces dans la ville de Strasbourg & preſſant vivement le château, rendirent ce ſecours inutile. Cependant, les ennemis prirent un petit fort, que les Chevaliers avoient fait conſtruire du côté de Golup ; & mille hommes d'infanterie Pruſſienne, ainſi que 1200 cavaliers vinrent ſe joindre à Dunin, ce qui n'empêcha pas que le château de Strasbourg ne ſe rendît aux Teutons, le 18 de février, ſelon Dlugoſs, & ſuivant Schutz, au commencement du mois de mars.

Après Pâques, le Roi partit pour

Roi : voici un échantillon de celle de Schutz, que j'ai cru devoir mettre ſous les yeux du lecteur. *Sin eſſet remiſſior*, dit cet écrivain, *videret ne ditiones ampliſſimas atque opulentas magno labore ac ſudore, multo ſanguine & maximis impendiis, de manibus cupidi & improbi hoſtis recuperatas, non ſine ſummo dedecore rurſus amitteret, & viros bonos in fidem receptos tetris & immanibus tyrannis proderet.* Ces ennemis ſi méchans, ou pour mieux dire, ces ſcélérats ſi avides, étoient les Chevaliers Teutoniques qui défendoient leur patrimoine, & ces bonnes gens étoient les Pruſſiens, qui s'étoient révoltés contre eux. Quand les écrivains montrent une partialité auſſi décidée, & l'on peut dire, auſſi ridicule, ils ne méritent ni la créance, ni l'eſtime des lecteurs ; c'eſt cependant ſur de pareils mémoires que l'on a jugé juſqu'à préſent de la conduite de l'Ordre Teutonique.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Glogaw, comme il s'y étoit engagé, & y fit un traité avec George Roi de Bohême, par lequel ils se promirent mutuellement de s'aider, si l'un des deux venoit à être attaqué par les Turcs; mais il ne fut pas question de la paix entre la Pologne & l'Ordre Teutonique, qui auroit dû être un des principaux objets de cette entrevue. Dlugoss prétend que ce fut par la faute du Grand-Maître qui ne s'y rendit pas, & qui n'y envoya pas même d'Ambassadeur, comme il l'avoit promis au Roi de Bohême: les Teutoniques, dit-il, ne se soucioient plus de faire la paix depuis la prise de Strasbourg. Cependant ils écrivirent pour demander que l'assemblée fût prolongée jusqu'à la St. Jacques; mais cette proposition fut rejettée. Tout cela est encore une fiction de Dlugoss, puisque cet écrivain nous apprend, que le Roi de Pologne n'avoit consenti à prendre celui de Bohême pour arbitre, que pour autant qu'il s'engageroit à lui adjuger la Poméranie avec les provinces de Culm & de Michalow; ce qui faisoit voir clairement au Grand-Maître, qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'il pût obtenir la paix à des conditions raisonnables.

Dlugoss. pag. 292.

Ibid. pag. 286.

Suite de la guerre.

Comme les Teutoniques n'avoient été

pour rien dans les conférences de Glogaw, la guerre n'avoit pas discontinué en Prusse. Au mois de mai, la garnison de Bauzig enleva quantité de bétail aux environs de Dantzig : étant revenue une seconde fois, elle fut battue par les Dantzigois qui lui prirent 80 cavaliers, & en tuerent 130. Le 16 de juin, des détachemens des garnisons de Choinitz, de Mewe, de Stargard & de Bauzig, s'étant réunis, firent une irruption en Pologne, où ils brûlerent 18 villages, & firent un si grand butin que chaque soldat en eut deux chevaux & trois boeufs pour sa part. Les Teutoniques payerent cher cet avantage : les Dantzigois, profitant de l'absence d'une partie de la garnison de Bauzig, attaquerent cette petite ville par mer & par terre, & la prirent; mais ils ne purent s'emparer du château : après l'avoir pillée, ainsi que les villages des environs, ils se retirerent au plutôt avec leur proie. La Prusse entiere étoit comme un champ livré au pillage, dont les deux partis se disputoient les dépouilles. Ceux de Thorn, ayant le dessein d'enlever les bleds des environs de Culm, y envoyerent 300 moissonneurs & les firent escorter par 1200 hommes de cavalerie & 400 fantassins. Comme la garnison de Culm n'étoit ap-

XXIX. LOUIS D'ERLICHHAUSEN.

Schutz. p 471 & seq.

1462.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

paremment pas en force pour attaquer un pareil détachement, elle vit enlever une partie des bleds sans pouvoir y mettre obstacle.

Dlugoss. pag. 279. Schutz. p. 472.

Sur ces entrefaites, le Roi de Pologne s'étoit rendu à Thorn, pour animer la guerre par sa présence, & la Reine se tenoit à Nessaw. Casimir, à la demande de ceux de Thorn, avoit fait démolir Nessaw, & l'avoit rebâti un peu plus haut, sur le bord de la Vistule: c'étoit dans cette nouvelle forteresse qu'étoit la Reine de Pologne, mais l'ancienne ville n'étoit pas encore entiérement détruite. Comme Schomberg avoit fait sortir un détachement de Culm, pour faire le ravage, les soldats passerent le fleuve pendant la nuit, & ne trouvant rien à prendre dans l'ancienne Nessaw, ils y mirent le feu; ce qui jetta l'épouvante dans la nouvelle forteresse de ce nom & dans la ville de Thorn. Les gardes du Roi & les Tartares qui l'accompagnoient, étant sortis pour reconnoître les ennemis, arriverent, comme ils se rembarquoient au point du jour, & suivant les rives du fleuve, ils les accablerent d'une grêle de traits, de maniere qu'il ne s'en sauva qu'un petit nombre. A la mi-juillet, les Teutoniques sortirent de Choinitz & de Lauenbourg avec 300 che-

Schutz. Ibid.

vaux & un gros détachement d'infanterie, avec lesquels ils rompirent les digues de la Radaun, & firent durant quelques jours le ravage aux environs de Dantzig, ensuite ils furent se présenter devant Dirschaw. Après quelques vains efforts, les Teutoniques, ou pour mieux dire, les soldats étrangers qui étoient à leur solde, firent une treve avec la garnison, pour lui laisser le tems de recueillir la moisson, & se retirerent à Stargard. On peut juger par ce trait, que les étrangers qui étoient à la solde de l'Ordre & de la Pologne, s'entendoient quelquefois, & trahissoient par conséquent les intérêts de leurs maîtres.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Vers ce même tems, le Grand-Maître accompagné de l'Evêque de Warmie, entreprit des reprendre Frauenbourg, où étoit l'église cathédrale de ce diocese : la place fut resserrée de tous côtés, & il y avoit déja un mois que le siége étoit commencé, lorsque Dunin vint avec un corps nombreux pour le faire lever. Comme le Grand-Maître n'avoit guere que des milices, il ne jugea pas à propos de se commettre avec le Général Polonois, & prit le parti de la retraite; mais elle fut plus précipitée qu'il ne l'auroit voulu : ses soldats, la plupart Sambiens, ayant oui dire, que les en-

Dlugoss pag. 298. Schutz p. 472.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

nemis faisoient une descente dans cette province, abandonnerent leurs enseignes pour voler au secours de leurs familles; ensorte que le Grand-Maître fut contraint de se retirer avec précipitation, & d'abandonner son camp. La nouvelle de l'entreprise des ennemis sur la Sambie, n'étoit que trop réelle : Dlugoss prétend qu'ayant trouvé la plupart des habitans absens, ils y firent un grand ravage, en ramenerent beaucoup de butin, & surtout un grande quantité de bétail ; mais comme le récit de cet historien contient une erreur manifeste, puisqu'il dit que la Sambie étoit restée intacte jusqu'à ce jour, tandis que nous avons vu que les Dantzigois y avoient fait plusieurs descentes, nous suivrons le rapport de Schutz (1). Selon ce dernier, les Dantzigois armerent plusieurs bâtimens, que monterent des soldats Polonois & des Allemands à la solde de la Pologne. Ils débarquerent au nombre de 700, près de Firschhausen, le 10 d'août, & attaquerent cette place qui se rendit sans résistance. Quoique les chefs eussent ordonné de respecter les églises & l'hôtel-de-ville, les soldats Polonois plus avides

(1) Dlugoss nous apprend lui-même, *pag.* 267, que les ennemis avoient fait une descente dans la Sambie l'année précédente.

que les autres, ſe mirent à les piller & à en enlever les ornemens : ce qui parut ſi odieux aux Allemands, qu'il s'en fallut peu qu'ils n'en vinſſent aux mains avec eux. L'animoſité étoit telle que les chefs n'imaginerent pas de meilleur moyen pour appaiſer le tumulte, que de faire mettre le feu aux égliſes & aux quatre coins de la ville, ce qui contraignit les ſoldats de ſe rembarquer. Maniere étrange d'arrêter le mal en en commettant un bien plus grand ! Quelques-uns prétendent qu'au retour, un vaiſſeau Dantzigois tomba entre les mains des Teutoniques & fut conduit à Frauenbourg.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Le 16 d'août, Frédéric de Rawneck, l'un des chefs des troupes étrangeres à la ſolde de l'Ordre, partit pour faire une courſe en Pologne, & ravagea les environs de Bramberg, dont il enleva tout le bétail. Schalski & Dunin, Généraux Polonois, voulant prendre leur revanche, ſe joignirent aux troupes d'Elbing & de Dantzig, avec leſquelles ils firent une entrepriſe contre Brunsberg, où ils échouerent, mais ils ravagerent tous les environs, ainſi que ceux des villes de Heiligenpeil, de Balga & de Brandebourg. Comme ils retournoient pour conduire leur proie à Elbing, leur arriere-garde fut attaquée par ceux de Brunsberg :

Horrible ravage de part & d'autre.

Schutz. p. 473.

1462.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Schalski, qui la commandoit, se fit un retranchement avec des chariots, & se défendit si vaillamment, qu'il força les Brunsbergeois d'abandonner la partie avec perte de 340 hommes, dont 40 furent faits prisonniers. Après cet exploit, Schalski, à la tête de 600 cuirassiers, de 200 hommes de cavalerie légere & de 400 fantassins, vint à Dantzig, d'où il fut camper près du village de Striess: il y fut joint par 200 hommes de la garnison de Dirschaw, par 300 cavaliers & 400 fantassins que lui envoya la ville de Dantzig, ainsi que par le quart de la milice de cette ville; outre cela, une quantité de paysans & de charbonniers se joignirent à lui, ensorte que ces différens secours montoient au-delà de 3000 hommes. Le Général se voyant en force ravagea cruellement les environs de Stargard, de Lauenbourg, de Butow & de Bauzig, sans même faire grace de la vie aux hommes qui tomboient entre ses mains, & mettant le feu par-tout. Après cette sanglante exécution, Schalski fut camper le 14 de septembre à Schwetzin, village éloigné d'un mille de l'abbaye de Zarnowitz, & entoura son camp de chariots liés ensemble, pour se mettre en état de se défendre.

Combat de Bauzig.

Les Teutoniques n'étoient pas restés

dans l'inaction pendant que les ennemis saccageoient la partie septentrionale de la Prusse. Ils rassemblerent, de leur côté, une partie des troupes étrangeres qu'ils entretenoient en Poméranie, dont les principaux chefs étoient Frédéric de Rawneck, Gaspar de Nostitz, Gaspar de Warnsdorf & Frédéric de Hohenest, ce qui forma un corps de 1000 cuirassiers, ou cavaliers armés de toutes pieces, de 600 chevaux légers & de 400 fantassins, auxquels ils joignirent 1300 hommes de la milice du pays, sans compter un grand nombre de volontaires de la Poméranie & de la Cassubie, qui voulurent être de la partie : ensorte que les deux armées étoient à-peu-près de force égale, & que si les Teutoniques étoient plus nombreux que les ennemis, ce n'étoit pas de beaucoup.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN. Défaite des Teutons. *Schutz. p. 476.* 1462.

Trois jours après que l'armée Polonoise, dont Dunin avoit pris le commandement, s'étoit retranchée près de Zarnowitz, les Teutoniques arriverent à travers les forêts, & formant un demi-cercle, ils voulurent envelopper une partie de leur camp : la précaution qu'ils avoient prise de faire des abattis dans tous les endroits par où les ennemis pourroient se retirer, leur donnoit l'espoir de pouvoir les affamer dans cette posi-

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

tion; mais il en fut tout autrement par le courage des Polonois qui prirent la seule résolution qui pouvoit les tirer de ce danger. Le Général ennemi laissant 400 Dantzigois & quelques chevaux légers à la garde du camp, fit écarter les chariots qui l'environnoient, & marcha en bataille aux Teutoniques, qui voyant ce mouvement, se hâterent de se resserrer, & d'aller au devant de lui. Le premier choc fut terrible, & ne produisit d'autre effet que de faire perdre quelques pieds de terrein aux Teutons : les lances étant rompues, on mit l'épée à la main, & l'affaire devint générale, parce que l'infanterie prit part au combat. Les Teutoniques pressoient vivement les ennemis, qui étoient au moment de prendre la fuite; lorsqu'un certain Lucas, que Dunin avoit laissé à la garde de leur camp, vint au secours avec 200 fantassins & quelque cavalerie légere : ceux-ci, prenant en flanc une des ailes des Teutoniques, les accabloient d'une grêle de traits d'autant plus meurtriers, qu'ils tiroient de pied ferme, ce qui inquiéta tellement les soldats qu'ils commencerent à perdre du terrein. Les Polonois profitant de cet avantage, presserent vivement les Teutoniques, qu'ils mirent en fuite, & comme l'autre aile fut mise en

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

déroute à-peu-près dans le même tems, il est probable que la fuite de la premiere avoit occasionné celle de la seconde. Les précautions que les Teutoniques avoient prises pour empêcher la retraite des ennemis, leur devinrent funestes à eux-mêmes ; par-tout ils rencontroient les abattis qu'ils avoient faits, & tomboient au pouvoir du vainqueur. Le camp des Teutoniques fut pris avec plus de 100 chariots chargés de vivres & de munitions : les vaincus perdirent plus de 1000 cavaliers & 400 fantassins ; mais les ennemis ne prirent que 70 cavaliers, entre lesquels étoient plusieurs cuirassiers ; le reste s'échappa par la fuite avec Gaspar de Nostitz. On regretta particuliérement Frédéric de Rawneck, qui paroît avoir été le principal chef des troupes étrangeres qui s'étoient réunies, & qui fut tué en combattant vaillamment (1). Les ennemis laisserent sur le champ de bataille 300 Polonois & 200 Dantzigois, mais ils eurent 350 hommes blessés, dont la plupart moururent quelque tems après. Voilà la relation de cet événement telle

(1) Les Dantzigois le firent inhumer dans le monastere de Zarnowitz. Cet hommage, qu'ils rendirent à la mémoire d'un des chefs des troupes étrangeres à la solde de l'Ordre, fait honneur au Sénat de cette ville.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

que Schutz, qui avoit sous les yeux celle de Lindaw, alors Secrétaire de la ville de Dantzig, l'a rapportée ; à quoi il ajoute que d'autres écrivains ont rapporté plusieurs circonstances qui paroissent apocriphes, entre autres, qu'on s'étoit battu à trois reprises différentes.

Cependant Dlugoss, qui a copié Cromer, rapporte des particularités qui ne sont pas à négliger. Selon lui, les deux armées avoient été quelque tems à portée l'une de l'autre, & Dunin avoit dépêché couriers sur couriers au Roi pour avoir du secours. Casimir, qui étoit à Thorn, envoya tout ce qu'il avoit de troupes pour sa garde qui, selon Cromer, étoient les Tartares établis en Lithuanie (1). Les Teutoniques en ayant été instruits, détacherent la plus grande partie de leur monde pour arrêter ce détachement au passage de la Vistule ; mais les ennemis leur ayant donné le change, ils retournerent tout de suite au camp, & résolurent d'attaquer les Po-

Dlugoss. pag. 299 & seq.

(1) Ces Tartares, à qui Vitolde avoit donné des terres en Lithuanie, n'y étoient pas nombreux : car nous avons déja vu que le secours que le Roi en avoit tiré autrefois, ne montoit qu'à 600 chevaux. Kojalowitz rapporte, *pag.* 228, qu'ils rendirent de grands services au Roi dans cette expédition, où il étoient commandés par Albert Gorski ; mais les Lithuaniens ne bougerent pas.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

lonois le lendemain, pour prévenir le secours qui devoit leur arriver. Les Polonois, de leur côté, pressés par la faim, rejetterent l'avis de quelques-uns qui proposoient de capituler, & Dunin les mena contre les Teutoniques en faisant marcher son infanterie devant la cavalerie. C'étoit le 17 de septembre. Quand les deux armées furent assez près l'une de l'autre on sonna la charge, & comme la cavalerie Teutonique étoit au moment de joindre les ennemis, un Polonois, nommé Jassienski, se couvrit de son bouclier, & courant de toute la vîtesse de son cheval devant le front des Chevaliers, il dérangea toutes leurs lances, ensorte que les Polonois eurent l'avantage dans ce premier choc (1). Ce trait de hardiesse, dont l'exécution paroît impossible, ne peut venir que de l'imagination romanesque de l'auteur. Cét événement n'empêcha pas, dit-il, qu'on ne combattît pendant trois heures avec le plus grand acharnement, après lesquelles les deux partis quitterent comme de concert le champ de bataille, pour aller se re-

(1) Qu'étoit devenue l'infanterie Polonoise qui marchoit la premiere ? apparemment elle s'étoit partagée & jettée de côté pour ouvrir le passage aux cavaliers; car, suivant cette relation, l'affaire commença par un combat de cavalerie.

XXIX. LOUIS D'ERLICHS-HAUSEN.

poser dans leur camp. Lorsqu'on se fut un peu rafraîchi, on en sortit dans le dessein d'aller recueillir les débris de l'armée ennemie que chacun croyoit avoir vaincue : mais au-lieu de cela, on recommença le combat avec plus de fureur qu'auparavant. L'infanterie Polonoise ayant pris les ennemis en flanc, & Rawneck ayant été blessé, les Teutoniques plierent après une heure du combat le plus opiniâtre : cependant Rawneck rallia les troupes qui avoient lâché le pied, & les mena de nouveau à l'ennemi; mais ce brave homme ayant été tué, la déroute de l'armée Teutonique fut complette. L'infanterie s'étant retirée dans le camp, dont une partie étoit couverte par un lac & le reste défendu par un fossé fraisé & palissadé, les cavaliers Polonois, dit Dlugoss, pousserent leurs chevaux contre les pieux des fraises où ils s'enferrerent (nouveau genre d'attaque imaginé par l'auteur), & firent tant d'efforts, qu'ils rompirent les palissades & se rendirent maîtres du camp, où ils prirent 15 pieces de canon & 100 chariots chargés de munitions. Suivant cet écrivain, les Teutoniques qui avoient le double de monde, perdirent 2600 hommes dont 600 furent faits prisonniers. Du côté des Polonois il n'y eut qu'un homme

XXIX. LOUIS D'ERLICHHAUSEN.

de marque de tué avec une centaine de soldats tant cavaliers que fantassins : c'étoit peu de chose pour un combat qui avoit duré 4 heures, non compris l'attaque du camp ; mais presque tous les Polonois, dit l'auteur, furent blessés, y compris Dunin, qui reçut une blessure à la main & une contusion à la cuisse par la fracture de son armure, qu'un boulet de canon avoit brisée (1).

Ap. Lindebrog. rer. Septentr. Script. pag. 245.

Nous ajouterons à ces diverses relations, que l'auteur de la chronique des Slaves, qui paroît avoir été contemporain, rapporte que les Teutoniques perdirent plus de 1000 hommes avec le valeureux Frédéric de Rawneck dans cette affaire, dont il ne marque pas la date, disant seulement qu'elle eut lieu vers la St. Michel. Au moment que les Teutoniques combattoient si malheureusement, le Duc de Stolpe venoit à leur secours avec 600 lances, & comme il apprit la défaite des Chevaliers par des fuyards qu'il rencontra, il se hâta de retourner sur ses pas ; mais il ne put faire sa retraite

Dlugoss. pag. 301.

(1) Ce combat ayant eu lieu près de Zarnowitz, il vaudroit mieux le désigner par ce nom que par celui de Bauzig, qui est plus au midi ; mais je crois qu'il convient de se conformer aux anciens pour ne pas mettre de la confusion dans l'histoire. C'est par erreur que j'ai marqué la place de ce combat au midi de Bauzig dans la carte de la Prusse.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Suite de cet événement.

Dlugoss. pag. 301. Schutz. p. 477.

1462.

assez vîte pour empêcher la cavalerie Polonoise de le poursuivre & de lui enlever plusieurs de ses gens.

Le 17 de septembre étoit un jour malheureux cette année pour les Chevaliers; car dans le tems qu'ils étoient battus à Bauzig, deux de leurs détachemens, & même trois, s'il faut en croire Dlugoss, qui semble avoir confondu les objets, essuyoient le même sort en Masovie & dans les environs de Schwetz. La journée de Bauzig, qui dans un autre tems, eût été regardée comme peu importante, étoit l'événement le plus funeste qui pût arriver aux Teutons, par l'espece d'impossibilité où ils se trouvoient de réparer cette perte; car ce n'étoit qu'à grands fraix qu'on pouvoit faire lever des troupes étrangeres, & l'on avoit déja beaucoup de peine à satisfaire celles que l'Ordre avoit actuellement à son service. Cependant cette victoire, qui ne pouvoit manquer de relever le courage des ennemis, n'étoit pas capable d'abattre celui du Grand-Maître, ni de ses Chevaliers: résolus de se défendre tant qu'il leur resteroit une pierre à jetter à leurs adversaires, ils s'occuperent moins de l'échec qu'ils venoient d'essuyer, qu'ils ne songerent à s'en venger. Si les Polonois avoient entendu leurs intérêts, ils se feroient hâtés d'attaquer

XXIX. LOUIS D'ERLICHHAUSEN.

la Poméranie, dont les places devoient être fort dégarnies par la perte que les Teutoniques avoient essuyée à Bauzig; mais s'ils savoient vaincre, ils ne savoient jamais profiter de la victoire : ainsi cet événement ne fut suivi d'aucune entreprise mémorable. La petite guerre continua comme auparavant, & l'on ne s'apperçut d'abord de l'affoiblissement des Teutoniques, que parce qu'ils cesserent de faire des progrès, malgré qu'ils eussent reçu un coup mortel, dont ils ne se releverent jamais. Le 25 de septembre, le Roi envoya 500 chevaux & 1000 hommes d'infanterie, qui s'étant joints aux Dantzigois en garnison à Schoneck, prirent & brûlerent les petites villes de Bern & de Bouta avec 20 villages ou fermes des environs. Après cette expédition, les Dantzigois rentrerent à Schoneck, & les Polonois ravagerent en retournant, les environs de Stargard, de Mewe & de Neubourg (1). *Schutz, loc. cit.*

Sur ces entrefaites, Zerwonka, ce chef des Bohémiens qui avoit si lâchement vendu Marienbourg aux ennemis de l'Ordre, revint en Prusse après avoir été pendant deux ans dans les fers du Roi de

(1) Il ne faut pas confondre Bouta avec Butow, chef lieu du territoire de ce nom, qui étoit encore entre les mains des Teutoniques.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Bohême. Nous avons remarqué ailleurs quel avoit été le sort de la plupart de ceux qui avoient coopéré à cette trahison, qui avoit occasionné la détention de Zerwonka; mais Podiebrad l'avoit relâché à la sollicitation du Roi de Pologne. Le premier usage qu'il fit de sa liberté, fut de surprendre Golup, que Casimir lui avoit donné en engagement: ce fut le 25 octobre qu'il s'empara de cette place, où il y avoit 200 hommes d'infanterie & 40 cavaliers. La perte de Golup fut d'autant plus grande que les Teutoniques y avoient amassé une quantité de vivres & de munitions qu'ils se proposoient d'envoyer à Culm. Cette perte fut suivie de celle de la forteresse de Seebourg, qui fut prise & brûlée au commencement de novembre par les troupes Polonoises en garnison à Passenheim. Le reste de l'année & le commencement de la suivante se passerent en petites courses & sans événement mémorable, à la réserve de l'entreprise, que fit l'Evêque de Warmie vers Noël, pour chasser les Polonois de la ville de Wormdit. Une intelligence qu'il y avoit ménagée, devoit lui faciliter l'exécution de ce projet; mais le Gouverneur l'ayant découvert, il demanda du secours aux garnisons voisines, & fit main-basse sur

Dlugoss. pag. 301.

Schutz. p. 477.

les soldats de l'Evêque qui se mettoient en devoir d'entrer dans la place par un aqueduc.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Arrivée d'un Légat. Tentatives pour la paix.

Dlugoss. pag. 305 & seq.

1463.

On se rappellera que dès l'an 1460, le Pape avoit nommé l'Archevêque de Crete, pour accommoder les différends de la Pologne avec l'Ordre Teutonique, & que le Roi s'étoit excusé d'accepter la médiation du St. Pere, sous le faux prétexte qu'il avoit remis la décision de cette affaire à l'arbitrage du Duc d'Autriche. Le Pape ne s'étant pas rebuté, avoit ordonné au Légat d'entamer cette négociation; & en dernier lieu il lui avoit mandé de se rendre en Pologne pour terminer les différends qui étoient survenus dans l'Eglise de Cracovie. Cependant le Légat, qui avoit travaillé à reconcilier l'Empereur avec Mathias Roi de Hongrie, & qui avoit voulu, quoiqu'inutilement, ramener la paix, tant entre l'Empereur & l'Archiduc d'Autriche, qu'entre plusieurs Princes de l'Allemagne, n'arriva en Pologne qu'au mois de novembre de l'an 1462, & fut trouver le Roi, occupé à tenir une diete à Pétrikow : il lui exposa les motifs de son arrivée, qui étoient de pacifier l'Eglise de Cracovie, de ménager la paix entre la Pologne & l'Ordre Teutonique, & d'engager le Roi à prendre les armes

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Ibid. pag. 310 & seq.

contre les Turcs; mais ils se séparerent sans avoir rien avancé pour l'affaire de la paix, & le Légat se rendit à Brzesc, d'où il écrivit à tous les intéressés pour leur persuader de concourir à cette œuvre salutaire.

Ibid. pag. 313.

La diete s'étant de nouveau assemblée à Pétrikow le 17 de janvier de l'an 1463, on y résolut un armement général contre l'Ordre Teutonique, preuve certaine que les Polonois étoient bien décidés à ne pas vouloir s'accommoder par la médiation du Légat; après quoi Casimir partit pour la Lithuanie, & l'Archevêque de Crete fut trouver le Grand-Maître à Konigsberg. Comme nous ne connoissons les détails de cet événement que par Dlugoss, nous sommes obligés de suivre ce guide infidele; mais nous verrons dans la suite, quels étoient les motifs qui le portoient à égarer ses lecteurs. Le Légat, dit-il, fut reçu avec joie par les Teutoniques, dans l'espérance que sa médiation pourroit engager les ennemis à faire une paix sortable: le peuple accablé de misere le regardoit comme un ange consolateur, & le conjuroit, les larmes aux yeux, d'avoir pitié de l'état où il étoit réduit, en procurant cette paix si désirée. Le Légat, qui favorisoit ouvertement les Teutoniques, dit Dlugoss,

loua le peuple de sa constance, l'exhorta fortement à rester fidele aux Chevaliers Teutoniques, ses maîtres légitimes, blâma la conduite de Casimir & des Polonois, & promit que l'on feroit bientôt une paix perpétuelle, ou tout au moins une treve de douze ans. Les Prussiens étant rassurés par ses exhortations, il partit accompagné de trois Députés du Grand-Maître pour retourner à Brzesc, où le Roi s'étoit engagé d'envoyer des Commissaires.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Le jour du congrès étant fixé au 1 de mai, on se rendit à Brzesc de toutes parts; mais ce fut inutilement, à cause que le Légat ne vouloit pas qu'on y reçût les Députés des villes de Thorn, d'Elbing & de Dantzig, parce qu'ils étoient excommuniés, de même que tous les rebelles de la Prusse. L'opposition du Légat n'empêcha pas les Polonois de les recevoir, ce qui l'engagea à jetter un interdit sur la ville; qui ne fut pas respecté; car les soldats voulant marquer leur mépris pour l'ordonnance de l'Archevêque, prirent le prétexte de l'incendie de la ville de Heiligenpeil, brûlée par les Polonois, & coururent aux églises, où ils sonnerent toutes les cloches & chanterent le *Te Deum*. Le Légat fut fort irrité de cette témérité, mais ce fut bien pis quand

Ibid. pag. 316.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

il vit qu'on célébroit l'office divin dans toutes les églises en présence des Députés des rebelles. Résolu de se retirer, il vouloit se rendre à Cracovie, parce qu'il avoit été nommé administrateur de cette église pendant l'absence du Roi; mais les Commissaires Polonois s'y opposant, il partit pour se rendre à Breslau. Etant arrivé dans cette ville, il envoya des Députés à Casimir pour se plaindre de l'affront qu'il avoit reçu à Brzesc, dont il attribuoit principalement la faute à l'Evêque de Wladislau, l'un de ses Commissaires : à quoi il ajouta que si le Roi étoit incliné pour la paix, il ne refusoit pas de s'entremettre, pourvu que le congrès se tînt hors du royaume. En attendant la réponse, disent les Polonois, le Légat ne négligeoit rien pour porter les Prussiens & les Poméraniens, qui se rendoient à Breslau à cause du jubilé, à rester fermes dans l'obéissance qu'ils devoient au Grand-Maître.

Ibid. pag. 317.

Cependant, le Roi envoya quelque tems après, des Députés au Légat, pour l'engager à lever l'excommunication qu'il avoit renouvellée contre les rebelles de la Prusse; mais il tint ferme, & déclara qu'il ne la leveroit, que quand on traiteroit sérieusement de la paix. Le Roi qui étoit bien décidé à ne pas s'accommoder,

Ibid. pag. 318 & seq.

moder, & qui ne feignoit de vouloir traiter que pour induire le Légat à lever l'excommunication, où lui-même & tous ses sujets étoient enveloppés, envoya derechef quelqu'un à ce Prélat pour faire une nouvelle tentative, & lui déclarer en même-tems, que s'il vouloit lui procurer la restitution des provinces de Poméranie, de Culm & de Michalow, qui appartenoient à la Pologne, il consentiroit à le prendre pour arbitre de ce qui regardoit le reste de la Prusse, & des dommages que les parties belligérantes avoient soufferts : ajoutant que s'il refusoit de se prêter à ces propositions, il le regarderoit pour suspect, & rejetteroit sa médiation. Le Légat, dit Dlugoss, consentit à tout, excepté à lever l'excommunication, & il partit pour Rome.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Ibid. pag. 326.

Si on ne connoissoit pas cet écrivain, on pourroit avoir mauvaise opinion de l'équité du Légat, qui s'engageoit, sans examen, à mettre entre les mains des Polonois, des provinces auxquelles ils avoient renoncé si souvent & si solemnellement ; mais ce récit a tant de ressemblance avec le mensonge que Dlugoss a dit en pareille occasion, & que nous avons dévoilé en parlant du travail que le Nonce Zéno fit en Prusse en 1422,

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

qu'on ne peut se dispenser de le ranger sur la même ligne. Effectivement, rien n'est plus absurde, que ce prétendu refus de lever l'excommunication, puisqu'elle seroit tombée d'elle-même, si le Légat avoit pu procurer la paix aux conditions que le Monarque exigeoit de lui. Ce trait est cependant utile pour nous faire connoître les motifs de la conduite des Polonois à l'égard de l'Archevêque de Crete, & de l'animosité que l'on remarque dans Dlugoss contre ce Prélat. Casimir ne voulant pas de la médiation du Pape, il falloit des prétextes pour éloigner l'Archevêque, & l'on n'en trouva pas de plus propre, que de l'accuser de partialité, en même tems qu'on travailloit à le dégoûter par de mauvais procédés : voilà certainement ce qui a engagé Dlugoss à décrier ce Prélat, pour justifier les Polonois. Nous avons réuni sous un seul point de vue, tout ce qui regarde la mission de l'Archevêque de Crete, afin de ne plus revenir sur cet objet.

Treve au sujet de la pêche. *Schutz. p. 480.* 1463.

Le jour même, qui avoit été marqué pour l'assemblée du congrès de Brzesc, c'est-à-dire, le premier de mai, le Grand-Maître fit un accord très-sage avec les rebelles de la Prusse. Les habitans des villes maritimes des deux partis, & tous

XXIX. LOUIS D'ERLICHS-HAUSEN.

ceux qui demeuroient ſur les côtes, ne pouvoient pêcher ſans riſque d'être pris par l'ennemi : ainſi la pêche occaſionnoit une petite guerre, dont les ſuccès, quels qu'ils fuſſent, ne pouvoient influer ſur la cauſe générale, & faiſoient un grand tort aux ſujets reſpectifs. Ces conſidérations engagerent le Grand-Maître à faire un accord pour un an avec les ennemis, par lequel il étoit ſtipulé que l'on pourroit pêcher librement de part & d'autre : cette convention fut renouvellée d'année en année juſqu'à la concluſion de la paix (1). Dans ce même tems, la ville de Dantzig avoit de nouvelles difficultés avec le Danemarck au ſujet de la navigation : on conteſtoit & l'on commettoit des hoſtilités de part & d'autre, ſans que la guerre fût déclarée. Si le Roi Chriſtiern avoit enfin pris le parti d'attaquer ſérieuſement les Dantzigois, cette diverſion auroit été utile à l'Ordre ; mais la Providence ne le permit pas ; & les Chevaliers, livrés à leurs propres forces, n'en montrerent que mieux

Ibid.

(1) On trouve dans l'édition allemande de Schutz, *fol.* 306, l'accord que les Dantzigois firent avec l'Ordre, tant en leur nom, qu'en celui de Jean Schaslki, Gouverneur de Frauenbourg, & des habitans de Tolkemit. Le même auteur nous apprend, que les Elbingeois firent une pareille convention dans le même tems.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Continuation de la guerre.

Schutz. p. 481.

1463.

ce que peut le courage, sur-tout quand il s'enflamme pour la défense de la justice.

Pendant que le Légat avoit fait de vaines tentatives pour ramener la paix, & que les Dantzigois étoient aux prises avec les Danois, les hostilités n'avoient pas discontinué en Prusse. Le pont de Marienbourg ayant été emporté par la débacle des glaces, un détachement de la garnison voulut aller chercher du bois dans le grand Werder, pour le réparer, & fut battu le 26 d'août, par la garnison Teutonique de Stum. Trois jours après, Jean Schalski, qui commandoit les troupes Polonoises à Frauenbourg, attaqua vivement Schippenpeil, & jetta des feux d'artifice dans la ville, qui la réduisirent presque toute en cendres; malgré ce funeste événement, qui étoit bien propre à détourner l'attention des Teutoniques & des habitans qui défendoient les remparts, ils repousserent si courageusement toutes les attaques des Polonois, qu'ils les forcerent d'abandonner l'entreprise. C'étoit l'incendie de cette ville, d'où Schalski avoit été repoussé honteusement, qui avoit servi de prétexte aux Polonois, pour faire chanter le *Te Deum* & sonner toutes les cloches de la ville de Brzese, en mépris des ordres du Légat. Au commencement de

juillet, les Teutoniques en garnison à Bauzig, forcerent la redoute de Prusten près de Dantzig, & y tuerent une centaine de Polonois qui la défendoient. Dans le même tems, un autre détachement des troupes de l'Ordre, s'étant joint avec les habitans de Brunsberg, fut faire le ravage aux environs d'Elbing, où il enleva beaucoup de bétail, & prit la plus grande partie des chevaux du haras de cette ville. Ces dégâts ne se firent pas sans revanche ; car les Polonois & les habitans de Thorn, allerent dévaster les moissons dans les environs de Culm (1). La ville de Dantzig courut dans le même tems le plus grand danger : il s'y forma une conspiration nombreuse pour la livrer aux Teutoniques ; mais elle fut découverte la veille de l'exécution par un des complices, qui en avertit le Magistrat : ensorte que le Grand-Maître qui étoit dans les environs avec 1500 chevaux, fut obligé de se retirer. Les prin-

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Ibid. pag. 481. Cromer. p. 553.

(1) On peut juger par plusieurs passages épars dans l'histoire, que l'on se donnoit beaucoup de soin pour élever de bons chevaux en Prusse ; car nous voyons que plusieurs grandes villes avoient des haras ; & l'on ne peut pas douter que les Chevaliers n'y donnassent une attention particuliere : cependant, la Prusse ne fournissoit pas tous les chevaux qui leur étoient nécessaires ; car nous avons vu par un article des plaintes des Prussiens, qu'ils en tiroient de l'étranger.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN. cipaux conjurés furent condamnés au supplice, & beaucoup de soldats Teutoniques, qui s'étoient glissés dans la ville, déguisés les uns en matelots, les autres en portefaix, furent pour la plupart massacrés ou noyés.

Siege de Mewe. *Dlugoss. pag. 318. Cromer. p. 553.* 1463. Cependant le Roi de Pologne, fier de l'avantage qu'il avoit remporté l'année précédente à Bauzig, & du consentement que la diete avoit donné à l'assemblée de la Pospolite, dont il se proposoit apparemment de faire un meilleur usage que les autres fois, revint de la Lithuanie, & se rendit pour le 7 de juin à Lencici, qu'il avoit assigné pour rendez-vous aux troupes; mais au-lieu d'y voir arriver des soldats, il ne vit venir que des Sénateurs, tant ecclésiastiques que laïques, qui lui déconseillerent cette entreprise, & lui apprirent que la noblesse rebutée, murmuroit hautement de ce projet. Casimir, contrarié par les Polonois, indiqua une diete à Korczin pour le 5 de juillet, où l'on convint de lever une taxe pour continuer la guerre avec des troupes étrangeres. Malgré ce contretems, les rebelles de la Prusse proposerent aux Polonois d'assiéger Mewe. Cinq cens hommes de troupes choisies, non compris les habitans qui prenoient les armes dans le besoin, *Dlugoss. pag. 319. Schutz. p. 482.*

défendoient cette place importante par sa situation, & rendoient la navigation de la Vistule si dangereuse, que les Dantzigois ne pouvoient faire remonter ou descendre leurs bateaux sans courir risque d'être pris par les Teutoniques. La plupart des troupes des Dantzigois, une grande partie des garnisons de Marienbourg & de Dirschau, & un gros corps de Polonois, ou plus probablement, d'étrangers à la solde de la Pologne; sous les ordres de Dunin, investirent Mewe le 27 de juillet. Les Teutoniques les reçurent si vigoureusement, & firent de si fréquentes sorties, que les ennemis renonçant à l'espoir de prendre cette place de force, résolurent de la réduire par la famine: c'est pourquoi ils la resserrerent par une ligne de circonvallation, garnie de palissades & défendue par des redoutes; & les Dantzigois la bloquerent avec une escadre du côté du fleuve, pour lui couper toute communication de ce côté-là.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Schutz. édit. germ. fol. 309.

Dlugoss. loc. cit.

Cromer.

Le Grand-Maître, qui avoit extrêmement à cœur de sauver Mewe, assembla une partie des troupes qui étoient en garnison dans les places de la Sambie & de la Nattangie, & fit armer à Konigsberg 44 navires de toute espece, pour les envoyer au secours de cette

Dlugoss. pag. 320 & seq.

Schutz. p. 482 & seq.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

ville (1). De pareilles dispositions ne purent se faire si secrétement que les ennemis n'en fussent informés ; c'est pourquoi les Dantzigois armerent 10 gros bâtimens bien garnis de troupes & d'artillerie : entre ces vaisseaux il y en avoit un beaucoup plus fort que les autres, qui étoit comme une citadelle flottante, au moyen d'une espece de château qu'on y avoit construit. Cette escadre fut mouiller près de l'isle du Prince, pour empêcher les Teutoniques de remonter la Vistule ; mais plusieurs chaloupes de ces derniers tromperent la vigilance des ennemis, & les soldats mirent le feu au village de Janikendorf, qui appartenoit à la ville de Dantzig. Dans le même tems, le Maréchal de Plauen & Schomberg passerent la Vistule près de Neubourg, avec 1500 hommes d'infanterie & 700 chevaux, & se rendirent à Star-

(1) Schutz distingue souvent les especes de vaisseaux qu'armoient les Dantzigois & les Teutoniques ; mais il est impossible de rendre en françois ces dénominations locales, sans avoir vu les différentes especes de bâtimens dont on se sert sur les côtes de la Baltique. Il ne faut cependant pas s'imaginer que c'étoient de grands vaisseaux ; car il paroît que ce n'étoient que des bâtimens marchands de toute grandeur, qu'on armoit au besoin, & qui étoient rendus ensuite à leur premiere destination. Quant aux Dantzigois, il est vraisemblable qu'ils avoient, outre cela, quelques vaisseaux de guerre, tels qu'on s'en servoit alors dans la Baltique.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

gard, où ils firent venir la plus grande partie des troupes en garnison à Choinitz, à Lauenbourg & à Bauzig. Le Maréchal voulant favoriser les opérations de la flotte du Grand-Maître, partit avec 2000 chevaux & quelque infanterie, le 12 de septembre, pour aller camper à Zatkaw; & le lendemain il s'empara sans difficulté du petit Werder de Dantzig, les habitans ayant empêché le Commandant du canton de se défendre, & ayant reconnu volontairement les Teutoniques pour leurs maîtres.

Combat naval. Les Teutons sont battus.

Schutz. p. 483.

1463.

La flotte Teutonique, qui avoit essayé inutilement de remonter la Vistule, se retira dans le Frischhaf, où elle fut poursuivie par les Dantzigois, qui se virent renforcés par 25 navires de la ville d'Elbing, & par un nommé Vochs de Dantzig, qui montoit un gros vaisseau, ou plutôt une galere : mais ce qu'il y eut de fâcheux pour les Teutoniques, c'est qu'ils se trouverent enfermés entre ces deux escadres, de maniere qu'il étoit impossible d'en sortir sans combat. Les Chevaliers avoient pris, peu de tems auparavant, trois chaloupes qui marchoient sous l'escorte de Vochs, mais les Dantzigois les avoient reprises aussitôt. Le Grand-Maître, inquiet pour sa flotte, avoit envoyé de Konigsberg trois navi-

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

res pour aller à son secours; ils arriverent le 13 de septembre, & furent battus & pris par les rebelles, qui y firent 60 soldats prisonniers.

Les ennemis balançant d'attaquer les Teutoniques, & ceux-ci ne trouvant pas moyen de s'échapper, on s'observa quelque tems; & ce ne fut que le 17 septembre à l'aube du jour que les vaisseaux des Dantzigois & des Elbingeois, se rapprocherent pour entourer la flotte de l'Ordre. Après avoir lancé des traits de toute espece, & après s'être vivement canonné, on en vint à l'abordage, & l'on se battit de part & d'autre avec beaucoup de courage; mais la victoire la plus complette fut le partage des rebelles: plusieurs vaisseaux des Teutoniques furent coulés à fond par le canon des ennemis & presque tous les autres furent pris. On ne dit pas quelle fut la perte des vainqueurs; mais il y eut plus de 1700 hommes tués du côté des Chevaliers: outre cela, les Dantzigois firent plus de 260 prisonniers, entre lesquels étoit Etzel Commandeur de Memel; & les Elbingeois, de leur côté, firent 240 prisonniers (1). Le Commandeur de Balga eut peine à se

(1) Schutz dit dans l'édition latine, qu'Etzel étoit Commandeur de Memel, & dans l'édition allemande,

XXIX. LOUIS D'ERLICHHAUSEN.

sauver avec 5 chaloupes, sur lesquelles il ne restoit que 140 hommes : tout le reste fut pris ou tué ; ensorte que, suivant le calcul de Schutz, cette journée coûta plus de 2200 hommes aux Teutoniques, & la perte de toute leur flotte. Les vaisseaux pris furent partagés entre les Dantzigois & les Elbingeois, ainsi que l'artillerie qui étoit nombreuse, & tous les autres instrumens de guerre. Telle fut, dit Schutz, l'issue de ce combat naval, qui a fait tant de bruit, & qui n'a pas été moins funeste aux Teutoniques que la bataille de Bauzig. Le Maréchal de Plauen ne fut pas plutôt instruit de l'événement, qu'il se retira à Stargard sans être inquiété par les ennemis ; mais il perdit 300 hommes qu'il avoit fait embarquer sur des chaloupes, pour aller au secours de la flotte : les ennemis les ayant empêchés de faire leur jonction, ils vinrent débarquer dans le grand Werder, où ils furent presque tous assommés par les habitans, il n'en échappa que 30 qui furent faits prisonniers par la garnison de Dirschau. Ainsi en ajoutant cette perte à celle que les Teutoniques avoient faite sur mer, on verra que le total mon-

que c'étoit de Mewe. La premiere de ces opinions est plus probable que la seconde.

XXIX. LOUIS D'ERLICHHAUSEN.

toit à 2500 hommes. Cependant il semble qu'il y a de l'exagération, & que Schutz a grossi les objets pour faire honneur aux Dantzigois ; car Dlugoss, qui auroit plutôt augmenté la perte des Teutoniques, que de la diminuer, ne fait monter qu'à 1000 le nombre des morts, & à 600 celui des prisonniers qui furent ramenés à Dantzig. Dlugoss ajoute que les Livoniens voulant réparer cet échec, vinrent avec une flotte qui fut battue par les vaisseaux d'Elbing, sur lesquels on avoit embarqué des soldats Polonois tirés des garnisons de Niedenbourg, de Passenheim & de Wormdit : dans ce combat, qui doit avoir eu lieu le 7 d'octobre, les Livoniens perdirent 2 gros navires, 200 hommes & 100 chevaux ; ce qui feroit croire, si la chose étoit vraie, que c'étoient des bâtimens Livoniens qui amenoient du secours au Grand-Maître. Mais il paroît que Dlugoss a confondu les objets ; car il rapporte à la suite de cet événement, ce que Schutz dit de la retraite du Maréchal de l'Ordre & de Schomberg, qui quitterent les côtes après avoir appris la perte de la premiere bataille : d'ailleurs Arndt ne dit rien de cet événement, & Gadebusche ne le rapporte que sur la parole de Dlugoss ; preuve qu'il étoit inconnu aux écrivains de Livonie.

Pag. 321.

Ibid.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Risque que court le Grand-Maître.

Schutz. p. 484.

Hartk. Differt. 14. pag. 232.

1463.

Après avoir perdu presque toute sa flotte, le Grand-Maître faillit de perdre sa liberté. Vers la fin de septembre, Schalfski s'embarqua avec quelques troupes sur des vaisseaux d'Elbing, & prit terre la nuit du 28 au 29, près de St. Albrecht, ou St. Adalbert, église entourée d'un petit village, qui a été bâtie sur les côtes de la Sambie dans l'endroit où ce Saint a été martyrisé. Comme il s'y rencontroit un grand concours de monde à raison des indulgences qu'on pouvoit y gagner, les ennemis attaquerent le village où ils firent un grand butin, après avoir tué ou enlevé tous ceux qui ne furent pas assez prompts à se sauver. Le Grand-Maître, qui s'y étoit rendu pour participer aux indulgences, échappa à peine, à l'aide d'un cheval que lui amena un des Consuls de Konigsberg, en l'avertissant du danger; mais la voiture attelée de 4 chevaux, dont il s'étoit servi pour faire ce voyage, tomba au pouvoir des ennemis (1). Les différens revers que ce Prince avoit essuyés depuis un an, lui faisoient regretter que les Polonois eussent

(1) Je remarque cette circonstance, parce qu'il étoit extrêmement rare dans ce tems-là, que les hommes se servissent de chars ou de voitures. Peut-être que la santé du Grand-Maître étoit dérangée; car on ne peut pas le soupçonner de mollesse.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

rejetté la médiation du Légat; & comme la ville de Lubeck offrit ses bons offices dans le même tems, il accepta la proposition avec plaisir, sans qu'on puisse dire si les Lubeckois en avoient fait les avances, ou s'il les en avoit sollicités. Quoi qu'il en soit, les Députés de Lubeck en firent la proposition au Roi pendant la diete qui se tint à Pétrikow au mois d'octobre, & l'on convint que l'on s'assembleroit l'année suivante pour la Pentecôte.

Dlugoss. pag. 326.

Entreprise sur Holland. *Dlugoss. pag. 327.* 1463.

Pendant que Casimir faisoit des ordonnances à Pétrikow, le Maréchal de Plauen essayoit de reprendre Holland à la faveur des habitans : la plus grande partie de la garnison étant allée en course, les bourgeois fermerent les portes & en avertirent les Teutoniques. Le Maréchal arriva le plutôt possible avec quelque monde le 24 d'octobre, & fut reçu dans la ville; mais les troupes Polonoises qui y étoient restées, s'étoient emparées du château, de la porte qui y conduisoit, & de deux tours voisines dont on ne put les déloger. Dunin qui faisoit le siége de Mewe, ayant appris cette nouvelle, laissa l'infanterie pour garder le camp, & fit tant de diligence avec sa cavalerie qu'il arriva la nuit suivante : étant entré dans le château, il attaqua Plauen à diverses reprises, de maniere que le Maréchal,

désespérant de pouvoir se soutenir, mit le feu à plusieurs quartiers de la ville & se retira; mais les Polonois n'ayant plus personne qui les inquiétât, n'eurent pas de peine à arrêter l'incendie. Nous avons déja vu souvent que les Prussiens rappelloient les Teutoniques de leur propre mouvement; d'où l'on peut conclure, ou que les Chevaliers ne les avoient pas gouvernés aussi durement que les rebelles l'ont prétendu, ou que les Polonois s'étoient rendus encore plus odieux: ce qui montre que ceux-ci avoient mauvaise grace de censurer la conduite que l'Ordre avoit tenue à l'égard de ses sujets.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Défection de Schomberg. 1463.

Le reste de l'année se passa en courses de peu d'importance; mais il arriva un événement d'un autre genre, qui dut vivement affliger le Grand-Maître & l'Ordre entier. La défaite que les Teutoniques avoient essuyée l'année précédente à Bauzig, & la perte presque totale de la flotte que l'on avoit armée à grands fraix à Konigsberg, avoient porté un coup fatal à l'Ordre. Il falloit dédommager les chefs des troupes étrangeres des pertes qu'ils avoient faites, & loin de pouvoir y subvenir, on ne savoit où trouver de l'argent pour payer leur solde ordinaire, ensorte, qu'on leur devoit beaucoup d'arriérés. Cet état de détresse

XXIX.
LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

engagea Bernard de Schomberg, celui de tous les Capitaines étrangers, qui avoient rendu le plus de services à l'Ordre, à abandonner la défense du Grand-Maître, & à faire un accord avec le Roi de Pologne pour la sûreté de la somme qui lui étoit dûe. Schomberg étoit chargé de la défense de Culm, de Strasbourg & d'Althaus, ou de la vieille Culm, que l'Ordre lui avoit apparemment engagées pour la sûreté de son paiement (1). Mais les regardant comme une propriété, il fit sa paix particuliere, tant pour lui, que pour ses soldats, avec le Roi de Pologne, ainsi qu'avec les Ducs de Masovie & de Stolpe. Il promit qu'il ne donneroit aucune espece de secours au Grand-Maître, & que si l'Ordre vouloit lui payer ce qui lui étoit dû pour retirer ses places, il ne le recevroit pas. Cet article suppose que le Roi s'étoit engagé à lui payer tout ce qui lui étoit dû par les Teutoniques, moyen-

(1) On trouve dans l'acte dont nous allons parler, que ces trois villes sont désignées par les noms de Chelmo, Brodnicza & Starigrod. La plupart des villes de la Prusse avoient deux noms, l'un allemand, qui étoit le véritable, & l'autre Polonois : ce qui jette souvent de l'embarras dans l'histoire. Schomberg est nommé Schimberg dans cette chartre. On a vu ailleurs pourquoi nous lui donnons ce premier nom de préférence.

XXIX. LOUIS D'ERLICHS-HAUSEN.

Cod. Pol. tom. 4. num. 121.

nant qu'il lui remît lesdites places entre les mains ; mais cela n'aura été exprimé que dans l'acte que les Polonois ont donné en échange à Schomberg, qui n'est pas parvenu jusqu'à nous. Ce traité singulier, où l'on voit le Capitaine d'une poignée d'étrangers, faire la paix & contracter avec trois Souverains, est daté de Neffaw le 13 décembre de l'an 1463. On lit au bas de cet acte, qu'il a été enrégistré à Grodno le 30 décembre de la même année (1). L'accord que Schomberg avoit fait avec les Polonois, dut faire craindre au Grand-Maître, qu'il ne fût imité par les chefs des troupes étrangeres, qui commandoient dans d'autres places, mais heureusement cet exemple ne fut point contagieux.

Perte de Mewe.

Dlugofs. pag. 328. Schutz. p. 485.

1464.

La défection de Schomberg, fut suivie de la perte de Mewe. Les Teutoniques & les Polonois, dit Dlugofs, étoient uniquement occupés, les uns à chercher les moyens de délivrer cette place, & les autres de s'en emparer ; mais tous les projets des Teutoniques s'étoient évanouis avec la perte de leur flotte, de sorte que Mewe ne pouvoit

(1) Cet acte nous apprend, que c'est mal-à-propos que Dlugofs & Schutz ont marqué la défection de Schomberg en 1464.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

manquer de tomber entre les mains des Polonois. La garnison, comme nous l'avons dit, s'étoit défendue si courageusement, que les ennemis avoient entrepris de l'affamer, & ils y réussirent. Lorsque les vivres commencerent à manquer, le Commandeur voulut faire sortir toutes les bouches inutiles; mais les Polonois n'ayant pas voulu leur accorder le passage, il fut obligé de les laisser rentrer dans la place, où bientôt il ne se trouva plus de vivres que pour 15 jours. Quelques-uns, étant d'avis d'abandonner la ville, se retirerent dans le château : mais comme on avoit perdu toute espérance d'être secouru, & que l'on étoit à la veille de mourir de faim, on jugea qu'il étoit tems de capituler. Ulric d'Eysenhof, Grand-Commandeur (1), Henri de Richtenberg, ci-devant Commandeur de Bauzig, & qui devint ensuite Grand-Maître, Conrard de Pfirsfeld, qui avoit été Commandeur de Dantzig, & les autres chefs des troupes firent une capitulation, par laquelle ils rendoient la place aux ennemis, & conservoient la liberté de se retirer avec

(1) Dlugoss dit qu'Eysenhof étoit Grand-Commandeur, & Schutz dit seulement, qu'il avoit été Commandeur de Mewe, ce qui peut se concilier aisément.

tous leurs effets, suivant Schutz; mais selon Dlugoss, on ne leur permit d'emporter, que ce qu'ils pourroient emmener sur 14 chariots. Eysenhot prit la route de Konigsberg, où il arriva heureusement avec le reste de la garnison, qui consistoit en 400 hommes (1).

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Lorsque les ennemis furent en possession de Mewe, ils y mirent pour Commandant un nommé Poskarski. A peine ce monstre se vit-il le maître, qu'il fit emprisonner 17 habitans des plus opulens de la ville, sous prétexte qu'ils favorisoient les Teutoniques, & réellement, pour pouvoir s'emparer de leurs biens.

Schutz. pa 485 & seq.

(1) Schutz marque la reddition de Mewe au 1 de janvier dans l'édition latine, & au 1 jour de l'an dans l'édition allemande : ainsi cet écrivain comptoit le jour de la Circoncision pour le premier de l'année. Quant aux Polonois, ils n'avoient rien de fixe; car nous avons remarqué, que l'accord que Schomberg avoit fait avec eux à Nessaw, avoit été enrégistré à Grodno le 30 décembre de l'an 1463, & par conséquent, que l'on avoit compté le commencement de l'année à la Circoncision & non à Noël; cependant Dlugoss marque la reddition de Mewe au jour de St. Etienne, qui étoit le 26 de décembre, & il range cet événement sous la date de 1464: ainsi cet écrivain comptoit le commencement de l'année du jour de Noël, comme nous avons observé que les Polonois le faisoient communément. Cette variation peut donner de l'embarras, lorsqu'il s'agit de déterminer l'âge d'une chartre, ou l'époque d'un événement : ainsi j'ai cru que ces observations ne seroient pas inutiles aux écrivains, qui verront qu'on commençoit l'année, tantôt à Noël, tantôt à la Circoncision, sans avoir aucune regle fixe sur cet objet.

XXIX.
LOUIS D'ERLICHS-HAUSEN.

Tous ces misérables, après avoir été tourmentés, périrent par divers genres de supplices, sans qu'on leur ait fait leur procès; & comme Poskarski craignoit apparemment que la populace ne se mutinât, il en fit tuer plusieurs en secret, & fit mettre leurs cadavres découpés, dans des tonneaux pour les emporter hors de la ville. Ce manque de foi & cette horrible cruauté, dit Schutz, firent regretter davantage les Teutoniques, & empêcherent que plusieurs places qui étoient assiégées, ne se rendissent à la Pologne. Jusques-là, les Polonois n'étoient pas responsables des crimes commis par un particulier; mais ils le devinrent en quelque sorte, par l'impunité qu'ils accorderent à Poskarski; car toutes les plaintes que l'on en fit au Roi & aux grands du royaume, n'aboutirent qu'à lui faire ôter le commandement de Mewe, sans qu'on lui ait infligé aucune punition pour les cruautés inouies qu'il y avoit commises. La reddition de Mewe, fut suivie de la perte des deux autres places. Schalski, Général Polonois, surprit Allenstein; & les soldats étrangers à la solde de l'Ordre, qui étoient chargés de la défense de Friedland, n'étant pas payés, pillerent cette ville, & se debanderent après y avoir mis le feu.

Ibid. pag. 486.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Événement de Colberg.

Dlugofs. pag. 328 & seq. Cromer. p. 556.

1464.

Selon les écrivains Polonois, les Teutoniques essuyerent vers le même tems, un échec à Colberg, qui fut plus considérable qu'une quantité d'événemens de cette guerre, qu'ils ont célébrés avec tant d'emphase, tandis qu'ils méritoient à peine d'être rapportés. Colberg, ville de la Cassubie qui appartenoit à l'Evêque de Camin, s'étant révoltée, le Prélat résolut de la remettre sous le joug. A cet effet, il leva quelque monde, & demanda du secours aux Teutoniques, qui lui envoyerent un des chefs étrangers qu'ils avoient à leur solde, avec sa troupe, à laquelle ils joignirent 700 chevaux tirés de la garnison de Choinitz. L'Evêque & les Teutoniques marcherent secrétement pour surprendre Colberg, & déja ils s'étoient emparés des premiers ouvrages, lorsqu'ils furent assaillis par les habitans, qui avoient été avertis par les Dantzigois, dont ils avoient reçu un secours considérable. Les assaillans furent battus & poursuivis si chaudement qu'ils tomberent tous morts ou vifs entre les mains des ennemis. Schutz rejette entiérement cette relation de Cromer qui n'a été que l'abréviateur de Dlugofs, parce qu'il ne pouvoit se persuader que les Teutoniques, qui avoient tant d'embarras en Prusse, aient pu se décider à en- *Pag. 486.*

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

voyer un ſecours de 700 chevaux à l'Evêque de Camin ; d'autant qu'on ne voit, dit-il, aucun veſtige de cet événement, ni dans les actes publics, ni dans les archives de la ville de Dantzig. Cependant, comme Dlugoſs étoit contemporain, on ne peut pas douter de la réalité du fait, mais bien des circonſtances qui l'accompagnent ; car, ſi les Teutoniques avoient envoyé un ſecours auſſi conſidérable à l'Evêque, & ſi ce détachement avoit été entiérement détruit, Lindaw, le guide de Schutz, n'auroit pas manqué de le rapporter, comme un des événemens les plus favorables aux rebelles en général, & à la ville de Dantzig en particulier, puiſqu'elle auroit eu la gloire de ſauver celle de Colberg. Ainſi, en admettant que le fait eſt véritable, comme il le paroît en effet, on peut conclure, que l'événement a été ſi peu remarquable, que le Secrétaire de la ville de Dantzig n'a pas daigné lui donner place dans ſes annales : mais quelque peu important qu'il fût, c'étoit aſſez pour échauffer l'imagination de Dlugoſs.

L'Évêque de Warmie s'engage à ne plus ſecourir l'Ordre.

L'événement de Colberg, quelle qu'en ait été l'iſſue, n'étoit pas le terme des revers que l'Ordre Teutonique devoit eſſuyer. Au commencement de mars, l'E-

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

vêque de Warmie fit une treve avec les rebelles, & quelque tems après, un traité à Elbing avec les Commissaires du Roi, par lequel il s'obligeoit de ne donner aucun secours aux Teutoniques : cet événement étoit d'autant plus fâcheux, qu'en perdant le secours des Warmiens, le Grand-Maître couroit encore le risque de voir toutes les places de cet Evêché entre les mains de ses ennemis. Le 23 avril suivant, les Dantzigois arriverent devant Bauzig avec de grandes forces, & commencerent à assiéger la ville & le château, tant du côté de la mer, que de celui de la terre. Dans le même tems les Elbingeois envoyerent plusieurs bâtimens pour tenter une descente dans la Sambie : ceux de Lochstet & de Fischausen vinrent à la rencontre avec plusieurs navires armés ; mais ils eurent du dessous, & virent couler à fond la plupart de leurs bâtimens. Les Elbingeois victorieux firent leur descente dans la province, d'où ils emmenerent une quantité de bétail, mais sans rien entreprendre de considérable. Les Teutoniques n'étoient pas plus heureux en Poméranie que sur mer : un gros détachement tiré des garnisons de Lauenbourg, de Choinitz & de Kissaw, étant allé faire une course dans les environs de Tauchel, tomba dans une embuscade,

Schutz. p. 487.

1464.

Ibid. édit. Germ. fol. 312. vers.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Schutz. p. 488.

& y perdit 240 cavaliers, dont 40 furent faits prisonniers (1).

Le 23 de juin, Simon Lieblaw qui commandoit plusieurs navires de Dantzig, reprit onze bâtimens à l'embouchure du Memel, que ceux de Konigsberg avoient enlevés l'année précédente aux Dantzigois & aux Elbingeois (2) : après cela Lieblaw fit voile pour Memel, dans l'espérance de surprendre cette ville, à l'aide d'une intelligence qu'il y avoit ménagée; mais la garnison prévenue de ce projet, fit une garde si exacte qu'il fut obligé de se retirer. D'un autre côté, les Elbingeois s'étant joints aux troupes que Schalski commandoit à Frauenbourg,

(1) Schutz *édit. lat.* rapporte en cet endroit les plaintes & les propositions que le Roi Christiern fit faire aux Dantzigois, & l'on est étonné de la fierté avec laquelle ils y répondirent, vu qu'ils étoient alors occupés au siége de Bauzig, & que la peste faisoit d'affreux ravages dans leur ville; ce qui fait d'autant mieux connoître quelle étoit l'étendue de sa richesse & de sa puissance. Le même écrivain rapporte aussi avec beaucoup d'emphase, le rétablissement de Charles Canut-Son sur le trône de Suede. On peut consulter les écrivains Suédois sur cet objet, dont je n'ai pas cru devoir m'occuper, pour ne pas interrompre le fil de l'histoire. Suivant Pufendorf, Charles se rendit en Suede avec les troupes que les Polonois & la ville de Dantzig lui avoient fournies.

(2) Schutz n'a parlé de cette perte que quand elle a été réparée; ce qui montre qu'il ne rapporte que les événemens favorables aux rebelles, & particuliérement aux Dantzigois.

furent

furent faire une course jusqu'aux portes de Konigsberg, d'où ils ramenerent un grand butin après avoir mis le feu à quelques vaisseaux & aux greniers qui étoient bâtis sur les bords du Pregel.

XXIX. LOUIS D'ERLICHHAUSEN.

Pendant que ces événemens se passoient en Prusse, le Roi assembloit des dietes pour engager les Polonois à prendre les armes en faveur des rebelles ; mais ils étoient si dégoûtés de la guerre, que tous ses efforts furent sans succès. Comme on étoit convenu à la diete de Pétrikow, qu'on assembleroit cette année toutes les forces de la Pologne, Casimir se rendit vers la fin d'avril à la diete de Korczin, où s'étoient assemblés les Nobles des Palatinats de Cracovie, de Sendomir & de Russie; mais sur quelques représentations que l'on y fit, on convint de lever un impôt pour payer les étrangers qui seroient employés à la guerre de Prusse : résolution qui déplut à ceux de la Grande-Pologne & aux Prussiens, qui avoient espéré que l'expédition projettée mettroit fin à la guerre. Le Roi étant retourné à Cracovie, en partit au mois de juin, pour se rendre à la diete de Kolo, dans l'espérance de faire armer les Nobles de la Grande-Pologne contre la Prusse; mais ils avoient changé d'avis, sous prétexte que ceux de Cracovie

Dlugoss. p. 331.

Ibid. pag. 332.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

ne s'étoient pas rendus à la diete; ainsi l'on y conclut, comme à Korczin, qu'on leveroit une taxe pour continuer la guerre à l'aide des soldats étrangers. Cette décision fit murmurer les Prussiens, qui disoient hautement que la guerre de Prusse se faisoit mollement, & même d'une maniere ridicule, par la lâcheté & la mal-adresse des Polonois, qui se tenoient sur la défensive au-lieu d'attaquer leurs ennemis. De Kolo le Roi se rendit à Brzesc, tant pour être à portée de Thorn, où le congrès devoit s'assembler, que pour se rapprocher du théâtre de la guerre, si on la continuoit, comme il en avoit certainement envie.

Congrès de Thorn. *Dlugoss, pag. 332 & seq.* 1464.

Le congrès, qui avoit été projetté l'année précédente, & dont l'ouverture auroit dû se faire au commencement de mai, n'eut lieu qu'au mois de juillet. L'Evêque de Lubeck, ainsi que les Députés de la même ville, ceux des villes de Wismar, de Rostock, de Lunebourg, de Riga & de Derpt, que l'on avoit prises pour arbitres, ou plutôt pour médiatrices, s'y trouverent, de même que les Envoyés des Prussiens. Le Roi y envoya plusieurs Sénateurs avec deux Docteurs & Dlugoss l'historien. Josse, Evêque d'Oesel, Religieux de l'Ordre, le Maréchal de Plauen, Gothard de Mellingrade Maréchal de Livonie, le Comte

de Henneberg, Guillaume d'Eppingen, Commandeur d'Osterode & d'autres Capitulaires s'y rendirent au nom du Grand-Maître : & l'on y vit en outre quelques Docteurs, des Députés des villes, le Doyen de la cathédrale de Derpt, &c. Ce fut le 3 de juillet, dit Dlugoss, l'un des agens du Roi, que les Polonois firent la lecture des motifs de leurs prétentions & de leurs griefs dans l'assemblée qui se tint à l'hôtel-de-ville de Thorn : comme il en donne un précis en 15 articles dans son histoire, nous ne pouvons mieux faire que de les rapporter sommairement.

XXIX. LOUIS D'ERLICHHAUSEN.

I. La Poméranie, disoient les Ambassadeurs de Casimir, les pays de Culm & de Michalow ont été possédés par la nation Polonoise, qui a donné des noms Polonois aux villes, aux montagnes, aux fleuves, &c. avant que l'Ordre existât. II. Lech, le fondateur & le premier Prince de la nation Polonoise & ses descendans ont peuplé & possédé pendant plusieurs générations lesdites provinces, qui ont toujours été soumises à la monarchie polonoise. III. Lesdites provinces & toute la Prusse sont comprises dans les limites de la monarchie polonoise. IV. Les Rois de Pologne ont possédé lesdits pays, où ils créoient des Magistrats, &c. jusqu'à l'époque où ils en ont été dépouillés. V. Les Rois

Motifs des prétentions des Polonois.

Dlugoss. pag. 333 & seq.

1464.

XXIX. LOUIS D'ERLICHHAUSEN.

de Pologne ont fondé dans lesdits pays des églises cathédrales & collégiales, des couvens & des paroisses, telles que les églises cathédrales de Wladislau, de Culm & de Camin, ainsi que plusieurs monasteres dont on possede les privileges en original. VI. Lesdits pays paient le denier de St. Pierre, comme toutes les provinces soumises à la monarchie polonoise. VII. & VIII. Les Grands-Maîtres & l'Ordre Teutonique ont employé la violence pour dépouiller le Roi & la couronne de Pologne des pays susdits. IX & X Les juges apostoliques, autorisés par les Papes Jean XXII & Benoît XII, ont porté deux sentences définitives, qui ont passé en force de loi ou de cas jugé, & qui ont attribué lesdites provinces au royaume de Pologne. XI. La Prusse & les provinces maritimes adjacentes étoient comprises dans les limites du royaume de Pologne, auquel elles payoient des redevances de plusieurs especes. XII. Le Grand-Maître de l'Ordre, après s'être emparé de la Prusse, a non-seulement refusé de payer le tribut accoutumé; mais il a encore ravagé le royaume, particuliérement quand le Roi étoit occupé à faire la guerre aux Barbares. XIII. Les habitans desdites provinces ne pouvant supporter l'injuste & tyrannique domination, que

les Grands-Maîtres avoient uſurpée, ſont rentrés ſous celle de leur maître légitime, conformément au droit naturel, au droit divin & au droit humain. XIV. Le Grand-Maître actuel, Louis d'Erlichshauſen, a fait la guerre à ces habitans, qui étoient retournés juſtement ſous la domination de leur maître naturel, & a empêché le Roi de jouir de la poſſeſſion deſdites provinces. XV. Le Roi voulant corroborer ce droit ancien qu'il avoit ſur la Pruſſe, a acheté pour 400,000 marcs ou florins, celui des ſoldats à qui le Grand-Maître & l'Ordre avoient donné un plein-pouvoir de vendre, & s'eſt procuré un droit légitime par cette acquiſition qui lui a coûté ſi cher.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Schutz réduit à VII articles toutes les propoſitions de la Pologne, & il a raiſon, car les répétitions de Dlugoſs ſont inutiles; mais cet hiſtorien nous prouve en même tems que l'écrivain Polonois en a impoſé, en diſant que les Procureurs de l'Ordre répondirent trois jours après d'une maniere foible & languiſſante, & qu'ils furent confondus de nouveau par ceux du Roi; car il rapporte les réponſes très-nerveuſes & très-juſtes que les Teutoniques firent au mémoire des Polonois (1). Nous ne réfuterons pas ſépa-

Courte réfutation. *Edit. Germ. fol. 313 verſ. & ſeq.*

1464.

(1) Nous avons déja obſervé ailleurs, que le dé-

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

rément ces différens articles ; il faudroit répéter ce qu'on a déja vu dix fois, & revenir sur des preuves dont le détail seroit aussi ennuyeux que leur vérité est incontestable : d'ailleurs on trouvera à la fin du regne de ce Grand-Maître une courte récapitulation qui achevera de mettre la conduite des Polonois dans tout son jour : ainsi nous nous contenterons de faire quelques observations qui suffiront à ceux qui n'auront pas perdu le fil de cet ouvrage.

Si Dlugoss a dit vrai dans cette occasion, comme on n'en peut pas douter, puisqu'il s'agissoit des intérêts de la Pologne contre l'Ordre, il prouve que les Polonois n'avoient jamais eu des sujets réels de se plaindre des Chevaliers ; car ils les auroient plutôt rapportés que d'imaginer des griefs aussi faux que ridicules. Nous avons déja répondu amplement aux premiers articles, lorsque nous avons recherché les droits que les Polonois & les Teutoniques pouvoient avoir sur la Poméranie, & plus particuliérement aux pages 488 & suivantes, de cette même dissertation. Ainsi nous nous bornerons à dire sur le reste, que c'é-

Suprà tom. 2.

tail de ce congrès, ne se trouve pas dans l'édition latine de Schutz ; l'auteur l'ayant supprimé, parce que les conférences ne produisirent aucun effet.

XXIX. LOUIS D'ERLICHHAUSEN.

toit une fausseté manifeste d'avancer, que la Prusse étoit tributaire de la Pologne, lorsque les Chevaliers en entreprirent la conquête, puisqu'ils ne furent appellés que pour défendre les Masoviens, qui se trouvoient hors d'état de faire tête aux Prussiens; c'étoit encore une autre fausseté de dire, que les Grands-Maîtres ont refusé de payer le tribut accoutumé; car il conste, par la donation que Conrard Duc de Masovie, fit du pays de Culm qui lui appartenoit, qu'il n'avoit stipulé aucune redevance : d'ailleurs, on peut se rappeller que les Polonois ne se sont brouillés avec les Chevaliers, que long-tems après que ceux-ci eurent achevé la conquête de la Prusse; & ce ne fut pas à cause que le Grand-Maître avoit refusé de payer le tribut accoutumé; car Dlugoss, dont l'esprit étoit si fertile, n'a pas même imaginé cette fausseté. Enfin, pour trancher tout d'un coup, il est de fait, que les Polonois n'ont jamais eu cette prétention avant cette époque; puisqu'on n'en voit aucun vestige dans l'histoire, ni dans cette foule de traités & d'arbitrages où tous les objets sont détaillés, sans qu'il y soit fait mention de celui-là. Faut-il attribuer cette absurdité d'un genre tout nouveau, aux Commissaires du Roi, ou

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

seulement à Dlugofs, qui l'aura imaginée après coup ? C'est sur quoi on ne peut prononcer. L'accusation portée contre le Grand-Maître, parce qu'il avoit défendu de son mieux le patrimoine de l'Ordre, quand les Prussiens, comme disent les Polonois, eurent secoué un joug tyrannique pour rentrer sous la puissance de leur maître légitime, n'est que ridicule & ne mérite aucune réflexion ; mais il y a deux autres points qui doivent être observés. Le premier est que les Polonois se condamnoient eux-mêmes, en prétendant faire valoir la sentence, par laquelle les Nonces leur avoient adjugé, en 1339, la Poméranie avec les pays de Culm & de Michalow (1) ; car ils avoient renoncé formellement à cette sentence, par le traité de paix de l'an 1422, & plus particuliérement encore, par celui de Brzesc de l'an 1436, ce qui fut cause que les Commissaires de l'Ordre reprocherent vivement aux

Schutz. édit. Germ. fol. 316 vers. & seq.

(1) Suivant Dlugofs & Schutz, les Polonois rappellerent aussi la sentence portée par les Nonces, de Jean XXII en 1322, mais nous ne parlerons que de celle de l'an 1339, parce qu'il est évident que la premiere étoit tellement reconnue pour invalide, que les Polonois ne chercherent pas à la faire valoir dans les grandes discussions qu'ils avoient avec l'Ordre, & que l'on n'avoit pas même jugé nécessaire que les Polonois y renonçassent, lors du traité du lac Melno en 1422, & de celui de Brzesc en 1436.

XXIX.
LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Polonois, que malgré leurs sermens & les traités qu'ils avoient faits, ils avoient refusé constamment, & refusoient encore de leur livrer cette sentence, comme ils s'y étoient engagés. L'autre point qui mérite d'être remarqué, est relatif à la vente de Marienbourg. Les Commissaires de l'Ordre soutinrent qu'elle 1454
étoit illégitime, parce que les Teutoniques avoient offert aux Bohêmes, l'argent qui leur étoit dû, dont une partie étoit déposée à Stum, & l'autre en Livonie. Secondement, parce que le Grand-Maître avoit engagé ces places à tous les Capitaines des troupes étrangeres en général, & que la majeure partie s'y étoit opposée de tout son pouvoir : & finalement, parce que les soldats qui étoient au service de l'Ordre, ne pouvoient vendre ces places à ses plus cruels ennemis, contre lesquels on les avoit appellés, sans commettre la plus grande injustice, & sans se couvrir d'infamie. Nous n'ajouterons rien aux réflexions que nous avons faites en son tems, sur cet objet, & particuliérement sur le dernier point; mais nous observerons que les Polonois vouloient donner à ce marché odieux une extension dont ils ne l'avoient pas cru susceptible, lorsqu'ils l'avoient conclu. Que l'on consulte Dlu-

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Dlugoss. pag. 334. Schutz. fol. 314.

gofs & Schutz, on verra qu'en contractant avec Zerwonka, Casimir n'avoit compté acheter que Marienbourg & quelques autres places que les Bohêmes avoient en garde; & suivant les mêmes écrivains, les Commissaires Polonois prétendoient, en 1464, que ces lâches soldats avoient transmis au Roi des droits qu'ils avoient sur toute la Prusse.

Rupture des conférences.

Dlugoss. pag. 315 & seq. Schutz. fol. 317 vers. & seq.

1464.

Afin de terminer les longs débats, qu'occasionnoient les plaintes des Polonois & des Teutoniques, les Lubeckois, & ceux qui leur étoient associés, déclarerent qu'ils étoient venus en qualité de médiateurs & non de juges, & qu'en conséquence ils désiroient que les deux parties voulussent se prêter à un accommodement. Nous n'entrerons pas dans le détail de toutes les propositions qui furent faites de part & d'autre; parce que nous ne sommes pas assurés de connoître la vérité. Dlugoss rapporte que le Roi étoit d'abord d'intention de conserver l'Ordre en Prusse, en lui abandonnant la partie basse de ce pays, à la réserve des territoires d'Elbing & de Marienbourg; & Schutz prétend au contraire, que Casimir demanda que l'Ordre abandonnât la Prusse, ajoutant que par bonté, il lui donneroit un autre district, où il seroit à portée de com-

XXIX. LOUIS D'ERLICHHAUSEN.

battre contre les Payens, ſuivant ſon inſtitution. Cependant, l'Ordre affoibli par les différentes pertes qu'il venoit d'eſſuyer coup ſur coup, s'étoit décidé à faire de grands ſacrifices, pour obtenir une paix néceſſaire; mais Caſimir vouloit, dit Dlugoſs, qu'il reconnût la ſuſeraineté de la Pologne, & les Chevaliers demandoient que les Polonois payaſſent ce qu'ils devoient aux garniſons des places qui leur ſeroient cédées, ce qui montoit à pluſieurs millions; & on refuſa obſtinément de part & d'autre, de ſe ſoumettre à ces conditions. Enfin l'*ultimatum* des Polonois fut, ſelon Schutz, que le Roi auroit toute la Poméranie, à la réſerve d'une place qu'on ne nommoit pas, toute la Nerung, les pays de Culm & de Michalow, avec la ville de Thorn, ainſi que les villes de Dantzig & d'Elbing avec leurs territoires: articles, ſur leſquels ils déclaroient de ne pas vouloir ſouffrir de contradictions. Ils prétendoient, en outre, avoir les villes de Nidenbourg, de Paſſenheim & de Holland. Quant aux villes de Marienbourg, de Stum & de Benhof (1) avec leurs territoires, les Polonois prétendoient

(1) Benhof, eſt un nom mal écrit, cette ville n'eſt pas connue dans l'Hiſtoire de la Pruſſe.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

les garder 20 ou 30 ans, pendant lesquels on travailleroit à s'arranger, pour voir à qui elles devroient appartenir; & si on ne pouvoit y parvenir amiablement, ils promettoient de remettre la décision de ce point à des arbitres.

Si l'on en croit Dlugoss, ce furent l'Electeur de Brandebourg, les Princes ses freres, & le Marquis de Misnie, qui contribuerent beaucoup à faire refuser ces conditions par l'Ordre Teutonique, en lui représentant qu'il alloit se brouiller avec les Princes de l'Empire, & courir le risque de perdre toutes les Commanderies qu'il avoit en Allemagne. Schutz, ne dit rien de cette circonstance; mais en revanche, il nous apprend, que les Commissaires de l'Ordre se retrancherent sur ce qu'ils n'étoient pas autorisés à transiger sur des objets si importans : & comme ils vouloient se ménager le moyen de renouer les négociations, ils dirent qu'ils en parleroient au Grand-Maître & aux autres de qui cela dépendoit, après quoi ils ne refuseroient pas de traiter de nouveau, en tems & lieu convenables.

Siege de Neubourg. *Dlugoss. pag. 336 & seq. Schutz. p. 448 & seq.*

Selon toute apparence, les hostilités n'avoient pas discontinué pendant le congrès de Thorn; car nous ne voyons pas que les Dantzigois aient suspendu les opérations du siége de Bauzig, commencé

depuis le 23 d'avril. Après que l'assemblée fut dissoute, le Roi de Pologne, qui se tenoit toujours à Brzesc, fit entreprendre le siége de Neubourg : il importoit extrêmement aux Teutoniques de conserver cette place, la seule qui leur restât sur le cours de la Vistule, parce qu'elle leur facilitoit le passage du fleuve ; & par la même raison les ennemis étoient intéressés à la réduire, d'autant que la garnison rendoit la navigation de la Vistule fort dangereuse aux Dantzigois, de même qu'à ceux de Thorn & de Bramberg. Casimir envoya pour tenter cette entreprise, un certain Thomek avec un corps d'infanterie : Thomek, au-lieu de se joindre à Dunin, qui devoit avoir le principal commandement, entreprit le 28 de juillet d'investir Neubourg ; mais les Teutoniques, sortant des garnisons les plus voisines, l'attaquerent & auroient haché en pieces cette infanterie Polonoise, si les vaisseaux des Dantzigois & de la ville de Thorn, qui étoient à l'ancre sur la Vistule, ne fussent venus à tems pour la recueillir. Le même jour la garnison de Soldaw, qui avoit été butiner dans la Masovie, fut battue par un détachement des ennemis, sorti de Nidenbourg & de Sarnow. Dunin voulant réparer l'échec, que Thomek avoit re-

XXIX. LOUIS D'ERLINCHAUSEN.

1464.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

çu devant Neubourg, vint investir cette place le 6 d'août, & fut joint le 13 par d'autres troupes que le Roi lui envoya: selon Schutz, Dunin avoit 2000 hommes d'infanterie & 700 chevaux, mais il est vraisemblable qu'il ne comptoit pas dans ce nombre le renfort que le Roi lui avoit envoyé. Le Général Polonois s'apperçut bientôt qu'il seroit inutile d'employer la force, & entreprit d'affamer la garnison, en resserrant la place du côté de la terre, par des fossés & des redoutes, tandis que les Dantzigois la bloqueroient du côté du fleuve. Le Grand-Maître ayant envoyé un détachement pour tenter de se jetter dans Neubourg, les ennemis en furent avertis, & étant allés à sa rencontre jusqu'à deux milles de leur camp, ils l'obligerent de prendre la fuite. Suivant Dlugoss, le Grand-Maître avoit sollicité inutilement plusieurs Princes de lui envoyer du secours, ce qui ne l'avoit pas empêché d'assembler un certain nombre de troupes, pour faire lever les siéges de Bauzig & de Neubourg, ainsi que celui de Soldaw, que le Duc de Masovie fit commencer le 18 septembre; mais, dit cet historien, il n'osa rien entreprendre, parce qu'il vit qu'il n'étoit pas en force, pour se mesurer avec ses ennemis.

Pag. 337.

Négocia- arrê-

La situation de l'Ordre devenoit de

jour en jour plus fâcheuſe, ce qui fit déſirer au Grand-Maître & à ſon Conſeil, de renouer les conférences avec la Pologne. Il eſt vrai qu'on ne pouvoit s'attendre qu'à faire une paix ruineuſe & peut-être honteuſe, en ſuppoſant qu'il puiſſe y avoir de la honte à céder à l'injuſte violence : mais le Grand-Maître, ſuivant Dlugoſs, étoit forcé à prendre ce parti, à cauſe des murmures des ſoldats étrangers & des ſujets de l'Ordre, qui menaçoient de s'accommoder avec les ennemis, ſi on refuſoit plus longtems de faire la paix. Le ſort des Pruſſiens étoit effectivement ſi déplorable, que l'on auroit cru que leur malheur étoit à ſon comble, ſi la peſte ne fût encore venu augmenter l'horreur de leur ſituation. Schutz rapporte qu'elle enleva environ 20000 perſonnes dans la ſeule ville de Dantzig pendant le cours de cet Eté, & c'eſt la ſeule choſe qu'il diſe de ce terrible fléau (1) : mais Dlugoſs nous apprend qu'elle étendit ſes ravages, non-ſeulement dans la Poméranie,

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

...tées par la peſte.

Dlugoſſ. pag. 337 & ſeq.

1464.

Pag. 487.

Pag. 339.

(1) Elle ſuffit pour faire voir que l'état de la population de la Pruſſe (*ci-deſſus, tom. 4. pag. 252. & ſuiv.*), loin d'être exagéré, n'a pas été eſtimé à ſa juſte valeur, puiſque nous n'avons ſuppoſé que 20,000 habitans à chacune des quatre grandes villes, tandis que celle de Dantzig en contenoit probablement plus de 80,000.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Kojalow. pag. 231.

Ap. Lindebrog. pag. 247.

mais aussi dans le pays de Culm & dans le reste de la Prusse : la Pologne & la Lithuanie furent également en proie à la contagion. L'auteur de la Chronique des Slavés, nous apprend que la peste avoit commencé l'année précédente, sur les bords du Rhin, & que de-là elle s'étoit étendue en Allemagne, en Danemarck, en Suede, en Livonie & en Prusse : il ajoute qu'on la guérissoit quelquefois par des remedes opposés, & que les ravages qu'elle fit à Lubeck, ne cesserent qu'après la St. Martin de l'an 1464. Si l'on en juge par la perte qu'essuya la ville de Dantzig, la Prusse doit avoir été très-mal traitée. La peste fit un double mal aux Prussiens ; puisqu'elle empêcha de reprendre les négociations pour la paix.

Dlugoss. pag. 337 & seq.

Dlugoss l'historien, fut envoyé à cet effet à Dantzig, & de-là il se rendit à Marienbourg, pour conférer avec le Gouverneur de la Prusse & les Députés des villes de Dantzig, de Thorn & d'Elbing; mais les ravages, que la contagion y faisoit journellement, les obligea de se séparer. On tint encore quelques conférences dans les environs de Stum, ainsi que dans la plaine de Marienbourg, où l'on s'étoit vraisemblablement assemblé sous des tentes, & les Teutoniques demanderent que le Roi envoyât deux

Commiſſaires ſuffiſamment autoriſés à Marienbourg ; mais les progrès que la peſte faiſoit tous les jours, firent encore évanouir ce projet : enſorte que l'on fut obligé de vuider la querelle par les armes.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Perte de Bauzig. *Schutz. p. 489.* 1464.

Les différentes tentatives, que les Teutoniques avoient faites pour délivrer les villes aſſiégées, & nommément celle de Bauzig, avoient été inutiles : cette place, que les ennemis attaquoient par mer & par terre depuis plus de cinq mois, fut obligée de capituler le 26 de ſeptembre, & d'ouvrir ſes portes aux Dantzigois ; mais la garniſon conſerva ſa liberté & ſe retira avec armes & bagages. Soldaw, aſſiégé par le Duc de Maſovie, fut obligé de ſe rendre vers le même tems. Pour comble de malheur, les ſujets de l'Evêque de Warmie convinrent avec les Polonois, au commencement du mois de novembre, de prendre les armes contre les Teutoniques, chaque fois que la Pologne leur enverroit un ſecours de 200 chevaux.

Dlugoſſ. pag. 33[illegible]

Schutz. p. 489 & ſeq.

Les pertes de l'Ordre, ſe multipliant tous les jours, le Maréchal de Plauen fit encore quelques démarches inutiles vis-à-vis du Gouverneur de la Pruſſe, pour renouer les conférences ; & comme le ſort de ce pays ſembloit attaché à la poſſeſſion des grandes villes, qui avoient

XXIX. LOUIS D'ERLICHS-HAUSEN.

occasionné la révolution, il songea en même tems au moyen de les remettre sous la puissance de l'Ordre. Sa premiere entreprise fut contre la ville de Thorn, où il avoit ménagé une intelligence : s'étant glissé pendant la nuit avec 1000 hommes d'infanterie jusqu'aux pieds des murs qui regardent la Vistule, où cette ville étoit moins fortifiée, il y fit appliquer les échelles, & déja quelques-uns de ses gens avoient gagné le haut des remparts, lorsqu'il fut découvert & obligé de se retirer : cette entreprise auroit pu réussir, s'il l'eût faite quelques heures plutôt; car Schutz prétend que le jour paroissoit déja, lorsqu'il fut découvert par les gardes. Plauen n'eut pas plus de succès contre la ville d'Elbing, où il étoit au moment d'entrer, lorsqu'une femme qui venoit de la campagne le découvrit & ferma la barriere, ce qui donna le tems aux bourgeois de fermer leurs portes & de se mettre en défense. Une troisieme tentative, qu'il fit contre la ville de Dirschau, eut la même issue; déja il avoit dressé des échelles contre les remparts, comme à Thorn, mais il fut encore découvert, & par conséquent obligé de se retirer. Les Teutoniques en garnison à Stargard, firent aussi une entreprise le 2 de décembre, qui ne leur réussit pas,

Schutz. p. 490.

mais qui ne laissa pas de coûter cher aux ennemis. Ayant appris par leurs espions que quelques bâtimens de Dantzig chargés de marchandises, devoient remonter la Vistule pour se rendre à Thorn, ils firent charger plusieurs petits bateaux sur des chariots, & marcherent vers le fleuve où ils se proposoient de s'en servir pour attaquer les Dantzigois. La garnison de Dirschau vint les attaquer avant qu'ils eussent exécuté ce projet; mais les Teutoniques se battirent si courageusement qu'ils taillerent en pieces presque toutes les troupes qui étoient sorties de cette place. Pendant que ceux de Dirschau essuyoient la plus grande perte qu'ils eussent faite de cette guerre, les Dantzigois, qui ne se doutoient pas du péril dont on les avoit menacés, remontoient tranquillement la Vistule pour se rendre à leur destination (1).

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Malgré l'état de détresse, où l'Ordre se trouvoit, le Grand-Maître avoit chargé Gaspar de Nostitz d'enrôler de nou-

Perte de Neubourg. *Dlugoss. pag. 341. Schutz. p. 490.* 1465.

(1) On est surpris, que le Pere Barre rapporte dans son Histoire d'Allemagne, *tom. 7, pag. 621*, que Mathias, Roi de Hongrie, fit une alliance en 1464, avec les Chevaliers Teutoniques, & qu'ils entreprirent ensemble le siége du bourg de Zoynich. Si les Chevaliers s'étoient alliés avec le Roi de Hongrie, ç'auroit été pour en obtenir du secours; car ils étoient hors d'état de lui en donner.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

velles troupes en Allemagne, pour essayer de faire lever le siége de Neubourg. Nostitz revint au plus fort de l'hiver avec 600 cavaliers & 400 fantassins, auxquels il n'avoit donné qu'une partie de la somme qu'il leur avoit promise, s'étant engagé de leur faire compter le reste à leur arrivée à Choinitz; mais la rigueur excessive du froid qu'il fit cette année, occasionna la mort d'une quantité de soldats, & fut cause qu'un grand nombre d'autres s'arrêterent en chemin, soit qu'ils fussent malades, ou qu'ils fussent rebutés par un tems si rude. Etant arrivé à Choinitz, Nostitz n'eut pas même la consolation de conserver le peu de soldats qui l'avoient suivi, & qu'il avoit été chercher avec tant de peine; car, ne trouvant pas dans cette place, de quoi payer l'entiéreté de leur solde, ils se débanderent, & ne penserent qu'à retourner chez eux. Cependant la garnison de Neubourg se défendoit avec le courage le plus opiniâtre: tantôt elle faisoit des sorties en plein jour & attaquoit hardiment les retranchemens des ennemis; d'autres fois, elle faisoit des sorties de nuit, & lançoit une quantité de feux d'artifices dans le camp des Polonois: ensorte, que ceux-ci étant harcelés sans cesse, désiroient vivement de

XXIX. LOUIS D'ERLICHHAUSEN.

lever le siége. Thomek, l'un de Commandans, ayant envoyé 50 cavaliers à Dantzig, ils furent pris ou tués par les Teutoniques de la garnison de Stargard, & cet événement, quoique peu important, fit aussi pencher ce chef pour la retraite. Ainsi Neubourg alloit être délivré par le courage seul de la garnison, sans les Dantzigois, qui persuaderent à Thomek d'attendre encore quelque tems, assurant qu'ils étoient bien informés que les Teutoniques ne pouvoient plus guere tenir faute de vivres, & offrant de lui envoyer un renfort de 200 hommes. Ils avoient raison, les Chevaliers manquant de pain, & ayant appris la défection des troupes de Nostitz, destinées à les secourir, furent contraints de capituler le 1 février de l'an 1465 : ils eurent la liberté de se retirer où ils voudroient avec armes & bagage; & on leur accorda 53 chariots pour transporter leurs effets. La garnison s'étant divisée, une partie se rendit à Stargard, & l'autre prit le chemin de Marienwerder. Le Grand-Maître, qui s'attendoit de voir assiéger Stargard, & qui vouloit en même-tems se venger des Dantzigois, envoya le Maréchal de l'Ordre pour enlever des vivres & faire le ravage dans les environs de leur ville. Plauen, ayant traversé la Vistule sur la

XXIX. LOUIS D'ERLICHHAUSEN.

glace avec 800 chevaux & 400 hommes d'infanterie, se jetta dans le petit Werder de Dantzig, qu'il ravagea entiérement, & vint jusqu'au fauxbourg de la ville, après quoi, il se retira promptement avec le butin qu'il conduisit à Stargard.

Dlugoss. pag. 342 & seq. Cromer. p. 560.

Le défaut d'argent qui avoit empêché les Teutoniques de secourir Neubourg, étoit commun aux Polonois. Les étrangers, qui avoient été employés au siége de cette place, se voyant privés du pillage qu'ils s'étoient promis, & n'étant point payés, entreprirent de ravager la Pologne. Partagés en deux bandes, une de ces troupes, composée de plus de 1000 cavaliers & d'un très-grand nombre de fantassins, se proposoit de dévaster le plat pays, & l'autre commandée par Mikesso, qui étoit Gouverneur de Golup depuis la mort de Zerwonka, fortifia une montagne sur le bord de la Vistule, nommée le mont de Dobrzin, d'où elle pouvoit aisément intercepter les bateaux qui passoient sur le fleuve. Les Polonois mirent fin à ces désordres, en comptant quelque argent aux soldats; & connoissant par l'événement, l'importance de ce poste, ils le firent fortifier, dans la crainte que les Chevaliers n'entreprissent de l'occuper. Les Teutoniques qui, avant

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

cette époque, n'avoient pas mieux connu que les Polonois le parti qu'on pouvoit tirer du mont de Dobrzin, regretterent vivement de s'être laissés prévenir : on prétend, même, que l'humeur qu'ils en eurent fut poussée si loin, que les Chevaliers en garnison à Neumarck disputerent long-tems, en s'accusant réciproquement de négligence : on ajoute que la querelle ayant passé des chefs aux soldats, ces derniers qui prenoient parti pour & contre, coururent aux armes, & qu'il y en eut 12 de tués avant qu'on eût pu appaiser le tumulte. Le Roi qui avoit passé la plus grande partie de l'hiver à Kowno en Lithuanie (1), revint en Po-

(1) Il n'avoit osé aller à Vilna, à cause de la peste qui continuoit aussi ses ravages en Prusse, comme on le voit par divers passages de Dlugoss. Kojalowicz prétend, *pag.* 232, que, pendant le séjour que le Roi fit en Lithuanie, il obtint des secours contre les Chevaliers Teutoniques, & qu'une partie des troupes qui lui furent accordées, se chargea de garder les frontieres du côté de la Livonie, tandis que l'autre, qui étoit la plus nombreuse, se joignit aux Polonois. Il est vraisemblable que les Tartares, que Vitolde avoit établis en Lithuanie, servirent sous les étendards du Roi, comme ils avoient fait les années précédentes ; mais ils étoient peu nombreux. Quelques Seigneurs Lithuaniens, affectionnés au Roi, purent aussi se joindre volontairement aux Polonois, mais on peut assurer, que le corps de la nation ne prit pas parti contre les Teutoniques. Cet événement si désiré par les Polonois, & qui auroit bientôt terminé la guerre, n'auroit pas échappé à Dlugoss, qui étoit contemporain, & qui n'en parle pas. Il est vrai, qu'au commencement de l'année suivante, un corps de Livo-

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Dlugoss. p. 346.

logne au mois de mai, afin d'assister à la diete de Korczin : on y établit de nouvelles impositions pour continuer la guerre de Prusse, & l'on décida que les troupes de la Grande-Pologne, prendroient les armes pour investir Choinitz. Le projet étoit de les tenir devant cette place, jusqu'à ce qu'on l'eût entourée d'une ligne de circonvallation, après quoi elles devoient se retirer pour laisser continuer le siége aux étrangers. Cette résolution n'eut aucune suite, Choinitz n'ayant pas été assiégé dans le courant de cette année.

Continuation de la guerre.

Schutz. p. 491.

1465.

Vers la mi-juin, les troupes d'Elbing furent faire le ravage dans les environs de Héiligenpeil, d'où elles ramenerent un butin considérable; mais les habitans de Brunsberg, qui étoient inclinés pour les Teutoniques, ne permirent pas qu'elles repassassent sur leur territoire. Le détoùr que les Elbingeois furent obligés de faire, donna le tems aux Teutoniques de la garnison de Héiligenpeil, de les joindre : ceux d'Elbing furent battus & perdirent tout le butin qu'ils avoient

niens fut détruit par les Samogites ; mais nous avons vu ailleurs, que ce peuple, qui avoit une haine particuliere contre les Teutoniques, n'avoit cessé de les harceler, tandis que les Lithuaniens leur envoyoient du secours, & s'étoient liés avec eux par un traité.

enlevé ;

enlevés; mais ils ne tarderent pas de se venger des habitans de Brunsberg. Dans le même-tems, le Gouverneur de Soldaw fut faire une course dans la Masovie : les Masoviens plus nombreux, marcherent à sa rencontre, & tomberent dans une embuscade près de Cziéchanow, où ils furent entiérement défaits & perdirent beaucoup de monde (1). Au commencement de juillet, les Teutoniques de Stargard tenterent de surprendre la ville de Dirschaw, où plusieurs de leurs soldats étoient entrés déguisés en femmes; mais ils furent découverts & hachés en pieces : le détachement qui étoit caché dans les environs, voyant le coup manqué, pilla le fauxbourg & se retira en grande hâte. Le 23 de juillet, les Teutoniques en garnison à Stum & à Marienwerder, attaquerent & prirent huit gros bâtimens appartenans à la ville de Thorn, dont six étoient chargés de diverses marchandises, & les deux autres de bétail. Cette perte étoit si considérable, que les Polonois en garnison à Marienbourg, à Dirschaw, à Mewe & à Neubourg, se joignirent à ceux de Thorn

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Dlugoss. pag. 350. Cromer. p. 562.

Schutz. p. 492.

(1) Nous avons vu que le Duc de Masovie avoit pris Soldaw au mois de septembre de l'année précédente : ainsi les Teutoniques l'avoient repris depuis cette époque.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

pour la réparer. L'infanterie s'embarqua, & la cavalerie se rendit par terre près de Marienwerder, où l'on reprit effectivement les bateaux qui avoient été enlevés; mais on les trouva vuides, à la réserve de deux qui n'étoient pas entiérement déchargés, & où il ne restoit que quelques effets de peu de valeur. Quelques jours après, les Teutoniques de Stargard, tendirent un nouveau piége à la garnison de Dirschaw, qui l'évita par sa prudence; ce qui n'empêcha pas qu'elle n'essuyât quelque perte, pour avoir trop tardé à rentrer dans la ville.

Schutz p. 493.

Au commencement du mois d'août, un détachement de 300 hommes, partie cavalerie, partie infanterie, fut faire le dégât dans les Etats du Duc de Stolpe, qui prenoit alors ouvertement les intérêts de la Pologne; mais il fut si complétement défait, qu'il n'en revint que sept hommes. Quelques jours après, les Teutoniques de la garnison de Stargard, eurent l'espérance de se dédommager de cette perte, par la prise de Mewe. La cavalerie des ennemis étant allée au fourrage, les paysans en avertirent un gros détachement sorti de Stargard, qui enveloppa les cavaliers Polonois & les fit tous prisonniers. Les Teutoniques ayant appris qu'il n'étoit resté

que peu d'infanterie dans Mewe, vinrent le lendemain avec toutes les ſorces qu'ils avoient à Stargard, pour donner l'aſſaut à cette place importante; mais ils durent regretter d'avoir ſi bien fortifié leurs villes: celle-là étoit ſi bien défendue par ſes ouvrages, qu'un Gentilhomme Pruſſien, nommé Brżemitz, réſiſta à tous leurs efforts avec le peu d'infanterie qu'il commandoit. Ayant épuiſé tous ſes traits, Brzenitz fit depaver lès rues & porter les pierres ſur les remparts, d'où les ſoldats les lançoient contre les aſſaillans. Quelque foibles que fuſſent ces armes, elle lui ſuffirent pour ſe défendre, juſqu'à ce qu'il eût reçu du ſecours de Dantzig & de Marienbourg; alors les Teutoniques abandonnerent la partie, après avoir mis le feu au fauxbourg.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Pendant qu'on faiſoit la petite guerre, on ne perdoit pas de vue les moyens qui pouvoient ramener la paix. Vers la fête de Pâque, les Teutoniques avoient écrit à Stybor de Baiſen, Gouverneur de la Pruſſe, pour lui propoſer de renouer les conférences: Baiſen y ayant conſenti, on s'aſſembla dans un village de la Nerung, où l'on fit beaucoup de propoſitions différentes de part & d'autre. Le Gouverneur en étant allé rendre compte au Roi avec les Députés des

Nouvelles tentatives pour la paix.

Dlugoſs. pag. 347. Schutz. p. 491.

1465.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

rebelles, Casimir les autorisa à traiter avec les Chevaliers, en se réservant d'envoyer des Commissaires pour mettre la derniere main à la négociation, si l'on parvenoit à s'arranger. On tint encore une assemblée dans la Nerung, au mois d'août, où se trouvoit Dlugoss l'historien : on y disputa beaucoup en présence de l'Evêque de Warmie, qu'on avoit pris pour médiateur, & l'on ne put convenir de rien; ainsi l'on se sépara, sans cependant perdre l'espérance de s'assembler de nouveau : ce qui fit que Baisen, Dlugoss & Jacques de Schadek son collegue, resterent deux mois à Marienbourg. Pendant ce tems le Grand Maître tint un grand Chapitre à Konigsberg, où l'on résolut, suivant Dlugoss, d'abandonner aux Polonois, la Poméranie, les pays de Culm & de Michalow, avec la ville d'Elbing, à condition que l'Ordre conserveroit Marienbourg avec tout le reste de la Prusse. Le sacrifice que l'on se proposoit de faire, étoit sans doute suffisant pour persuader au peuple que l'on désiroit sincérement la paix : malgré cela, les habitans de Konigsberg refuserent de payer les impôts nécessaires pour la continuation d'une guerre indispensable, & déclarerent que si l'Ordre ne s'accommodoit pas avec les ennemis,

Dlugoss. pag. 351 & seq.

Pag. 353. Schutz. p. 494.

XXIX. LOUIS D'ERLICHHAUSEN.

ils pourvoiroient eux-mêmes à leur sûreté : la noblesse de la Sambie poussa encore la chose plus loin ; car, suivant Dlugoss, elle avoit formé le complot de s'assurer de la personne du Grand-Maître & de ses Chevaliers. Le Grand-Maître, qui avoit eu soin de faire venir un bon nombre de troupes étrangeres à Konigsberg, manda la noblesse & la bourgeoisie au château, le 4 d'octobre, & fit arrêter 26 Gentilshommes & 70 Bourgeois des plus mutins, dont 6 eurent la tête tranchée quelques jours après ; les autres furent envoyés prisonniers dans différentes forteresses. Cet acte de sévérité contint les habitans de Konigsberg & de la Sambie, qui ne firent plus difficulté de payer les subsides nécessaires pour la guerre (1).

Blocus de Stargard. 1465.

Les diverses conférences que l'on avoit tenues pour travailler à la paix, n'avoient pas interrompu les hostilités qui, jusques-là, s'étoient réduites à des courses. Cependant Casimir s'étoit rendu à Brzesc, pour être à portée du théâtre

(1) Suivant Dlugoss, le Grand-Maître ne fit arrêter que 26 Gentilshommes, mais Schutz nous apprend que 70 Bourgeois eurent le même sort ; il met cet événement sur le compte du Maréchal de Plauen, ce qui n'est pas contradictoire, puisque le Maréchal peut bien avoir exécuté le tout, sous les yeux & par les ordres du Grand-Maître.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

de la guerre; mais à peine y fut-il arrivé qu'il apprit que le Gouverneur de Nakel & 500 cavaliers, qui avoient rendu de grands services dans la guerre de Prusse, menaçoient de faire le ravage en Pologne, parce qu'ils n'étoient pas payés de ce qu'on leur avoit promis. Cette affaire donna beaucoup d'inquiétude au Roi, qui la termina avec de l'argent, & envoya les 500 cavaliers en Poméranie sous la conduite de Paul Jassienski (1). Le Général Polonois s'étant rendu à Mewe avec ces 500 cavaliers & 300 hommes d'infanterie, y fut joint, quelques jours après, par les troupes de la ville de Dantzig & par les paysans des Werders, qui arriverent avec des chariots, & tous les instruments nécessaires pour remuer la terre. Comme Stargard, dont la garnison étoit aussi nombreuse qu'entreprenante, donnoit beaucoup d'inquietude à toutes les places voisines, ce fut celle-là qu'on résolut d'attaquer. Jassienski se mit en marche avec ses troupes, & se présenta devant Stargard le 21 de septembre. Comme il n'avoit pas assez de monde pour

Dlugoss. pag. 353. Schutz. p. 493.

(1) Dlugoss ne porte qu'à 50 le nombre des cava- révoltés, mais ce n'eût pas été de quoi donner tant ... iétude au Roi qu'il le prétend. Cromer, *p.* 562, apprend qu'ils étoient au nombre de 500.

XXIX. LOUIS D'ERLICHHAUSEN.

l'investir, il se retrancha à quelque distance de la place, en faisant creuser de larges fossés, & en construisant deux fortes redoutes pour mettre ses troupes à l'abri des entreprises de l'ennemi, ensorte que la garnison pouvoit sortir à son gré par le côté opposé (1). Le Grand-Commandeur Ulric d'Eisenhof, qui s'étoit jetté dans Stargard, ne tarda pas de profiter de cet avantage pour tendre un piége à Jassienski, qui en fut la victime. Il fit sortir pendant la nuit & en silence 60 cavaliers qui se rapprocherent de la ville vers le soir, étant vêtus à la polonoise ; aussi-tôt un autre détachement sortit de la place, & engagea un combat simulé avec les prétendus ennemis : Jassienski, qui étoit à cheval, envoya reconnoître les soi-disant Polonois, qui répondirent qu'ils étoient de la garnison de Dirschaw. Le Général se hâta de les joindre pour leur porter du secours, mais ce fut pour être conduit dans la ville, & peu de tems après on l'envoya à Choinitz pour plus grande sûreté.

Gothard de la maison de Tarnaw, nom-

Dlugoss. pag. 355. Cromer. p. 563 & seq.

(1) Les historiens qualifient cette espece d'attaque de siége de Stargard, mais ce n'étoit qu'un blocus imparfait; les ennemis n'ayant d'autre but que de tenir un corps à portée pour l'opposer aux excursions de la garnison.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

mé Radjin par Cromer, devint le Commandant des Polonois après la prise de Jassienski, & reçut vraisemblablement du renfort, puisque toute l'attention des ennemis se porta sur le blocus de Stargard ; mais le secours, qu'on lui envoya, ne fut pas assez considérable pour pouvoir investir la ville, ensorte que suivant le plan de son prédécesseur, il se contenta de multiplier les lignes & les redoutes autour de son camp, qui devint comme une espece de forteresse opposée à celle des Teutons. On juge bien que des ennemis, qui étoient si voisins, en venoient souvent aux mains ; mais le Grand-Commandeur résistoit aux entreprises des Polonois avec un courage si déterminé, qu'ils se virent en peu de tems plus resserrés dans leur camp que les assiegés ne l'étoient dans la ville (1). Les Teutoniques des garnisons de Choinitz, de Friedland, de Hammerstein, de Butow, de Lauen-

(1) Schutz ne nous apprend rien de particulier en cet endroit-ci du siége de Stargard ; le paragraphe qui contient cet article, est fort court dans l'édition allemande, & dans l'édition latine il a copié Cromer mot à mot, ce qui m'a determiné à citer ce dernier de préférence. Dlugoss marque l'événement dont nous allons rendre compte au 16 de décembre, & paroît l'avoir confondu avec un autre dont Schutz donne le détail.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

bourg, d'Osiek & de Krisaw, ayant fait conduire tous les fourrages & tout le bétail dans leurs places, étoient sans cesse en campagne pour attaquer les Polonois, qui s'éloignoient pour aller chercher des vivres; ce qui força le Général à partir avec une bonne partie de ses troupes, pour aller chercher un convoi à Dirschaw. Quelque précaution qu'il eût prise pour cacher son départ, la garnison de Stargard en fut instruite par un transfuge Dantzigois, & profita de l'occasion pour faire une terrible sortie. Quatre fois les Teutoniques franchirent les retranchemens des ennemis, & forcerent les redoutes & les tours construites en bois, qui les défendoient, mais ils ne purent s'y maintenir, & furent repoussés chaque fois. Les Polonois, dit Dlugofs, scioient le pied des échafauds qui soutenoient les étages que les Teutoniques avoient gagnés, & les faisoient tomber pêle-mêle avec les pieces de charpente dont ils étoient composés. Si les ennemis se soutinrent dans leurs retranchemens, ils furent tellement rebutés des vigoureuses attaques des Teutons, qu'ils leurs laisserent charger tranquillement leurs morts & leurs blessés sur des chariots, quand ils prirent le parti de se retirer. Après cette journée,

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

qui coûta la vie à beaucoup de monde; les Teutoniques ne cesserent de battre la campagne pour empêcher qu'on n'amenât des vivres au camp; ce qui occasionna une quantité de petits combats avec les Polonois, qui sortoient, tantôt pour fourrager, & tantôt pour aller chercher du bois : ensorte qu'ils furent presque réduits à n'avoir de vivres, que ce que quelques femmes, qui se déroboient aux recherches des Teutoniques, venoient leur vendre pendant la nuit. Les Polonois, dit Dlugoss, étoient vraiment les assiégés, mais ils eurent la constance de ne pas abandonner l'entreprise, malgré la rigueur de la saison.

Schutz. Edit. Germ. fol. 322.

Au commencement du mois de décembre, les Teutoniques tirerent 800 chevaux, & un plus grand nombre de fantassins, des différentes garnisons de la Poméranie, dont ils jetterent une partie dans Stargard, & employerent l'autre à harceller les Polonois. La garnison de Stargard ayant été renforcée, les sorties devinrent plus fréquentes, mais la plus remarquable de toutes, fut celle qui eut lieu le 16 du même mois. 600 cavaliers & 400 fantassins sortirent de la place avec des échelles & tout ce qu'il falloit pour donner l'assaut aux retranchemens des Polonois; lorsqu'on fut à portée, les

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

cavaliers mirent pied à terre; circonstance remarquable, ainsi que le transport des morts & des blessés sur des chariots, dont nous avons parlé plus haut, puisqu'elles prouvent que le camp étoit très-éloigné, & que, par conséquent, les Polonois étoient plutôt destinés à contenir la garnison de Stargard, qu'à l'assiéger. On partagea les troupes en trois divisions, pour faire autant d'attaques au camp retranché. Pendant toute la guerre, dit Schutz, les Polonois ne furent pas attaqués plus vivement que dans cette occasion. Les Teutoniques pénétrerent dans le camp des ennemis, où ils tuerent 13 porte-étendards; mais après un combat, qui dura depuis midi jusqu'à la nuit fermée, ils furent obligés de se retirer, en laissant 300 hommes sur le carreau. Les ennemis, dit Schutz, n'eurent que 70 hommes tués; mais cette perte n'est pas proportionnée à l'opiniâtreté & à la longueur du combat, & encore moins au nombre des porte-étendards qui furent immolés par les Teutoniques; ainsi il est apparent que cet écrivain a diminué la perte des Polonois. Dans le tems que l'on combattoit si vivement près de Stargard, des détachemens Teutoniques de Wartenbourg & des autres places voisines, firent une *Ibid.*

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

course en Masovie, d'où ils ramenerent une énorme quantité de bétail, espece de butin qui leur étoit le plus utile, puisqu'il servoit à ravitailler leurs forteresses. Déja les Chevaliers se croyoient en sûreté, lorsqu'ils tomberent dans une embuscade que leur avoit dressé la garnison Polonoise de Passenheim : les ennemis s'emparerent du butin, & prirent une quarantaine de cavaliers (1).

Perte qu'essuient les Livoniens.

Dlugoss. pag. 360. Schutz. Edit. Germ. fol. 323. Kojalow. pag. 232. Arndt. p. 151. Gadeb. p. 179.

1465. 1466.

Depuis la victoire que les Teutoniques avoient remportée à Choinitz, l'Ordre n'avoit jamais eu si besoin de secours. Le combat de Bauzig, de l'an 1462, avoit été le premier anneau d'une chaîne d'événemens, qui le menoient à sa ruine : le Grand-Maître manquoit de moyens pour réparer les pertes qu'il faisoit continuellement ; & le peuple, épuisé par la longueur de la guerre, ne soupiroit qu'après la paix, & ne payoit qu'à regret & avec peine les subsides qu'on lui demandoit. Il est vrai que les Chevaliers de Livonie donnoient au

(1) Cet article ne s'accorde pas avec ce que Schutz rapporte à la page suivante, *fol.* 322, *vers.* savoir, qu'au commencement de l'année 1466, l'Evêque de Warmie se lia plus étroitement avec les Polonois, auxquels il remit les forteresses de Passenheim, de Niedenbourg & de Wormdit ; car nous voyons que Passenheim étoit déja entre les mains des Polonois : d'ailleurs Passenheim & Niedenbourg, places de la Galindie, n'ont jamais appartenu à l'église de Warmie.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Grand-Maitre tous les fecours qui dépendoient d'eux; mais la Providence ne permit pas toujours qu'ils lui fuſſent utiles : l'Ordre en fit une fâcheuſe expérience à l'époque où nous ſommes parvenus. Dans le courant de l'automne de l'an 1465, quarante bâtimens Livoniens, chargés de troupes, de munitions de guerre & de vivres, firent voile vers la Pruſſe, mais ils furent battus d'une furieuſe tempête, qui les fit preſque tous périr, en les briſant contre les côtes. Suivant Dlugoſs, ces troupes, que les Livoniens vouloient tranſporter en Pruſſe, avoient été enrôlées nouvellement dans les provinces qui ſont baignées par le Rhin. Le Maître Provincial deſtinant encore au Grand-Maître un ſecours de 1466. 700 chevaux & de quelque infanterie, n'oſa pas l'expoſer aux dangers de la mer, & lui fit prendre la route de terre par la Samogitie. Les Samogites, ces anciens ennemis de l'Ordre Teutonique, qui n'avoient ceſſé de ſignaler leur haine, malgré le traité que le Grand-Maître avoit fait avec les Lithuaniens, furent avertis à tems de ce projet : réſolus de faire périr les Livoniens, ils firent de grands abattis dans les forêts qu'ils devoient traverſer; & comme ils ſe doutoient que rencontrant cet obſtacle, ils

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

ſe rapprocheroient des côtes où le pays eſt moins couvert, ils creuſerent dans l'endroit où ils devoient paſſer, une quantité de trous qu'ils recouvrirent de branches d'arbres & d'un peu de terre. Les Livoniens étant arrivés jusqu'aux abattis, prirent effectivement le chemin qui conduiſoit vers les côtes, pour gagner la pointe de la Pruſſe du côté de Polangen : alors les Samogites qui étoient en embuſcade, ſe démaſquerent tout-à-coup, & les accablerent d'une grêle de traits. Les Teutoniques, ſoit qu'ils fuſſent effrayés, ou qu'ils vouluſſent gagner le large pour ſe mettre en bataille, précipiterent leur marche, & culbuterent dans les trous qui étoient recouverts avec aſſez d'art pour n'être pas apperçus. Dans cet horrible déſordre, les Samogites en eurent bon marché : la plupart des Livoniens furent egorgés ; ceux qui n'étoient que bleſſés, ou qui ſe ſauverent dans les forêts, périrent, les uns faute de ſecours, les autres de faim & par la rigueur exceſſive du froid. Il y en eut peu qui échaperent à cette cruelle boucherie, encore ne furent-ils pas ſauvés : la glace d'un lac qu'ils traverſoient, s'étant rompue ſous les pieds des chevaux, ils ſe noyerent miſérablement, à la reſerve de deux, de qui

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

on apprit les détails que nous venons de rapporter sur la perte des 40 vaisseaux Livoniens, qui avoient été brisés par la tempête, quelque tems auparavant. Schutz marque cet événement au 25 janvier 1466, & Dlugoss le rapporte aux premiers jours du mois de février suivant (1).

L'Évêque de Warmie reçoit les Polonois dans ses places.

Dlugoss. pag. 360. Schutz. p. 495.

1466.

Depuis long-tems l'Evêque de Warmie avoit traité avec la Pologne, moins pour nuire à l'Ordre qu'il favorisoit, que pour mettre ses domaines à l'abri des incursions des ennemis, & pour se ménager une ressource, si le Grand-Maître venoit à succomber; desorte que, malgré les engagemens qu'il avoit contractés, il avoit toujours observé une espece de neutralité : mais il changea de systême, & convint avec les Polonois, le 11 de février, de les recevoir dans toutes les places de son Evêché, qui n'étoient pas entre les mains des Teutons (2). Suivant Dlugoss, l'Evêque ne prit ce parti, que parce que

(1) Il y a de la variété dans le récit des différens historiens cités à la marge, mais j'ai cru qu'il étoit inutile de chercher à les concilier, puisqu'ils conviennent tous du fait qu'ils paroissent avoir emprunté de Dlugoss ou de Cromer son copiste.

(2) Nous avons observé, dans l'avant-derniere note, qu'il y avoit de la contradiction dans le récit de Schutz au sujet des places de la Warmie. Dlugoss fait la même faute, & a probablement occasionné celle de Schutz, puisqu'il paroît que celui-ci a suivi Cromer.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

le Grand-Maître s'étoit refusé aux conditions de paix qui lui avoient été proposées ; mais il est bien plus vraisemblable, que le malheureux état des affaires de l'Ordre, & le cruel désastre que les Livoniens venoient d'essuyer, en furent la véritable cause. Il est vrai que le Grand-Maître s'étoit refusé aux différentes propositions de paix qu'on lui avoit faites. Mais avoit-il pu les accepter, tant qu'il lui restoit une pierre à jetter à l'ennemi ? On vouloit dépouiller un Ordre souverain de la plus grande partie de ses domaines, & on prétendoit l'assujetir à la Pologne. Le Grand-Maître & ses Chevaliers pouvoient être forcés par l'injustice de leurs ennemis à se soumettre à des conditions si dures ; mais tant qu'il leur restoit quelque moyen, ou seulement quelque espérance de pouvoir se défendre, il y alloit de leur gloire & de celle de l'Ordre entier de ne pas les accepter.

Le Grand-Maître étoit vivement pénétré de ces principes, comme toute sa conduite le démontre clairement ; mais il savoit aussi, que la prudence doit être la compagne des autres vertus ; que sans elle le courage dégénere en témérité, & que la grandeur d'ame qui lui avoit fait faire tant d'efforts pour réparer ses pertes, pourroit bien devenir par les cir-

confiances, un entêtement ridicule, qui lui raviroit ce qu'il feroit peut-être encore poffible de fauver : d'ailleurs, la perte du fecours de la Livonie & la défection de l'Evêque de Warmie, qui recevoit les Polonois dans fes places, étoient propres à le convaincre, que la Providence alloit le livrer à la merci de fes ennemis. Dans ces circonftances fi embarraffantes, ce Prince chercha à fauver quelques débris de la fortune de fon Ordre : à cet effet, il écrivit au Roi de Pologne pour lui demander la paix ; il écrivit en même-tems aux Lithuaniens pour les engager à employer leurs bons offices, afin de la lui procurer, & oubliant qu'il avoit à fe plaindre de l'Evêque de Warmie, il lui écrivit également pour le porter à s'entremettre. Cette démarche, qui ne produifit rien pour le moment, n'étoit dictée que par la prudence; car le Grand-Maître & fes Chevaliers ne diminuerent rien de leur activité, & montrerent jufqu'à la fin, qu'ils pouvoient acquérir autant de gloire en défendant leur patrimoine pied-à-pied, que leurs prédéceffeurs en avoient acquife en faifant la conquête de la Pruffe.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Dlugofs. loc. cit.

Vers la fin de février, les Chevaliers en garnifon à Stum & à Preufmarck, furent faire le ravage jufqu'aux portes

Schutz. Edit. Lat. p. 496. Germ. fol. 523.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

d'Elbing, brûlerent toutes les granges, & ramenerent une quantité de bétail de différentes especes. Peu de tems après, un détachement Teutonique de 400 chevaux & de 300 hommes d'infanterie, marcha sur Stargard, dans l'intention d'en faire lever le blocus, à l'aide d'une intelligence qu'on avoit ménagée dans le camp des Polonois. Ceux qui étoient du complot devoient égorger, pendant la nuit, les gardes qui veilloient aux portes du camp retranché, & la garnison devoit faire une sortie, tandis que le détachement formeroit son attaque du côté opposé; mais la mine fut éventée, & les Polonois prirent si bien leurs précautions, que les Chevaliers ne jugerent pas à propos de tenter l'entreprise. Le détachement partit pour se rendre à Konigsberg, & prit, chemin faisant, Friedland dans la Nattangie, qu'il réduisit en cendres.

Plaintes des rebelles. *Schutz. p. 496.* 1466.

Pendant que les Teutoniques avoient de justes inquiétudes sur l'issue de cette guerre, les Prussiens mécontens envoyoient des Députés pour porter leurs plaintes au Roi. Ils demandoient que ce Prince vînt lui-même en Prusse avec un corps de 7000 chevaux, pour arrêter les entreprises des Teutoniques, & les réduire à se tenir sur la défensive;

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

ajoutant que, s'il ne faisoit pas la guerre avec plus d'activité, les Prussiens & le Roi lui-même s'épuiseroient inutilement: ils demandoient encore que le Roi mît en exécution les promesses qu'il leur avoit faites, & se plaignoient de ce qu'elles restoient toujours sans effets: ensuite ils faisoient de vives plaintes de ce que le Roi confioit la garde de Marienbourg & des autres places à des Généraux Bohêmes & Polonois qui les laissoient tomber en ruine, tandis qu'il s'étoit engagé à donner tous les emplois aux Prussiens. Ils demandoient, en outre, qu'on respectât leurs privileges, & qu'on leur administrât une justice exacte, se plaignant amérement des Capitaines Bohémiens & Polonois qui commandoient dans les places, & qui agissant arbitrairement, vexoient misérablement le peuple. Ce dernier article est très-remarquable, puisque les Prussiens essuyoient réellement de la part des Polonois qu'ils avoient appellés à leur secours, les traitemens qu'ils prétendoient avoir reçus de leurs anciens maîtres. Les Députés furent porter ces plaintes au Roi qui tenoit alors une diete à Pétrikow. Casimir leur promit de se rendre en Prusse avec des troupes pour terminer la guerre, & la diete décida qu'il iroit habiter Ma-

Dlugoss. pag. 362. Schutz.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Perte de Melsak.

Dlugoss. pag. 363.

Schutz. p. 498.

1466.

rienbourg, pour l'animer par sa présence.

Après la fête de Pâques, Schalski, principal Commandant des ennemis en Prusse, tira quelques troupes d'Elbing & de Holland, avec lesquelles il prit Melsak, pendant la nuit, & fit prisonniers 60 hommes chargés de le défendre. Le Grand-Maître, qui avoit assemblé une partie de ses troupes à Konigsberg, parce qu'il étoit prévenu que les Dantzigois se préparoient à faire une descente dans la Sambie, fut frappé de cette nouvelle, dans la crainte que les ennemis ne l'attaquassent en même-tems des deux côtés; ce qui l'engagea à tenter de reprendre Melsak. A cet effet, il donna 3000 hommes au Maréchal qui marcha à la sourdine, & vint se présenter devant cette place quelques jours après. Plauen, qui s'imaginoit que les Polonois n'avoient laissé que peu de monde dans Melsak, fut bientôt désabusé : il forma quatre attaques, & trouva par-tout la même résistance; cependant, les soldats parvinrent à rompre une des portes; mais les ennemis la défendirent si bien & accablerent les Teutoniques d'un si grand nombre de pierres, qu'ils furent contraints de se retirer, après un combat de douze heures, avec perte de 200

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

hommes : le lendemain, le Maréchal fit une pareille entreprise sur Holland avec aussi peu de succès, & y perdit encore quelque monde. Plauen, que rien ne pouvoit rebuter, chercha à se dédommager en tirant une ancienne forteresse de ses ruines. Le château de Zantyr, que les Teutoniques avoient démoli pour en employer les matériaux à la construction de Marienbourg, étoit devenu un mauvais village ; mais, comme sa situation étoit avantageuse, le Maréchal fit fortifier l'église à la hâte, & l'entoura de retranchemens & de fossés qui aboutissoient des deux côtés à la Vistule. Comme les ennemis s'apperçurent que ce nouvel établissement nuiroit beaucoup à la navigation, ils se hâterent de construire un fort sur la rive opposée pour protéger leurs vaisseaux.

Schutz. p. 498.

Perte d'Osiek.

Dlugoss. pag. 363 & seq.

Schutz. p. 498.

1466.

Depuis quelque tems les ennemis avoient entrepris d'attaquer le château d'Osiek en Poméranie, non par un siége regulier, mais en le bloquant par une forte redoute, ou espece de camp retranché, comme ils avoient fait à Stargard. Jassienski, qui commandoit à Neubourg pour le Roi de Pologne, avoit la conduite de cette entreprise & ne négligeoit rien pour se rendre maître de ce château (1). Les

(1) Apparemment que Jassienski avoit été échangé,

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Teutoniques en garnison à Choinitz & à Stargard, sortirent avec de gros détachemens pour délivrer Osiek, & furent battus; ce qui fut cause que la garnison d'Osiek, qui n'avoit plus d'espoir d'être secourue, prit le parti de mettre le feu au château, & de se sauver en passant à la nage la petite riviere qui coule le long des murs; les ennemis arrêterent l'incendie, & mirent garnison dans cette place. Dans le même-tems, un détachement de Teutoniques de la garnison de Wartenbourg, fut défait par les Polonois de la garnison de Resel, qui étoit une de ces places, où l'Evêque de Warmie avoit introduit récemment les ennemis.

Le Légat Rodolphe s'entremet pour la paix.

Dlugoss. pag. 364 & seq.

1466.

Le Roi de Pologne, qui s'étoit rendu à Brzesc pour la Pentecôte, y tint divers Conseils avec les Grands de l'Etat. Comme il prévoyoit qu'il n'iroit pas à Marienbourg pour la St. Jean, ainsi que la derniere diete l'avoit décidé, il envoya en Prusse le Gouverneur de Niédenbourg, à la tête de 500 chevaux; il avoit ordre de se joindre aux Commandans des autres places, tant pour ravager les grains à la campagne dans les parties qui obéissoient au Grand-Maître,

---

car nous avons vu qu'il avoit été pris l'année précédente, sous les murs de Stargard.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

que pour empêcher que les Teutoniques ne ravageassent ceux qui étoient dans ses domaines. On s'occupa aussi à cette assemblée d'une lettre que le Roi avoit reçue du Légat du Saint-Siege, qui étoit alors à Breslau. Le Pape Pie II, étant mort, sans avoir pu réunir les Princes Chrétiens pour faire la guerre aux Turcs, Pierre Barbo, Vénitien, qui lui avoit succédé sous le nom de Paul II, ne montroit pas moins de zele pour effectuer ce projet. Le Roi de Pologne, étant un des Princes qui étoient le plus à portée d'agir efficacement contre les Turcs, il sentit qu'il ne l'y détermineroit jamais, tant qu'il seroit en guerre avec l'Ordre Teutonique, ce qui l'engagea à envoyer Rodolphe, Evêque de Lavant, son Légat, pour tâcher de les reconcilier. Comme le Roi n'avoit répondu au Légat que d'une maniere vague, on jugea à propos de lui envoyer Dlugoss l'historien, qui se rendit à Breslau, où il eut le 21 juin, une conférence particuliere avec Rodolphe. Il nous en rend compte lui-même; mais nous ne prendrons pas la peine de rapporter le verbiage de cet écrivain : ce n'est qu'un tissu d'injures contre l'Archevêque de Crete, à qui Pie II avoit donné la même commission, & qui, dit-il, s'étoit laissé gagner

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

au moyen d'un calice d'or, que le Grand-Maître lui avoit donné. On voit clairement que Dlugofs n'a pas jugé à propos d'inftruire le public de fon entretien avec le Légat, & qu'il l'a remplacé par des contes qui ne font pas vraifemblables; car on ne fe perfuadera pas, qu'après avoir fait un affreux portrait de l'Archevêque de Crete, il ait dit à l'Evêque de Lavant, qu'il craignoit qu'il ne marchât fur fes traces. Quoi qu'il en foit, le Légat promit, dit Dlugofs, de traiter cette affaire avec la plus grande impartialité, & de ne point regarder les Pruffiens comme excommuniés, promettant de célebrer l'office divin en leur préfence. Non-feulement les rebelles de la Pruffe, mais les Polonois étoient excommuniés, comme nous l'avons fait voir en fon lieu : ainfi le Légat ne pouvoit point ne pas les regarder pour tels; cependant, comme cela avoit occafionné la rupture des conférences indiquées ci-devant à Brzefc par l'Archevêque de Crete, & que cette même circonftance avoit empêché de les renouer, il eft vraifemblable que le Pape avoit autorifé l'Evêque de Lavant à fufpendre l'excommunication pendant qu'on travailleroit à la paix; mais Dlugofs a mieux aimé jetter un voile fur ces objets que de dire fimplement

simplement la vérité, parce qu'il ne vouloit pas convenir que tous les Polonois & lui-même étoient enveloppés dans l'excommunication, à cause du secours qu'ils donnoient aux Prussiens (1).

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Suite de la guerre. *Dlugoss. pag. 366. Schutz. p. 499.* 1466.

On ignore jusqu'à quel point les troupes Polonoises exécuterent les ordres du Roi, en gâtant les grains qui étoient à la campagne dans les domaines de l'Ordre; mais il est certain qu'ils ne parvinrent pas à garantir tous ceux qui appartenoient aux partisans de la Pologne. Le Grand-Maître qui avoit d'abord dissimulé son mécontentement contre l'Evêque de Warmie, qui lui avoit fait un tort irréparable, en recevant les Polonois dans ses places, résolut de l'en punir & d'ôter en même-tems aux ennemis les moyens de subsister: à cet effet il se mit lui-même à la tête de 1200 hommes, moitié cavalerie, moitié infanterie, & fut faire le ravage dans l'Evêché de Warmie, pariculiérement dans les environs de Brunsberg, de Wormdit, de Heilsberg, de Resel, de Gustadt & de Melsak. Les Warmiens qui avoient été moins maltraités que les autres Prussiens, tant que l'Evêque avoit gardé

(1) Voyez la bulle de Calixte III de l'an 1458, dont nous avons donné un extrait en son lieu. *Ap. Duell, part. 2. pag. 28.*

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

une eſpece de neutralité, frémiſſoient contre le Prélat dont l'imprudence leur attiroit tous ces maux ; ce qui fut cauſe que les Polonois qui étoient nombreux, n'oſerent ſortir de leurs garniſons pour s'oppoſer au Grand-Maître, dans la crainte de trouver les portes fermées, à leur retour. Cependant, le Roi ayant envoyé des ordres précis & peut-être du renfort, les Polonois ſe réunirent pour faire tête au Grand-Maître, qui ſe retira à Bartenſtein, & de-là à Konigſberg ; laiſſant le champ libre aux ennemis, qui en profiterent à leur tour, pour dévaſter les campagnes & mettre le feu aux villages du domaine de l'Ordre, où ils purent avoir accès. Outre que le Grand-Maître n'auroit pu faire tête aux ennemis, ſans riſquer de tout perdre s'il avoit ſuccombé, il fut encore rappellé à Konigsberg par la nouvelle de l'invaſion de la Sambie. Les Dantzigois & les Elbingois, embarqués ſur 17 navires, deſcendirent dans cette province, où ils firent un ravage épouvantable : mais ſelon toute apparence, il ne s'étendit guere au-delà des côtes ; car le Grand-Maître s'y étant rendu avec la plus grande partie de ſes troupes, il trouva que les ennemis s'étoient rembarqués, & faiſoient voile avec leur proie.

Schutz. loc. cit.

Dans le tems que Casimir étoit encore à Brzesc, les Prussiens lui envoyerent des Députés, pour renouveller les mêmes demandes & les mêmes plaintes qu'ils avoient faites quelque tems auparavant; ils ajouterent qu'ils prioient le Roi de se rendre en Prusse avec une armée, pour assiéger Konigsberg, firent un tableau touchant de leur misere & du petit nombre auquel ils étoient réduits, & finirent par déclarer d'un ton menaçant, que si le Roi ne mettoit point ordre aux maux dont ils étoient accablés, ils sauroient pourvoir eux-mêmes à leur sûreté. Quelque irrité que fut le Roi, il prit le parti de répondre avec douceur, & s'excusa sur la rareté des vivres, de n'avoir pas envoyé du secours aux Prussiens : effectivement les pluies excessives qui étoient tombées à la fin de l'année précédente, avoient presque entiérement gâté les semences. Après avoir appaisé par de belles paroles les Députés des Prussiens, Casimir partit de Brzesc pour se rendre à Jungenleslaw.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Dlugoss. pag. 367.

La garnison de Stargard qui étoit plutôt bloquée qu'assiégée depuis 10 mois, n'avoit cessé de se défendre avec le courage le plus intrépide; mais les vivres étant entiérement épuisés, il fallut son-

Perte de Stargard.

Dlugoss. pag. 372.

Schutz. p. 499.

1466.

XXIX. LOUIS D'ERLICHHAUSEN.

ger à prendre un parti (1). Le Grand-Commandeur Ulric d'Eifenhof, qui commandoit dans Stargard (c'étoit la troifieme place qu'il défendoit dans cette guerre), fit faire des propofitions au Général Polonois, qui ne furent pas acceptées, ce qui le détermina à fe retirer, pour n'avoir pas la douleur de voir mourir fes troupes de faim, ou d'être obligé de rendre les armes aux ennemis: il falloit pour cela abandonner l'artillerie & les autres munitions de guerre aux Polonois; mais c'étoit un facrifice néceffaire. Il fortit donc de nuit, à la tête de la garnifon le 22 de juillet, & le fit fi fecrétement qu'il ne fut pas découvert. Lorfqu'il fut à quelque diftance, les troupes fe partagerent: il prit la route de Choinitz avec la cavalerie qu'il divifa par pelotons pour faciliter fa marche, & fe jetta heureufement dans cette place: pour l'infanterie, elle gagna Zantyr fur la rive droite de la Viftule, que le Maréchal de Plauen avoit fait fortifier quelque tems auparavant. Lorfque les Polonois s'apperçurent de la retraite des Teutoniques, ils fe mirent à les pour-

(1) Il falloit que les ennemis fe fuffent rendus maîtres de la campagne, car loin d'être affiégée la place n'avoit pas même été inveftie.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

ſuivre; mais ils n'avoient guere moins ſouffert que les Chevaliers, & la foibleſſe de leurs chevaux à moitié morts de faim, ne leur permit pas de les atteindre.

Pendant le ſéjour que Caſimir fit à Jungenleſlaw, il reçut des Députés du Duc de Stolpe ſon allié, qui lui promettoit de le ſeconder de tout ſon pouvoir; mais il vouloit en même-tems, obtenir l'agrément du Roi, pour retirer quelques places de la Poméranie, des mains des Teutoniques, avec promeſſe d'en faire hommage à la Pologne. Le Roi qui jugea que ce Prince s'entendoit avec l'Ordre pour s'emparer de la Poméranie, ſi les Chevaliers venoient à la perdre, fit dire au Duc pour toute réponſe; qu'il eût à le venir trouver en perſonne, & qu'il prit garde de ne compter aucun argent à l'Ordre ni de relâcher aucun de ſes priſonniers: après cela Caſimir ſe rendit à Bramberg, où il apprit la perte de Schlokaw. Un Seigneur, nommé Siczovicz ſujet du Duc de Stolpe, qui étoit priſonnier, trouva le moyen de ſe rendre maître de la place, & de mettre le Gouverneur dans la priſon d'où il venoit de s'échapper: mais il fût chaſſé à ſon tour, à l'aide de quelques prêtres & des écoliers qui dé-

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

livrerent le Gouverneur, pendant que Siczovicz étoit allé en course. Le recouvrement de Schlokaw fût suivi de la reddition de Friedland & de Hammerstein, petite place de la Poméranie. Les habitans, jugeant que le Roi alloit diriger ses efforts contre cette province, ne voulurent pas s'exposer aux horreurs d'un siege, & chasserent les Teutoniques pour se donner aux Polonois : ainsi l'Ordre perdoit successivement ses places, & sa situation devenoit de jour en jour plus critique (1). Les habitans de Friedland & de Hammerstein avoient très-bien jugé des projets du Roi : ce Prince étant à Bramberg, tint plusieurs conseils, où l'on résolut d'entreprendre le siege de Choinitz. C'étoit le seul moyen de contraindre les Teutoniques à faire la paix : tant qu'ils étoient maîtres de cette place

Schutz. p. 500.

Dlugoss. pag. 370 & seq.

(1) Schutz rapporte que les habitans de Friedland & de Hammerstein, avoient chassé les Polonois pour rappeller les Teutoniques dans leurs murs à cause de la dureté du Castelan de Nakel, dont ils dépendoient ; mais il se trompe pour ce qui regarde Friedland : car nous avons dit sur le témoignage de Dlugoss, *pag. 279*, qu'à peine le Roi avoit pris cette place en 1461, que les habitans, encouragés par le succès des Teutons, chercherent à les rappeller dans leurs murs, & qu'ils y réussirent la même année. Quant à Hammerstein, petite place à l'extrémité occidentale de la Poméranie, Schutz peut avoir raison : c'est la premiere fois que je rencontre son nom dans l'histoire.

ils pouvoient recevoir du ſecours de l'Allemagne, & d'ailleurs la Pologne y avoit un double intérêt; car la garniſon qui étoit extrêmement nombreuſe, ne ceſſoit de faire des courſes ſur les frontieres du royaume, & rendoit aux Polonois une partie des maux qu'ils faiſoient ſouffrir aux Pruſſiens fideles à leurs maîtres.

XXIX. LOUIS D'ERLICHHAUSEN.

Ce projet étoit plus facile à concevoir, qu'à exécuter : les Polonois n'avoient certainement pas oublié les vains efforts qu'ils avoient faits autrefois contre cette place, & ils avoient peu de troupes pour faire une pareille entrepriſe. Malgré cela le Roi qui étoit très-empreſſé de voir commencer le ſiege, envoya 600 cavaliers, pour bloquer la ville, mais ils furent bientôt obligés de ſe retirer à Tauchel. Caſimir ſe hâta d'y envoyer Dunin avec ſes gardes & tout ce qu'il put ramaſſer de troupes : le Général partit de Bramberg le 25 juillet, & fut camper le 28 à la vue de Choinitz du coté de Tauchel, où il commença d'ouvrir la tranchée. Les Teutoniques étonnés de ſe voir attaqués par ſi peu de monde dans une place qu'ils croyoient à l'abri d'une pareille entrepriſe, ne négligerent rien pour l'arrêter : le Grand Commandeur d'Eiſenhof qui avoit encore entrepris de défendre

Siege de Choinitz.

Dlugoſs. pag. 371. Cromer. p. 569. Schutz. p. 500.

1466.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

celle-là, fit faire sortie sur sortie pour bouleverser les ouvrages des ennemis, & les accabla d'une grêle de coups de canon & de pierres que lançoient toutes les machines des remparts; mais les assiégeans reçurent un renfort de Lithuaniens & de Tartares, qui fût cause que les sorties se firent avec moins de succés (1).

(1) Nous avons déja observé ailleurs que ces Lithuaniens ne pouvoient être que des Samogites ou des troupes que quelques seigneurs Lithuaniens affectionnés au Roi, lui avoient envoyées; car la nation ne s'étoit point déclarée contre l'Ordre Teutonique: Si elle l'eût fait, le Grand-Maître n'auroit pas écrit aux Lithuaniens pour les prier d'interposer leurs bons offices, afin de ménager la paix, comme nous l'avons rapporté. D'ailleurs si les Lithuaniens s'étoient déclarés contre l'Ordre, ils n'auroient pas manqué de marcher dans la Prusse orientale avec une armée, & la guerre auroit fini tout d'un coup. Dlugoss rapporte que les Teutoniques entrerent dans une telle fureur, lorsqu'ils virent arriver ce secours aux assiégeans, qu'ils se servirent de fleches empoisonnées pour faire périr plus sûrement leurs ennemis. On ne peut rien opposer à une pareille assertion; mais je demande au lecteur équitable, si l'on peut croire que les Teutoniques se soient rendus coupables d'une pareille horreur, sur le témoignage d'un écrivain dont nous avons dévoilé cent fois les mensonges & la calomnie: il est vrai que Cromer dit la même chose; mais il copioit Dlugoss. Quant à Schutz, il ne l'a rapportée que sur le témoignage de Cromer, dont il a presque totalement emprunté ce qu'il dit du siége de Choinitz; au point que dans l'édition latine, il se sert souvent des mêmes expressions que Cromer a employées. Quand on examine la chose de près, on trouve que c'est Dlugoss qui est l'auteur de toutes les fables qui sont dans l'histoire de la Pologne & de la Prusse; & que les autres écrivains ne sont que ses échos.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Démarches pour la paix.

Dlugoss. pag. 374 & seq.

1466.

Pendant ce tems, Le Grand-Maître étoit en proie aux plus vives inquiétudes. Il ne lui restoit que Choinitz, Butow & Lauenbourg en Poméranie : la premiere de ces places couroit risque d'être prise, si les ennemis savoient employer les forces qu'ils pouvoient tirer de la Pologne, & cette perte devoit nécessairement entraîner celle des deux autres. Il n'avoit plus aucun espoir de tirer du secours des Princes de l'Empire divisés entre eux, & qui ne lui avoient jamais fait que des vaines promesses; mais ce qui l'inquiétoit davantage, étoit la disposition de ses sujets, qui étoient tellement ruinés & accablés des maux que cette guerre aussi longue que cruelle leur avoit occasionnés, qu'ils avoient osé menacer de l'abandonner, s'il ne se hâtoit de faire la paix. Dans cette crise, il convoqua une assemblée à Konigsberg, où les principaux chefs des troupes étrangeres furent admis. Tout le monde convint avec le Grand-Maître, qu'il n'y avoit pas d'autre parti à prendre que celui de la paix, pour peu que les conditions ne fussent pas tout-à-fait insoutenables. Bernard de Schomberg, ce fameux Chef des Bohêmes, qui avoit rendu tant de service au Grand-Maître, pendant dix ans, s'étoit raccommodé avec

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

lui. Le parti que Schomberg avoit pris, étoit effectivement excusable ; car s'il avoit travaillé à sa propre sûreté, il n'avoit pas trahi l'Ordre, & n'avoit pas porté les armes contre lui, à l'imitation du perfide Zerwonka. Ce fut donc sur Schomberg, que le Grand-Maître jetta les yeux pour faire faire des propositions au Roi de Pologne. Il vint trouver Casimir à Bramberg le 1 d'août, & lui demanda de vouloir fixer le jour & le lieu, où l'on pourroit s'assembler pour conférer ensemble. Le Roi fut fort embarrassé ; car il semble qu'il désiroit alors la paix, comme il l'avoit fait connoître au Légat & à divers Princes de l'Europe, mais d'un autre côté, il n'aimoit pas de quitter Bramberg, pour rester à portée de veiller au siége de Choinitz, & il ne vouloit pas fixer de jour, ni d'endroit, sans l'avis des Prussiens, qui étoient mécontens de ce qu'il ne s'étoit pas rendu à Marienbourg : ainsi, il ne fit qu'une réponse vague à Schomberg, & promit qu'il lui en enverroit une plus positive dans 15 jours. Schomberg étoit à peine parti, que les Polonois sentirent qu'ils alloient rendre les Prussiens maîtres des délibérations, s'ils n'avoient pas le courage de prendre leur parti sans eux ; c'est pourquoi Casimir envoya Dlugoss

l'hiſtorien & deux autres perſonnes, pour courir après Schomberg, avec ordre de convenir avec lui du jour & du lieu, où l'on tiendroit le congrès : après avoir exécuté cette commiſſion, les Députés devoient ſe rendre à Marienbourg, tant pour inſtruire les Chefs des Pruſſiens de cet événement, que pour leur apprendre les raiſons qui avoient déterminé le Roi à entreprendre le ſiége de Choinitz, au-lieu de ſe rendre à Marienbourg, comme il l'avoit promis. Dlugoſs & ſes collegues ayant joint Schomberg à Schwetz le 4 d'août, convinrent avec lui, que le Roi ſe rendroit pour le 8 de ſeptembre à Thorn, que le Grand-Maître viendroit à Culm, & que les conférences ſe tiendroient par les Plénipotentiaires des deux partis, à Culmſée, qui eſt entre ces deux endroits. Les Députés ayant mandé cet arrangement au Roi, afin qu'il pût en faire part au Légat, ils ſe rendirent à Marienbourg pour y remplir les commiſſions dont ils étoient chargés.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Cromer, p. 570.

Pendant que l'on prenoit des arrangemens pour travailler à la paix, le ſiége de Choinitz continuoit toujours. Caſimir, trompé par le Duc de Stolpe, qui avoit promis d'engager quelques chefs des troupes étrangeres qui défendoient

Suite du ſiége de Choinitz.

Dlugoſs. pag. 378.

1466.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Choinitz, à livrer cette place aux Polonois, tandis qu'il ne cherchoit qu'à l'acquérir pour lui-même, s'occupa des moyens de la resserrer plus étroitement. Les Teutoniques s'étoient si bien défendus jusque-là, que les assiégeans n'avoient pas encore achevé la ligne de circonvallation : c'est pourquoi, le Roi fit venir une très-grande quantité de paysans de la Grande-Pologne, qui avancerent considérablement l'ouvrage ; mais on peut juger, combien il fallut sacrifier de ces malheureux avant d'en voir la fin. Les Polonois souffrirent beaucoup pendant ce siége, de la disette des vivres & des fourrages, ensorte que leurs chevaux étoient moitié morts de faim. Dlugoss compare les maux que les Polonois éprouverent devant Choinitz, à ceux qu'ils avoient essuyés devant Stargard, prétendant, que pendant ces deux siéges, ils avoient plus souffert que durant ceux de Schwetz & de Neubourg ; mais les Polonois ne souffroient de la disette devant Choinitz, que par la maladresse du Roi & de ses Conseillers qui auroient pû aisément leur faire venir des vivres de la Pologne.

Conférences pour la paix. *Dlugoss.*

Casimir, étant parti de Bramberg, se rendit à Thorn le 7 de septembre, où le Légat qui venoit de Breslau, arriva

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

pag. 378 & seq.

1466.

le même soir. Le lendemain, Rodolphe officia pontificalement dans l'église des FF. Mineurs, en présence du Roi & de tout le peuple : ainsi l'excommunication fut véritablement suspendue, comme nous l'avons observé plus haut. Le Grand-Maître arriva à Culm quelques jours plus tard que l'on en étoit convenu, parce que le Légat lui avoit mandé que son arrivée seroit différée, à cause des troubles qui agitoient la Silésie. Il est vrai que Rodolphe lui avoit écrit d'abord une seconde lettre pour l'avertir, que malgré ces empêchemens, il se rendroit en Prusse au jour marqué ; mais elle n'étoit pas parvenue à tems au Grand-Maître. Les Prussiens, dit Dlugoss, furent obligés de pourvoir aux différens besoins de ce Prince, qui n'avoit plus que des guenilles, pour le mettre en état de faire décemment le voyage, & le prierent de ne point revenir qu'il n'eût conclu la paix. Je ne sais par quel motif l'historien a remarqué cette particularité ; mais nous aurons lieu d'observer qu'il n'en pouvoit pas rapporter qui fit plus d'honneur au Grand-Maître. Comme la petite ville de Culmsée qui avoit d'abord été choisie pour y tenir les conférences, étoit presque entiérement ruinée, on convint qu'elles se tiendroient dans la plaine près

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

de Neſſaw, où l'on dreſſa trois tentes; une pour le Légat qui devoit faire les fonctions de médiateur, & les deux autres, pour les Commiſſaires du Roi de Pologne & du Grand-Maître. La peſte faillit de rendre tout cet appareil inutile; car l'épidémie s'étant manifeſtée à Thorn, tous les Conſeillers ſe diſpoſoient à en ſortir : mais Caſimir qui déſiroit la paix, les retint par ſon exemple, & y demeura juſqu'à la concluſion du traité. Il eſt remarquable, que l'on ne fit pas de treve, & que par conſéquent, la guerre ne diſcontinua pas, tandis que l'on s'occupoit ſérieuſement à ramener la paix.

Perte de Choinitz.

Dlugoſs. pag. 380 & ſeq.

Schutz. p. 501.

1466.

Pendant que l'on commençoit les négociations près de Neſſaw, les Polonois continuoient le ſiége de Choinitz, & le brave Grand-Commandeur d'Eiſenhof, leur oppoſoit la plus vigoureuſe réſiſtance. Preſque tous les jours étoient marqués par des ſorties auſſi vives que meurtrieres; mais il en fit une le 14 de ſeptembre, qui lui coûta beaucoup de monde. Un très-gros détachement s'étant battu avec les ennemis, fut obligé de ſe retirer dans la ville, comme il arrive toujours en pareil cas, & c'eſt ce que Dlugoſs appelle avoir été vaincu : cependant, cette retraite pouvoit n'ê-

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

tre qu'une feinte ; car lorſqu'on vit du haut des tours, que les Polonois tranquilles ne s'occupoient qu'à prendre leur repas, les Teutoniques ſortirent une ſeconde fois, & entretinrent pendant pluſieurs heures un combat, où aucune des parties ne paroiſſoit avoir l'avantage ; mais quand il fallut ſe retirer, les aſſiégeans qui étoient plus nombreux, les preſſerent ſi vivement, que le Grand-Commandeur fut obligé de faire fermer les portes avant que tous les ſoldats fuſſent rentrés, dans la crainte que les Polonois ne ſe jettaſſent dans la ville : enſorte, qu'il perdit beaucoup de monde dans cette journée, tant de ceux qui furent tués par l'ennemi, que de ceux qui ſe noyerent en voulant regagner la place à la nage. Quelqu'ait été la perte des Teutoniques dans la derniere ſortie, il leur reſtoit tant de monde, & la place étoit ſi bien fortifiée, que les Polonois ne pouvoient ſe flatter de la prendre autrement, que par famine; mais ils employerent un genre d'attaque, dont le ſuccès en accélera la reddition. Le 15 de ſeptembre, les ennemis profitant de l'obſcurité de la nuit pour faire avancer quelques machines, jetterent dans la ville une quantité de traits enveloppés de matieres enflammées : comme la plu-

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

part des maisons étoient couvertes de chaume, le feu prit en plusieurs endroits, & tous les mouvemens que les Chevaliers se donnerent, ne purent empêcher que le quart de la ville, & entre autres tous leurs magasins ne devinssent la proie des flammes. Ce malheur ôta l'espoir aux Teutoniques, de conserver une place qu'ils étoient assurés de défendre, tant qu'il leur seroit resté un morceau de pain, & les obligea de travailler à obtenir une capitulation honorable. Dès le lendemain, ils firent quelques propositions; mais comme ils vouloient cacher la perte qu'ils avoient faite, ils ne montrerent aucun empressement de terminer, ce qui fit traîner la négociation en longueur. Entre-tems, les ennemis ne négligeoient rien pour achever de brûler la ville; & comme les Teutoniques ne faisoient plus de sorties, ils profiterent de l'occasion pour avancer leurs lignes, malgré la grêle de traits & de coups de canon qu'on leur tiroit des remparts: cela prouve que les Teutoniques n'avoient cessé de faire des sorties avec le plus grand succès, depuis le commencement du siége, puisqu'ils avoient empêché que les ennemis n'achevassent cet ouvrage, malgré le nombre des pionniers qu'on leur avoit envoyés de la Grande-Pologne,

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Lorſque le peu de vivres qu'on avoit ſauvé de l'incendie fut conſommé, & que l'on fut certain qu'on ne pouvoit être ſecouru, le Grand-Commandeur, accompagné des principaux chefs, ſe rendit dans le camp des ennemis pour y ſigner la capitulation qu'il leur plût de dicter. Comme ils ignoroient appparemment l'extrême beſoin où la garniſon étoit réduite, les conditions furent encore ſupportables pour les circonſtances; car on rendit les priſonniers de part & d'autre, & les Teutoniques eurent la liberté de ſe retirer avec toutes les troupes & leurs bagages, où ils jugeroient à propos; mais on ſtipula qu'elles ne pourroient plus ſervir contre la Pologne. Le Grand-Commandeur ayant remis Choinitz avec toute l'artillerie & les machines de guerre entre les mains des Polonois, en ſortit le 28 de ſeptembre, & partit à la tête de la garniſon pour ſe rendre à Lauenbourg. Le vénérable vieillard qui avoit défendu quatre places avec tant de courage, pendant cette guerre, ne pût quitter celle-là, ſans verſer des larmes ameres ſur le malheur qui l'avoit forcé de la rendre, tandis qu'il avoit pu ſe flatter de ne jamais céder aux efforts des ennemis. Eiſenhof étant arrivé à Lauenbourg, jugea bien qu'après la

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

perte de Choinitz il étoit impoſſible de le conſerver, ainſi que la fortereſſe de Butow : c'eſt pourquoi il prit le parti, ſoit de ſon propre mouvement, ſoit par ordre du Grand-Maître, de remettre ces deux places au Duc de Stolpe pour la ſomme de 8000 florins; préférant, ſi la paix ne ſe faiſoit pas, qu'elles fuſſent entre les mains du Duc de qui on pouvoit eſpérer de les retirer, que de les voir paſſer entre celles des Polonois (1).

Perte de Zantyr. *Schutz. p. 501.* 1466.

Dans le tems que les ennemis aſſiégeoient Choinitz, le Gouverneur de Marienbourg, ſecondé par les habitans du Werder, attaquoit la nouvelle fortereſſe que le Maréchal de l'Ordre avoit élevée à Zantir, & l'aſſiégeoit en même tems du côté de la terre, & du côté du fleuve. Les Teutoniques ſe défendirent d'abord avec tant de courage que les pertes étoient à-peu-près égales de part & d'autre : mais le nombre des ennemis croiſſant tous les jours & les vivres commençant à manquer, ils furent contraints de l'abandonner, & ſe retirerent par des galeries ſouteraines qui étoient apparemment des reſtes de l'ancien château :

(1) Dlugoſs ajoute que le Duc relâcha une quantité de Gentilshommes qu'il avoit faits priſonniers en combattant contre l'Ordre.

XXIX. LOUIS D'ERLICHHAUSEN.

par ce moyen ils échapperent aux ennemis qui détruisirent de fond en comble, les nouveaux ouvrages qu'on avoit faits à Zantyr (1).

Situation de l'Ordre. Travail pour la paix.

Dlugoss. pag. 381 & seq.

1466.

La nouvelle de ces deux événemens qu'on apprit presque en même-tems, occasionna des sensations bien différentes. Le Roi de Pologne transporté de ce succès inespéré, se hâta d'en rendre graces à Dieu, & les Commissaires Teutoniques crurent que c'étoit une feinte que les Polonois avoient imaginée pour les obliger à accepter les conditions qu'ils leur proposoient; mais ils furent bientôt détrompés par une lettre du Grand-Maître, qui leur confirmoit cette triste vérité. La perte de Choinitz étoit l'événement le plus malheureux qui pouvoit arriver à l'Ordre, & sa situation étoit des plus fâcheuses, parce qu'il ne pouvoit plus espérer de secours de l'Allemagne, dès que le Roi étoit maître de la Poméranie. Ce qui restoit de troupes étrangeres, qui devoient être réduites à fort peu de chose, depuis que la nombreuse

(1) Dlugoss ne fait pas mention de ces détails. Schutz rapporte que les Teutoniques avoient creusé ces souterrains depuis qu'ils avoient entrepris de rétablir Zantyr; mais il est plus vraisemblable qu'ils n'avoient fait que rétablir ceux qui avoient servi à l'ancienne forteresse.

XXIX.
LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

garnison de Choinitz ne pouvoit plus servir, ne suffisoit pas pour faire tête aux ennemis victorieux; d'ailleurs il étoit dû des sommes considérables à ces étrangers, & il étoit dangereux qu'ils ne voulussent se payer eux-mêmes, en gardant les places dont on leur avoit confié la défense: d'un autre côté les Prussiens étoient aux abois, & ne pouvoient pas fournir plus long-tems aux fraix de la guerre; ainsi le Grand-Maître étoit vraiment réduit à l'état dont nous avons parlé plus haut, qui étoit une impuissance absolue de se défendre plus long-tems: le danger de sa situation exigeoit même qu'il ne se rendît pas difficile sur les conditions quelconques qu'on lui proposeroit, dans la crainte de se voir dépouiller de ce qu'il avoit encore l'espérance de conserver. Ce grand homme qui s'étoit couvert de gloire, en soutenant son Ordre jusqu'à la derniere extrêmité, se soumit donc aux décrets de la Providence, qui avoit résolu de le livrer à la merci de ses ennemis; ce qui s'étoit manifesté particuliérement par la perte aussi malheureuse qu'inattendue de la forteresse de Choinitz.

Ibid. pag. 382 & seq.

Le Maréchal de Livonie & quelques autres Commissaires étant venus trouver le Grand-Maître à Culm pour prendre

ſes ordres, il convint avec eux qu'il n'y avoit pas d'autre parti à prendre que de céder à la force; mais il écrivit au Légat pour l'engager de venir à Culm afin de traiter avec lui. L'Evêque Rodolphe s'y rendit avec l'agrément du Roi qui le fit accompagner par Vincent Kielbaſſa, ſon ſecrétaire, qui avoit les inſtructions néceſſaires pour accepter ou rejetter les articles, ſelon qu'ils ſeroient conformes ou non, aux intentions des Polonois; Caſimir étant perſuadé que cette maniere de traiter entre peu de perſonnes, ſeroit beaucoup plus courte que ſi on diſcutoit tous les articles dans un grand Comité. Le Légat & Kielbaſſa travaillerent pendant pluſieurs jours à régler avec le Grand-Maître, les principaux articles de la paix, après quoi ils retournerent à Thorn pour rendre compte de l'état de la négociation. Pluſieurs Conſeillers du Roi déſapprouverent les articles dont le Légat étoit convenu, & les rebelles de la Pruſſe prétendirent que cette paix ne pourroit ſubſiſter, parce qu'en ſuivant ce plan, la plus grande partie du pays devoit continuer d'appartenir à l'Ordre : ces oppoſitions embarraſſerent fort le Légat & tous ceux qui déſiroient ſincérement la paix. Comme il étoit important de ne point laiſſer ralentir les

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

XXIX.
LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

négociations, le Grand-Maître, après avoir reçu les sûretés d'usage, vint lui-même à Thorn, accompagné de Plauen, du Maréchal de Livonie, de Guillaume d'Eppingen, Commandeur d'Osterode, de Bernard de Schomberg & de beaucoup d'autres personnes : après plusieurs jours de travail, on régla enfin toutes les conditions du traité par la médiation du Légat, & on travailla à les rédiger par écrit. Cela ne se fit pas encore sans difficulté ; car les Prussiens, l'Evêque de Warmie & un petit nombre de Conseillers Polonois souffroient impatiemment que 'Ordre retint une grande partie de la Prusse ; soutenant que, si le Roi avoit fait le siége de Konigsberg, après la prise de Choinitz, il lui eût été aisé de l'avoir toute entiere : mais les Evêques & la plus grande partie des Seigneurs Polonois en jugerent différemment, & s'éleverent vivement contre eux, prétendant qu'ils avoient mauvaise grace de balancer sur les offres qu'on leur faisoit, & qui remplissoient les vœux de la nation ; que l'occasion qui se présentoit, ne se rencontreroit pas toujours, & qu'il y auroit de la folie à ne pas accepter les dons que la fortune offroit d'elle même, tandis qu'anciennement on avoit répandu beaucoup de sang inu-

tilement pour les lui ravir. Cette façon de penser des principaux Seigneurs Polonois, qui étoit aussi celle du Roi, nous fait voir que la Pologne épuisée avoit grand besoin de la paix. Enfin tout le monde étant d'accord, & les exemplaires du traité étant prêts à être scellés, on mit fin à une guerre cruelle qui devastoit la Prusse depuis si longtems.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Conclusion & publication de la paix.

Dlugoss. pag. 385.

1466.

Le 19 du mois d'octobre de l'an 1466, qui tomboit un dimanche, le Roi & le Grand-Maître accompagnés chacun d'un nombreux cortege, se rendirent à l'hôtel-de-ville de Thorn, où ils scellerent les actes du traité qui étoit rédigé en latin. Les deux Princes s'embrasserent, & après les autres civilités d'usage, le Légat lût à haute voix une traduction allemande du traité; Vincent Kielbassa secrétaire du Roi, en lût ensuite une traduction en polonois, afin que le peuple fut instruit de son contenu. Le Roi & le Grand-Maître ayant réitéré verbalement leur approbation, furent se mettre à genoux devant le Légat, qui tenoit en main un crucifix, ou probablement un morceau de la vraie croix, & jurerent d'observer toutes les conditions dudit traité : ce que firent aussi l'Archevêque de Gnesne,

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

l'Evêque de Warmie, tous les Conseillers, les Palatins, les Commandeurs & enfin tous les représentans des sujets des deux parties contractantes. Au sortir de l'hôtel-de-ville, le Roi & le Grand-Maître se rendirent à l'église des Freres Mineurs, où ils assisterent au *Te Deum*, ainsi qu'à la messe chantée par le Légat. Le Grand-Maître dîna avec le Roi, & le reste de la journée se passa en rejouissances, auxquelles les Teutoniques ne durent pas prendre beaucoup de part. Voici les principaux articles de ce fameux traité, qui partagea la Prusse entre la Pologne & l'Ordre Teutonique.

Articles du traité. *Cod. Pol. tom. 4. num. 122.* 1466.

Le pays de Culm appartiendra au Roi avec toutes les villes & forteresses qu'il contient, savoir; la vieille & la nouvelle Thorn, Birgelau, Althaus, Culm, Venczlau, Leipe, Schonesée, Rogenhausen, Engelsberg, Reden, Graudentz, Golup, Papaw, Strasbourg, Litteberg, Bratian, Neumarck & Lessen. Le pays de Michalow passera de même à la Pologne; ainsi que la Poméranie avec toutes ses villes & forteresses, à savoir; Dantzig, Puwczik (c'est Bauzig), Lauenbourg, Heyle, Liébe, Grebyn, Dirschaw, Mewe, Stargard, Neubourg, Schwetz, Ossiek, Jasiénicz, Krissaw, Schlockaw, Choinitz, Friedland, Hamerstein

merſtein, Butow, Tauchel, Sobowicz, Schoneck & Baldenbourg. La Pologne aura encore dans ſa part, la ville & le château de Marienbourg avec les deux Werders & le diſtrict de Szarpaw, ainſi que les villes de Stum, d'Elbing, de Tolkemit & de Chriſtbourg (1). En indiquant la ligne de démarcation dans cette partie, le traité ſpécifie le village & les fermes qui appartiendront au Roi ou au Grand-Maître; mais nous n'entrerons point dans de ſi gtands détails, parce que toutes ces limites ſont marquées exactement dans les cartes de la Pruſſe, qui ont été faites avant le partage de la Pologne.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Le Grand-Maître conſervera le château & les trois villes de Konigsberg, c'eſt-à-dire, Konigsberg proprement dit, Lebenicht, & Kniphof, ainſi que les villes ou fortereſſes de Lochſtet, Wargen, Girmaw, Pobeten, Rudaw, Schacken, Kaimen, Kremiten, Waldaw, Tapiaw, Tapelauken, Narbeckten, Inſterbourg, Allenbourg, Wohenſdorf, Gerdawen, Angerbourh, Nordenbourg, La-

(1) Le traité porte que le château de Chriſtbourg devoit être démoli; ainſi il n'avoit pas été abandonné depuis la bataille de Tannenberg, comme les hiſtoriens le prétendent.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

biaw, Laukisken, Tilſit, Ragnit, Roſſipten, Wintborg, Memel, Brandebourg, Creutzbourg, Friedland, Barten, Leczen, Balga, Héiligenpeil, Sinthen, Landsberg, Preuſch-Eylaw, Bartenſtein, Séeſtein, Zegensbourg, Rain, Raſtenbourg, Lycke, Johannisbourg, Holland, Liebſtadt, Muhlhauſen, Morungen, Paſſenheim, Ortelsbourg, Oſterode, Hohenſtein, Niédenbourg, Soldaw, Ligenbourg, Deutzch-Eylaw, Preuſch-marck, Libemuhl, & Salfeld (1).

L'Evêque & l'égliſe de Sambie, demeureront ſous la juriſdiction du Grand-Maître, ainſi que les villes & châteaux qui leur appartiennent; ſavoir, Fiſchauſen, Tirenberg, Labelaw, Powden, Jurgembourg, Zalau & Neuenhaus.

Le Roi promet de conſerver à l'Ordre tous ſes droits & privileges, pour autant qu'ils ne ſont pas contraires à la

(1) On eſt étonné du nombre prodigieux de villes & de forterelles qu'il y avoit en Pruſſe, dont la plus grande partie devoit ſon origine à l'Ordre Teutonique : mais à l'époque du traité, il y en avoit un grand nombre dont il ne reſtoit plus que des maſures ; car l'état de la Pruſſe étoit horrible, comme nous le ferons voir plus bas. Ce pays n'a jamais recouvré ſon ancienne ſplendeur : ſi on excepte quelques grandes villes, on reconnoît à peine la place des meilleures forterelles ; & beaucoup de villes qui étoient aſſez conſidérables ne ſont aujourd'hui que des villages.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

présente paix, & s'engage à le défendre en toute occasion : en revanche, le Grand-Maître, tant pour lui, que pour ses successeurs, doit se reconnoître vassal de la Pologne. Chaque Grand-Maître devra prêter personnellement serment de fidélité six mois après son élection, en ces termes : *Je jure que je serai fidele au Roi & au royaume de Pologne, que je m'intéresserai à leur avantage, que je les aiderai fidèlement dans les affaires ; que je ne communiquerai à personne, à leur détriment, les secrets qui me seront confiés, & que je garderai fidèlement la présente paix dans tous ses points. Ainsi m'aide Dieu &c.* Il est encore stipulé, que les Grands-Maîtres ne reconnoîtront d'autre supérieur pour leurs domaines en Prusse, que le Roi de Pologne, & le Pape pour les matieres ecclésiastiques. En sa qualité de vassal, le Grand-Maître est reconnu pour Prince & Conseiller perpétuel de la couronne de Pologne, & doit être assis à la premiere place, à la gauche du Roi, dans toutes les assemblées. Un certain nombre de Commandeurs présentés par le Grand-Maître, doivent être aussi regardés comme Conseillers de la couronne de Pologne.

L'église de Culm cessera d'être régu-

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

liere, c'eſt-à-dire, d'être ſoumiſe à la regle de l'Ordre, & ſera à l'avenir ſous la juriſdiction de l'Archevêque de Gneſne. Les villes & châteaux qui lui appartiennent; ſavoir, Culmſée, Lobaw, Kurnik & Fredeck, ſeront ſous la juriſdiction de la Pologne.

L'Evêque & l'égliſe de Warmie, ainſi que toutes les villes & fortereſſes qui en dépendent; ſavoir, Heilsberg, Brunsberg, Wormdit, Séebourg, Wartenberg, Reſel, Biſchofſtein, Gutſtadt, Melſak, Frawenbourg & Biſchofsbourg ſeront à l'avenir ſous la juriſdiction de la Pologne; le Grand-Maître & ſon Ordre renonçant, en faveur du Roi, à toute juriſdiction, ſujétion, protection, ainſi qu'à tous autres droits qu'ils avoient ſur ladite égliſe de Warmie. Cet article prouve, que l'Evêque & l'égliſe de Warmie n'étoient pas tellement exempts, qu'ils n'euſſent été ſoumis à la juriſdiction du Grand-Maître, quoique cette ſujétion n'ait jamais été auſſi entiere que celle des autres Evêques & Chapitres de la Pruſſe, puiſqu'ils ne profeſſoient pas la regle de l'Ordre Teutonique.

L'Evêché de Poméſanie, demeurera ſous la juriſdiction du Grand-Maître, & ſous la regle de l'Ordre Teutonique: cependant, le Roi réſerve, que Nicolas Kielbaſſa, ſon ſecrétaire, à qui il donne

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

l'Evêché de Culm, sera administrateur pendant sa vie de l'Evêché de Pomésanie, & jouira des droits que l'Evêque doit avoir sur les villes ou forteresses de Risenbourg, Marienwerder, Bischofswerder, Fréistadt, Gardennsée & Rosemberg. L'église de Pomésanie, demeurant réguliere, nonobstant cet arrangement; elle conservera le droit d'élire une personne de l'Ordre après la mort de Kielbassa. Ces articles, qui regardent les Evêchés, supposoient l'agrément du Pape que le Roi se chargeoit de solliciter.

On devra rétablir, de part & d'autre, les Ecclésiastiques dans tous leurs droits, & rendre aux Evêques & Chapitres pour la St. Jean prochain, toutes les forteresses ou places occupées, soit par les Polonois, ou par les troupes de l'Ordre Teutonique.

Tous les prisonniers faits de part & d'autre, seront relâchés sans rançon. Les marchands Prussiens & Polonois, commerceront librement dans les pays respectifs, sans qu'aucune des parties puisse établir de nouveaux impôts pour gêner le commerce.

Les Chevaliers de Prusse admettront dans l'Ordre, des Polonois & autres sujets du Roi, ayant les qualités requises, de maniere cependant, que leur nombre

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

n'excede pas la moitié : dans la distribution des Commanderies & des emplois, on aura égard à leur nombre pour les placer, ainsi que les autres Chevaliers (1). Les Grands-Maîtres continueront d'être élus selon les regles de l'Ordre; mais comme ils deviennent Princes & Conseillers de la couronne de Pologne, ils ne pourront être déposés par le Chapitre à l'insçu du Roi.

Les parties contractantes ne pourront faire aucune démarche pour rompre le présent traité, ni même consentir à ce qu'il soit cassé par l'autorité du Pape, d'un Concile, de l'Empereur, ni de toute autre personne.

Le Roi remettra en mains des Teutoniques avant la St. Jean, les villes & forteresses de Holland avec le district & la ville de Mulhausen, le district de Burdawen, ainsi que les villes de Passenheim, & de Niédenbourg; le Grand-Maître s'obligeant de remettre au Roi, à la même époque, les villes de Culm, Strasbourg, Neumarck, Christbourg, Stum, Bratian & Althaus. Les deux parties doivent maintenir lesdites villes dans

(1) Il y a beaucoup d'articles de ce traité qui ne furent pas observés, comme nous le dirons en son lieu, & celui-ci fut certainement du nombre.

XXIX. LOUIS D'ERLIHCE-HAUSER.

leurs privileges, &c. On voit par cet article, que chaque partie possédoit déja à-peu-près la part qu'elle devoit avoir dans ce partage (1).

Comme le Roi prévoyoit que l'Ordre réclameroit contre ce traité, qui étoit extorqué par la violence & l'injustice la plus criante, il chercha à mettre des entraves aux Chevaliers : à cet effet il exigea que le Grand-Maître nommât des Députés pour aller à Rome avec les siens, afin d'affirmer conjointement au Pape, que c'étoit de la pure & franche volonté des parties que ce traité avoit été fait par la médiation du Légat : il devoient, en même-tems, prier le Souverain Pontife de le confir-

(1) Nous avons vu qu'à la fin de 1463, Schomberg, qui commandoit à Culm, à Strasbourg & à Althaus, avoit fait un accord avec le Roi de Pologne, par lequel il s'étoit obligé de ne donner aucun secours à l'Ordre ; mais Schomberg s'étoit raccommodé avec le Grand-Maître, comme Dlugoss nous l'apprend, *pag. 373 & seq. & 383.* & comme nous le voyons encore mieux par ce passage, puisque l'Ordre s'obligeoit de remettre au Roi les trois forteresses que Schomberg avoit pour sa sûreté ; ce qui paroît indiquer qu'il s'étoit arrangé avec le Grand-Maître pour les arrérages qui lui étoient dûs, & qu'ainsi il lui avoit rendu le pouvoir de disposer de ces trois places : cependant nous verrons que les héritiers de Schomberg les conserverent jusqu'en 1478 que le Roi de Hongrie les retira pour les remettre entre les mains de l'Ordre, & qu'ensuite elles passerent dans celles du Roi de Pologne.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

mer dans tous ses points, de décerner des peines contre ceux qui y contreviendroient, & de suppléer aux défauts qui pourroient s'y trouver, dérogeant, de sa certaine science, aux statuts & usages de l'Ordre, quoique confirmés par des serments, ou par l'autorité des Papes ou de leurs Légats, pour autant que lesdits statuts & usages exigeoient l'intervention des Maîtres d'Allemagne & de Livonie dans les affaires importantes ; & cassant d'avance toutes les réclamations que l'Ordre pourroit faire, en alléguant la crainte qui l'avoit obligé de consentir à cette paix, afin que les Chevaliers ne pussent pas prétendre qu'ils n'avoient pas été en droit de faire un tel traité, sans le consentement des Maîtres d'Allemagne & de Livonie, tandis qu'ils étoient venus de leur pure & libre volonté pour le conclure, à l'invitation du Légat : c'est ainsi que cet article est conçu dans l'acte dont nous rendons compte. Ce traité, daté de Thorn, le 19 octobre de l'an 1466, est muni de 65 sceaux, y compris ceux du Roi & du Légat. On y remarque que Dlugoss l'historien, qui avoit été employé dans toute cette négociation, est au nombre des témoins. Nous n'avons pas le double du traité,

scellé par le Grand-Maître, qui a été remis entre les mains du Roi de Pologne.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN. -

On voit encore trois autres actes datés de Thorn le 19 d'octobre. Le premier est une déclaration du Grand-Maître, qui pardonne à ses sujets, & particuliérement aux habitans de Holland, de Mulhausen, de Passenheim & de Niedenbourg (1), d'avoir pris parti pour ses ennemis, & promet de les maintenir dans leurs privileges, sans les punir de leur infidélité. Le second acte est une chartre du Roi de Pologne fort singuliere. Comme les Polonois n'avoient jamais annoncé de prétentions formelles, c'est-à-dire, en justice ou devant des arbitres, que sur la Poméranie, le pays de Culm, & celui de Michalow, & que cependant par ce traité forcé, le Roi s'étoit approprié les villes & les districts de Marienbourg, de Christbourg, d'Elbing & de Stum, il voulut se procurer par un article secret (qu'il auroit rougi d'insérer dans le traité même, qui ne pouvoit manquer de devenir public) un droit apparent sur ces districts, en promettant au Grand-

Autres actes de la même date.

1466.

Cod. Pol. tom. 4. num. 123.

Ibid. num. 124.

(1) L'acte porte Nordenbourg, mais c'est une faute; car il est évident qu'il s'agit ici des quatre places que la Pologne devoit rendre à l'Ordre.

XXIX.
LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Maître une somme d'argent très-disproportionnée à leur valeur : c'est pourquoi le Roi dit dans cette chartre, que pour se procurer un droit plus évident & plus ample sur lesdits endroits, il promettoit au Grand-Maître la somme de 15000 florins de Hongrie, afin de le mettre en état de satisfaire à ce qu'il devoit aux troupes étrangeres ; desquelles 15,000 florins, 7000 devoient lui être comptés à Thorn le 1 de mai de l'an 1467, & les 8000 autres, à l'exception de 150 florins que le Grand-Maître venoit de recevoir à compte, devoient être payés à la fête de Noël suivante (1). Le troisieme acte est une chartre du Grand-Maître où sont repris tous les termes employés dans le précédent, & qui sert en même tems de quittance pour les 150 florins de Hongrie qu'il venoit de recevoir à compte des 15000 que le Roi lui avoit promis. Comme la Prusse étoit devastée d'une maniere dont il seroit peut être difficile de trouver un autre exemple dans l'histoire, le Roi exempta l'Ordre pour 20 ans, de donner du secours à la Pologne, à moins

Ibid, *num.* 125.

(1) J'ignore s'il y avoit d'autres florins en Hongrie que le florin d'or, qui étoit équivalent au ducat. Dans les deux actes dont nous venons de parler, ils ne sont nommés que florins.

qu'elle ne fût attaquée par les Turcs ou les Tartares; & le Grand-Maître exempta les sujets du Roi, qui avoient des biens dans ses domaines, de tout service & du payement de toute redevance pendant 25 ans, à moins que la Pologne ou la Prusse ne fussent attaquées par les Turcs ou les Tartares. Ces exemptions réciproques sont consignées dans une chartre du Grand-Maître, datée de Thorn le 23 octobre, quatre jours après la paix.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Ibid. num. 126.

Quoique Dlugoss ait été temoin oculaire de tout ce qui s'est passé à Thorn, il nous a laissé plus d'une demi-page de faussetés & d'absurdités sur cet objet. Ce n'étoit point par une pure libéralité, comme il le dit, & pour aider le Grand-Maître dans sa pauvreté, que le Roi lui avoit donné 15000 florins, comme cet écrivain le prétend; car nous venons de voir par l'acte même, qu'il n'avoit promis cette somme, qu'il étoit hors d'état de payer alors, que pour acquérir un droit quelconque sur Marienbourg & les autres villes de la Prusse, dont il s'étoit emparé; ainsi les sentimens de reconnoissance que Dlugoss prête au Grand-Maître pour une si grande libéralité, ne sont qu'une pure fiction. Ce qu'il rapporte des autres présens faits au Grand-

Contes de Dlugoss. *Pag. 393.*

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Maître, n'a pas plus de réalité : il est vrai que Casimir peut bien lui avoir donné deux chevaux, trois pelisses de martes, deux écuelles & deux bassins d'argent ; mais il est faux qu'il lui ait donné 300 florins pour faire son voyage. Outre que la grandeur d'ame que nous avons toujours remarquée dans le Grand-Maître depuis le commencement de la guerre, ne permet pas de le soupçonner d'avoir fait une bassesse, en recevant de son ennemi, une somme si modique pour un Souverain, qu'elle auroit pu passer pour une aumône, nous avons la preuve du contraire dans les actes dont nous venons de rendre compte. La pauvreté du Grand-Maitre étoit très-réelle, & même si grande que ce Prince fut obligé de demander un à compte sur les 15000 florins que Casimir s'étoit obligé de lui payer, non par générosité, mais afin d'acquérir une espece de titre pour colorer son injustice ; & le Monarque Polonois étoit lui-même si dénué d'argent, qu'il eut la honte de ne pouvoir lui compter que 150 florins : ainsi il étoit bien éloigné d'être en état de lui faire des présens en argent. Cette extrême pauvreté du Grand-Maître, sur laquelle Dlugoss a tant appuyé, & que nous connoissons encore mieux par l'acte

dont nous venons de parler, fait l'éloge de ce grand homme : elle prouve qu'il a défendu le patrimoine de son Ordre jusqu'à la derniere extrêmité ; qu'on ne peut le blamer d'avoir abandonné une si grande partie de ses domaines, puisqu'il ne lui restoit aucun moyen de les défendre ; & enfin, que s'il a reconnu un autre supérieur que l'Empereur, c'est plutôt par la faute de l'Empire, qui ne l'a pas secouru, que par la sienne, puisqu'il étoit impossible qu'il évitât le joug qui lui étoit imposé par la violence & l'injustice.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Telle fut la fin d'une guerre cruelle qui avoit ravagé la Prusse pendant 12 ans, 8 mois & 18 jours, à compter de l'époque où les Prussiens rebelles avoient écrit au Grand-Maître, qu'ils renonçoient à l'obéissance qu'ils lui avoient jurée. Ce traité, qui partagea la Prusse en deux parties presque égales, en y comprenant la Poméranie, la fit connoître sous deux dénominations différentes. La partie orientale, qui restoit à l'Ordre, étoit la Prusse Teutonique : c'est la même qui fut connue sous le nom de Prusse Ducale, après qu'Albert de Brandebourg l'eut usurpée, & qui a éte érigée en royaume au commencement de ce siecle présent. Le pays de

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Culm & les districts d'Elbing, de Marienbourg, &c., ainsi que la Poméranie, qui regardoient l'occident, furent nommés la Prusse Royale, parce qu'elle appartenoit au Roi & à la couronne de Pologne. Les Polonois ont conservé cette derniere jusqu'au fameux partage de la Pologne de l'an 1773, où le Roi de Prusse réunit la Prusse Royale à ses autres domaines, à la réserve de Dantzig & de Thorn, qui sont encore des especes de villes libres sous la protection de la Pologne.

Triste état de la Prusse. 1466.

Nous avons déja observé qu'on n'a pas une relation exacte de cette guerre, parce que Dlugofs a supprimé la plupart des événemens qui étoient contraires aux Polonois, & que Schutz, ou si l'on veut, Lindaw son guide, ont probablement fait la même chose à l'égard des Prussiens: à quoi il faut ajouter que ces deux derniers ne se sont principalement attachés qu'à décrire ce qui s'est passé dans la partie occidentale, où les Dantzigois ont joué le plus grand rôle; ainsi nous ne pouvons nous former une juste idée de cet événement, qu'en considérant ses suites. Il est vrai que le détail en est effrayant: mais s'il en coûte de faire gémir l'humanité, il est du devoir d'un historien de ne pas supprimer l'horrible tableau des malheurs qu'occa-

fionnent les passions des hommes, & sur-tout des grands; c'est la leçon la plus utile qu'ils puissent trouver dans l'histoire.

XXIX. LOUIS D'ERLICHHAUSEN.

Un bon architecte, dit Pauli en parlant de cette guerre, calcule d'avance les frais que doit coûter son entreprise; mais il s'en faut bien que les Polonois & les Prussiens aient agi avec autant de prudence: il a raison; car ils ne purent exécuter le projet qu'ils avoient formé d'exterminer l'Ordre, & la partie de la Prusse qu'ils lui ravirent, leur coûta si cher qu'ils durent regretter de l'avoir à ce prix. Voici le détail que Schutz nous a conservé des pertes qu'essuyerent les deux partis. Suivant les registres, dit cet historien, le Roi a perdu pendant cette guerre, tant dans les siéges que dans les combats ou escarmouches, 85000 étrangers, ou soldats à la solde de la Pologne, sans compter une quantité d'autres qui servoient volontairement dans l'espoir du pillage, & dont il périt un grand nombre. De 70,000 soldats étrangers, que le Grand-Maître avoit eus à sa solde pendant le cours de la guerre, 68,300 avoient été tués, ensorte qu'il ne lui restoit que 1700 étrangers à la paix: on ne comprend pas dans cette perte, celle des personnes de l'Ordre, ni celle des secours qu'il

Pag. 355.

Edit. Germ. fol. 331 vers.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

avoit tirés des Chevaliers d'Allemagne & de Livonie, non plus que celle des bourgeois & des payſans à qui on faiſoit prendre les armes dans l'occaſion. De 15000 étrangers, que les Dantzigois avoient entretenus pendant la guerre, il ne leur en reſtoit qu'environ 160; outre cela ils avoient perdu 2500 citoyens ou payſans, ſans compter un grand nombre dont les noms n'ont pas été enrégiſtrés. La ville d'Elbing avoit entretenu 1800 étrangers, dont elle avoit perdu plus de 1200, ſans compter un grand nombre de bourgeois & de payſans. La ville de Thorn avoit pris à ſa ſolde 3000 étrangers, dont elle avoit perdu 2290 avec un grand nombre de bourgeois & de payſans. Suivant les regiſtres, les petites villes & les villages avoient perdu environ 90,000 hommes dans le cours de la guerre, ſans compter un grand nombre d'autres dont les noms n'avoient pas été marqués: ainſi, conclut Schutz, la perte des Teutoniques & de leurs ennemis pouvoit monter aux environs de 300,000 hommes. Le même auteur ajoute qu'avant la guerre, il y avoit en Pruſſe à-peu-près 21,000 villages bien bâtis & bien peuplés, dont il ne reſta que 3020 qui n'euſſent pas été brûlés; ainſi 17,980 villages avoient

XXIX. LOUIS D'ERLICHHAUSEN.

été la proie des incendies. Outre les églises qui avoient été détruites par le feu, il s'en trouva 1019 à la paix, qui avoient été pillées & entiérement dévastées. Il faut remarquer que tout ce que nous venons de rapporter sur le témoignage de Schutz, a été tiré des registres qu'on avoit conservés; mais combien n'a-t-il pas péri de malheureux dont les noms n'ont pas été enrégistrés ? D'ailleurs nous ne voyons ici des détails que sur les pertes des grandes villes, ce qui n'est pas surprenant, puisque les registres, que l'on tenoit dans les petites villes, étoient péris avec les villes mêmes, dont une partie avoit été la proie de flammes.

Un manuscrit conservé à Thorn porte les mêmes détails avec quelques petites différences ; mais l'auteur y ajoute un état des frais de la guerre, qui coûta, dit-il, 9,600,000 florins de Hongrie ou ducats, au Roi de Pologne; 5,700,000 florins à l'Ordre, dont il devoit encore une partie à la paix, sans compter différens contrats d'engagement qu'il avoit été obligé de faire (1). Elle coûta 500,000 *Ap. Pauli pag. 355 in not.*

(1) La Pologne avoit aussi des dettes, car Dlugoss nous apprend, *pag.* 409 *& seq.*, que l'an 1467, le Roi devoit encore 270,000 ducats aux soldats qui avoient servi en Prusse, & l'on peut voir dans cet historien, la peine qu'eurent les Polonois de satisfaire à cette somme, qui ne fut pas payée de long-temps.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

marcs aux petites villes & au plat-pays, outre les tailles ordinaires; 700,000 marcs de Prusse & 223 marcs d'argent fin à la ville de Dantzig; 112,000 marcs de Prusse à la ville de Thorn, & 85,000 marcs de Prusse & 30 marcs d'argent fin à la ville d'Elbing. L'auteur ajoute que de 21,000 villages, il n'y en eut que 3013 qui ne furent pas brûlés (1).

De script. Pol. & Pruss. pag. 301.

Dans le compte que Braun rend de l'ouvrage de Runau, qui a écrit l'histoire de cette guerre, il fait un résumé de l'argent qu'elle a coûté, qui monte à 15,300,000 florins d'or, ou ducats de Hongrie pour la Pologne & l'Ordre Teutonique : outre cela les villes de Dantzig, de Thorn, d'Elbing, & les autres petites villes, ont payé 1,476,353 marcs : or, en évaluant le marc à 20 gros & le ducat à-peu-près à 30 gros, selon la constitution du Roi de Pologne de l'an 1496, cette somme fait encore un million de ducats; ainsi le total de

(1) L'auteur ne fait monter le nombre des églises dévastées qu'à 119, mais il est visible, par l'intervalle qu'il y a entre la somme & le mot précédent, qu'il y a un chiffre omis dans l'impression, & qu'il faut lire 1019, comme Schutz le rapporte, & comme [illegible]t aussi dans Léon, qui fait un détail, *pag.* [illegible] pertes des deux partis, qui est à peu [illegible]près conforme à ceux que l'on vient de

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

la dépenſe de la guerre monte à environ ſeize millions & demi de ducats, ſomme prodigieuſe pour ce tems-là. Runau rapporte auſſi, comme nous l'avons déja dit ailleurs, que de 21,000 villages bien peuplés, il n'y en avoit que 3013 qui n'euſſent pas été brûlés. Il eſt étonnant qu'aucun hiſtorien n'ait rapporté le nombre des villes qui ont eſſuyé le même ſort : il devoit être conſidérable; car nous avons ſouvent vu dans la deſcription de cette guerre, que les deux partis mettoient le feu aux villes qu'ils prenoient, ou qu'ils étoient obligés d'abandonner. Que l'on ajoute à cet affreux tableau les ravages de la peſte, qui emporta 20,000 perſonnes dans la ſeule ville de Dantzig en 1464, & les prodigieuſes émigrations, que la miſere & les fureurs de la guerre avoient occaſionnées, on aura une juſte idée du malheureux état où la Pruſſe étoit réduite à l'iſſue de cette guerre: auſſi du tems de Schutz & de Runau, voyoit-on d'immenſes forêts dans des cantons, où l'on avoit recueilli d'abondantes moiſſons le ſiecle précédent.

D'après ce détail adopté généralement par tous les écrivains Pruſſiens, on peut juger ſainement des événemens de cette guerre que Dlugoſs & Schutz n'ont pas connus, ou qu'ils n'ont pas jugé à pro-

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

pos de nous transmettre. Comme il est de fait que la révolte des Prussiens n'a pas été générale, & que par conséquent les sujets restés fideles à l'Ordre, combattoient avec lui contre les rebelles, on peut supposer que la perte de ceux, dont on n'a pas enrégistré les noms, a été égale de part & d'autre : nous supposerons encore la même chose pour les 90,000 hommes, que les petites villes & le plat-pays avoient perdus, de même que pour les volontaires qui étoient venus combattre, les uns avec les Teutoniques, & les autres avec les Polonois. Si après cela nous calculons le nombre de troupes étrangeres, que les deux partis avoient entretenues pendant la guerre, nous trouverons, selon Schutz, que l'Ordre avoit eu 70,000 soldats étrangers, dont il en avoit perdu 68,300; & si l'on préfere de suivre le manuscrit de Thorn, on trouvera qu'il avoit eu 71,000 hommes à sa solde, dont 69,250 avoient perdu la vie. Schutz ne détermine pas le nombre de soldats étrangers, que la Pologne avoit entretenus, & se contente de marquer leur perte, qui étoit de 85,000 hommes, mais le manuscrit de Thorn la porte à 90,000; ainsi les Polonois, la ville de Dantzig, celle d'Elbing, & celle de Thorn avoient entretenu en-

Ap. Pauli.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

semble 109,800 hommes, dont 103, 330 ont été tués ; ou si l'on veut suivre le manuscrit de Thorn, on trouvera que de ces 109,800 hommes, 107,179 y avoient perdu la vie. Si l'on ajoute à cela la perte que l'armée Polonoise avoit faite à la bataille de Choinitz, celle que ces armées presqu'innombrables étoient venues essuyer deux fois devant Lessen, les pertes qu'avoient faites les Polonois au siége de la ville de Marienbourg, ce que leur coûta l'entreprise, que le Roi avoit faite en Poméranie l'an 1461, le monde qu'ils perdirent au dernier siége de Choinitz, & enfin les pertes qu'essuyerent ces différens corps de Polonois que le Roi avoit envoyés en Prusse à plusieurs reprises, on se persuadera aisément que la perte des ennemis étoit le double plus forte que celle de l'Ordre ; car on ne peut pas douter que les grandes armées que Casimir avoit conduites devant Lessen, n'eussent été très-maltraitées, puisque les Teutoniques les avoient tellement resserrées, qu'elles mouroient de faim dans leur camp : aussi avons-nous vu que les Polonois étoient si rebutés de la guerre, que le Roi n'avoit pu les déterminer à marcher en Prusse, après la ridicule expédition qu'il avoit faite en Poméranie l'an 1461. Si après cela,

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

nous jettons un coup-d'œil sur les fraix de la guerre, nous trouvons qu'elle a coûté le double aux ennemis qu'aux Teutoniques : ainsi nous sommes autorisés à conclure que les Chevaliers avoient souvent remporté de grands avantages, ou que, quand ils avoient succombé sous les efforts de la multitude, la victoire avoit plus coûté aux vainqueurs qu'aux vaincus ; que par conséquent l'Ordre n'avoit rien perdu de ce courage indomptable que l'on a tant admiré, & qu'il étoit encore vrai que les Chevaliers n'étoient jamais plus redoutables que quand tout paroissoit désespéré.

Schutz. édit. Germ. fol. 332.
Leo. pag. 314.

Lorsqu'on fit voir au Roi de Pologne l'état des pertes & des fraix de cette guerre, il s'écria en soupirant : ô Dieu! ce pays-là valoit-il le sang & l'argent qu'il a coûté ? Ce soupir étoit bien énergique ; mais malheureusement les ambitieux ne considerent le mal que quand il n'est plus tems d'y remédier. Le Grand-Maître avoit perdu la moitié de la Prusse ; mais comme il avoit succombé en héros, on pourroit dire qu'il ne lui avoit manqué que de l'argent pour recouvrer tous ses états : cependant il faut reconnoître dans cet événement les décrets toujours adorables de la Providence, qui ôtoit à l'Ordre une partie

XXIX. LOUIS D'ERLICHHAUSEN.

de la puissance qu'elle lui avoit donnée, parce qu'il en avoit peut-être abusé. Les Prussiens avoient été les instrumens de cette révolution; mais ils étoient bien éloignés d'y avoir gagné, puisque leur perfidie avoit été punie de la maniere la plus terrible : c'étoit dans la partie occidentale que la révolte avoit pris naissance ; c'étoit là où elle avoit fait le plus de progrès, & c'étoit cette même partie qui avoit été la plus maltraitée. Si l'on excepte les villes de Dantzig, d'Elbing & de Thorn, toutes les autres étoient ou détruites, ou ruinées; le plat-pays n'offroit que des villages brûlés; une partie des habitans avoit péri par le glaive, & les autres avoient été contraints de s'expatrier. Nous avons vu, dès les premieres années de la guerre, que les paysans du pays de Culm & de la Pomésanie s'étoient presque tous sauvés pour se soustraire à la cruauté des Polonois, leurs alliés & leurs prétendus soutiens; ainsi ces malheureux, privés de toutes leurs possessions, étoient errans & misérables dans les pays où ils s'étoient réfugiés : en sorte que la divine Providence, qui avoit voulu punir les Chevaliers, avoit en quelque sorte brûlé les verges dont elle s'étoit servi

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

pour les châtier (1). Les Polonois n'avoient pas plus gagné à cet événement : outre la honte dont ils s'étoient couverts en trahissant les sermens solemnels qui avoient été faits par toute la nation, ils avoient acquis un pays dévasté & presque entiérement dépeuplé, à un prix qu'on peut regarder au-dessus de sa valeur, en ne considérant que l'argent, & combien le numéraire étoit rare en Pologne dans ce tems-là. Mais si l'on considere la perte des hommes, elle est inestimable, & l'on peut juger combien les Polonois dûrent se reprocher d'en avoir sacrifié un si grand nombre à la haine ou à l'ambition.

Nous n'entreprendrons pas de réfuter en détail, tout ce que les écrivains Polonois ont avancé pour justifier cette guerre, & pour relever la gloire que leur nation avoit prétenduement acquise, en réunissant à la couronne des domaines qui n'avoient jamais cessé de lui appartenir; il faudroit répéter ce que nous

(1) J'ai lu, il y a peu d'années, dans une feuille publique, que dans certains cantons de la Prusse Royale, à la droite de la Vistule, les habitans étoient si misérables & si abrutis, qu'ils avoient perdu jusqu'au souvenir du nom de leurs familles : cependant ce pays avoit été très-florissant du temps de l'Ordre Teutonique.

avons

avons déja rebattu tant de fois : ainſi nous nous contenterons pour toute réponſe ; de rappeller en bref au lecteur, la ſuite des événemens qui ont eu lieu depuis le commencement de la querelle.

XXIX. LOUIS D'ERLICHHAUSEN.

Récapitulation depuis le traité de Kaliſch. 1466.

Après avoir examiné quels étoient les titres en vertu deſquels l'Ordre Teutonique poſſédoit la Poméranie, ainſi que les pays de Culm & de Michalow, ſources de toutes les difficultés, nous avons rapporté les guerres que les Polonois leur avoient faites à ce ſujet, & la ſentence arbitrale des Rois de Hongrie & de Bohême, qui avoient adjugé ces provinces aux Teutoniques. Nous avons auſſi fait voir, qu'après cette déciſion, les Polonois avoient prié le Pape Benoît XII, de déleguer des Nonces pour terminer cette affaire ; ce qui leur avoit été accordé. Malgré les proteſtations de l'Ordre, qui refuſoit de ſoumettre à un nouveau tribunal, une cauſe déja jugée, les Nonces avoient décidé, en 1339, que la Poméranie, Culm & Michalow paſſeroient entre les mains de la Pologne ; mais le Pape ayant fait examiner leur ſentence, avoit déclaré qu'il la trouvoit injuſte : ce qui avoit déterminé les Polonois à ſe ſoumettre à la ſentence arbitrale des Rois de Hongrie & de Bohême, & à faire la paix avec le Grand-

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Maître Ludolphe Konig. Par ce fameux traité de paix conclu à Kalisch, le 8 juillet de l'an 1343, le Roi Casimir III renonça formellement & aussi solemnellement qu'il étoit possible à toutes prétentions sur les provinces de Poméranie, de Culm & de Michalow, ainsi que sur tous les autres domaines possédés par l'Ordre ; & il renonça encore particuliérement au titre de Duc de Poméranie, promettant pour lui & ses successeurs, de ne jamais plus l'employer dans ses diplômes, ni sur son sceau, & même de le faire effacer de ce dernier : le même jour onze Seigneurs Polonois se rendirent garants de l'exécution du traité, qui fut confirmé le 23 du même mois, par la diete du royaume. Il étoit donc impossible que les Polonois pussent trouver, je ne dirai pas une ombre de justice, mais seulement un prétexte plausible pour continuer à former des prétentions sur ces provinces : c'est cependant ce qu'ils n'ont cessé de faire ; & nous allons rappeller au lecteur, que depuis la conclusion du traité fait en 1343, leur conduite n'a été qu'une alternative continuelle de prétentions & de renonciations à la Poméranie, ainsi qu'aux pays de Culm & de Michalow.

Le même Casimir III, Roi de Polo-

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

gne, qui avoit juré d'observer tous les points de la paix de Kalisch, fit deux traités avec l'Empereur Charles IV, pour dépouiller l'Ordre & la maison de Baviere : l'un de ces traités fut conclu à Namslaw en 1348, & l'autre à Prague en 1356. Dans le dernier Casimir prit le titre de Seigneur & d'héritier de la Poméranie, contre les promesses qu'il avoit faites à Kalisch : comme ces traités n'eurent aucun effet, ils n'occasionnerent pas de rupture entre la Pologne & l'Ordre (1). Le Roi Louis, successeur de Casimir, vécut en bonne intelligence avec l'Ordre, & confirma la paix de Kalisch (2). Après la mort de Louis, les

(1) Voyez la note de la page 346 du troisieme tome de cet ouvrage, qui montre qu'il n'étoit pas plus permis au Roi de Pologne de prendre le titre de Seigneur & d'héritier de la Poméranie, que celui de Duc.

(2) On ne peut pas douter que Louis n'ait confirmé la paix de Kalisch, comme nous l'avons déja observé ailleurs, parce que l'Empereur dit dans une sentence arbitrale de l'an 1420 : *Sententiamus quod.... limites...... Pomeraniæ & Culmens, & Michalo-viens, &c.... stent & permaneant sicut fuit ordinatum per concordias factas per Serenissimos Principes Carolum & Joannem Ungariæ & Bohemiæ Reges, & per concessiones, donationes & renunciationes Casimiri Regis Poloniæ, ipsius que prædecessoris, &c.* Or le prédécesseur n'a pu confirmer les renonciations de Casimir ; ainsi l'on ne peut pas douter que ce mot *Prædecessoris* n'ait été mis au lieu de *Successoris* par la bévue d'un copiste, & que par conséquent le Roi Louis a confirmé les dispositions de la paix de Kalisch. Voyez *Cod. Pol. tom. 4. pag. 106.*

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Polonois forcerent sa fille Hedwige à épouser Jagellon, Grand-Duc de Lithuanie; mais il ne fit ce mariage & ne parvint au trône de Pologne, en 1386, qu'après qu'on lui eut fait jurer qu'il réuniroit à la couronne tous les pays qui lui avoient appartenu autrefois; & il est certain que les Polonois comprenoient sous cette dénomination, la Poméranie, les pays de Culm & de Michalow, & probablement la Prusse entiere. L'an 1404, on tint un congrès à Racziansz, où Jagellon céda le Duché de Samogitie à l'Ordre Teutonique, & renouvella dans tous ses points le traité de paix fait à Kalisch en 1343; ainsi ce Monarque renonça encore formellement à toute prétention sur la Poméranie, Culm & Michalow. Malgré cette renonciation, il y eut de vives contestations, lorsqu'il s'agit de sceller ce traité, parce que le Roi avoit repris le titre de Duc de Poméranie dans son sceau, & que les Teutoniques exigerent qu'il l'en effaçât, conformément aux stipulations expresses du traité de Kalisch. Le Grand-Duc de Lithuanie, vassal de la Pologne, ayant enlevé la Samogitie à l'Ordre, d'accord avec Jagellon, la guerre recommença avec les Polonois. En 1409, Jagellon publia un manifeste, dans lequel il reprit le titre d'hé-

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

ritier de la Poméranie, & après quelques hostilités il déféra, conjointement avec le Grand-Maître, le jugement de la querelle au Roi de Bohême. Jagellon n'avoit consenti à cet arbitrage que pour avoir le tems de se mieux préparer à la guerre ; aussi refusa-t-il de se soumettre à la sentence arbitrale, quoiqu'il s'y fût formellement engagé par son compromis. En 1410, les Chevaliers furent défaits à Tannenberg, & les vainqueurs assiégerent vainement Marienbourg : cette guerre fut terminée par le traité de paix fait à Thorn en 1411, dans lequel il fut encore stipulé bien expressément que les provinces de Poméranie, de Culm & de Michalow resteroient à l'Ordre. Malgré la paix de Thorn, le Roi Jagellon reprit le titre de Seigneur & d'héritier de la Poméranie dans un acte du 27 novembre de la même année 1411. Si l'on en croit Dlugoss, Jagellon fit peu de tems après, une ligue avec l'Empereur Sigismond, Roi de Hongrie, pour exterminer l'Ordre Teutonique, à condition que la Poméranie, Culm & Michalow reviendroient à la Pologne, & que le reste des conquêtes seroit partagé. Cet accord n'ayant pas eu d'effet, Jagellon prit l'Empereur pour arbitre, dans l'espérance que ce nouvel allié lui feroit

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

favorable, comme il le lui avoit promis, à ce que prétend Dlugofs. L'an 1413, le Roi fit un acte pour resserrer les liens qui unissoient la Lithuanie à la Pologne, & reprit encore dans cette chartre le titre de Seigneur & d'héritier de la Poméranie. L'an 1414, l'Empereur adjugea, par une sentence portée du consentement des deux parties, la Poméranie, Culm & Michalow à l'Ordre, conformément à la sentence arbitrale des Rois de Hongrie & de Bohême de l'an 1335, au traité de Kalisch de l'an 1343, & au traité de Thorn de l'an 1411. Malgré cette sentence, les Polonois recommencerent la guerre en 1414, & les deux partis finirent par remettre leurs différends à la décision du Concile de Constance. Après qu'on eut disputé longtems à Constance, les Teutoniques entreprirent de faire publiquement la lecture de leurs titres; & comme elle ne put être achevée dans une séance, les Polonois eurent le crédit d'empêcher qu'on leur en accordât une autre pour continuer; ainsi la cause n'ayant pas été instruite, le Concile ne prononça pas. Jagellon, bien décidé à ne pas se prêter à aucun accommodement, & à ne se soumettre à aucun jugement, à moins d'être assuré d'avance qu'on lui accorde-

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

roit ses prétentions, c'est-à-dire, la Poméranie, Culm & Michalow, résolut d'écraser l'Ordre Teutonique, en l'attaquant tantôt à force ouverte, & tantôt en le traînant de tribunal en tribunal : c'est pourquoi il prit le parti de reconnoître en même-tems deux juges différens, afin de pouvoir éluder les décisions de l'un, en se retournant vers l'autre. Martin V ayant envoyé des Nonces en 1419, pour ménager la paix entre la Pologne & l'Ordre, Jagellon ne refusa pas la médiation du Pape, & envoya des Ambassadeurs au congrès de Kniewkow, assemblé par les Nonces, mais sans leur donner le pouvoir de rien conclure. Dans le même-tems le Roi prit l'Empereur pour arbitre, & peu de tems après, il écrivit au Pape qu'il ne refuseroit pas de s'accorder par l'entremise de ses Nonces : en conséquence Martin V adressa des brefs au Roi & au Grand-Maître, pour leur ordonner de produire leurs titres, afin de pouvoir terminer leurs différends. Cependant l'Empereur, autorisé par les compromis les plus forts & les plus absolus, prononça une sentence arbitrale, au commencement de l'an 1420, par laquelle il adjugea de nouveau la Poméranie, Culm & Michalow à l'Ordre, conformément aux arbitrages & aux traités

XXIX. LOUIS D'ERLICHHAUSEN.

précédens, condamnant à une amende considérable les parties qui y contreviendroient ou qui voudroient recourir à quelque autre juge. Quoique Jagellon eût approuvé & ratifié cette sentence, il ne songea qu'à se retourner du côté du Pape, & en attendant, il proposa à l'Empereur de l'assister à soumettre les rebelles de la Bohême, s'il vouloit ensuite se joindre à lui pour exterminer l'Ordre Teutonique. Les Procureurs du Roi s'étant rendus à Rome pour intenter un nouveau procès à l'Ordre, sur les objets qui avoient été jugés définitivement par l'Empereur, du consentement des parties; & nommément sur ce qui regardoit la Poméranie, Culm & Michalow; les Teutoniques protesterent contre l'envoi d'un Nonce en Prusse pour faire des informations, ainsi que contre toutes les démarches que la Cour de Rome & les Polonois pourroient faire, qui seroient contraires aux dispositions de la sentence arbitrale que l'Empereur avoit portée : ils étoient d'autant mieux fondés à faire cette protestation, que le Roi de Pologne avoit approuvé & ratifié de la maniere la plus forte, tout ce que l'Empereur avoit défini par ladite sentence, ainsi que nous l'avons marqué plus haut. Malgré ces oppositions,

XXIX. LOUIS D'ERLICHS-HAUSEN.

le Pape ne laissa pas d'envoyer le Nonce Zeno en Pologne & en Prusse, pour prendre des informations; & les Teutoniques qui ne craignoient pas la lumiere, ne balancerent pas de lui donner copie de leurs titres, en faisant de justes protestations; mais il est apparent que les Polonois ne montrerent aucun titre à Zeno, qui fut rappellé par le Pape. Jagellon ayant tracassé l'Ordre si long-tems par ses chicanes, jugea qu'il étoit tems de l'attaquer d'une autre maniere, & se jetta sur la Prusse, avec une armée de plus de 100,000 hommes: lorsqu'il se vit obligé de s'adresser au Pape en pénitent, pour demander la levée de l'excommunication qu'il avoit encourue ainsi que son armée, pour les sacrileges & les forfaits que ses soldats avoient commis dans le cours de cette expédition; & il ne put couvrir cette rupture d'aucun prétexte, & avoua qu'il ne l'avoit faite que parce qu'il prévoyoit que ses difficultés avec l'Ordre ne finiroient pas. La guerre fut terminée la même année 1422, par une paix faite auprès du lac Melno: par ce traité, l'Ordre perdit les domaines qu'il avoit dans la Cujavie; mais en revanche les Polonois lui assurerent de nouveau la paisible possession des provinces de Pomeranie, de Culm & de Michalow. Pour

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

éviter de nouvelles chicanes, on convint que chaque partie livreroit à l'autre tous les titres dont elle s'étoit servi, ou dont elle auroit pu se servir pour appuyer ses prétentions sur les domaines qui demeureroient, ou qui étoient cédés à l'autre. Les Teutoniques exécuterent cet article de bonne foi & sur le champ : mais les Polonois, qui s'étoient obligés nommément de livrer à l'Ordre la sentence des Nonces de l'an 1339, seul titre, quoiqu'annullé tant de fois, dont ils se servoient pour recommencer à tout moment de nouvelles chicanes, éviterent de remplir ce point, à l'aide d'un article insidieux inséré dans le traité, & rompirent les conventions de la paix dans le moment même, en employant encore cette sentence pour répéter la Poméranie, Culm & Michalow, au tribunal du Pape : cependant toutes les difficultés avoient été abolies par le premier article du traité, & l'on y avoit même stipulé qu'aucune des parties ne pourroit plus faire des plaintes contre l'autre devant qui que ce fût.

Jagellon mécontent des Polonois, & voulant affranchir de leur joug la Lithuanie, son ancien patrimoine, se lia sécrétement avec les Teutoniques, & les engagea lui-même à prendre les armes con-

tre la Pologne en 1431 ; mais bientôt il changea d'avis, & deux ans après il arma les Hussites contre l'Ordre : cette guerre fut suspendue par une treve conclue en 1433, & enfin terminée par le traité de paix fait à Brzesc en 1436, entre le Grand-Maître de Rusdorf & le Roi Uladislas, fils & successeur de Jagellon. Par cette paix, peut-être la plus solemnelle qui ait jamais été faite, le Roi renonça encore aux provinces de Poméranie, de Culm & de Michalow, s'obligea de remettre en mains des Procureurs de l'Ordre la fameuse sentence des Nonces de l'an 1339, si souvent annullée, tant par le Pape, que par les traités postérieurs & les fermens des Polonois, & déclara dans le traité qu'il la cassoit & la regardoit pour nulle & de nulle valeur ; mais toutes ces stipulations & renonciations ne purent déterminer les Polonois à se départir de cette précieuse sentence : cependant on n'avoit jamais pris tant de précaution que pour assurer l'exécution du traité de Brzesc, dont tous les Polonois & les Prussiens jurerent l'observation : serment qui devoit se renouveller à chaque mutation de Souverain, & outre cela tous les dix ans, par les sujets des deux Puissances. Quoique le Roi Uladislas ne rendît pas la

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

sentence de l'an 1339, il ne laissa pas de jurer de nouveau, en 1441, l'observation de la paix de Brzesc. Le Roi Casimir IV, frere & successeur d'Uladislas, jura aussi l'observation de cette paix en 1447. Enfin le 29 juillet de l'an 1452, le même Casimir confirma encore la paix de Brzesc avec le Grand-Maître Louis d'Erlichshausen; & quelques difficultés qui s'étoient élevées de part & d'autre, dit Dlugoss, furent entiérement assoupies; mais cet écrivain s'est trompé; car on ne put arracher au Roi de Pologne la sentence des Nonces de l'an 1339, que les Polonois s'étoient obligés de rendre par ce traité. Cet aheurtement étoit d'autant plus remarquable, que le Roi Uladislas avoit déclaré dans l'acte de la derniere paix, qu'il cassoit & annulloit cette sentence, c'est-à-dire, qu'il déclaroit qu'elle ne pouvoit plus produire aucun effet: mais il est apparent que les Polonois ne se regardoient pas comme liés par les sermens qu'ils faisoient à l'Ordre; c'est pourquoi ils vouloient conserver l'original de cette sentence, afin de s'en servir au besoin pour recommencer leurs odieuses chicanes. Une grande partie de la Prusse s'étant révoltée au commencement de février de l'an 1454, le Roi Casimir, qui avoit juré l'observation de la derniere paix

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

dix-huit mois auparavant, ne balança pas de prendre le parti des rebelles, & de saisir cette occasion pour envahir la Prusse : il voulut encore faire valoir la sentence des Nonces au congrès tenu à Thorn en 1464, & l'on ne peut pas douter qu'il ne l'ait encore employée en 1466, lorsqu'on fit la paix de Thorn, qui mit fin à cette guerre terrible, & qui ruina l'Ordre Teutonique (1). Voilà avec quelle justice Casimir unit à sa couronne la Pomeranie, Culm & Michalow, domaines qui n'auroient jamais dû cesser de lui appartenir, suivant les écrivains Polonois. Quant aux autres parties de la Prusse qu'il s'appropria, sans avoir le moindre prétexte à alléguer, il est clair qu'il ne s'en empara qu'en vertu du droit du plus fort (2).

(1) On peut d'autant moins douter que Casimir ne se soit servi de cette sentence en 1464, que nous verrons que ses successeurs la réclamerent encore dans l'occasion.

(2) Nous nous flattons d'avoir montré avec la plus grande évidence, que la Pomeranie, ainsi que les pays de Culm & de Michalow, avoient été acquis légitimement par l'Ordre ; mais s'il étoit resté quelque doute, il doit être levé par tous les événemens qui ont suivi cette acquisition. La Cour de Rome avoit retenti si long-tems des plaintes des deux parties, qu'on ne peut pas douter qu'elle n'ait été parfaitement instruite des droits d'un chacun ; & la conduite qu'elle a tenue dans les derniers tems sur cette affaire, est une preuve qu'elle étoit convaincue du bon

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Réflexions sur cette récapitulation.

Pag. 271 & suiv.

Si l'on joint cette récapitulation à celle que nous avons faite dans le troisieme tome, de tous les événemens qui ont eu lieu depuis l'acquisition de la Poméranie jusqu'à la paix de Kalisch, on aura un précis fidele & exact de la maniere dont les Polonois se sont conduits à l'égard de l'Ordre Teutonique. Je dis que ce précis est fidele, parce que j'ai cherché la vérité, & que je crois de bonne foi l'avoir trouvée : je dis encore qu'il est exact, parce que les faits développés dans le corps de l'ouvrage, sont presque tous fondés sur le témoignage incontestable des chartres, & que les autres qui n'ont pas cette sanction,

droit des Chevaliers. Depuis long-tems les Papes travailloient à pacifier toutes les Puissances chrétiennes pour les unir contre les Turcs, & les divisions des Teutoniques avec les Polonois étoient un des plus grands obstacles à ce que l'on pût faire quelque entreprise pour les réprimer, parce que la Pologne étoit une des Puissances qui pouvoit le mieux aider les Hongrois, qui étoient les plus exposés. Or toutes les prétentions des Polonois contre l'Ordre, se réduisoient aux provinces de Poméranie, de Culm & de Michalow, & l'on ne peut pas douter que, si les Papes n'avoient pas été convaincus que les Polonois les revendiquoient injustement, ils auroient su trouver le moyen d'obliger les Chevaliers à s'en désaisir : mais nous verrons au contraire que le Roi de Pologne ayant fait dépendre la validité de la paix de Thorn du consentement du Pape; Paul II, & ses successeurs, refuserent de la confirmer.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

ſont tirés des hiſtoriens Polonois, ou hors d'autres écrivains qui ne ſont pas favorables à l'Ordre Teutonique. Cependant, comme rien n'eſt ſi difficile à découvrir que la vérité, quand elle eſt voilée par les hiſtoriens, je n'ai pas la folle préſomption de croire, que je ne me ſuis jamais trompé dans le grand nombre de diſcuſſions où j'ai été entraîné par la nature de cet ouvrage : ainſi je ſaurai gré au critique éclairé, qui voudra bien me faire connoître mes erreurs, s'il m'en eſt échappé, dans l'eſpoir d'avoir l'occaſion de les redreſſer.

Quoique les Polonois d'aujourd'hui ne ſoient pas reſponſables de la mauvaiſe foi de leur ancêtres, je m'attends bien que ſi quelque exemplaire de cet ouvrage parvient juſqu'en Pologne, il y ſera vivement cenſuré ; car quel moyen d'imaginer qu'on pardonne à un écrivain qui manque de reſpect à Dlugoſs & à Cromer ? De quel côté que la lumiere vienne, je la verrai toujours avec plaiſir ; mais je crois pouvoir avertir celui qui entreprendra de défendre les Polonois, qu'il doit combattre à armes égales, s'il veut le faire avec ſuccès. Pour cela il faut qu'il produiſe de nouvelles chartres qui détruiſent l'autorité de celles que j'ai employées, ou qu'il prouve que

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

celles-ci sont altérées (1), ou enfin qu'il fasse voir que je les ai mal lues : car si l'on vouloit contester l'autorité des chartres par celle de Dlugoss & de ses copistes, ou si l'on venoit à s'inscrire en faux contre cette foule d'aveux échappés à ce même Dlugoss, en s'appuyant sur d'autres passages de son histoire, ou des écrivains qui l'ont suivi, on sent bien qu'on ne persuaderoit tout au plus que le peuple des lecteurs qui ne refléchit pas, & que ce seroit s'avouer vaincu vis-à-vis de toutes les personnes capables de réflexion, qui auront lu cet Essai sur l'Histoire de l'Ordre Teutonique. Il se présente cependant une objection spécieuse. On pourroit demander, s'il est possible que la vérité ait été méconnue pendant plusieurs siecles par tant d'historiens qui ont répété les mêmes choses, & si l'on peut accorder quelque créance à un écrivain, qui vient si long-tems après les autres, & qui s'avise de contredire ce qui a été cru jusqu'à présent par tous les savans de l'Europe ? Mais la réponse est aisée. Personne jusqu'à présent n'a entrepris d'examiner l'Histoire de

(1) Cela est impossible pour les chartres tirées du Code diplomatique de la Pologne, puisqu'elles sont authentiquées par des Commissaires que le Sénat avoit nommés à cet effet.

la Pologne à la lueur du flambeau de la critique ; ainsi les fables se sont accréditées à force d'être répétées : cependant il est possible de réfuter Dlugoss & ses copistes par eux-mêmes, en profitant des aveux que la vérité leur arrache si souvent, pour les mettre en opposition avec leurs déclamations ; mais la tâche seroit pénible & même dégoûtante ; ainsi il n'est pas surprenant que personne ne s'en soit chargé. Le moyen le plus court & le plus certain de jetter quelque jour sur l'histoire de ce pays-là, étoit la publication des chartres ; aussi ne saurions nous assez remercier les Polonois d'avoir permis au P. Dogiel de tirer de leurs archives, celles qui peuvent éclaircir la partie de leur histoire qui regarde l'Ordre Teutonique. En nous en servant pour rétablir les faits défigurés par les écrivains Polonois, nous remplissons une partie des vues de l'éditeur du code diplomatique de la Pologne ; car malgré qu'il ait emprunté le langage de Dlugoss & de Cromer, pour se déchaîner contre l'Ordre, il a eu soin d'avertir dans le *Prospectus* qui est à la tête du premier tome, que la publication de ces chartres étoit le seul moyen de confondre les fables des écrivains de sa nation, qu'il traite aussi mal que je puis le faire,

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

après les avoir pris cent fois sur le fait : ainsi il n'y a aucune témérité de ma part, à contredire ce que tant d'écrivains ont répété depuis plusieurs siécles, parce qu'on ne prescrit pas contre la vérité (1). C'est au lecteur impartial, & sur-tout au lecteur instruit, à juger si j'ai employé avec quelque succès, les armes que les Polonois m'ont mises entre les mains pour combattre leurs historiens.

De l'Histoire de M. de Solignac.

Peu de personnes lisent les anciens écrivains Polonois ; mais il y a un ouvrage moderne qui est entre les mains de tout le monde, & qui a prévenu beaucoup de lecteurs contre l'Ordre Teutonique; ainsi il est à propos d'en dire un mot. M. le Chevalier de Solignac, après s'être distingué par des éloges académiques, auxquels il auroit dû se tenir, a fait un ouvrage en 5 petits volumes in-12, qui ne contiennent que 1329 pages de discours, dans lesquels il a prétendu renfermer l'histoire de la Pologne, depuis l'an 550 jusqu'en 1575 ; & il a décoré ce mince abrégé des écrivains Polonois, qu'il a copiés sans jugement & sans critique, du titre pompeux d'Histoire gé-

(1) Voyez ci-dessus la note de la page 428, du tome second. Le même *Prospectus* contient encore d'autres choses remarquables, mais j'aime mieux y renvoyer le lecteur, que de multiplier les extraits.

nérale de Pologne. La relation de la grande guerre de 13 ans, que nous venons de décrire, remplit à peine 14 ou 15 pages : il y parle de la bataille de Choinitz & de l'achat de Marienbourg ; mais il ne dit mot des différentes entreprises que le Roi fit en Prusse à la tête de toutes les forces de la Pologne. Quant à sa maniere de voir & d'écrire, en voici un échantillon. Après avoir rapporté l'achat de Marienbourg : » Ce marché conclu, dit-il, il ne resta plus rien aux Chevaliers, de la souveraineté qu'il s'étoient arrogée. On les fit conduire eux & leur Grand-Maître Louis d'Erlichshausen, jusqu'aux frontieres de la Prusse, d'ou ils se répandirent dans toutes les Cours d'Allemagne qu'ils connoissoient disposées à leur donner du secours. Les plaintes que leur arrachoit leur malheur, soutenoient mal l'idée qu'on s'étoit faite de leur courage. Au lieu de cette douleur sage & modeste que l'honneur excite, on ne voyoit en eux qu'une aigreur brutale, telle que l'intérêt la fait naitre dans les cœurs les plus bas. « Voici encore comme il annonce le traité de paix de l'an 1466. » Le tems étoit venu, dit-il, où les Chevaliers devoient expier leur orgueilleuse bruta-

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Tom. 4. pag. 120.

Ibid. pag. 123 & suiv.

XXIX.
LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

» lité & tous les crimes qui déshonno» roient leur état de Religieux, & qui » aviliſſoient même le titre de Souve» rains, qu'ils avoient acquis par leurs » brigandages &c. « Ainſi ce corps compoſé de la plus illuſtre nobleſſe de l'Empire, n'étoit, ſelon lui, qu'un amas de brigands, de gens ſans ame, livrés à tous les crimes; & les Salza, les Kniprode, les Jungingen, Louis d'Erlichshauſen lui-même, & tant d'autres Grands-Maîtres dont nous avons admiré les vertus & le courage héroïque, n'ont été que les chefs d'une bande de voleurs & de ſcélérats. Nous avons déja parlé ailleurs de l'ouvrage de Mr. de Solignac, qui eſt écrit d'un bout à l'autre ſur le même ton.... Mais c'eſt trop nous arrêter avec ce chetif hiſtorien : ainſi nous ne prendrons pas la peine de faire remarquer les fauſſetés ou les bévues qui ſont contenues dans ce peu de lignes que nous avons tranſcrites (1).

(1) Je ne ſuis pas le ſeul qui ai remarqué les fauſſetés de Dlugoſs & les erreurs de Mr. de Solignac. Voici comme s'explique le Rédacteur de l'*Eſprit des Journaux*, année 1782, mois de décembre, page 384, en annonçant le premier volume de l'Hiſtoire diplomatique & de la deſcription de la ville de Breſlaw, ouvrage allemand imprimé dans cette ville en 1781. *Cette premiere partie*, dit-il, *eſt partagée en 36 lettres, qui viennent d'un ſavant qui a*

Auffi-tôt après la conclufion de la paix, on envoya des Ambaffadeurs à Rome pour en demander la confirmation, ainfi que la dignité de Cardinal pour l'Evêque de Lavant, qui en avoit été le médiateur (1). Les écrivains Polonois vantent beaucoup la maniere jufte & défintéreffée avec laquelle le Légat avoit conduit cette négociation ; mais ils ne le louent que parce qu'ils avoient obtenu tout ce qu'ils défiroient, & c'étoit par les mêmes motifs qu'ils avoient blâmé tous fes prédéceffeurs, qui n'étoient

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

On envoie des Ambaffadeurs à Rome.

Dlugofs. pag. 393.

1466.

---

pénétré dans les archives & fu faire ufage des diplômes avec goût & difcernement. On peut donc les confidérer comme des mémoires fideles qui rectifieront bien des erreurs des hiftoriens, non-feulement de la Siléfie, mais auffi de la Pologne & de la Bohême, notamment de Dlugofs, Solignac & Pelzel. Voici encore ce que dit l'Auteur des 3 Siécles de la littérature françoife fur l'hiftoire de Mr. de Solignac. *L'hiftoire de Pologne paffe pour le meilleur ouvrage de M. de Solignac, & feroit une excellente hiftoire aux yeux de tout le monde, fi le naturel & la fimplicité étoient les feules qualités qu'on doit exiger d'un hiftorien ; mais ces qualités, pour être précieufes, ne font pas le feules néceffaires, & malheureufement M. de Solignac n'en a pas connu d'autres.* Je me fuis fervi de l'édition faite à Amfterdam en 1751 de l'*Hiftoire* de M. de Solignac : le 6e. tome imprimé en 1780 n'eft pas de lui.

(1) Bzovius rapporte (*tom. 17, pag. 562 & feq.*) la harangue des Ambaffadeurs Polonois au Pape : mais comme elle ne contient pas toutes les demandes qu'on étoit convenu de faire, il eft apparent qu'elle eft de la compofition de cet hiftorien, qui n'avoit pas vu le traité.

[redacted]
XXIX.
LOUIS
D'ERLICHSHAUSEN.

pas entrés dans leurs vues. Quelque ruineuſe que fût cette paix, les Teutoniques devoient la regarder, comme un bienfait de la Providence, puiſqu'ils avoient été à la veille de perdre toute la Pruſſe; ainſi ils ne pouvoient que ſavoir bon gré au Légat de s'être mêlé de cette négociation. Cependant les ſacrifices que l'Ordre avoit faits, étoient arrachés par la violence & l'injuſtice de ſes ennemis; & comme on peut juger par la conduite du Pape, qu'il n'entendoit pas que la Pruſſe fût démembrée en faveur de la Pologne, on en peut conclure que le Légat avoit outrepaſſé ſes pouvoirs. Nous verrons en effet que Paul II. refuſa ſous différens prétextes de confirmer la paix, & que les Polonois ne purent obtenir, la levée de l'excommunication qui avoit été fulminée contre les Pruſſiens, dans laquelle ils étoient eux-mêmes enveloppés; car il eſt de fait, d'après le témoignage des écrivains de leur nation, que l'excommunication des Pruſſiens avoit été ſuſpendue, mais pas levée, lors de la tenue du congrès de Thorn, où l'on avoit fait la derniere paix.

Juſtification de la conduite de l'Ordre.

Schutz. édit. Germ.

Le jour de St. Martin, 11 de novembre, les Députés des villes & des provinces de la Pruſſe Royale, s'aſſemblerent a Marienbourg, où le Roi envoya

l'Evêque de Wladislau comme principal Commissaire. A cette assemblée où les Polonois firent leur possible pour tirer de l'argent, afin de pouvoir renvoyer les troupes qui étoient encore en Prusse, il commença à s'élever des difficultés entre les Prussiens & les Polonois. Les Députés de la nation ayant à leur tête Stybor de Baisen, Gouverneur de la Prusse Royale, furent trouver les Evêques de Wladislau & de Culm ; & Baisen leur dit : qu'ayant des choses importantes à régler entre eux, il falloit qu'ils convoquassent tous les absens qui avoient le droit de se trouver a cette assemblée ; car, ajouta-t-il, il y a des personnes qui commettent présentement des actes de violence dans le pays, dont on n'a jamais oui parler, pendant qu'il étoit soumis à la domination de l'Ordre Teutonique. Les Evêques mécontens, prétendirent que les Prussiens ne pouvoient ni s'assembler ni délibérer à leur insçu ; mais le Gouverneur repliqua, qu'il les prioit de ne pas trouver mauvais qu'ils suivissent leur projet, parce qu'ils étoient importunés par le peuple, qui se plaignoit de la maniere violente dont il étoit traité ; & à laquelle il n'étoit pas accoutumé : ce qui ne faisoit que croître tous les jours, depuis que les Commissaires étoient arri-

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

fol. 332. vers. & 333.

1466.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

vés dans le pays. L'Evêque de Wladislau ayant demandé quels étoient ces actes de violence dont on se plaignoit, on lui cita l'exemple d'un cerrain Jean de Walstein, qu'un Gentilhomme nommé Knorrowski avoit chassé de sa maison; ajoutant que c'étoit une chose inouie dans le pays, & que si un Commandeur en avoit fait autant, lorsque toute la Prusse étoit soumise à l'Ordre Teutonique, il auroit été déposé de son emploi & puni rigoureusement (1).

(1) Comme tout le monde n'a pas l'Histoire de Schutz, nous ne pouvons nous dispenser de mettre le texte même sous les yeux du lecteur. *Nun giengen land und stadte derwegen fur den bischoff zu Leslaw, und fur den zu Culmensée, und sprach der Gubernator, es weren wichtige sachen unter ihnen zuverrichten, darumb notig, das die andern abwesenden von land und stadten auch darzu gefordert wurden; dann leider gott geklaget, in gegenwertigkeit solche gewalt in diesen landen durch etliche entstunde und furgenommen wurde, die denn bey gezeiten der regierung und herrschafft des Ordens nie warlich were gehoret gewesen, darumb von notten were, mit breiterm rathe in solche sachen zukommen....* & plus bas ..... *Worauff der herr guberuator sagte, lieben herrn, habet uns nicht fur arg, das unsere zusammenkunfft ohne euch geschicht, denn uns kommen viel sachen fur, und mehr den euch, das volck uberlaufft uns mancherley, und erklaget sich uber gewalt, die auch nun mehr und furder geschicht, seid der zeit als ihr in das land gekommen seid, denn vormahls, welcher gewalt wir nicht gewohnet sein.... Darauff der Leslawische bischoff fragte: Werdenn solche gewalt gethan hette: da ward benomet Jan von Walstein, der einen von adel Knorrowski mit gespannenem arm-*

Avant

XXIX. LOUIS D'ERLICHHAUSEN.

Avant d'avoir appris le forfait que l'on citoit pour exemple à l'Evêque de Wladislau, & qui étoit par conséquent le plus criant de tous, le lecteur, qui n'a pas oublié les plaintes qu'on avoit portées contre les Teutoniques, devoit s'attendre que les Polonois avoient fait mourir une quantité de Prussiens à petit feu; car il ne falloit rien moins qu'une pareille cruauté, pour surpasser celle que l'on attribuoit aux Chevaliers : mais pas du tout, ce forfait inoui dans le pays, du tems de l'Ordre Teutonique, étoit qu'un habitant avoit été chassé violemment de sa maison, avec toute sa famille; & c'étoit Stybor de Baisen & les autres chefs de la révolte qui attestoient, que si un Commandeur avoit commis un pareil attentat, il en auroit été puni sévére-

broslen, mit seinem weib und kindern, aus seinem hofe gestossen und gejaget hette, da doch seine hausffraw mit schwerem leibe gienge, das doch ungehoret were in diesen landen zu geschehen, und hette es vormals bey des Ordens zeiten ein gebietiger gethan, er were entsetzet von seinem ampte, und hertiglichen darumb gestraffet worden. Loc. Cit. On a déja vu ailleurs le dernier passage : mais si les écrivains se sont permis de répéter cent fois les mêmes calomnies contre l'Ordre, on ne doit pas trouver mauvais que nous disions deux fois la même chose pour sa justification. Les passages de Schutz, que nous venons de rapporter, se trouvent dans les deux éditions allemandes de cet historien, dont l'une a été faite à Zerbst en 1592, & l'autre à Eisleben en 1599.

XXIX. LOUIS D'ERLICHHAUSEN.

ment; & à qui atteſtoient-ils cette vérité? A des Polonois, aux Commiſſaires de ce même Caſimir à qui ils avoient dit cent fois, qu'ils le choiſiſſoient pour leur maître, parce qu'ils ne pouvoient plus ſouffrir la tyrannie des Chevaliers Teutoniques : ainſi ils avouoient hautement qu'ils avoient été des calomniateurs, & que c'étoit l'eſprit de révolte qui leur avoit fait imaginer une quantité de fauſſetés contre l'Ordre, ou qui les avoit portés à groſſir les objets; car je ſuis bien éloigné de prétendre que les Chevaliers n'aient eut aucun tort à l'égard de leurs ſujets (1). Je ne ſaurois trop le répéter, quand l'hiſtoire garderoit le ſilence ſur ce point là, on ne pourroit pas douter que pluſieurs Chevaliers n'aient abuſé du pouvoir qui leur avoit été confié, parce que l'on rencontre la même choſe dans les annales de tous les pays; & l'on ne pourroit jamais ſe perſuader que pluſieurs coupables n'euſſent évité la punition qu'ils avoient méritée, parce qu'on en voit des exemples par-tout. Mais ce n'étoit qu'avec la plus grande injuſtice que

(1) Stybor de Baiſen, qui étoit alors Gouverneur de la Pruſſe Royale, étoit un des Gentilshommes qui avoient ſigné la confédération en 1440, au nom de la nobleſſe du canton de Riſenbourg.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

les Pruſſiens, fondés peut-être ſur quelques exemples, crioient que tous les Chevaliers s'étoient rendus coupables & qu'ils avoient commis ces excès impunément; car nous avons la preuve du contraire, tant dans la dépoſition du Grand-Maître de Plauen & de ſon couſin le Commandeur de Dantzig, que dans l'abandon que l'Ordre fit de Goſwin d'Aſchenberg, Commandeur de Grubyn, à toute la rigueur de la juſtice, ſi on pouvoit ſe ſaiſir du coupable; & enfin dans le témoignage que les Pruſſiens rendirent eux-mêmes aux Commiſſaires du Roi de Pologne. Or, ce témoignage eſt du plus grand poids; car on peut aſſurer qu'il n'y a rien dans l'ouvrage de Schutz, qu'il ait regardé pour plus indubitable que cet événement, puiſqu'il prouve contre lui-même. Un hiſtorien aveuglé par la paſſion, ou ſubjugué par le préjugé, peut bien imaginer des événemens pour favoriſer le ſyſtême qu'il a adopté, comme on en voit tant d'exemples dans l'hiſtoire de ce tems-là; mais il ſeroit abſurde de prétendre qu'il en ait inventé pour le détruire. Si l'on demande comment un hiſtorien auſſi grave que Schutz a pu tomber dans une pareille contradiction, en rapportant probablement, ſans s'en apperçevoir, un

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

événement qui détruit ce qu'il s'eſt efforcé d'établir auparavant? On répondra, que la vérité, en fait d'hiſtoire, peut-être comparée à un feu couvert dont il s'échappe toujours quelque étincelle pour l'indiquer à ceux qui ſe donnent la peine de la chercher, & que la Providence permet que ceux qui prennent le plus de ſoin de la cacher, ſe décelent ordinairement par leur imprudence : nous en avons vu beaucoup d'exemples dans l'hiſtoire de la Pologne de Dlugoſs, où cet écrivain ne déclame jamais injuſtement contre l'Ordre Teutonique, ſans qu'il lui échappe quelque trait propre à le convaincre de fauſſeté.

Si on joint ce paſſage de Schutz aux différentes obſervations que nous avons faites en rapportant les cauſes & les ſuites de la révolution; ſi on ſe rappelle que cette révolution n'a pas été auſſi entiere que les hiſtoriens l'ont prétendu; ſi l'on ſe ſouvient que beaucoup de Pruſſiens ſe ſont remis volontairement ſous le joug de l'Ordre, & que ces mêmes Pruſſiens l'ont ſervi fidélement pendant la plus grande partie de la guerre, je m'attends que le lecteur équitable n'attribuera pas la révolte à la prétendue tyrannie de l'Ordre; mais à l'introduction de l'héréſie en Pruſſe; à la richeſſe des

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

grandes villes & sur-tout de celle de Dantzig, qui les engageoit à tendre à l'indépendance; à l'esprit de vertige qui s'empare aisément du peuple, quand il est animé par les Grands; & enfin à la mauvaise politique du Grand-Maître Kuchmeister, & à la foiblesse de Rusdorf son Successeur, qui loin de réprimer les entreprises des Prussiens, les a au contraire enhardis par une funeste condescendance. Si les étrangers trouvent que je me suis trop étendu sur la justification de l'Ordre, je me flatte que la noblesse de l'Allemagne m'en saura gré : c'est sa cause que je soutiens; car quelle est la grande maison, quelle est même la maison souveraine de l'Empire qui n'a pas donné des Chevaliers à l'Ordre Teutonique?

Nouvelles difficultés applanies. *Schutz. p. 504 & seq.* 1467.

Casimir ne pouvant engager les Polonois à lui fournir l'argent qui étoit dû aux troupes qu'il avoit employées contre l'Ordre, étoit bien éloigné de pouvoir satisfaire aux engagemens qu'il avoit contractés avec le Grand-Maître; c'est pourquoi il envoya des Commissaires en Prusse au commencement de l'an 1467, pour engager les villes à acquitter cette obligation; mais ils y trouverent une extrême répugnance; & ce ne fut que longtems après, que les Polonois obtinrent

XXIX. LOUIS D'ERLICHS-HAUSEN.

que les Prussiens se chargeroient de la plus grande partie de cette dette. Quelque détaillé que fût le dernier traité de paix, il restoit beaucoup de choses qui n'avoient pas été prévues; & comme il s'élevoit déja de nouvelles difficultés, & que les deux partis se croyoient autorisés à faire des plaintes l'un contre l'autre, on tint une assemblée à Elbing au mois de Février, où le Maréchal de Plauen se rendit au nom du Grand-Maître avec quelques autres Chevaliers & les Députés des trois villes de Konigsberg. On applanit toutes les difficultés dans cette assemblée, & l'on convint que la monnoie du Grand-Maître seroit reçue dans la Prusse-Royale, tout comme celle qui avoit été frappée pendant la guerre à Dantzig, à Thorn & à Elbing, seroit reçue dans la Prusse Teutonique.

Mort du Grand-Maître. 1467.

Cet accord est le dernier événement qui ait eu lieu pendant le Magistere du Grand-Maître Louis d'Erlichshausen. Ce Prince étant tombé malade à Konigsberg, décéda pieusement, muni des Sacremens de l'Eglise, le 4 Avril 1467, & fut inhumé dans la Cathédrale (1).

(1) Schutz ne marque pas le jour de sa mort, & dit seulement qu'il mourut peu de tems avant la Pentecôte, ce qui reviendroit à la mi-mai; mais

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN. Pag. 402.

C'étoit un homme modeste, & qui savoit passablement le latin, dit Dlugoss, mais qui étoit soupçonné d'aimer les femmes & le vin. Après nous avoir instruit des défauts que l'on attribuoit au Grand-Maître, & de la maniere édifiante dont il les avoit abjurés à sa mort, le même écrivain, dont l'imagination fertile semoit des fables par-tout, raconte les choses les plus ridicules. Selon lui, le Grand-Maître avoit un si tendre attachement pour le Roi de Pologne, à cause des bienfaits qu'il en avoit reçus à Thorn, qu'il répétoit souvent, qu'il n'avoit de regret à la vie que parce qu'il ne pourroit plus jouir de ses bontés. Casimir lui ayant envoyé de très-beaux présens, lorsqu'il étoit au lit de la mort, ils augmenterent ses regrets, & il fit dire au Roi : que le dernier traité ayant procuré la paix à son Or-

Dlugoss marque positivement qu'il mourut le samedi avant la close Pâque, quatrieme jour du mois d'avril : comme il étoit contemporain, & qu'il n'avoit aucun intérêt à déguiser la vérité, nous ne pouvons mieux faire que de nous en rapporter à lui sur cet objet ; mais il n'en est pas de même pour les inepties qu'il raconte au sujet de la mort du Grand-Maître. Il est très-remarquable que Dlugoss compte ce Grand-Maître pour le 29me., comme il l'étoit effectivement, tandis que les écrivains postérieurs ne le comptent que pour le 28me., parce qu'ils ont méconnu Henri de Hohenlohe.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

dre, il mouroit content de tout, n'ayant d'autre peine que de voir qu'il alloit être privé de recevoir des marques de ſa bienfaiſance, & il lui recommanda la défenſe de ſon Ordre. Si Dlugoſs avoit dit, que le Grand-Maître reconcilié avec le Roi de Pologne, lui avoit pardonné de bon cœur tous les torts qu'il lui avoit faits, on le croiroit, & ce ſeroit une nouvelle preuve que ce Prince eſt mort en bon chrétien. Mais que le Grand-Maître de l'Ordre Teutonique ait aimé tendrement le Roi de Pologne à cauſe des chétifs préſens qu'il lui avoit faits à la concluſion de la paix! Que ce Prince ait été content de tout, même du traité qui l'avoit dépouillé, & qu'il n'ait regretté la vie que parce qu'il alloit être privé de recevoir de nouveaux bienfaits de l'ennemi mortel de ſon Ordre, du Prince le plus injuſte, qui avoit foulé aux pieds tous les ſermens pour l'opprimer, pour l'écraſer, pour lui ravir la moitié de ſes Etats! Voilà certainement un phénomene auquel le lecteur ne s'attendoit pas : cependant, ſi on ſe rappelle que Dlugoſs a dit, que les plus ſenſés des Teutoniques avoient été très-affligés d'avoir battu les Polonois à Choinitz en 1454, on ſera moins ſurpris qu'il rapporte, que

le Grand-Maître avoit aimé tendrement le Roi de Pologne à cause de ses bienfaits. Ces détails sont indifférens pour le fond de l'histoire; mais ils servent à faire connoître l'écrivain qui a été la source de toutes les faussetés qui ont été répandues sur l'Ordre Teutonique depuis plusieurs siecles.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

Son éloge. 1467.

Quand les écrivains contemporains se sont livrés à leur imagination, il ne reste d'autre moyen de connoître les hommes que d'examiner leurs actions. D'après ce principe, il sera aisé de juger Louis d'Erlichshausen. Si on se souvient de la situation où il se trouva lors de la révolte, & qu'il eut le courage de songer à sauver son Ordre, dans une circonstance où tout autre l'auroit cru perdu sans ressource; si on se rappelle que la perte de Marienbourg n'a pu le décourager; si on se représente ce Prince trahi par la moitié de ses sujets, dénué de secours, abandonné de ses alliés & de l'empire, faisant tête aux rebelles & à la puissance formidable des Polonois, & recouvrant plus de la moitié de ses domaines; enfin si on se rappelle, qu'après le combat de Bauzig & la perte de sa flotte, qui porterent le dernier coup aux affaires de l'Ordre, il ne relâcha rien de son activité, malgré l'é-

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

puisement & le mécontentement de ses sujets ; & qu'il ne céda que quand il fut tellement dénué de moyens, qu'il étoit réduit lui-même à l'état de pauvreté, on conviendra certainement qu'il a été un des hommes les plus courageux qui aient jamais existé : car les revers sont toujours l'écueil du courage ordinaire, comme ils sont la pierre de touche qui caractérise le courage héroïque ; & qui a jamais essuyé plus de revers qu'Erlichshausen ? & qui les a soutenus avec plus de fermeté ? Le Comte de Plauen, Maréchal de l'Ordre, qu'Erlichshausen avoit nommé Lieutenant du Magistere en cas d'accident, avoit certainement beaucoup contribué à cette belle défense : c'étoit Plauen qui étoit employé dans toutes les négociations, c'est toujours Plauen qu'on voit à la tête de toutes les entreprises ; sans lui l'Ordre auroit probablement succombé plutôt. Mais la gloire de l'un, ne peut obscurcir celle de l'autre : c'étoient deux grands hommes qui agissoient de concert, & dont l union seule pouvoit produire de pareils effets. Comme les Princes ne peuvent pas tout faire par eux-mêmes, l'activité & le courage de Plauen étoient nécessaires au Grand-Maître pour l'exécution de ses projets ;

mais Plauen auroit été le plus grand des hommes, qu'il n'auroit rien fait pour l'Ordre, si son maître n'avoit pas eu cette force de courage qui le rendoit supérieur à tous les événemens, & qui le portoit à ne jamais désespérer du succès.

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

On regrette de rencontrer si peu de noms de Chevaliers dans la relation de cette guerre; toutefois on ne peut pas douter que beaucoup ne se soient distingués, puisque nous avons prouvé que l'Ordre avoit eu plus de succès que ses ennemis, malgré qu'il eût succombé à la fin faute de moyens : ainsi l'on doit attribuer ce silence, à la qualité des historiens, qui nous ont laissé des descriptions de la grande guerre : ils étoient tous ennemis de l'Ordre, & ne songeoient qu'à dérober la connoissance des événemens qui avoient été contraires au parti qu'ils soutenoient, & par conséquent ils ne cherchoient pas à faire connoître les Chevaliers qui s'étoient distingués. On peut encore remarquer que, par le même principe, ils attribuent toutes les expéditions aux Capitaines des troupes étrangeres qui étoient à la solde de l'Ordre : mais ils ne persuaderont jamais que les Chevaliers Teutoniques, militaires par état,

XXIX. LOUIS D'ERLICHSHAUSEN.

étoient reſtés tranquilles, pendant qu'ils confioient le ſoin de les défendre à des mains étrangeres : les Chevaliers étoient certainement à la tête de toutes les entrepriſes, les ſoldats étrangers ne les auroient pas ſi bien ſervis, s'ils ne leur avoient montré l'exemple.

Après que le Grand-Maître eut fixé ſa réſidence à Konigsberg, le Conſeil de cette ville devint le Conſeil ſuprême où l'on appella de toute la Pruſſe Teutonique. A la paix, la réſidence du Grand-Hoſpitalier fut fixée à Brandebourg, & celle du Trapier le fut à Balga.

Hartk. Diſſert. p. 448.





INTERREGNE.

APRÈS la mort d'Erlichshausen le Chapitre nomma HENRI REUSS DE PLAUEN Vice-Grand-Maître, ou Lieutenant du Magistere; qualité qu'il avoit déja réunie avec celle de Maréchal de l'Ordre au commencement de l'an 1456. Schutz rapporte qu'il étoit Commandeur de Holland à la mort du Grand-Maître. Dans le récit que les historiens font de la grande guerre, ils le désignent communément par la qualité de Grand-Hospitalier & de Commandeur d'Elbing, qu'il avoit eue effectivement, & ne le nomment que Plauen, tandis que son nom étoit Reuss Plauen; à quoi nous nous sommes conformés, tant pour abréger, que pour ne pas mettre de l'obscurité dans l'histoire, nous réservant de donner dans cet endroit quelque éclaircissement sur sa parenté avec l'ancien Grand-Maître de Plauen, dont nous lui verrons occuper la place en 1469 (1). Si on fait at-

Plauen, Vice-Grand-Maître.

1467.

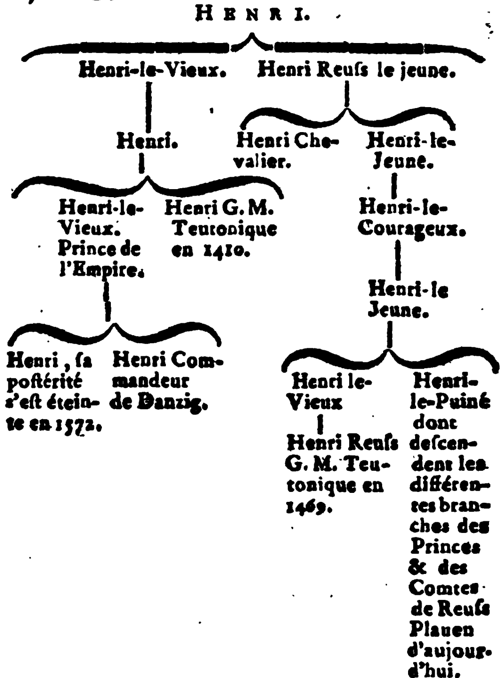
Schutz. édit. Germ. fol. 335.

(1) La maison de Plauen, l'une des plus anciennes de l'Empire, descend des Comtes d'Osterode; nous allons donner un fragment de sa généalogie, en commençant au pere commun des deux branches dont

tention que Henri Reufs de Plauen avoit été le conseil, le soutien & le bras droit du

---

l'une porta simplement le nom de Plauen, & l'autre y ajouta celui de Reufs, qu'elle conserve encore aujourd'hui.



Mr. de Bliveraitz, Président à Marienbourg, prétend que l'on y conservoit une chartre de l'an 1412, de l'ancién Grând-Maître Henri de Plauen, où on lit sur le sceau, *S. Heinriči Reuf. de Plauen Mgri. General.* Voyez *Erleut. Preuss. tom. I. pag.* 717. Mais

feu Grand-Maître, & qu'il avoit beaucoup contribué à la plus belle défense que l'on ait jamais faite, cela doit suffire pour sa gloire. Cependant on ne peut passer sous silence l'éloge qu'en fait Krantz, qu'on doit regarder comme contemporain, puisqu'il mourut en 1517. Comme Henri avoit perdu un œil, & qu'il étoit très-fertile en stratagêmes, il le compare à Philippe de Macédoine, à Annibal & à Sertorius, auxquels il prétend qu'il ne cédoit, ni pour l'adresse, ni pour la bravoure : tous ces borgnes, dit-il, furent bien dédommagés de la perte de leurs yeux par la grandeur du courage qui les animoit. Quand cet éloge seroit outré, il prouveroit toujours que Plauen étoit un Capitaine très-rusé, & qui avoit fait une quantité d'actions du plus grand éclat, sans quoi il n'auroit pas eu une pareille réputation chez l'étranger ; ce qui vient à l'appui de ce que nous avons dit ailleurs ; savoir, que les écrivains Prussiens & Polonois ont supprimé la plupart des

Wandal. lib. 12. *cap.* 23.

---

l'Auteur de la vie de ce Grand-Maître, que l'on trouve dans l'ouvrage intitulé : *Historische Samlungen, &c.* imprimé à Halle en 1751, soutient que c'est une erreur, & que le nom de Reuss a été uniquement affecté à la branche cadette. Nous voyons effectivement par le traité de Thorn de l'an 1411 que cet ancien Grand-Maître n'y prit que le nom de Plauen. *Cod. Pol. tom.* 4. *pag.* 84.

événemens favorables aux Teutoniques.

L'accident qui avoit éborgné Plauen pendant la guerre, fut cause qu'il courrut un nouveau danger immédiatement après la paix. Le Grand-Maître l'ayant envoyé à Elbing, dont il avoit été Commandeur, le peuple qui s'occupe des moindres objets, s'attroupa devant la maison où il étoit descendu, & témoigna un grand désir de le voir, principalement parce qu'il étoit borgne. Plauen, qui avoit peine à pardonner la révolte des Prussiens, & particuliérement des Elbingeois qui lui avoient été soumis, fut piqué du motif de leur curiosité, & se montrant il leur dit : Me voici, & vous pouvez me considérer, vous qui êtes des traîtres à la Ste. Vierge, c'est-à-dire, à l'Ordre qui est sous sa protection : quelques-uns d'entre vous se réjouiront de me voir encore en vie, & d'autres seront fâchés de mon existence ; mais je vous dis qu'au jour du jugement vous verrez condamner Jean & Gabriel de Baisen, pour vous avoir engagés à la révolte. Ce reproche, qui étoit aussi déplacé que mérité, mit le peuple en fureur, ce qui obligea Plauen à sortir de la ville. Cette anecdote ne mériteroit pas d'être rapportée, si elle ne faisoit connoître deux des principaux instigateurs de la

Pauli, p. 359.

révolte des Pruſſiens. Au mois de mai le Vice-Grand-Maître, accompagné du Commandeur Conrard de Lichtenhayn & de quelques autres, ſe rendit à la diete de Pétrikow, où il fit avec le Roi l'échange des ratifications du dernier traité de paix, & reçut le ſerment de garder cette paix, que firent les Grands de Pologne qui ne s'étoient pas trouvés à Thorn lors de ſa concluſion. *Dlugoſs, pag. 402.*

Pendant que le Roi étoit à Nyepolomicze, à la fin du mois de Juin, il vit revenir Vincent Kielbaſſa & Jean d'Oſthorog, qu'il avoit envoyés à Rome pour demander la confirmation de la paix & la levée de l'excommunication qui avoit été lancée contre les Pruſſiens, ſans qu'ils euſſent obtenu ni l'un ni l'autre : le Pape, dit Dlugoſs, avoit répondu qu'il chargeroit ſon Légat l'Evêque de Lavant de cette commiſſion. Rodolphe montra effectivement deux bulles, dont l'une contenoit la confirmation de la paix, & l'autre la levée de l'excommunication qui avoit été fulminée contre les Pruſſiens; mais elles étoient conditionnelles, & ne devoient avoir lieu que pour autant que le Roi de Pologne entreprendroit de détrôner celui de Bohême. Si l'on s'en tenoit là, on feroit tenté de croire que Paul II avoit été au moment

Le Pape ne confirme pas la paix. *Dlugoſs. pag. 407.* 1467.

Ibid. pag. 408.

de confirmer la paix de l'an 1466, avec toutes les ſtipulations du traité ; mais Dlugoſs nous apprend lui-même qu'il en fût tout autrement : car le Roi, dit-il, ſouffrit impatiemment les conditions qui étoient inſérées dans cette bulle, & jugea qu'en l'acceptant, les diſpoſitions de la paix qu'il avoit faites avec l'Ordre, alloient être dérangées, & qu'il ſeroit obligé d'entreprendre une guerre contre la Bohême, tandis que celle de Pruſſe étoit à peine terminée ; c'eſt pourquoi il indiqua une diete à Korczin, pour voir ce qu'il y avoit à faire (1). On voit par ce dernier paſſage, que le Pape qui avoit vivement déſiré cette paix, n'avoit propoſé de la confirmer qu'avec des conditions qui déplaiſoient à la Pologne, & qui étoient contraires aux ſtipulations du traité, puiſqu'elles devoient en changer les diſpoſitions ; & l'on en peut conclure, premiérement, que le Légat Rodolphe avoit outrepaſſé les pouvoirs qu'il lui avoit donnés, & ſecondement, que le Pape trouvoit cette paix injuſte dans ſes con-

---

(1) *Tulit moleſtè Caſimirus Poloniæ Rex & Conſiliarii conditionem in litteris apoſtolicis appoſitam, intelligens ex illa & pacis Pruthenicæ Ordinem turbatum iri, & ſe in bellum Bohemicum, vix dùm Pruthenico perfunctum trahi.* Dlugoſs. loc. cit.

ditions, puisqu'il ne vouloit la confirmer qu'en y faisant des changemens. Nous n'insisterons pas davantage sur cet objet, parce que nous réunirons ailleurs, sous un même point de vue, les principales raisons qni engagerent les Chevaliers à réclamer contre le traité de Thorn.

Le tems approchoit, où, selon l'usage ordinaire, on devoit faire l'élection du Grand-Maître; mais les Chevaliers, gouvernés par Plauen qui en avoit toute l'autorité, ne se presserent pas de se donner un autre chef. Schutz croit qu'ils vouloient éloigner le moment de rendre un nouvel hommage à la Pologne, & qu'ils avoient toujours l'espoir que les Princes de l'Empire les aideroient à recouvrer ce qu'ils avoient perdu; mais Pauli conjecture qu'on ne différa l'élection, que pour employer les revenus de la Grande-Maîtrise au paiement des dettes dont l'Ordre étoit accablé, ce qui est plus vraisemblable. Ce n'est pas que les Chevaliers ne regardassent comme le plus grand des malheurs d'être obligés de se courber sous le joug des Polonois : comme ils les connoissoient par une longue expérience, ils devoient s'attendre à tout de leur part : mais quelque répugnance qu'ils eussent à rendre cet hommage, ils ne se flattoient certainement pas que

On differe l'élection du Grand-Maître.

1467.

Edit. Germ. fol. 335.

Pag. 360.

les Princes de l'Empire puſſent les rétablir de ſitôt dans leur premier état, puiſqu'ils n'en avoient obtenu aucun ſecours dans le tems qu'il auroit été facile de ſauver l'Ordre de l'oppreſſion des Polonois. Comme Plauen exerça long-tems les fonctions de Vice-Grand-Maître, il fit frapper de la monnoie avec cette
Duellius. inſcription en abrégé : *Henricus locum*
Hartknock. *tenens Magiſtri.* Elle ſe reſſentoit des malheurs du tems, étant mêlée de beaucoup d'alliage.

Schiſme dans l'Egliſe de Warmie. *Dlugoſs. pag. 410. Schutz. p. 504. Hartk. Differt. p. 217.* 1467.

Paul de Legendorf, Evêque de Warmie, étant mort le 26 de Juillet, d'une maladie contagieuſe, ſuivant quelques-uns, & de poiſon, ſelon d'autres, les Chanoines élurent canoniquement, le 10 de Mai ſuivant, Nicolas Tungen, Pruſſien de naiſſance, & Doyen de l'Egliſe de Warmie. Tungen étoit Secrétaire des Brefs, & ſe trouvoit à Rome lors de ſon élection; il en obtint la confirmation du Souverain Pontife, mais étant tombé malade, il ne put partir pour venir prendre poſſeſſion de ſon Evêché (1).

(1) Il n'y avoit pas long-tems que Tungen étoit à Rome, puiſqu'il figure comme Doyen dans une chartre du 27 de Janvier 1467, faite à Allenſtein, par laquelle le Chapitre de Warmie promettoit d'obſerver la paix de Thorn. *Cod. dip. Pol. tom. 4. num. 127.*

D'un autre côté, le Roi de Pologne, qui vouloit mettre ſur le ſiege de Warmie un homme qui lui fût dévoué, y nomma Vincent Kielbaſſa, déja Evêque de Culm, & Adminiſtrateur de l'Evêché de Pomeſanie ; ce qui occaſionna beaucoup de difficultés qui faillirent de rallumer la guerre entre l'Ordre & la Pologne, comme nous le dirons en ſon lieu.

Affaires de Bohême. 1467.

Le Roi de Pologne, qui s'étoit montré ſi avide du bien d'autrui, en employant tous ſes efforts pour dépouiller l'Ordre Teutonique, avoit alors une affaire d'un genre tout différent, puiſqu'il n'étoit occupé qu'à refuſer une couronne qu'on lui offroit, & dont le Pape même l'engageoit à ſe ſaiſir, comme nous l'avons déja indiqué plus haut. George Podiébrad, Roi de Bohême, avoit été excommunié par le Pape Pie II, comme fauteur d'hérétiques : mais loin de ſe ſoumettre à l'Egliſe, il s'étoit mis à perſécuter les Catholiques, ce qui lui avoit attiré un ſecond anathême de la part de Paul II, qui chercha à le priver de cette couronne. Les premiers regards du Pape ſe tournerent vers le Roi de Pologne qui avoit quelques prétentions ſur la Bohême du chef de ſa femme, & Caſimir fut vivement ſollicité par le Légat Rodolphe, & par lès Catholiques de Bohême, de chaſ-

ser Podiébrad du trône : mais les Polonois, épuisés & las de la longue guerre qui venoit de se terminer, ne jugerent pas à propos de s'engager dans une nouvelle ; d'ailleurs ils craignoient qu'elle ne recommençât avec l'Ordre Teutonique, parce que le Pape refusoit de confirmer la paix. Il est vrai que le lion étoit terrassé, mais il respiroit encore, & c'étoit assez pour se faire rédouter. En conséquence, le Roi se refusa aux pressantes sollicitations du Pape & des Catholiques de Bohême, sans cependant renoncer aux prétentions qu'il avoit sur cette couronne, & songea enfin à se mettre en regle avec les Chevaliers, envers lesquels il étoit en retard sur plusieurs points. On se rappellera que Casimir s'étoit engagé par un acte séparé, fait le jour même de la conclusion de la paix, à payer 15000 florins de Hongrie à l'Ordre en deux termes, dont le premier étoit échu au 1 de mai de l'an 1467, & le dernier devoit échoir le jour de Noël suivant. Le premier paiement n'avoit pas été fait, & l'époque du second, étoit au moment d'arriver, de maniere que les Polonois devoient encore la somme entiere, à la réserve de 150 florins que le feu Grand-Maître avoit reçus, lorsqu'on avoit scellé le

contrat. Comme le Vice-Grand-Maître sollicitoit vivement le paiement de cette somme, alléguant que les soldats auxquels il étoit dû des arrérages, étoient à la veille de se mutiner, les Commissaires de Casimir tinrent plusieurs assemblées au mois de décembre dans les principales villes de la Prusse Royale, pour engager les Prussiens à acquitter cette dette. Ils éprouverent beaucoup de résistance, & ce ne fut qu'avec peine, qu'ils engagerent les villes de Dantzig, d'Elbing & de Thorn à payer, non la totalité, mais seulement 12000 florins, moitié à la Purification, & moitié après la quinzaine de Pâque de l'an 1468. Si Dlugoss, qui nous apprend ces circonstances, y avoit réfléchi, il n'auroit pas tant vanté la prétendue libéralité du Roi de Pologne à l'égard du feu Grand-Maître; mais le mensonge ne lui coûtoit rien, lorsqu'il s'agissoit d'exalter sa nation.

Dlugoss. pag. 416.

Au commencement du carême de l'année suivante, le Vice-Grand-Maître, accompagné du Commandeur de Ragnit, fut trouver le Roi à Vilna, où il fut bien reçu, & eut plusieurs conférences avec le Monarque. Dlugoss rapporte que Plauen insinua au Roi que la ville de Dantzig vouloit se soustraire à son obéissance, pour se donner au Duc de Bourgogne,

Entrevue du Vice-Grand-Maître avec le Roi.

Dlugoss. pag. 420.

1468.

& qu'il lui fit même voir la copie d'une lettre qu'elle avoit écrite à ce Prince (1) : mais il ajoute que la ville de Dantzig se lava entiérement de cette inculpation. Il ne seroit pas étonnant que la ville de Dantzig auroit tâché de se soustraire au joug de la Pologne, car il est visible qu'elle avoit plutôt cherché à se rendre indépendante, qu'à se donner un autre maître ; mais ce n'étoit pas Plauen qui en auroit averti le Roi. Comme c'étoit la ville de Dantzig qui avoit le plus aidé Casimir à consommer son usurpation, il n'y en avoit pas dont le secours lui fût plus utile pour s'y maintenir : ainsi il n'est pas probable que le Vice-Grand-Maître auroit travaillé à prévenir la désunion de cette ville puissante avec la Pologne, d'autant que l'Ordre n'avoit pas renoncé à l'espoir de recouvrer une partie de ce qu'on lui avoit arraché.

Ibid. pag. 431. Pendant le mois d'août, le Roi de Pologne fit un assez long séjour à Dantzig, où il n'omit rien, afin d'engager cette ville à lui fournir de l'argent pour payer les soldats qu'il avoit employés à

(1) Dlugoss le nomme Jean, tandis que c'étoit Charles-le-Hardi, ou le Téméraire, qui étoit Duc de Bourgogne depuis la mort de Philippe son pere, arrivée le 15 juin de cette année.

la guerre de Prusse; mais ce fut en vain : tout ce qu'il put obtenir des Prussiens, fut l'imposition d'un droit sur les comestibles pour huit ans, dont les villes de Dantzig, d'Elbing & de Thorn devoient percevoir une partie à leur profit. Casimir étant arrivé le 8 de septembre à Marienbourg, où il fit un séjour de deux mois, le Vice-Grand-Maître s'y rendit pour traiter de différentes affaires relatives à son Ordre, dont il paroît *Ibid. pag.*
que la principale étoit la restitution de *433.*
Niedenbourg. Par le dernier traité fait à Thorn, le 19 octobre 1466, le Roi s'étoit obligé de rendre à l'Ordre, les villes & forteresses de Holland, de Mulhausen & de Niedenbourg, avant le 24 juin de l'année suivante; mais les Polonois ne s'étant jamais piqués de fidélité dans l'exécution des traités qu'ils avoient faits avec l'Ordre, ils avoient jugé à propos de retenir cette derniere place, qui leur convenoit apparemment, à cause de sa situation. Cependant comme ils craignoient de voir recommencer la guerre, ils prirent le parti de rendre Niedenbourg, & le Roi, dit Dlugoss, y ajouta la somme de 5000 florins, peut-être par forme de dédommagement, ou pour quelqu'autre objet, mais certainement pas à titre de présent; car nous venons de

voir que Caſimir étoit tellement dénué d'argent, qu'il ne ſavoit comment payer les dettes qu'il avoit contractées pour écraſer la Pruſſe. Pendant que Plauen étoit à Marienbourg, il convint avec le Roi que, chaque année à la fête de la Purification, douze Commiſſaires de l'Ordre s'aſſembleroient à Elbing avec autant de Commiſſaires Polonois, pour arranger ou pour juger toutes les difficultés qui pourroient ſurvenir entre les deux Etats. Avant que Plauen partît de Marienbourg, le Roi l'exhorta à hâter l'élection d'un nouveau Grand-Maître; à quoi il répondit qu'on ne pouvoit la faire avant l'arrivée des Maîtres de Livonie & d'Allemagne, qui avoient droit d'y aſſiſter : comme ce dernier devoit paſſer par les Etats de la Pologne, pour ſe rendre à Konigsberg, le Roi lui fit expédier les paſſe-ports néceſſaires à cet
Pag. 434. effet. Dlugoſs ajoute que dans le même tems, le Maître de Livonie priva Gerard de Mellingrade, qui avoit été employé dans les négociations de la paix de Thorn, de ſa charge de Maréchal; parce qu'il avoit voulu engager les Livoniens à ſe ſoumettre à la Pologne. Heureuſement qu'on peut douter des trois quarts des choſes que rapporte cet Hiſtorien, ſans quoi, on ſeroit obligé

de regarder Mellingrade, comme un traître qui auroit mérité d'autres châtimens qu'une simple déposition.

Au défaut de Casimir, qui n'avoit pas voulu accepter leurs offres, les Catholiques de Bohême s'étoient tournés vers l'Empereur, qui, ne jugeant pas à propos d'entreprendre une guerre, ne leur répondit rien de positif. Les Bohêmes, mécontens de l'indifférence de Frédéric, déterminerent le Pape à presser Mathias Roi de Hongrie, à recevoir la couronne de Bohême. Ce Prince, qui la souhaitoit avec ardeur, balança aussi, parce qu'il craignoit que l'Empereur n'y mît obstacle; mais lorsqu'il sut qu'il lui étoit favorable, il accepta la proposition, & entreprit de ravir la couronne à Podiébrad. Les Polonois ne virent pas sans quelque inquiétude l'union de Frédéric avec Mathias; d'autant que l'Empereur étant arrivé à Rome, la veille de Noël 1468, pour accomplir un vœu qu'il avoit fait, assista à plusieurs consistoires secrets, où il pria le Pape, suivant Dlugoss, de ne pas confirmer la paix entre la Pologne & l'Ordre. Cromer s'explique encore plus clairement sur cet objet: certainement, dit cet historien, Frédéric s'efforça, tant par ses lettres, que par ses Ambassadeurs, & par lui même, quand

Suite des affaires de Bohême.

1468.

1469.

Pag. 439.

Pag. 585.

il fut à Rome, d'empêcher que le Pape ne confirmât la paix de Thorn, soit qu'il ait voulut favoriser Mathias, ou qu'il ait eu quelque autre raison; & Mathias, de son côté, ne songeoit qu'à empêcher Casimir de se mêler des affaires de la Bohême, d'autant que jusque-là il avoit eu peu de succès contre Podiébrad : Aussi, dit ce même historien, le Roi de Pologne envoya-t-il des Commissaires en Prusse pour ajuster toutes les difficultés avec les Chevaliers; parce que le bruit couroit que l'Empereur & le Roi de Hongrie vouloient les engager à reprendre les armes. Il paroît que cette crainte étoit destituée de fondement : car ces deux Monarques connoissoient trop l'affoiblissement où l'Ordre étoit tombé par les suites de la derniere guerre, pour croire qu'il fût en état de favoriser leurs projets, ni qu'il voulût de sitôt se commettre avec la Pologne.

Cromer. ibid.

Dlugoss. pag. 446.

Casimir ayant envoyé à la fin de l'été des Commissaires dans la Prusse Royale, pour y faire divers arrangemens, Dlugoss prétend que le Vice-Grand-Maître & le Maréchal de l'Ordre, eurent plusieurs entretiens secrets avec eux, dans lesquels ils demanderent instamment : que la Pologne leur rendît Marienbourg, Elbing, la Poméranie, le pays de

Pag. 451.

Culm, &c., moyennant un tribut que l'Ordre s'obligeroit de payer tous les ans, mais que les Commissaires répondirent qu'ils ne pouvoient rien dire sur un objet qui devoit être porté à la connoissance du Roi.

HENRI REUSS DE PLAUEN.

XXXe. GRAND-MAITRE.

XXX. HENRI REUSS DE PLAUEN.

1469.

Dlugoss. pag. 451. Pauli. pag. 362.

IL y avoit plus de deux ans & demi que l'Ordre étoit sans chef, lorsqu'on songea à pourvoir à cette dignité. Quoique le Maître d'Allemagne eût reçu des passe-ports du Roi de Pologne, pour traverser ses Etats, il ne vint pas en Prusse, & se contenta de s'y faire représenter par quelques Commandeurs qu'il envoya à cet effet. L'élection se fit à Konigsberg dans un grand chapitre, tenu le 20 octobre de l'an 1469, & toutes les voix se réunirent sur le Vice-Grand-Maître HENRI REUSS DE PLAUEN (1).

---

(1) Je préfere dans cette occasion, l'autorité de Dlugoss, qui étoit contemporain, à celle de la chro-

XXX. HENRI REUSS DE PLAUEN.

Le Grand-Maître rend hommage au Roi.

Dlugoss. pag. 453.

P uli. pag. 362.

1469.

Le Roi de Pologne étant alors à Petrikow où la diete étoit assemblée, le Grand-Maître partit pour s'y rendre, accompagné du Commandeur de Brandebourg, Grand-Hospitalier, qui étoit un Seigneur de la maison de Giech, & de Martin

---

niqûe des Chevaliers de Wablingen, qui marquent l'élection du Grand Maître au mardi après la St. Gal, par conséquent au 17 octobre. J'ai eu le bonheur de rencontrer une copie de cette chronique que je ne connoissois que par une citation de Venator (édit. de Nuremberg. 1680, pag. 123). En voici le titre : *Cronica des Hochlobwirdigenn ritterlichenn Teutschenn Ordens, zusamet der edlenn lanndt Preussen und Leyflanndts ursprung uff das aller kurtzt begriffenn.* Cette chronique manuscrite a été faite par trois freres qui étoient tous les trois Chevaliers de l'Ordre, & qui se nommoient Léon, Adrien & Faustin de Wablingen. Ils ont entrepris cet ouvrage à la réquisition de Henri de Knoringen, Grand-Commandeur du Bailliage d'Etsch ou de Tyrol, & le lui ont dédié. Cette chronique contient l'origine de l'Ordre, & quelques-uns des principaux évènemens qui y sont arrivés jusqu'à l'apostasie d'Albert de Brandebourg en 1525, mais très en abrégé ; & si l'on en ôtoit l'indication de beaucoup de privileges & la traduction de quelques traités, ainsi que de longs discours qui ont été tenus au congrès de Posnanie en 1510, l'ouvrage se trouveroit réduit à fort peu de chose. Il paroît que cette chronique a été écrite peu de tems après l'apostasie d'Albert ; car, suivant la liste des Grands-Commandeurs du Tyrol, qu'on trouve dans l'*Austria Sacra* du P. Marian, Henri de Knoringen a été Grand-Commandeur de ce Bailliage depuis 1504 jusqu'à 1533. Quoique ce manuscrit soit presqu'indéchiffrable, à cause qu'une partie de l'écriture est effacée par l'eau dont elle a été trempée, il semble que les Chevaliers de Wablingen l'ont écrit avec plus de bonne foi que de recherches ; mais leur bonne volonté n'en mérite pas moins notre reconnoissance.

de Gebsattel, son Chambellan, ou plutôt son compagnon. Quoique sa suite fût peu nombreuse, l'Ordre étoit si pauvre, qu'il fut obligé de mettre une imposition particuliere sur le peuple, pour pouvoir faire ce voyage décemment. Le 1 de décembre, le Grand-Maître rendit hommage au Roi, & prêta serment entre les mains de l'Evêque de Cracovie, après quoi il assista à un grand conseil, où il prit place à côté du Roi en qualité de premier Prince & de premier Conseiller de la couronne de Pologne. On peut juger combien cette séance coûta au fier Plauen; cependant, dit Dlugoss, il donna des preuves de sa prudence & de son jugement par la maniere dont il parla de toutes les affaires qui furent proposées : mais la chose ne devoit pas être difficile; car il est vraisemblable que les Polonois, qui avoient regardé long-tems Plauen comme un de leurs plus grands ennemis, ne traiterent en sa présence que des affaires peu importantes.

XXX. HENRI REUSS DE PLAUEN.

En revenant de Pétrikow, le Grand-Maître fut frappé d'apoplexie à Thorn ou à Morungen, & tomba de sa chaise sans parole. Il mourut dans cette derniere ville, le 2 janvier de l'an 1470, & fut inhumé le 5 du même mois dans

Mort du Grand-Maître.

1470.

XXX. HENRI REUSS DE PLAUEN.

Pauli. pag. 362.

l'Eglise Cathédrale de Konigsberg (1). Ce ne fut que le Grand-Maître Martin Truchses, qui fit ériger un mausolée à Henri Reuss de Plauen, & qui répara ainsi la négligence de son prédécesseur; car quelque fut le mauvais état des finances de l'Ordre; il est certain qu'on auroit pu donner plutôt cette marque de reconnoissance à la mémoire de ce grand homme. Quelques historiens attribuent la révolution, & par conséquent la perte de la moitié de la Prusse, aux conseils violens de Plauen, & ils prétendent que ce courage bouillant qui l'animoit, fit un tort irréparable à l'Ordre, en illustrant sa personne; mais rien ne paroît moins juste que cette décision. Il est vrai que Plauen n'avoit rien négligé pour rompre la confédération des Prussiens, & certainement il ne peut pas en être blamé. Cette confédération empiétoit tous les jours sur les droits les plus clairs & les plus incontestables du Grand-Maître, &

(1) Dlugoss rapporte que le Grand-Maître fut frappé d'apoplexie à Morungen, où il mourut le 2 de janvier. Schutz ne marque pas le jour de sa mort, & dit qu'il fut frappé d'apoplexie en dînant à Thorn, & que de-là il fut transporté à Morungen, où il mourut; & Pauli, qui ne cite cependant que Dlugoss, ajoute que le Grand-Maître fut frappé d'apoplexie à Thorn le 31 décembre, & qu'il mourut le 2 janvier à Morungen, où on l'avoit transporté.

XXX. HENRI REUSS DE PLAUEN.

l'on ne pouvoit pas se flatter qu'elle se contenteroit de l'autorité qu'elle avoit usurpée, puisqu'elle formoit de nouvelles prétentions, chaque fois que l'Ordre cédoit pour éviter de plus grands maux; il étoit donc indispensable de travailler à mettre un frein à cette conspiration toujours agissante : si l'Ordre ne l'avoit pas entrepris, on l'auroit accusé de lâcheté; & tout le monde conviendra que, s'il a eu un tort, c'est de ne l'avoir pas entrepris plutôt, parce qu'il auroit eu plus d'espoir d'y réussir. Si Plauen ne peut être blâmé pour la chose même, il ne doit pas l'être davantage pour la maniere dont on a cherché à l'exécuter, en supposant qu'il ait été l'ame de tous les conseils. Le Grand-Maître Louis d'Erlichshausen, de l'aveu des écrivains Prussiens, n'a négligé aucun moyen de douceur pour ramener les confédérés; il n'a usé d'aucune violence, & leur a laissé plusieurs fois le choix des Juges ou des arbitres : les ligueurs, ayant enfin consenti à déférer la connoissance de cette affaire à l'Empereur, le Grand-Maître n'a employé aucune voie de fait, pour obliger ses sujets à se soumettre à la sentence qui avoit été portée en sa faveur. Il y avoit long-tems que les rebelles avoient teint leurs épées dans le sang des

XXX. HENRI REUSS DE PLAUEN.

Chevaliers, avant que le Grand-Maître pût songer à tirer la sienne, pour résister aux efforts de ses sujets révoltés; ensorte que, si Plauen peut être blâmé, c'est de n'avoir pas conseillé de prévenir l'explosion de la révolte par un coup de vigueur. Ainsi il est vrai de dire que si ce Grand-Maître fut d'un caractere bouillant, il ne le montra que quand il falloit combattre les ennemis, & non lorsqu'il s'agissoit de donner des conseils. Quand on examine les faits avec attention, on trouve souvent qu'il y a beaucoup à rabattre des éloges & des satyres que font les historiens, qui se laissent presque tous entraîner par l'esprit de parti.

Dlugoss. pag. 454. Cinq jours après la mort du Grand-Maître, Bernard de Schomberg, qui avoit rendu tant de services à l'Ordre pendant la guerre, mourut à Culm dans une si grande pauvreté, qu'il ne laissa pas de quoi lui faire des funérailles convenables.



HENRI REFLE DE RICHTENBERG.

XXXIe. GRAND-MAITRE.

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG. 1470.

APRÈS la mort du Grand-Maître Reufs de Plauen, HENRI REFLÉ DE RICHTENBERG, fut nommé Lieutenant du Magiftere, & enfuite élevé à la Grande-Maîtrife par le Chapitre affemblé dans la ville de Konigsberg. Richtenberg avoit été Provifeur de Raftenbourg, en 1443, au commencement de la grande guerre, il étoit Maître de la pêche de Bauzig; emploi qui devoit être confidérable, fi on en juge par une chartre du Roi de Pologne, qui engagea en 1455 aux Dantzigois, cet office avec les domaines de la Commanderie de cette ville; Richtenberg fut enfuite Hofpitalier à Konigsberg, & devint Grand-Commandeur en 1468 (1). Les

Pauli. pag. 362.

Cod. Pol. tom. 4. *num.* 116.

(1) Je fuis en cela Pauli; car Léon rapporte, *pag.* 315, que le défunt Grand-Maître avoit nommé Erafme Gebfatel, Grand-Commandeur, & Richtenberg, Hofpitalier à Konigsberg. Le nom de Refle, que portoit le Grand Maître, eft communément omis dans les chartres, où il ne paroît que fous celui de Richtenberg que quelques-uns écrivent *Reichenberg.*

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

Ap. Pauli pag. 363.

Leo. pag. 320.

écrivains ne s'accordent pas sur la date de l'élection de ce Grand-Maître, que Henneberg & Léon marquent au 6 de février. Pauli croit avec raison, qu'on ne peut pas admettre cette époque, parce que les Maîtres d'Allemagne & de Livonie n'auroient pas eu le tems de se rendre à Konigsberg pour assister à l'élection; mais il n'est pas vraisemblable que Richtenberg ait seulement été nommé Lieutenant du Magistere le 6 février, comme il le conjecture, car l'Ordre ne pouvant pas être sans Chef, on n'avoit rien de plus pressé que de pourvoir à la régence, après la mort du Grand-Maître, qui nommoit souvent lui-même celui qu'il croyoit le plus propre à gouverner jusqu'à l'élection de son successeur (1). Dlugoss rapporte que

Pag. 459.

(1) L'auteur anonyme d'un manuscrit allemand conservé à l'Abbaye de Polling, en Baviere, dit positivement que Richtenberg fut nommé Lieutenant du Magistere, en 1469, comme on n'en peut point douter. C'est aux bontés de M. Toepsel, Abbé de cette maison, que je dois la connoissance de cet ouvrage, que cet illustre savant a bien voulu me communiquer. C'est un abrégé d'environ 100 pages, de l'origine de l'Ordre & de l'histoire des Grands-Maîtres, précédé de la représentation de quelques événemens, assez mal peints, entre lesquels on peut distinguer le Pape Clément V, qui décore la croix de l'Ordre des quatre Evangélistes, ce qu'il faut entendre de leurs portraits; anecdote qui est probablement de l'invention de l'Auteur. Le précis de

Grand-Maître fut élu unanimement le jour de St. Michel 29 de septembre : ainsi des raisons que les historiens ne nous ont pas transmises, avoient fait différer l'élection plus que de coutume ; car on ne peut guere douter que ce n'en soit la véritable époque : outre que Dlugoss étoit contemporain, & qu'il n'avoit aucun intérêt à déguiser la vérité dans cette occasion, son récit, est en quelque sorte, confirmé par Schutz qui, sans marquer la date de l'élection, rapporte que le Grand-Maitre partit tout de suite après, pour aller rendre hommage au Roi à la diete de Pétrikow ; ce qui eut effectivement lieu dans le courant du mois de novembre (1). Presque tous les historiens s'accordent à faire l'éloge de la justice de ce Grand-Maître, & par une espece de contradiction, ils l'accusent d'avoir commis un fait atroce à l'égard de l'Evêque de Sambie, que nous examinerons en son lieu.

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

Pag. 508.

l'histoire des Grands-Maîtres vient jusqu'à Jean-Gaspar de Stadion inclusivement : les armoiries sont bien exécutées. A la suite des Grands-Maîtres on trouve les armoiries des Maîtres d'Allemagne, dont nous parlerons en son lieu.

(1) Les Chevaliers de Wabligen marquent l'élection de Richtenberg, le lundi d'après le nouvel an, ce qui reviendroit au 8 janvier, en supposant qu'on commençoit l'année à la Circoncision ; mais le rapport de Dlugoss est préférable.

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

Il rend hommage à la Pologne.

Dlugoss. pag. 459.

1470.

Peu de temps après son élection, le Grand-Maître partit pour Pétrikow, où le Roi s'étoit rendu afin d'assister à la diete qui s'y étoit assemblée : Richtenberg y arriva le 17 de Novembre, & fut reçu avec de grands honneurs; puisque le Roi envoya à sa rencontre une escorte de 700 chevaux. Le 20, le Grand-Maître prêta serment de fidélité au Roi, entre les mains de l'Archevêque de Gnesne, Primat du royaume, de la maniere qui avoit été réglée par le dernier traité de paix. La cérémonie se fit dans une salle basse du palais du Roi, qui étoit située hors de la ville, à trois heures après-midi, & en présence d'une foule de Seigneurs Polonois. Si les expressions du procès-verbal sont justes, l'Archevêque tenoit d'une main le St Sacrement, & de l'autre un crucifix, & le Grand-Maître, qui étoit à genoux, toucha l'un & l'autre, pendant qu'il prononçoit le serment de fidélité. Il est apparent que ce Prince ne comprenoit pas le latin ; car André d'Oporow, traduisoit en allemand chaque partie du serment que l'Archevêque prononçoit en cette langue, & le Grand-Maître, répétoit les paroles allemandes après Oporow. Lorsque la cérémonie fut achevée, le Chancelier de Pologne demanda

Cod. Pol. tom. 4. num. 128.

acte de ce qui s'étoit passé, & c'est de cette chartre que nous avons tiré ces particularités. Si le Grand-Maître fut traité avec beaucoup de distinction par le Roi & les Grands de la Pologne, il n'eut pas également à se louer des gens d'une classe inférieure; car, pendant qu'on lui rendoit de grands honneurs à Pétrikow, on lui voloit les plus beaux harnois de ses chevaux.

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

Pauli. pag. 363.

Affaire de Bohême. 1470.

Le Roi de Pologne n'avoit pas été long-tems sans se repentir d'avoir refusé les offres d'une partie des Bohémiens & du Pape même, qui avoient voulu l'engager à détrôner Podiébrad. L'accroissement de puissance qu'alloit avoir Mathias Roi de Hongrie, s'il parvenoit à s'emparer de la Bohême, lui faisoit ombrage, & il ne tarda pas à revenir sur ses pas (1). D'un autre côté, l'Empereur redoutoit aussi l'ambition de Mathias, qu'il avoit d'abord protégé, & craignoit, que si ce Prince devenoit maître de la

(1) Non-seulement le Roi de Pologne, chercha à mettre la couronne de Bohême dans sa famille, mais il essaya encore de s'emparer de celle de Hongrie. Quelques Hongrois, mécontens de Mathias, lui ayant fait des ouvertures, il envoya, en 1470, son second fils Casimir avec 12000 hommes pour tenter la fortune; mais le jeune Prince échoua. Cet événement étant étranger à cet ouvrage, il suffit de l'indiquer pour l'intelligence de l'histoire.

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

Bohême, il ne tentât ensuite de s'emparer de l'Autriche. Pour éloigner Mathias, il écrivit à Podiébrad qu'il étoit à propos qu'il désignât son successeur, & lui indiqua le Roi de Pologne, parce qu'il étoit en état de tenir tête à celui de Hongrie. Comme Frédéric & Casimir avoient les mêmes projets, ils firent un traité d'alliance perpétuelle le 20 octobre de l'an 1470. La même année, Casimir fit solliciter Podiébrad & les Bohémiens d'élire Uladislas son fils aîné pour successeur au trône de Bohême. Afin de mieux réussir dans leur dessein, les Ambassadeurs Polonois promirent, que Casimir, assisté de quelques autres Princes, leur obtiendroit du Pape la confirmation du compacte qui avoit déja été rejetté plusieurs fois par l'Eglise; la levée de l'excommunication qui avoit été lancée contre eux; & enfin la confirmation de l'élection qu'ils feroient d'Uladislas pour succéder à Podiébrad. Nous apprenons ces détails de deux brefs de Paul II, datés du 31 décembre de l'an 1470, dont l'un est adressé à l'Evêque de Ferrare son Légat, & l'autre à Casimir même.

Cod. Pol. tom. 1. pag. 163.

Raynald. num. 6 & 8. Cod. Pol. tom. 1. pag. 21.

Uladislas Roi de Bohême. Mort de Paul II.

George Podiébrad, étant mort le 22 mai de l'an 1471, les Bohémiens s'assemblerent, selon l'usage, sur le mont

Kutnach, & élurent pour leur Roi Uladiſlas, fils aîné de celui de Pologne. Les Ambaſſadeurs des Bohémiens s'étant rendu à Cracovie, firent part à Uladiſlas de ſon élection, lui promirent obéiſſance au nom de tout le royaume, & l'engagerent à ſe rendre en Bohême, pour y recevoir la couronne le jour de St. Laurent. Preſque tous les hiſtoriens rapportent qu'Uladiſlas avoit été déſigné pour ſucceſſeur de Podiébrad long-tems auparavant; mais on peut en douter, puiſqu'on n'en voit pas de veſtiges dans l'acte qui fut fait à Cracovie par les Ambaſſadeurs de Bohême, le 29 juin 1471. On peut juger combien cette élection déplut au Pape Paul II; mais il ſurvécut peu à l'événement, étant mort vers la fin du mois de juillet ſuivant. François de la Rovere, qui fut élevé ſur le trône pontifical le 9 d'août, ſous le nom de Sixte IV, regarda l'affaire de la Bohême du même œil que ſon prédéceſſeur. Peu de tems après ſon élection, il envoya Slecht ſon Camérier, au Roi de Pologne; & le 23 de décembre, il chargea le Patriarche d'Aquilée, Cardinal du titre de St. Marc, ſon Légat, de faire ſon poſſible pour empêcher la guerre entre la Pologne & la Hongrie. Le Légat avoit

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG. 1471.

Cod. Pol. tom. 1. pag. 22.

Dlugoſſ. pag. 472.

Raynald. ad an. 1471. num. 77.

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG. *Bzov. ad ann. 1471. num. 1.*

ordre d'engager l'Empereur à prendre les armes contre les Turcs, & à travailler en même tems à la réconciliation des Rois de Pologne & de Hongrie: il étoit chargé d'assurer ce dernier qu'il ne devoit pas craindre d'être abandonné du Pape, ni de l'Empereur: (il ignoroit apparemment le traité que Frédéric avoit fait avec Casimir). Mais il devoit le solliciter aussi de s'accommoder pour l'affaire de la Bohême. Quant au Roi de Pologne, après lui avoir fait quelques reproches, sur ce qu'il avoit accepté la couronne de Bohême pour son fils, de la main des hérétiques, tandis qu'il l'avoit refusée de celle du Pape; il devoit lui proposer divers moyens d'accommodement avec Mathias, & lui faire espérer qu'en s'y prêtant, il pourroit obtenir la confirmation de la derniere paix qu'il avoit faite avec l'Ordre Teutonique. Telles étoient les principales instructions du Légat. Le 1 de mars de l'an 1472, le Pape, qui avoit pris ouvertement le parti de Mathias, fit expédier plusieurs bulles. Dans l'une il déclaroit que Casimir & son fils Uladislas, avoient encouru l'excommunication qui avoit été lancée contre les Bohémiens & leurs fauteurs, & par les deux autres il délioit les Bohémiens du

Raynald. num. 29. 32. & 33.

1472.

serment de fidélité qu'ils avoient fait à Uladislas, & les obligeoit, sous peine d'excommunication, de reconnoître Mathias pour leur Roi. Cependant, pour adoucir, en quelque sorte, l'amertume de ces déclarations, le Pape écrivit une lettre fort amicale au Roi de Pologne, le 7 du même mois, dans laquelle il n'omit rien pour le porter à abandonner le parti des Bohémiens, & à s'accommoder avec Mathias; déclarant qu'il étoit résolu d'employer tous les moyens qui dépendroient de lui pour soutenir ce dernier.

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

Ibid. ann. 30.

Le Roi de Pologne dut être piqué au vif, de voir que le Pape soutenoit si ouvertement son rival; mais ce n'étoit pas le seul trait que Sixte IV lui avoit réservé. Casimir souhaitoit ardemment d'obtenir la confirmation de la paix qu'il avoit faite avec l'Ordre, & non-seulement le Pape la refusa, mais il fit encore expédier une bulle, par laquelle il délioit les Chevaliers du serment de fidélité qu'ils avoient prêté à la Pologne, & déclaroit que les provinces qui avoient été cédées au Roi par le dernier traité, ne lui appartenoient pas. Il est fâcheux que Raynaldi, qui a donné tant de bulles en entier dans ses Annales ecclésiastiques, se soit con-

Bulle qui annulle le traité de 1466.

1472.

Raynald. ann. 1472. num. 32.

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

tenté de rapporter la ſubſtance de celle-là ; mais ſon exiſtence n'en paroît pas moins certaine ; car l'auteur des Annales n'en parle point ſur l'autorité de quelque écrivain, mais il cite la page du regiſtre des légations de Sixte IV, où il l'avoit trouvée : ainſi ſon témoignage a tous les caracteres de vérité qu'on peut déſirer (1). Nous avons dit, que le Pape avoit chargé ſon Légat de faire eſpérer au Roi de Pologne, qu'il pourroit lui accorder la confirmation de la derniere paix faite avec l'Ordre ; mais la ſuite prouve clairement qu'il ne ſe propoſoit d'accorder cette confirmation, qu'avec des modifications qui auroient changé les principales diſpoſitions du traité, comme il ſemble que ſon prédéceſſeur l'avoit déja voulu faire : ainſi il n'y a

(1) Voici le paſſage de Raynaldi : *Ad removendum autem facilius ab Hungarico bello Polonum, liberavit Sixtus Cruciferos Equites fœderis ſacramento quo antea ſe ei devinxerant, ac provincias quæ Polonico Regno ex illius concordiæ legibus adjunctæ fuerant, ab ejuſdem Caſimiri Imperio liberas eſſe renunciavit.* La citation eſt la page 62 du regiſtre des légations de Sixte IV. Cette citation nous fait connoître que cette bulle étoit datée du premier de mars 1472, puiſqu'elle eſt rangée avec celles de la même date. Les bulles dont nous avons fait mention plus haut, & qu'on trouve aux num. 29 — 32 & 33, ſont du premier mars, & la premiere ſe trouve à la page 60 du regiſtre, la ſeconde à la page 62, & la derniere à la page 66.

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

pas de contradiction dans la conduite du Pape. On est surpris que Raynaldi rapporte, que Sixte IV cassa le dernier traité entre l'Ordre & la Pologne, pour empêcher Casimir de faire la guerre au Roi de Hongrie; c'est accuser le Pape de n'avoir agi que par politique dans cette occasion; mais comme il seroit absurde d'imaginer que ce motif est exprimé dans la bulle, on ne peut regarder cette assertion que comme une conjecture de l'auteur. En effet, on ne se persuadera pas que le Pape n'ait eu d'autre motif, en cassant le traité de Thorn, que d'arrêter les projets du Roi de Pologne : l'objet étoit trop important en lui-même, pour le faire dépendre d'une cause étrangere, d'autant que Sixte ne pouvoit point ignorer, que les Teutoniques n'étoient pas encore en état de faire une diversion en faveur des Hongrois. D'ailleurs, on voit par l'histoire, que le principal désir du Pape étoit de pacifier les Princes Chrétiens pour les unir contre les Turcs; & il se seroit volontairement éloigné de son but, s'il n'avoit eu d'autre motif de rallumer une guerre, qui pouvoit à la suite empêcher les Polonois de combattre les Infideles, que de donner une mortification à Casimir; car c'étoit là tout ce que la bulle

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

du Pape pouvoit opérer dans ce moment. Ainsi le bon sens dit, que Sixte IV n'avoit cassé le traité de Thorn, que parce qu'il en trouvoit les conditions injustes; mais en même-tems, on ne peut pas douter qu'il n'ait choisi le moment de faire cette déclaration, pour embarrasser, ou pour mortifier le Roi de Pologne, dont il étoit mécontent, & qu'il vouloit amener à faire un accommodement avec Mathias.

Il est remarquable que, de tous les historiens, il n'y a que le seul Raynaldi qui parle de cette décision du Pape; & l'on est encore plus étonné, qu'il n'en soit pas fait mention dans le mémoire que le Grand-Maître, Frédéric de Saxe, présenta à l'Empereur & à la diete assemblée à Cologne en 1505, ni dans la lettre que l'Empereur écrivit la même année au College des Cardinaux en faveur de l'Ordre, non plus que dans le rapport des conférences que les Ambassadeurs de l'Ordre eurent avec ceux du Roi de Pologne à Posnanie en 1510 (1); mais la surprise cesse en partie, quand

Schutz. fol. 404 & seq.

Ibid. fol. 410.

Ibid. fol. 432 & seq.

(1) Nous ne parlerons pas de divers brefs de Léon X, dont on fera usage plus loin &, où il n'en est pas fait mention : ce Pape, qui cherchoit à pacifier, n'examinoit pas ce qui avoit été fait antérieurement, & se contentoit d'agir selon les circonstances qui se présenterent de son tems.

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

on fait attention que les écrivains Polonois & Prussiens, qui ont passé sous silence une si grande quantité d'événemens favorables à l'Ordre, & qui en ont dénaturé un si grand nombre d'autres, étoient intéressés à ne point faire connoître un acte si contraire aux prétentions des Polonois & des Prussiens, qui soutenoient que la paix de 1466, avoit été faite avec l'agrément du Pape. Quant aux trois pieces dont nous venons de parler, il faut remarquer que nous ne les connoissons que par Schutz, qui a traduit les deux dernieres en allemand. Il est vrai que, malgré que cet écrivain ait bouleversé une partie de l'histoire pour noircir les Teutoniques, on hésite de le soupçonner de les avoir tronquées; mais si, par hasard, on rencontroit d'autres exemplaires de ces trois pieces, qui fussent conformes aux copies qu'il nous en a données, on ne sauroit à quoi attribuer que les Teutoniques n'aient pas fait usage de la décision du Pape dans les circonstances; car il semble qu'elle ne leur étoit pas inconnue : voici ce qui le persuade.

Les difficultés pour l'hommage s'étant perpétuées jusqu'en 1525, comme nous le dirons en son lieu, l'Empereur & le Roi de Hongrie envoyerent des Ambas-

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

ſadeurs pour tâcher d'accommoder l'Ordre avec la Pologne. Leſdits Ambaſſadeurs ayant été trouver le Grand-Maître Albert de Brandebourg, rendirent compte au Roi de Pologne de leur travail, & dirent dans leur relation, qu'Albert avoit répondu : que l'honneur & la conſcience ne lui permettoient pas de faire ſerment de fidélité au Roi, à cauſe que ſes prédéceſſeurs avoient été forcés de faire la paix (de 1466); & qu'il ajoutoit entre-autres raiſons, que ladite paix avoit été faite au préjudice de l'Empire auſſi bien que du St. Siege apoſtolique, auquel l'Ordre étoit ſoumis immédiatement, & qui lui avoit défendu autrefois de faire un tel ſerment (1). Walther de Cronberg, ſucceſſeur d'Albert, préſenta un mémoire à la diete de Ratisbonne en 1532, dans lequel il dit : que les Grands-Maîtres, Frédéric de Saxe & Albert de Brandebourg, avoient refuſé de rendre hom-

Cod. Pol. tom. 4. num. 158.

Ibid. pag. 287. Col. 1.

(1) *Ad quod Excellentia ſua (Mag. Magiſter) reſpondit, ſe juramentum iſtud juxta pacem perpetuam, ſalvo honore & conſcientia ſua, nequaquam præſtare poſſe, eo quod anteceſſores ſui ad hujuſmodi pacem ineundam vi fuiſſent compulſi...... quodque pax illa facta fuiſſet in grave prejudicium auctoritatis Cæſareæ Majeſtatis, & ſacri Romani Imperii, ac Sedis apoſtolicæ cui Ordo ejus immediatè eſſet ſubjectus, & à quâ alias, ne juramentum iſtud præſtaret, fuiſſet prohibitus....* Cod. Pol. loc. cit.

mage

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

mage à la Pologne, comme le portoit le traité de 1466, d'autant que loin que le traité eût été confirmé par le Pape & l'Empereur, il en avoit été improuvé ou rejetté, expreſſion qui eſt égale à celle de caſſer, puiſqu'immédiatement après, il rapporte la défenſe qui avoit été faite au Grand-Maître en 1500, par l'Empereur & la diete d'Augsbourg, de rendre hommage au Roi de Pologne (1). On peut juger par les paſſages que nous venons de citer, que la déciſion de Sixte IV, n'avoit pas été inconnue à l'Ordre; car c'eſt par elle ſeule qu'on peut expliquer les expreſſions que nous y avons remarquées.

Que cette Bulle ait été publiée ou non, elle n'en eſt pas moins une preuve de la maniere dont Sixte IV enviſageoit ce fameux traité qui avoit été extorqué par la violence la plus injuſte & la plus manifeſte. Nous examinerons juſqu'à quel point le conſentement du Pape étoit néceſſaire pour le légitimer, quand nous aurons rapporté les événemens qui ſe paſſoient alors dans la Pruſſe.

(1) *Qui ambo (Frideric. Saxon. & Albertus Brandenb.) quidem prætactæ concordiæ inanitatem conſiderantes, & precipue quod illa a Pontificia Sanctitate, Cæſareaque Majeſtate non ſolum non confirmata, ſed reprobata.....* Cod Pol. loc. cit.

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

Difficultés pour l'Evêché de Warmie.

La nomination que le Roi de Pologne avoit faite de Vincent Kielbassa à l'Evêché de Warmie, malgré que Nicolas de Tungen eût été élu canoniquement par les Chanoines, & confirmé par le Pape Paul II, avoit été une source de difficultés qui faillirent de replonger la Prusse dans les plus grands malheurs. Kielbassa voyant qu'il étoit odieux, non-seulement aux Chanoines, mais encore au peuple de la Warmie, prit le parti de renoncer à la poursuite de cette affaire : mais le Roi, qui vouloit s'arroger le droit de nommer qui il voudroit à l'Evêché de Warmie, quoique cela fût contraire aux usages & même à la derniere paix, donna un nouveau Compétiteur à Tungen dans la personne d'André d'Oporow ou Oporowsky son Secrétaire. Casimir n'ayant pas réussi à faire avoir l'Evêché de Ploczko à Oporow, avoit voulu le dédommager, en lui procurant celui de Warmie, & il s'intéressa si vivement auprès de Sixte IV, que ce Pape transféra Tungen à l'Evêché de Camin, & nomma Oporow à sa place ; mais Tungen ne voulant pas abandonner l'église de Warmie, refusa l'Evêché de Camin, & entreprit de se maintenir. On s'occupa beaucoup de l'affaire de Warmie à la diete de Pé-

Hartknoch. Dissert. p. 217.

Dlugoss. pag. 474.

trikow en 1472, aussi bien qu'en Prusse même. Les Prussiens ne vouloient pas d'Oporow, tant parce qu'ils prétendoient qu'il avoit obtenu sa nomination à Rome par des voies illégitimes, qu'à cause que cette nomination étoit diamétralement opposée à leurs privileges; puisque les dignités & les emplois dans la Prusse Polonoise, ne devoient être donnés qu'à des Prussiens de naissance.

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

Schutz. p. 512.

1472.

Tungen, qui ne vouloit pas se laisser prévenir par Oporow, assembla des troupes, & se rendit maître de quelques places de l'Évêché de Warmie, entre autres de la ville de Heilsberg; mais n'ayant pu s'emparer du château, il entreprit d'en faire le siége. Les Commissaires du Roi, qui étoient en Prusse, & les Prussiens mêmes, ne négligerent rien pour assoupir cette affaire : la chose fut poussée si loin, que Tungen convint de s'en remettre à la décision du Pape, si Oporow vouloit en faire autant, & que les villes de Heilsberg & de Séebourg seroient mises en sequestre entre les mains des Etats de la Prusse Polonoise, pour les rendre à celui qui gagneroit son procès. Après quoi on convint de s'assembler à Elbing, la veille de St. Michel, pour rédiger par écrit ces articles & quelques autres qu'on avoit réglés, &

Ibid. pag. 513 & seq.

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

pour les faire ratifier, tant de la part du Roi, que de celle des Etats & de Tungen. Quand on fut assemblé à Elbing, les Commissaires Polonois furent mécontens de ce qu'on avoit remis Heilsberg & Séebourg à la garde des Etats, & désavouerent ce dont ils étoient convenus eux-mêmes : ensuite ils demanderent, si on recevroit Oporow pour Evêque de Warmie, dans le cas qu'il viendroit à gagner son procès; mais on répondit négativement, alléguant que n'étant pas Prussien, il étoit inhabile, suivant les privileges du pays. Les Polonois mécontens, se retirerent sans vouloir signer la convention; mais les Etats la confirmerent par un acte authentique, le 13 du mois d'octobre de l'an 1472.

Le Roi vient en Prusse à ce sujet.

Dlugoss. pag. 486. Schutz. p. 315.

1472.

Le Roi, qui ne vouloit pas que Tungen gardât l'Evêché de Warmie, fit assembler les Etats de la Prusse Royale à Thorn, où il se rendit lui-même, au commencement de l'hiver. Casimir n'omit rien pour engager les Prussiens à prendre les armes contre Tungen; mais les Etats répondirent (1), qu'ils ne dé-

(1) Il y avoit alors réellement des Etats dans la Prusse Royale, parce que les Prussiens rebelles avoient fait leurs conditions, & s'étoient assimilés aux Polonois, quoiqu'ils eussent conservé quelques privileges particuliers.

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

ſiroient que de garder la paix perpétuelle, & qu'ils ne s'étoient mêlés de cette affaire, que pour l'aſſoupir & empêcher qu'on n'en vînt à des hoſtilités : d'autant que les habitans des villes & du plat-pays, avoient déclaré, que, loin de ſe laiſſer entraîner à faire la guerre, ils étoient réſolus de refuſer tout ſubſide à cet effet. Le Roi étant revenu à la charge, les Etats dirent qu'ils ne s'écarteroient pas de ce dont ils étoient convenus avec Tungen, & refuſerent de remettre au Roi les forteresses de Heilsberg & de Séebourg, comme il le demandoit. Après s'être occupés quelque tems de l'affaire de l'Evêché de Warmie, les Pruſſiens firent de vives plaintes de ce que les Polonois ne reſpectoient pas leurs privileges : il y avoit quatorze ans, diſoient-ils, qu'ils n'avoient ceſſé de ſolliciter le redreſſement de ces infractions, ſans avoir rien obtenu. Le Roi voulut remettre à un autre tems l'affaire des privileges, & engager les Pruſſiens à entrer dans ſes vues pour celle de l'Evêché de Warmie ; mais les Etats perſiſterent dans leur réſolution, & dirent qu'ils ne pouvoient prendre les armes contre Tungen, puiſqu'ils avoient fait un accord avec lui, pour empêcher que la paix ne fût altérée :

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

ajoutant qu'ils étoient décidés à faire tout ce qui feroit en leur pouvoir, pour empêcher que qui que ce fût ne vînt la troubler : enforte que le Roi retourna en Pologne, fans avoir rien obtenu. Nous ne ferons pas de réflexions fur les plaintes que firent les Pruffiens au fujet de leurs privileges : elles fe préfentent d'elles-mêmes.

Schutz. p. 617 & feq.

1473.

Au commencement du mois de février fuivant, le Roi fit encore faire des propofitions aux Pruffiens affemblés à Elbing, pour chercher un moyen d'engager Tungen à renoncer à l'Évêché de Warmie, difant qu'il n'avoit differé jufque-là d'employer la force pour l'en chaffer, que parce que les Etats s'y oppofoient. Mais Tungen fe refufoit à tout, voulant, difoit-il, foutenir les privileges de fon églife : il ajoutoit que ce n'étoit pas le Roi de Pologne, mais les Chevaliers Teutoniques qui étoient les légitimes patrons & les défenfeurs de l'églife de Warmie, comme en ayant été les fondateurs; droit qu'ils n'avoient pu tranfmettre aux Polonois, fans le confentement du Pape. Les Chanoines & les Députés des villes de la Warmie, qui étoient préfens, difoient avec Tungen, qu'ils aimeroient mieux mourir que d'abandonner les droits de leur

XXXI.
HENRI DE RICHTENBERG.

église, & ils ajoutoient que, si le Pape venoit à ôter l'Evêché à Tungen, ils ne reconnoîtroient jamais un Polonois pour leur Evêque. Oporow, qui étoit à Elbing, muni de plusieurs bulles qui l'autorisoient à prendre possession de l'Evêché, demandoit qu'on lui ouvrit les places qui avoient été mises en sequestre entre les mains des Etats, disant que si Tungen s'y opposoit, il sauroit bien le réprimer par les armes, selon les ordres qu'il avoit reçus du Roi. Mais les Etats trouverent mauvais qu'Oporow osât se vanter publiquement d'être prêt à attenter aux priviléges du pays : & Tungen prouva par les bulles mêmes qu'Oporow montroit, qu'il étoit incapable de posséder cet Evêché ; puisqu'il lui étoit ordonné d'instruire le peuple & de prêcher lui-même, & qu'il ne savoit pas un mot d'allemand, la seule langue que comprissent les Warmiens (1).

Jusque-là Tungen s'étoit bien conduit; mais la crainte que les Etats ne se laissassent entraîner par les sollicitations du

(1) Nous avons cependant vu plus haut qu'Oporow avoit traduit en allemand, pour l'intelligence du Grand-Maître, les paroles du serment que l'Archevêque de Gnesne prononçoit en latin ; mais cela ne prouve pas qu'il savoit assez d'allemand pour instruire le peuple ; il suffisoit pour cette cérémonie, qu'il eût bien retenu sa leçon.

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

Roi, lui fit commettre une grande faute. Pendant qu'on disputoit encore, il surprit Heilsberg, & fit commencer le siége de Séebourg, places qui avoient été mises en sequestre entre les mains des Prussiens. Cet événement ranima l'espérance du Roi, & piqua vivement les Etats : ces derniers écrivirent à la garnison de Séebourg de se mieux défendre que n'avoit fait celle de Heilsberg, & promirent de lui envoyer du secours : après quoi on chercha le moyen de punir Tungen, & les Warmiens qui tenoient son parti, mais d'une maniere qui n'occasionnât pas la guerre. A cet effet, on proposa de faire un décret pour mettre la Warmie dans une sorte d'interdit, c'est-à-dire, pour empêcher les Warmiens d'avoir aucun commerce avec la Prusse Royale & la Pologne, avec défense de leur fournir des vivres ou d'autres denrées, de quelque espece qu'elles fussent; mais on sentit que les Warmiens se passeroient aisément des Polonois, si le Grand-Maître ne faisoit la même chose : c'est pourquoi le Roi lui écrivit pour l'engager à resserrer la Warmie de son côté. Le Grand-Maître ne voulut pas donner les mains à cet arrangement, ni se prêter à commettre aucune hostilité contre la Warmie, alléguant différentes

Ibid. pag. 518.

raisons, & entre autres le danger de rallumer la guerre dans la Prusse : ce qui fit soupçonner à plusieurs, dit Schutz, que Tungen étoit secrétement appuyé par le Roi de Hongrie & par l'Ordre Teutonique. Sur ces entrefaites, Tungen, qui s'étoit rendu maître de Brunsberg, de Kessel, de Frauenbourg, de Heilsberg, de Séebourg, de Gutstadt & de Wormdit, par la connivence des habitans qui lui en avoient ouvert les portes, fit un accord avec Oporow, par lequel il lui cédoit ces places. Nous voyons ces circonstances dans une chartre du Roi de Pologne, datée de Radom le 31 mai 1473, par laquelle il pardonnoit aux habitans de ces villes d'avoir pris parti pour Tungen ; mais la suite de l'histoire prouve que cet accommodement ne produisit aucun effet : soit qu'Oporow n'ait pas voulu accomplir les conditions auxquelles il s'étoit engagé, ou que Tungen se soit repenti de son marché.

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

Cod. Dipl. Polon. tom. 4. num. 129.

Le Roi de Pologne s'étant rendu à Thorn en 1474, pour assister à la diete de la Prusse Royale, Tungen, qui ne vouloit pas abandonner ses places, refusa d'y venir, malgré qu'on lui eût envoyé un sauf-conduit. Une maladie épidémique s'étant manifestée dans cette

Dlugoss. pag. 513 & seq.

1474.

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

Alt. und. n. Preuss. pag. 320.

ville & dans les environs, Casimir n'y fit pas un long séjour, & en partit pour se rendre à la diete de Pétrikow, où il arriva le 15. de juin. Selon Hartknoch, Oporow vint en 1474, à la tête de 3000 hommes, pour saccager la Warmie, & fut battu par Tungen près de Bischofftein. Le même historien rapporte, que les Prussiens avoient pris le parti de Tungen, parce qu'ils ne vouloient pas souffrir que les dignités passassent entre les mains des étrangers; il ajoute que le Grand-Maître se déclara aussi pour lui; mais cet auteur confond les époques: car nous verrons par la suite, que le Grand-Maître de Richtenberg, ne se montra jamais à découvert dans cette affaire; & d'ailleurs, tout ce récit est très-suspect, puisque Dlugoss ne dit pas un mot de l'entreprise d'Oporow contre la Warmie.

Parti que prend le Grand-Maître dans cette affaire.

Schutz. p. 518 & seq.

1476.

Le Roi de Pologne s'étant rendu à Marienbourg au mois de mai de l'an 1476, fit encore de vains efforts pour engager les Etats à prendre parti contre Tungen. Le Grand-Maître étant venu à Marienbourg, sans qu'on dise le motif de cette entrevue, fut vivement sollicité par Casimir, ou de prendre les armes contre les Warmiens, ou de leur interdire tout commerce & toute rela-

tion avec ses sujets, comme il le lui avoit demandé précédemment : mais Richtenberg, ayant consulté les Conseillers qu'il avoit amenés avec lui, répondit qu'il lui paroissoit convenable d'éviter la guerre, & qu'il ne pouvoit se déclarer contre Tungen : puisqu'il avoit vu lui-même les bulles du Souverain Pontife qui ordonnoit à tout le monde de le reconnoître pour Evêque de Warmie. Quant à l'interdit, il dit que ce seroit certainement donner occasion à la guerre, & qu'il ne vouloit pas exposer ses domaines qui confinoient à la Warmie, à souffrir les maux qui en sont inséparables : ainsi le Roi, dit Schutz, perdit toute espérance d'entraîner l'Ordre Teutonique dans son parti.

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

Si l'on s'en rapportoit à Dlugoss, il faudroit retourner la medaille. Suivant cet écrivain, Tungen s'étoit déja mis ouvertement sous la protection du Roi de Hongrie, qui avoit écrit à celui de Pologne en sa faveur. Casimir, qui avoit engagé 2000 étrangers, demeura longtems à Brzesc, en attendant les Sénateurs du Palatinat de Cracovie, & de-là il se rendit à Thorn. Pendant qu'il étoit dans cette ville, le Maréchal de l'Ordre y vint, comme Ambassadeur du Grand-Maître, pour persuader au Roi qu'il ne

Dlugoss. pag. 241 & seq.

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

devoit pas prêter l'oreille au bruit qui s'étoit répandu, que l'Ordre avoit manqué de fidélité à la Pologne : il offrit de prouver l'innocence de son maître par le duel, & assura que le Grand-Maître, en qualité de Conseiller & de Prince de la Couronne de Pologne, seroit toujours fidele au Roi. Casimir s'étant rendu à Marienbourg, le Grand-Maître y arriva quelques jours après, & fit son entrée accompagné de deux Evêques, de quelques Palatins & de toutes les troupes destinées à la garde du Roi, qui avoient été à sa rencontre à un demi mille de-là. Le lendemain il dîna avec le Roi, & le jour suivant il eut une entrevue avec lui, où il confirma tout ce que le Maréchal de l'Ordre lui avoit dit de sa part : il ajouta qu'il n'avoit jamais pensé à contrevenir à la paix perpétuelle, & qu'il n'y contreviendroit jamais, & offrit de faire un nouveau serment de la garder, disant que quand il auroit pris l'avis de son Conseil, il s'engageoit d'aider le Roi à chasser Tungen de la Warmie. Sur ce que Casimir lui reprocha qu'il avoit reçu des Ambassadeurs du Roi de Hongrie, avec lesquels il avoit traité secrétement de choses contraires aux intérêts de la Pologne, il répondit qu'il étoit vrai que

Ibid. pag. 542 & seq.

les Ambaſſadeurs de Mathias l'avoient ſollicité de rompre la paix, mais qu'il avoit rejetté leur demande. Le Grand-Maître étant retourné à Konigsberg, ſous prétexte d'aller travailler à accomplir les promeſſes qu'il avoit faites au Roi, Caſimir lui envoya des Députés, afin de ſolliciter le ſecours qu'il lui avoit promis pour chaſſer Tungen de la Warmie; mais Richtenberg trouva le moyen de temporiſer, & fit ſi bien qu'il manqua à ſa parole. La diete de la Pruſſe Royale s'étant aſſemblée à Elbing peu de tems après, le Grand-Maître refuſa de s'y rendre, & les Polonois n'obtinrent rien; parce que les Conſuls de Dantzig ne voulurent pas conſentir à l'expulſion de Tungen, ni à ce qu'on fournît l'argent que le Roi demandoit aux Pruſſiens. Selon le même auteur, le Grand-Maître envoya cette année des Ambaſſadeurs à Bude, ſous prétexte de féliciter Mathias ſur ſon mariage avec Béatrix, fille de Ferdinand Roi de Naples, mais réellement pour conclure avec ce Monarque le traité qui étoit déja projetté contre le Roi de Pologne. Dlugoſs ajoute à ce récit que Mathias fit dépoſer 14000 florins ou ducats à l'hôtel-de-ville de Breſlau, deſtinés à lever des troupes pour ſecourir le Grand-Maître.

XXXI. HENRI. DE RICHTENBERG.

Ibid. pag. 543.

Ibid. pag. 550.

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

Contradiction des historiens.

Pag. 519.

Schutz, qui a travaillé d'après les archives de la Prusse, s'éleve vivement contre Cromer, qui n'a fait qu'abréger Dlugoss, & il montre combien il est ridicule de supposer que le Grand-Maître ait offert de prêter un nouveau serment à la Pologne pour se disculper, & qu'il ait promis ensuite de donner du secours au Roi pour opprimer la Warmie, tandis qu'il conste par la relation même de cet historien, que les Teutoniques avoient toujours favorisé Tungen. Schutz rejette encore plus vivement ce que Cromer impute aux Dantzigois d'après Dlugoss, & il conclut avec raison que les Dantzigois ne pouvoient pas être coupables pour avoir préféré Tungen à Oporow, puisque les priviléges de la Prusse excluoient les étrangers des emplois. Quand Schutz n'auroit pas contredit les Ecrivains Polonois dans cette occasion, il seroit aisé de s'appercevoir que Dlugoss s'est laissé emporter par son imagination. Il s'en falloit bien que l'Ordre portât patiemment le joug de la Pologne; ainsi on ne peut pas supposer que Richtenberg ait réclamé la paix perpétuelle aussi souvent que les Polonois le prétendent, & encore moins qu'il ait offert, sans nécessité, de la confirmer par un nouveau serment; car il n'avoit rien à craindre

du Roi dans ce moment-là. Casimir n'avoit pu ramasser que 2000 étrangers pour chasser Tungen de la Warmie, encore ne put-il pas les employer à cet usage, parce que ses sujets de la Prusse Royale s'y opposerent.

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

Tout fut tranquille en Prusse, dit Schutz, pendant le courant de l'an 1477 : le Roi étant fort occupé des affaires de Hongrie & de Bohême, ne put songer à faire la guerre à Tungen, comme il le désiroit : d'ailleurs les Prussiens en avoient le plus grand éloignement, & l'on ignoroit encore quel parti prendroit l'Ordre Teutonique en cas d'événement. Après ce court exposé de l'état de la Prusse en 1477, Schutz s'éleve vivement contre Cromer, qui n'est que le fidele copiste de Dlugoss ; ainsi, s'il avoit connu le modele, il l'auroit attaqué de préférence à la copie. On ne sauroit assez s'étonner, dit-il, que Cromer rapporte que le Roi avoit envoyé 600 chevaux & 400 fantassins, tant pour contenir les Prussiens que pour résister aux premiers efforts des Teutoniques, s'ils faisoient quelque entreprise contre la Prusse : car aucun soldat étranger n'est venu en Prusse pendant cette année, & certainement les Prussiens ne l'auroient pas souffert : & si ces troupes étrangeres

Pag. 519 & seq.

1477.

[redacted]
XXXI. Henri de Richtenberg.

étoient venues effectivement en Prusse, auroient-elles laissé Tungen aussi tranquille qu'il l'a été, puisque c'étoit à son occasion qu'on devoit les envoyer? Après ce raisonnement, qui paroît clair, l'auteur ajoute que les Ecrivains Polonois avoient joint la calomnie aux fables. Il se récrie beaucoup sur ce que Cromer a avancé, d'après Dlugosz, que les Teutoniques étoient au moment de se révolter, ne cessant d'envoyer des Députés au Roi de Hongrie, pour conclure un traité d'alliance avec lui; sur ce que les Palatins de Marienbourg & de Culm, ainsi qu'un Consul de Dantzig, & quelques autres sujets du Roi, penchoient pour le parti des Teutoniques; & enfin sur ce que Cromer rapporte, que les Ducs de Masovie, sollicités par l'Ordre, avoient été au moment de se liguer avec lui. Schutz prétend que si l'on considere les événemens qui ont précédé & suivi cette époque, on trouvera qu'il n'y a pas un mot de vrai dans tout cela. Selon les Ecrivains Polonois, les Prussiens s'étoient assemblés à Marienbourg à la fin du mois de juin, où ils avoient fait un nouveau serment de ne jamais abandonner la Pologne, & de prendre les armes en sa faveur, si la guerre avoit lieu; ils étoient en outre convenus qu'en

cas de rupture, les villes fourniroient un certain nombre de soldats, & que le cinquieme homme des habitans du plat-pays prendroit les armes pour soutenir la cause du Roi : mais Schutz atteste que dans les actes publics, qui avoient été conservés avec le plus grand soin, il n'existe aucun vestige de tout cela, pas même qu'il y ait eu cette année une diete assemblée à Marienbourg. D'ailleurs, ajoute cet écrivain, comment se persuader que les Prussiens se soient engagés sans nécessité à fournir au Roi du secours pour faire la guerre, tandis que jusqu'à cette époque ils n'avoient pu se laisser persuader de lui donner une obole ! On voit que les Ecrivains Polonois ont constamment soutenu leur caractere.

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

Pag. 520.

Cependant il faut avouer que ce que ces écrivains rapportent des mouvemens que se donnoient les Teutoniques pour conclure un traité avec le Roi de Hongrie, paroît assez bien fondé. Tungen & le Chapitre de Warmie firent un traité d'alliance avec le Roi de Hongrie, contre celui de Pologne, le 12 de Mars 1477. Par cet acte, Mathias prenoit l'Evêque & le Chapitre sous sa protection, & il étoit stipulé que si l'une des parties contractantes étoit en guerre avec la Pologne, l'autre l'assisteroit de tout son

Cod. Pol. tom. 1. pag. 75.

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG. pouvoir, & qu'aucune ne pourroit faire la paix sans l'intervention de l'autre. Comme l'Ordre Teutonique prit le parti de l'Evêque de Warmie, & qu'il fit aussi un traité avec Mathias contre la Pologne, il est assez probable que ce traité, que nous ne connoissons pas, étoit semblable à celui qu'avoit fait l'Eglise de Warmie, excepté que l'Ordre ne se soumit pas au Roi, comme avoient fait les Warmiens, & qu'il fut conclu à-peu-près dans le même tems. Cette conjecture est fondée sur ce que Martin Truchsès, successeur de Richtenberg, qui fut élu le 4 Août de l'an 1477, annonça aux Dantzigois l'alliance que l'Ordre avoit faite avec la Hongrie, quatorze jours après sa nomination : d'où l'on peut inférer que si Richtenberg n'a pas fait le traité, il l'avoit au moins préparé, & qu'il fut conclu dans l'interregne par le Lieutenant du Magistere.

Mort du Grand Maître. 1477. Le Grand-Maître Henri Resle de Richtenberg mourut le jeudi d'après le carnaval, suivant la chronique des Wablingen, & par conséquent le 20 février 1477 : il fut inhumé dans l'Eglise Cathédrale de Konigsberg. Ce fut l'étisie qui mit fin aux jours de ce Prince, qui mourut subitement, dit Hess, dans le tems qu'il croyoit avoir surmonté sa

maladie. Schutz prétend qu'il devint frénétique avant de mourir; & Pauli rapporte que les mouvemens qu'il se donna pour se préparer à la guerre, lui occasionnerent une fievre qui l'emporta : il ajoute, d'après tous les écrivains Prussiens, que dans ses derniers momens il se mit à crier : *aux armes, aux armes, les Prêtres m'ont appellé en jugement!* Nous verrons ailleurs ce qui avoit pu occasionner cette exclamation.

XXXI. HENRI DE RICHTENRERG.

Schutz. p. 309.

Pauli. pag. 366.

Richtenberg avoit fait quelque changement au droit Prussien, par un privilége qu'il avoit donné aux habitans de la Sambie. En vertu de cette concession, un pere qui n'avoit que des filles, pouvoit faire passer à l'une d'elles une partie de ses biens-fiefs, sous différentes conditions dont nous croyons devoir omettre le détail. La prodigieuse altération que la monnoie avoit souffert depuis la bataille de Tannenberg, & particuliérement pendant la grande guerre, attira aussi l'attention du Grand-Maître, qui ordonna que le marc numéraire auroit la valeur intrinseque de la huitieme partie d'un marc d'argent fin ; remede qui prouve jusqu'à quel excès le mal étoit porté. On remarque que dans un privilege que le Prince donna en 1476, il désigna son grand sceau qui y étoit at-

Sa conduite.

Hartknoch. Dissert. 17. pag. 367.

Idem. Dissert. 16. p. 308.

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

taché, par les mots de ſceau de Majeſté *Unſer Majeſtet-Inſiegel*, comme avoit fait le Grand-Maître Louis d'Erlichshauſen en traitant avec l'Electeur de Brandebourg l'an 1455 (1).

Erleut. Tom. 1. Preuſs. pag. 552.

Richtenberg ſignala ſon regne par une ſévere adminiſtration de la juſtice, & eut le regret d'être obligé de punir différentes perſonnes de l'Ordre. C'étoit le fruit malheureux de la guerre qui avoit dévaſté ſi long-tems la Pruſſe. Il étoit impoſſible que la diſcipline ne fût point

Duellius. pag. 43. Pauli.pag. 366 & ſeq.

(1) L'exemple du Grand-Maître Louis d'Erlichſhauſen leve le doute qu'a eu l'auteur, de qui nous tenons cette remarque, ſur la chartre de Richtenberg, qu'il n'avoit pas vue, & dont il ne parloit que ſur le témoignage d'un autre. D'ailleurs il eſt évident que cette expreſſion étoit regardée alors comme ſans conſéquence, & ne ſignifioit autre choſe que le grand ſceau. Nous en voyons la preuve dans un traité d'alliance que Walther de Plettenberg, Maître de Livonie, fit en 1501 avec Alexandre, Grand-Duc de Lithuanie. L'Archevêque de Riga intervint à ce traité, & voici comme Plettenberg termine ſa chartre : *In quorum omnium, & ſingulorum robur, & firmitudinem majorem, ſigillum noſtrum una cum Majeſtatis Sigillo, Reverendiſſimique Domini Archiepiſcopi prediĉti & ſigilla Conſiliariorum .... ſunt appenſa.* Cod. Pol. tom. 5. pag. 162. Cet article eſt défectueux, ſoit par une faute de copie ou d'impreſſion, mais on voit qu'il s'agit du ſceau de l'Archevêque. Or, ſi dans un traité avec le Frere du Roi de Pologne, on a pu employer les mots de *Sigillum Majeſtatis*, pour déſigner le grand ſcêau de l'Archevêque de Riga, on peut juger que cette expreſſion étoit regardée comme étant ſans conſéquence.

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

énervée au milieu du tumulte des armes: dans tous les corps il y a toujours des sujets qui ont besoin d'être sous les yeux des supérieurs pour être contenus, & ceux-ci avoient profité du trouble pour amasser de l'argent pendant que l'Ordre s'étoit trouvé sans moyens pour se défendre. Si quelqu'un se plaignoit justement d'un Frere de l'Ordre, Richtenberg, reprenoit vivement le coupable en présence du plaignant : si quelques Chevaliers avoient tiré des sujets plus qu'ils ne devoient, il les obligeoit à restituer, ou les envoyoit en prison. Cette conduite si équitable ne pouvoit manquer de lui faire autant d'ennemis qu'il y avoit de personnes inclinées au mal; & celles-ci lui donnerent par dérision le surnom de *Lehr-Tasche*, Quelques Chevaliers, craignant que le Grand-Maître ne découvrît les excès qu'ils avoient commis, prirent le parti de faire sortir leur argent & les effets précieux qu'ils avoient amassés, dans des tonneaux de marchandises; se proposant de s'évader pour aller jouir ailleurs de cette odieuse fortune : mais les tonneaux, qui étoient déja sortis de la Prusse Teutonique, furent ouverts en Poméranie. Le Grand-Maître étant instruit de l'événement, assembla un Chapitre général à Konigsberg, où tout le

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

monde fut interrogé : personne ne voulut se reconnoître coupable ; mais le Grand-Maître, qui avoit eu le tems de prendre des informations, fit arrêter six Commandeurs & huit Proviseurs, qui avouerent enfin que c'étoient eux qui avoient fait sortir cet argent, dont ils se proposoient d'aller jouir hors de la Prusse. Richtenberg s'empara de ces effets, qu'il employa à payer les soldats qui avoient servi pendant la derniere guerre, à qui on devoit encore beaucoup, condamna trois Commandeurs à être enfermés pour toute leur vie à Tapiaw, demit tous les autres de leurs emplois, & les relégua dans différens couvens de l'Ordre, ou les obligea de sortir de la Prusse (1).

Mort de l'Evêque de Sambie.

Jusque-là le Grand-Maître s'étoit bien conduit ; mais on prétend qu'il poussa la rigueur trop loin, & même qu'il commit une injustice, ou si l'on veut, un crime atroce, en faisant mourir de faim l'Evêque de Sambie. Cette anecdote est consignée dans toutes les histoires de la Prusse, & pour ne rien laisser à desirer,

(1) Cet événement a beaucoup de rapport avec l'histoire de l'Evêque de Sambie dont nous allons rendre compte. Il est vraisemblable que c'étoient les mêmes Chevaliers qui s'étoient ligués avec le Prélat contre le Grand-Maître, & qui avoient fait sortir cet largent pour être en état de l'accompagner à Rome, afin d'y seconder ses projets.

nous allons donner un précis de la relation la plus détaillée qui ait été faite de cet événement; nous réservant d'y joindre des réflexions propres à l'éclaircir (1).

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

Théodoric de Cuba, homme de beaucoup d'esprit & très-instruit, avoit été référendaire sous Paul II & Sixte IV, & avoit joui d'une grande considération auprès de ces deux Souverains Pontifes. Après la mort de Nicolas Schoneck, Sixte nomma Cuba à l'Evêché de Sambie, d'autorité pontificale, malgré le Grand-Maître, & le Chapitre Cathédral, & lui donna le pouvoir de publier de grandes indulgences dans son diocese. L'Evêque étant arrivé à Konigsberg, fit publier les indulgences dans toutes les chaires, & les fit afficher aux portes de toutes les églises. Au

(1) Cette relation se trouve dans la collection intitulée, *Erleutertes Preussen*, *tom. 1. pag. 471*. L'Editeur dit qu'il tient ce manuscrit d'une famille distinguée par son rang, & que plusieurs particularités qui y sont rapportées, doivent être tirées des archives de Tapiaw. Mais ailleurs il avertit (*ibid. pag. 869*) qu'une partie de cette relation est tirée d'une chronique de l'Ordre, dont on conserve un bel exemplaire dans la bibliotheque de Wallenrod à Konigsberg. Il est aisé de s'appercevoir que les ennemis de l'Ordre ont beaucoup ajouté à ce qu'on peut avoir tiré de cette chronique, à moins qu'on ne veuille supposer qu'ils en ont été eux-mêmes les auteurs.

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

jour marqué il y eut une affluence de monde extraordinaire dans la Cathédrale de Konigsberg, & les offrandes furent si abondantes, qu'elles rapporterent une somme considérable à l'Evêque. Le Grand-Maître voyant cela, fit souvenir au Prélat qu'il lui étoit soumis en qualité de Religieux de l'Ordre, & lui demanda la moitié de cet argent pour subvenir aux nécessités publiques, la Prusse étant encore accablée des maux que la guerre avoit occasionnés. A quoi Cuba répondit : qu'il n'ignoroit pas qu'il étoit son sujet, mais que pour cela il n'étoit pas obligé de faire ses volontés, étant soumis immédiatement au Pape (en sa qualité d'Evêque). Quant aux nécessités publiques, il dit, qu'il n'avoit rien à répondre, & que lorsqu'il auroit pourvu aux besoins de son église, il verroit ce qu'il auroit à faire (1).

(1) Schutz rapporte (*pag. 508*) que le Grand-Maître ne demandoit une partie de cette somme que par forme d'emprunt, pour payer les soldats étrangers qui n'étoient pas encore satisfaits de ce qu'on leur avoit promis pendant la derniere guerre; ajoutant qu'il étoit juste que l'argent levé dans le pays fût employé pour satisfaire à ses besoins; d'autant que les soldats auxquels il le destinoit, avoient exposé leur vie pour conserver les biens de l'Evêché & la Sambie, qui avoit été celle de toutes les provinces qui avoit le moins souffert pendant la grande guerre.

Après

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

Après avoir entrepris de faire quelques changemens dans son église, tels que de déposséder des Chanoines & de rendre permanentes des dignités qui ne l'étoient pas auparavant, l'Evêque se livra tout entier à la poursuite d'un autre projet qui ne tendoit à rien moins qu'à causer les plus grands maux à l'Ordre. Cet ambitieux, qui comptoit que tout lui seroit facile par la protection du Pape, vouloit faire déposer & enfermer Richtenberg, sous prétexte qu'il n'observoit pas les regles de l'Ordre, pour s'élever lui-même à la Grande-Maîtrise. A cet effet il se lia secrétement avec quelques Chevaliers mécontens, (c'étoient probablement ceux dont nous avons parlé plus haut) & leur promit des emplois considérables afin de les attacher à ses intérêts. Pour être en état d'exécuter ce projet, il dépouilla les églises, moitié de gré, moitié de force, de leur argent & de leurs effets les plus précieux, & l'on estime que tous les objets réunis monterent à la valeur de 20120 marcs. Entre les pieces de vaisselle enlevées à la Cathédrale de Konigsberg, on comptoit le pied d'un grand ciboire, qui étoit apparemment fort riche ; ce qui prouve que le Prélat ne se faisoit pas un scrupule de mutiler les vases

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

sacrés. Le Grand-Maître ayant appris tous ces désordres, fit avertir sérieusement l'Evêque de changer de conduite, & de rendre aux églises ce qu'il leur avoit enlevé; mais l'ambitieux, Prélat n'en devint que plus orgueilleux & se moqua de l'avertissement. Richtenberg voyant que les représentations étoient inutiles, assembla son Conseil, où on résolut de faire arrêter l'Evêque, qui fut conduit dans la forteresse de Tapiaw le 28 mars de l'an 1474, & on l'y traita très-honorablement.

Comme le prisonnier avoit la liberté de recevoir quelques personnes, un Chapelain du château le visitoit souvent, & concerta avec lui le moyen de le faire évader; mais il le trahit ensuite, & découvrit le complot au Commandeur, à qui il dit que l'Evêque avoit toujours le projet de faire déposer & enfermer le Grand-Maître, & que pour y réussir, il vouloit aller à Rome, où l'on auroit tout à craindre d'un homme qui y étoit très-considéré, & qui étoit singuliérement bien venu du Pape. Le Commandeur fit resserrer le prisonnier, & se hâta d'avertir le Grand-Maître. Celui-ci fut très-effrayé & très-embarrassé, dit l'auteur de la relation; ce qui donne lieu de croire que ce fut seulement alors qu'on

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

découvrit le projet de l'Evêque contre le Grand-Maître, dont il ambitionnoit la place. Richtenberg ayant assemblé les principaux Commandeurs, quelques-uns, qui étoient inclinés pour Cuba, représenterent le danger qu'il y auroit de sévir contre un Evêque, sans la participation du Pape ; mais les autres, qui étoient plus nombreux, jugerent qu'il méritoit d'être puni sévérement pour avoir conspiré contre le Chef de l'Ordre, & le condamnerent à mourir de faim. Comme il étoit important de cacher cet événement au peuple, à cause de la dignité du coupable, deux personnes de l'Ordre furent chargées de conduire l'Evêque dans un cachot, où on l'attacha debout contre la muraille : il y vécut encore plusieurs jours avant de périr par le plus cruel de tous les supplices, celui de la faim. Le cachot étant près de l'église, on prétend qu'on l'entendit un jour crier à haute voix : Mon Dieu ayez pitié de moi, dans le tems qu'on célebroit la messe ; mais on prit des précautions pour qu'on ne l'entendît plus dans la suite. On ne laissoit pas approcher de l'endroit où l'Evêque étoit enfermé, sous prétexte qu'il ne vouloit voir personne : c'étoient les deux Freres de l'Ordre, qui le gardoient à vue jour

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

& nuit, qui recevoient les alimens qui lui étoient destinés & qui disoient de tems-en-tems aux personnes qui les apprêtoient, que le prisonnier étant incommodé, demandoit tel ou tel ragoût qu'ils feignoient de lui porter & qu'ils mangeoient probablement eux-mêmes; car tout cela n'étoit qu'un jeu pour cacher le supplice qu'on lui faisoit subir.

Après la mort de l'Evêque, on le revêtit de ses habits pontificaux, & on l'inhuma avec les honneurs accoutumés. Lorsque le Pape apprit cet événement, il entra dans une furieuse colere, & fit une terrible imprécation contre l'Ordre, qu'il jugeoit mériter sa destruction (1); mais bientôt il s'appaisa : sept personnes, payées par l'Ordre, jurerent que l'Evêque étoit mort naturellement, & le Pape se contenta de cette assurance. Plusieurs favoris du St. Pere, qui n'aimoient pas Cuba, & qui probablement s'étoient laissés gagner par l'Ordre Teutonique, ne contribuerent pas peu à adoucir le Pape. Le Grand-Maître & l'Ordre furent ainsi justifiés aux yeux du Souverain Pontife; mais les sept personnes qui avoient fait le serment furent re-

(1) *Deleatur ista pessima nigra Crux; maledictus enim est Ordo, ubi laicus regit super clerum.*

gardées comme des fauſſaires qui avoient été payés par les Teutoniques : d'autant qu'elles n'ignoroient pas que l'Evêque étoit mort de faim, puiſqu'il avoit mangé la chair de ſes épaules, auſſi avant qu'il avoit pu y atteindre avec les dents. Quoique les circonſtances de la mort de l'Evêque ayent été ignorées, ou tenues ſecretes, lors de ſon décès, dit l'auteur de la relation, on le découvrit peu de tems après, par l'aveu même de pluſieurs perſonnes de l'Ordre qui le déclarerent dans leurs confeſſions.

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

Remarques ſur cette mort.

Schutz. Edit. lat. pag. 509.

La relation ne va pas plus loin; mais Schutz rapporte, comme nous l'avons déja dit, que le Grand-Maître ſurvécut peu à l'infortuné Cuba, qu'il tomba en frénéſie, & qu'étant cité au jugement de Dieu par les Evêques, il cria aux armes, pour ſe défendre. Afin de donner plus de poids à ce récit, l'auteur ajoute, que l'hiſtoire eſt pleine de ſemblables citations, ou ajournemens, & il donne pour exemple : Ferdinand IV, Roi de Caſtille, Pierre IV, Roi d'Arragon, & le Pape Innocent IV, qui furent, dit-il, cités également au jugement de Dieu. Sans examiner ſi ces trois événemens ſont avoués par l'hiſtoire, & ce qu'on peut penſer de ces ſortes d'ajournemens, nous nous contenterons de dire

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG. Pag. 366.

avec Pauli : qu'il eſt très-douteux que le Grand-Maître, en criant aux armes, & en diſant qu'il étoit appellé en jugement par les Prêtres, ait voulu parler du jugement de Dieu. De deux choſes, l'une ; ou ce Prince étoit totalement privé de ſens, ou il conſervoit encore ſa raiſon ; dans la premiere ſuppoſition, on ne pouvoit rien conclure des paroles qu'il proféroit ; & dans la ſeconde, on devoit voir clairement qu'il ne penſoit pas alors au jugement de Dieu ; car il n'exiſte pas d'homme qui ne ſente que les boucliers & les épées ſont des armes impuiſſantes contre le ſouverain Maître de toutes choſes, qui ne ſe laiſſe fléchir que par l'humilité & le repentir : ainſi il eſt vraiſemblable que dans le délire, où la fievre avoit jetté Richtenberg, (car il paroît que c'étoit là ſon véritable état) il parloit conformément aux idées qui l'avoient occupé avant ſa maladie. En effet, il travailloit à ſe préparer à la guerre pour maintenir Tungen ſur le ſiége de Warmie, qu'Oporow ambitionnoit ; & comme ce dernier étoit ſoutenu par Sixte IV, qui l'avoit nommé à cet Evêché, il devoit craindre qu'il ne lui ſuſcitât de fâcheuſes affaires à Rome : & c'étoit vraiſemblablement cette idée, qui avoit occupé le

Grand-Maître, qu'il répétoit dans son délire (1).

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG. Pag. 368.

Quant à la maniere dont mourut l'Evêque de Sambie, nous dirons encore avec Pauli, qu'on peut douter de son supplice, & de la fausseté qu'on attribue aux sept personnes qui ont juré en faveur de l'Ordre, tant qu'on n'en aura pas d'autre preuve que des bruits populaires; mais nous ne nous en tiendrons pas là. Qu'on se rappelle combien les Papes ont toujours été attentifs, avec raison, à veiller à la conservation des membres du Clergé, & particuliérement des Evêques: l'histoire fourmille d'exemples de cette espece, & nous verrons en son lieu que Sixte IV ne fut pas en retard sur cet objet. Si donc Sixte, qui connoissoit, qui estimoit Cuba, qui le protégeoit, qui l'avoit élevé sur le siége de Sambie, malgré le Grand-Maître & le Chapitre, jugea que Richtenberg étoit innocent sur les preuves qui furent mises sous ses yeux; car on ne peut pas douter que le serment

(1) On ne dit pas en quelle année mourut Cuba; mais il semble, par la relation dont nous avons parlé, que ce dut être l'année même de sa détention, qui avoit eu lieu en 1474. Si cette conjecture est vraie, Schutz a eu tort de dire que Richtenberg lui survécut peu, puisqu'il ne mourut qu'en 1477.

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

des sept personnes susdites n'ait été précédé d'informations prises sur les lieux, après les accusations que quelques ennemis de l'Ordre avoient formées contre lui; si, dis-je, le Pape jugea le Grand-Maître & l'Ordre innocents, à quel titre voudroit-on les trouver coupables? Seroit-ce sur le témoignage des historiens de la Prusse, qui sont postérieurs de beaucoup à l'événement, & ne rapportent que des bruits publics? Seroit-ce enfin sur le témoignage de ces mêmes écrivains, que nous avons relevés si souvent, & dont nous avons démontré tant de fois l'injuste partialité contre l'Ordre. Si nous suivons l'auteur de la relation, dont nous avons donné le précis, nous voyons que les circonstances de la mort de Cuba ne furent particuliérement connues que quelque tems après l'événement; & par qui? Par des Prêtres qui avoient révélé la confession des personnes de l'Ordre qui s'en étoient accusées : mais que doit-on penser d'un pareil témoignage, supposé qu'il ait existé? Premiérement le secret de la confession peut être regardé comme un miracle continuel, puisque les Prêtres les plus corrompus en ont si rarement abusé, qu'à peine peut-on en citer quelque exemple : & s'il étoit vrai que des Prê-

Erleut. Preuss. t. 1. pag. 510.

tres eussent été assez malheureux pour s'oublier à ce point-là, dans cette circonstance, on n'en pourroit rien conclure contre l'Ordre; parce qu'il n'y a pas de témoignage plus récusable que celui des scélérats avérés. Cependant, en supposant que les Teutoniques aient fait mourir l'Evêque de Sambie, & que des Prêtres aient révélé la confession de ceux qui s'en étoient accusés, avec assez de détails pour faire découvrir l'événement, le Grand-Maître, qui y étoit intéressé, auroit certainement poursuivi la condamnation des coupables, & les historiens protestans n'auroient pas manqué de rapporter cette circonstance, & de la faire passer pour un trait de vengeance de sa part; mais on ne voit rien de semblable dans leurs ouvrages. D'ailleurs, quand on examine bien les particularités qu'on rapporte pour prouver la mort violente de l'Evêque de Sambie, on trouve qu'elles ne sont propres qu'à faire rejetter ce récit. L'Evêque, dit-on, avoit mangé la chair de ses épaules aussi loin qu'il avoit pu atteindre; mais cela est impossible; & si par une conformation bizarre, Cuba avoit eu le col assez long & assez flexible pour pouvoir y porter les dents, peut-on croire que les deux Freres de l'Ordre qui le

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

Ibid. pag. 506.

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

veilloient jour & nuit, ne l'auroient pas empêché de faire une chose si propre à déceler ce qu'on avoit intérêt de cacher. Nous finirons par dire que ce forfait, qu'on attribue au Grand-Maître, est diamétralement opposé à l'idée que la plupart des historiens de la Prusse nous donnent de sa probité & de sa justice (1).

Après ces longs détails, nécessaires pour répondre aux historiens, on pourroit demander, si nous ne nous sommes pas amusés à combattre des chimeres ? car on peut douter raisonablement qu'il

(1) Si Cuba avoit été coupable, ce n'auroit pas été un crime de le faire mourir; mais c'en auroit été un de le faire mourir sans employer toutes les formalités requises, c'est-à-dire, sans avoir fait son procès en regle, & sans l'avoir fait dégrader, &c. Duellius, homme très-savant & bon critique, mais qui n'a employé que 9 mois à la composition de son ouvrage, n'a pas eu le tems de rien approfondir, & il a cru trop légérement sur la parole des Ecrivains Prussiens, qu'on avoit fait mourir Cuba, dont il regardoit le supplice comme juste & bien mérité. On vient de voir que nous sommes d'un avis différent, & nous nous flattons d'avoir la raison de notre côté : mais cela ne nous a pas empêché de profiter de la réflexion très-judicieuse que cet auteur a consignée dans une note : *Multa hic loci calumniantur Scriptores Prussici summam injuriam ab Magistro Præsuli illatam, & multa alia fingentes. Sed ipsi sibi non constant, sufficiat notasse, quod & Waisselius & Hennebergerus, non infimi ex historicis Prussiæ, ipsum justum, æquumque fuisse testentur, in quem tales calumniæ cadere omninò non possunt.* Pag. 43.

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

y ait quelque réalité dans le récit des écrivains Pruſſiens. Qu'on ouvre l'Hiſtoire eccléſiaſtique, qu'on ouvre celle de tel royaume qu'on voudra, on verra, ainſi que nous l'avons déja dit, que jamais Souverain n'a attenté, je ne dis pas à la vie ou à la liberté d'un Evêque, mais ſeulement à ſes droits, ſans qu'il y ait eu les plus vives plaintes à la Cour de Rome, qui ne manquoit pas de faire faire des informations, & qui prenoit fait & cauſe pour l'Evêque qu'on avoit maltraité. On peut même citer Sixte IV, comme un des Papes qui furent les plus attentifs & les plus ardents ſur cet objet : nous en voyons la preuve dans la bulle fulminante qu'il lança contre Bernard de Borg, Maître Provincial en Livonie, pour avoir mis en priſon Silveſtre, Archevêque de Riga, qui s'étoit mal conduit; & cette bulle fut expédiée ſur la nouvelle de la détention de l'Archevêque, ſans qu'on ait eu le tems de prendre aucune information juridique à ce ſujet (1). Cependant les actes du Pontificat de Sixte IV exiſtent encore, & on ne trouve rien de l'affaire de

Cod. Pol. tom. 5. pag 246.

(1) On trouvera à la fin du Magiſtere ſuivant, les raiſons qui avoient engagé Bernard de Borg à ſe porter à cette violence contre l'Archevêque, & quelles furent les ſuites de cette affaire.

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

l'Évêque de Sambie dans les Annales ecclésiastiques de Raynaldi, non plus que dans celles de Bzovius, ni dans la continuation de l'Histoire de Mr. de Fleury, où l'on devroit au moins voir quelque commission du Pape pour informer sur les plaintes qu'on dit avoir été faites contre le Grand-Maître à ce sujet. D'ailleurs Dlugofs, cet écrivain contemporain, qui étoit si porté à recueillir & même à imaginer tout ce qui pouvoit être nuisible à l'Ordre, ne dit pas un mot de cette affaire : ce qui feroit presque croire qu'elle n'est qu'une fiction inventée par quelque écrivain obscur, ou plutôt par quelque romancier, que les historiens auront copié, sans se mettre en peine de chercher la vérité.

Événement singulier. *Erleut. Preufs. t. 1. pag. 763.*

Quelque longue que soit la digression que nous venons de terminer, nous ne pouvons passer sous silence un événement singulier, arrivé sous le regne de ce Grand-Maître. Erasme de Reitzenstein, Chevalier de l'Ordre, ayant été blessé à la tête d'un coup de fléche vers l'an 1458, le fer s'étoit rompu, & un morceau d'environ quatre doigts de long, se trouvoit tellement engagé dans le crâne, que les chirurgiens ne purent ou n'oserent l'en retirer. Quelque incommo-

XXXI. HENRI DE RICHTENBERG.

dité & même quelque douleur que le corps étranger ait pu occaſionner à Reitzenſtein, il ne l'empêcha pas de continuer à ſervir, & ſelon toute apparence il le fit avec diſtinction ; puiſque le Grand-Maître de Richtenberg l'éleva à la charge de Maréchal de l'Ordre. Après avoir porté le morceau de fleche pendant 14 ans, le Maréchal eut le bonheur d'en être délivré, le fer étant ſorti de lui-même par le palais ; & comme il avoit eu recours à l'interceſſion de St. Adalbert, il le fit ſuſpendre avec une inſcription, dans l'égliſe du village qui porte le nom de ce premier Apôtre de la Pruſſe. Le morceau de fleche reſta ſuſpendu dans cette égliſe depuis l'an 1472, juſqu'en 1665, que l'Electeur de Brandebourg le fit tranſporter à la bibliotheque de Konigsberg, où l'on mit en même tems deux inſcriptions, une en allemand, & l'autre en vers latins, pour perpétuer la mémoire de cet événement. Si c'eſt un miracle, rien ne doit étonner ; mais ſi l'on prétend que c'eſt une choſe naturelle, c'eſt aux gens de l'art à prononcer ſur la poſſibilité. Il me ſuffit de remarquer que cette anecdote eſt rapportée par la plus grande partie des écrivains de la Pruſſe.

MARTIN TRUCHSÉS DE WETZHAUSEN.

XXXIIe. GRAND-MAITRE.

XXXII. MARTIN TRUCHSÉS. 1477.

LE Chapitre de l'Ordre s'étant assemblé à Konigsberg pour l'élection d'un Grand-Maître, les voix se réunirent, le 4 août 1477, sur MARTIN TRUCHSÉS DE WETZHAUSEN, Commandeur d'Osterode (1). Truchsés ayant été employé dans plusieurs négociations par son prédécesseur, étoit récemment arrivé de Rome, lorsqu'il fut élevé à la Grande-Maîtrise. Les écrivains s'accordent à faire l'éloge de ce Grand-Maitre sur tous les points, & l'on exalte sur-tout sa valeur & sa prudence. Rigide observateur des regles de son Ordre lorsqu'il étoit dans le couvent, il avoit signalé son courage dans une quantité d'occasions : ensorte qu'on disoit communément de son vivant, qu'il étoit un moine dans le couvent, &

Pauli. p. 359 & 374.

(1) La chronique des Wablingen marque son élection le jour de St. Laurent, 10 d'août.

un lion dans le combat. Pour mériter cet éloge distingué, & que l'on faisoit si généralement, il falloit que Truchsés eût fait plusieurs actions du plus grand éclat pendant la derniere guerre ; & cependant les historiens Prussiens n'en disent rien : ce qui prouve, comme nous l'avons déja observé ailleurs, qu'ils ont supprimé tous les événemens qui étoient favorables à l'Ordre Teutonique. (1)

XXXII. MARTIN TRUCHSÉS.

Examen de la conduite de l'Ordre.

Truchsés parvint au Magistere dans une circonstance fort remarquable & en même-tems très-critique. L'Ordre décidé à prendre le parti de Tungen, avoit fait un traité d'alliance avec Mathias Roi de Hongrie, contre la Pologne, d'où il s'ensuit que le nouveau Grand-Maitre devoit refuser de rendre hommage au Roi. Comme cet événement va amener un nouvel ordre de choses, il demande quelques éclaircissemens préliminaires. Depuis le commencement des difficulrés que les Chevaliers avoient eues avec les Polonois au sujet de l'acquisi-

(1) Entre les éloges que différens historiens ont faits de ce Grand-Maître, nous choisirons celui de Léon, qui étoit un des plus grands ennemis de l'Ordre; ainsi il ne sera pas suspect. *Magister Martinus fuit vir egregius & prudens atque devotus : fortis etiam & magnanimus, ut vulgari de eo proverbio diceretur : Martinum monachum domi, egregium in campo leonem esse.* Hist. Pruss. pag. 325.

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

tion de la Poméranie jusqu'après le traité de Thorn de l'an 1466, nous avons pris ouvertement la défense de l'Ordre, & il ne paroît pas qu'on puisse nous le reprocher : écrire son histoire ou faire son apologie étoit une même chose, puisqu'il ne s'agissoit que de rétablir la vérité des faits que ses ennemis avoient dénaturés avec une audace dont il n'y a pas d'exemple : quand nous avons cru voir la vérité, nous n'avons rien négligé pour persuader, pour entraîner même le lecteur; & nous n'avons jamais balancé de donner comme incontestables les choses qui nous ont paru sans replique, puisqu'elles sont, pour la plupart, fondées sur les titres que les Polonois nous ont fournis. Mais à présent, il n'en est plus de même; les opinions peuvent être partagées sur la conduite que tinrent les Polonois & les Chevaliers; ainsi nous ne pouvons mieux faire que de présenter au lecteur les motifs sur lesquels ils s'appuyoient respectivement, pour le mettre à portée d'en juger lui-même. Toute la question roule sur la validité du traité de Thorn de l'an 1466; car il est inutile de s'occuper de toutes les autres qui sont dépendantes de celle-là. Les Polonois s'appuyoient sur les stipulations de ce traité,

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

que nous avons fait connoitre au lecteur, & ils prétendoient de plus qu'il avoit été fait avec l'approbation du Pape, puisqu'il avoit été ménagé par son Légat. Nous allons voir ce que les Teutoniques pouvoient opposer à ces prétentions.

Pag. 382.

La guerre, dit Pauli, qui plaide en faveur des Polonois, est un moyen usité entre les peuples, de faire des acquisitions, & quand la paix est faite, on ne peut pas plus revenir sur les motifs, que sur les violences qui l'ont précédé; parce que la guerre, répete-t-il, est une maniere permise de terminer ses querelles. Le principe qui est vrai, quand il y a de la justice dans les prétentions de l'agresseur, ne paroîtra pas tel à tout le monde, lorsque celui qu'on attaque, n'est guidé que par la haine & l'avidité de s'emparer du bien de ses voisins, sans avoir le moindre prétexte plausible; sans quoi il s'ensuivroit que les forts pourroient opprimer impunément les foibles, & que ceux-ci ne pourroient jamais réclamer leurs droits, pour se tirer de l'oppression la plus injuste, sans commettre eux-mêmes une injustice. C'étoit précisément la situation où l'Ordre Teutonique se trouvoit à l'égard de la Pologne; car nous avons prouvé qu'il y avoit eu

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

autant de bassesse que de mauvaise foi dans la conduite du Roi Casimir, lorsqu'il s'étoit joint aux rebelles de la Prusse pour faire la guerre à l'Ordre, & nous nous flattons que le lecteur impartial en jugera comme nous : cette guerre fut terminée par la paix de 1466 ; mais ce traité n'eut lieu que quand le Grand-Maitre Louis d'Erlichshausen fut réduit à une telle extrêmité qu'il ne lui restoit plus aucun moyen de soutenir la cause qu'il défendoit : ainsi il n'y eut jamais de traité qui ait été plus décidément extorqué par la violence que celui-là ; car le Grand Maitre n'auroit pas conservé un pouce de terre de la Prusse, s'il s'étoit obstiné à refuser les conditions que le vainqueur lui dictoit. Louis d'Erlichshausen les jura ces conditions : il devoit par conséquent les observer, & il les observa effectivement ; mais le traité pouvoit-il y obliger ses successeurs ? Voilà le nœud de la question.

La Prusse avoit été soumise à l'Empire depuis que les Teutoniques en avoient fait la conquête, ce qui est prouvé par une multitude de diplômes, où les Empereurs traitent les Chevaliers comme de fideles vassaux ; & ce que les Prussiens avoient reconnu eux-mêmes

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

en 1451, lorsqu'ils avoient demandé à l'Empereur la confirmation de leurs privileges, quoiqu'ils fussent au moment de se révolter & de se jetter entre les bras de la Pologne (1). Les Papes avoient aussi pris la Prusse au droit & propriété de St. Pierre, & Innocent IV en avoit donné l'investiture à l'Ordre en 1243, avec défense de jamais l'aliener (2). Malgré cela les Papes n'avoient pas désapprouvé que la Prusse restât soumise aux Empereurs, parce qu'ils avoient bien jugé que l'Ordre ne s'y établiroit jamais solidement, s'il n'étoit protégé par une grande Puissance :] ainsi les Chefs de

(1) On trouve des copies du diplôme de Fréderic III, dans Lunig & dans Schutz. Voyez ce que nous en avons dit, tome 6, après la sentence que l'Empereur avoit portée contre les rebelles de la Prusse en 1453. A quoi on peut ajouter, que quoique la soumission de la Prusse à l'Empire, soit vivement contestée par les modernes, sans qu'il y ait actuellement aucun intérêt pour la Prusse, il s'en trouve cependant qui ont reconnu cette vérité. *Postquam verò ab Equitibus Marianis, qui sunt Teutonici Ordinis, subacti fuerunt (Prussi), in ditionem simul Imperii R. Germanici transierunt*, dit le Baron de Danckelman dans la these, ou la dissertation historique & politique qu'il soutint sous la présidence du Professeur Perizonius. *Dissert. hist. polit. de rebus atque incrementis Prussor.* Par. 2. pag. 14.

(2) Voyez ce que nous en avons dit, tome I. pag. 238 & suiv. pag. 339 & suiv. ainsi que les bulles de Grégoire IX & d'Innocent IV. N. 17 & 21, dans le 4e. tome du Code diplômatique de Pologne.

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

l'Eglise & de l'Empire étoient également autorisés à réclamer contre le traité qui faisoit passer la Prusse sous une domination étrangere ; car un vassal n'a pas le droit de se soustraire au Seigneur dominant qu'il a reconnu, pour prêter serment de fidélité à un autre, comme le Grand-Maître Louis d'Erlichshausen s'étoit vu contraint de le faire. Lors du traité de 1466, le Roi de Pologne ne s'étoit pas embarrassé de ce qu'en penseroit l'Empereur ; parce que la situation où se trouvoit alors Frédéric, le mettoit à l'abri de toute inquiétude de ce côté-là : mais il n'en avoit pas été de même du Pape ; non peut-être qu'il attachât une grande importance à l'investiture qu'Innocent IV avoit donnée à l'Ordre, & à la défense qu'il lui avoit faite d'aliéner la Prusse, mais parce qu'il voyoit bien qu'il contraignoit le Grand-Maître à promettre des choses qui ne dépendoient pas de lui, & qu'il avoit besoin d'une autorité supérieure, pour l'obliger à les garder. Qu'on nous permette de répéter ici la substance du dernier article du traité de 1466.

Cod. Pol. tom. 4 pag. 172.

Le Grand-Maître enverra des Députés à Rome conjointement avec ceux du Roi, pour protester au Pape, que c'étoit de la pure & franche volonté des

XXXII. MARTIN TRUCHSÉS.

parties que ce traité avoit été fait par la médiation du Légat : ces Députés prieront le Souverain Pontife de le confirmer dans tous ses points, de décerner des peines contre ceux qui y contreviendroient, & de suppléer aux défauts qui pourroient s'y trouver, en dérogeant de sa certaine science aux statuts & aux usages de l'Ordre, quoique confirmés par des sermens ou par l'autorité des Papes, ou de leurs Légats, pour autant que lesdits statuts & usages exigeoient l'intervention des Maîtres d'Allemagne & de Livonie dans les affaires importantes ; & en cassant d'avance, toutes les réclamations que l'Ordre pourroit faire, en alléguant la crainte qui l'avoit obligé de consentir à cette paix, afin que les Chevaliers ne pussent pas prétendre qu'ils n'avoient pas été en droit de faire un tel traité sans le consentement desdits Maîtres d'Allemagne & de Livonie, tandis qu'ils étoient venus de leur pure & libre volonté pour le conclure à l'invitation du Légat (1).

---

(1) Voici un extrait de l'article du traité. *Item ut hujusmodi pacem perpetuam & concordiam sub certiori attentionis firmitate..... observemus : & ut pax ipsa, fœdus ac unio ab omni suspicionis genere sit circumscripta, pro illius substantia & robore adjicimus quod nos Casimirus Rex Poloniæ & præfatus*

XXXII. MARTIN TRUCHSÉS.

Il n'y a pas de lecteur qui n'appréciera ces expressions de pure & libre

---

D. Ludovicus Magister, Commendatores, Conventus & Ordo per nostros hinc inde factores & procuratores quos in solidum & irrevocabiliter præsentium tenore constituimus... il les nomment... *coram Summo Pontifice Domino nostro Sanctissimo Papa confitebimur, profitebimur, recognoscemus, & quilibet nostrum profitebitur & recognoscet præfatam unionem, fœdus, pacem & concordiam nos spontaneè, liberè, sincerâ voluntate, sine dolo & fraude celebrasse, ordinasse, confecisse & confirmasse, & omnes articulos, capitula, modos & ordinem, quibus pax ipsa & concordia confecta, consummata & regulata est, ad præfati Reverendissimi Domini Patris Rudolphi Episcopi Laventini, Apostolici Legati exhortationem, persuasionem & mediationem, & de nostra mente scitu, voluntate, assensu & beneplacito ultroneis processisse, instabimusque, petemus, laborabimus, instareque, petere & laborare debemus & tenebimur sine dolo & fraude, quatenus Sanctissimus Dominus noster præsentem unionem, fœdus, pacem & concordiam per interpositionem sui specialis decreti, de certa Suæ Sanctitatis scientia emanandi, & per litteras apostolicas sive bullas in omnibus ipsius articulis, capitulis, modis, ordinationibus atque punctis acceptet, ratificet, & ad perpetuam rei memoriam confirmet, pœnam quoque & censuram, ad quam nos submittimus, adjiciat & opponat, in præsentis pacis, unionis & fœderis violatorem & transgressorem, & contravenientem, cum suppletione defectuum, si qui sunt in præsenti fœdere, ordinatione & inscriptione commissi : & cum derogatione statutorum & consuetudinum Ordinis, etiam juramento firmatorum, aut authoritate apostolicâ vel Legatorum ejus, vel quacumque alia confirmatorum, quibus fortasse caveretur, quod in magnis & arduis rebus Ordinis, vocatio & consensus Magistrorum Alemaniæ & Livoniæ debeat intervenire, ac etiam cum cassatione allegationis metus, qui per Magistrum, Commendatores, Conventum & Ordinem prætendi possit, cum ad pacem præsentem conficiendam, ad vocationem præfati Reverendissimi*

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

volonté, & autres semblables; Casimir avoit dicté le traité & il avoit fait tenir au Grand-Maître le langage qui convenoit à ses intérêts. Mais si on examine le fond de cet article, on y verra, premiérement, que le Roi de Pologne étoit persuadé que le Grand-Maître, forcé par la cruelle nécessité où il étoit réduit, avoit outrepassé ses pouvoirs : secondement, qu'il reconnoissoit que le Pape seul pouvoit donner de la solidité à ce traité, en suppléant aux défauts qui pouvoient s'y rencontrer, &c. Ce n'est pas tout; car il est évident que Casimir étoit convaincu dans le fond de son ame, qu'il dépouilloit injustement les Teutoniques, des biens qui leur appartenoient légitimement : pour s'en convaincre, il n'y qu'à voir l'acte que ce Prince extorqua au Grand-Maître, le jour même de la signature de la paix de Thorn, par lequel Louis d'Erlichshausen renonça pour une somme de 15000 florins, aux villes & districts de Marienbourg, d'Elbing, de Christbourg & de Stum, que le Roi s'étoit fait céder par le traité, & sur les-

Patris Domimi Rudolphi Episcopi Laventini, Legati Apostolici sponte venerint, & in singulos tractatus, conditiones & conclusiones pacis, tanquam nobis proficuas & utiles, suum ultroneum præbuerunt consensum, Cod. Pol. tom. 4. pag. 172 & seq.

XXXII. MARTIN TRUCHSÉS. quels les Polonois n'avoient jamais annoncé des prétentions formelles ; c'est-à-dire, en justice ou devant des arbitres. On voit que le Roi auroit rougi d'insérer cette convention dans le traité même, qui ne pouvoit manquer de devenir public, ce qui l'avoit déterminé à en faire un article particulier : mais le soin que les Polonois ont eu de conserver cette piece dans leurs archives, a dévoilé le secret, & nous fait connoître cette petite manœuvre, par laquelle Casimir avoit prétendu se procurer une apparence de droit sur ces domaines qu'il avoit usurpés.

Ibid. tom. 4. num. 124 & 125.

Il est inutile d'examiner jusqu'à quel point les Papes ont le droit d'abolir les sermens : une pareille discussion n'est pas de notre ressort : & d'ailleurs nous ne voulons pas nous prévaloir de la bulle par laquelle Sixte IV avoit délié les Chevaliers du serment de fidélité qu'ils avoient fait à la Pologne, étant incertain, quoique très-probable, que cette bulle ait eu la publicité requise pour la faire connoître à tous les intéressés ; ainsi nous nous contenterons de répéter que quelque expresses que soient les stipulations du traité de Thorn, on voit clairement, par le dernier article, que le Roi de Pologne lui-même en avoit fait dépendre

dépendre la validité du consentement du Pape.

XXXII. MARTIN. TRUCHSÈS.

Les écrivains Polonois prétendent, & les Ambassadeurs du Roi Sigismond soutinrent hautement au congrès de Posnanie, en 1510, que toutes les conditions du traité de 1466, avoient été approuvées par le Pape Paul II, cette paix ayant été ménagée par le Légat qu'il avoit autorisé à cet effet : mais il est bien aisé de montrer qu'ils se sont trompés, & que le Légat avoit outrepassé ses pouvoirs. Rodolphe étoit certainement autorisé à ménager une paix dont le St. Siége désiroit vivement la conclusion, mais non à dépouiller un Ordre qui avoit rendu de si grands services à l'Eglise. Premiérement : si la commission que le Pape avoit donnée au Légat Rodolphe, l'avoit authorisé à trancher ainsi dans les intérêts de l'Ordre ; comment les Polonois, qui avoient si à cœur que le Pape approuvât les conditions de cette paix, n'ont-ils pas inséré ladite commission dans le traité même ? Secondement : si le Légat avoit eu une autorisation suffisante, le Pape, qui cherchoit à réconcilier tous les Princes Chrétiens, auroit-il pu refuser de ratifier ce que son Ministre avoit fait, & d'accorder par conséquent la confirmation du traité,

XXXII. MARTIN TRUCHSÉS.

que Casimir sollicitoit si vivement ? Mais loin de là Paul II, n'offrit de ratifier ce traité qu'en faisant des changemens que la Pologne ne voulut pas accepter, & Sixte IV, son Successeur, fit voir qu'il trouvoit cette paix injuste, en relevant les Chevaliers du serment qu'ils avoient prêté à la Pologne, & en déclarant que les provinces cédées n'appartenoient pas à cette couronne. On dira peut-être que ces Papes avoient des raisons de politique d'en agir ainsi ; mais s'il en a existé, on conviendra qu'elles n'avoient plus lieu du tems d'Innocent VIII, d'Alexandre VI & de Pie III leurs successeurs, qui refuserent également de confirmer cette paix. Il est vrai que Jules II, qui remplaça Pie III, surpris par les inductions du Roi de Pologne, adressa en 1505, un bref au Grand-Maître Frédéric de Saxe, pour l'obliger à rendre hommage aux Polonois, menaçant, s'il ne demandoit pas lui-même la confirmation du traité de 1466, qu'il l'accorderoit aux instances du Roi de Pologne : mais, quand le Pape fut instruit, tant par les mémoires du Grand-Maître, que par les lettres de l'Empereur, il ferma l'oreille aux sollicitations des Ambassadeurs Polonois & suivit les traces de ses prédécesseurs. Nous verrons encore

Schutz. fol. 403 vers.

Ibid. fol. 411.

en son lieu, que Léon X, successeur de Jules, travailla long-tems en qualité de pacificateur pour étouffer les querelles qui s'éleverent de son tems, au sujet du traité de 1466. Qu'on ajoute à cela, que le Légat Rodolphe n'obtint jamais la dignité de Cardinal, que le Roi de Pologne sollicita si vivement pour lui, & on jugera si Rodolphe n'avoit rien fait que par commission du Pape, ou s'il avoit outrepassé ses pouvoirs. Quoi qu'il en soit, c'est un fait que les Papes avoient refusé la confirmation que le Roi de Pologne avoit jugée nécessaire; & c'est ce qu'il nous importe de savoir dans ce moment, afin qu'on puisse décider si le traité étoit obligatoire ou non.

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

Avant de terminer, il se présente encore une réflexion : on voit par le rapport de Dlugoss, avec quel intérêt Casimir avoit sollicité, non-seulement la confirmation du traité, mais encore la levée de l'excommunication qui avoit été fulminée contre les rebelles de la Prusse : ce dernier objet ne pouvoit entrer pour rien dans la politique, & cependant il fut refusé aussi constamment que le premier; car nous voyons, par le discours qu'un des Ambassadeurs de l'Ordre tint au congrès de Posnanie en 1510, que les Prussiens n'étoient point encore ab-

Ibid, fol. 437.

XXXII. MARTIN TRUCHSÉS.

sous à cette époque : d'où l'on peut conclure, que si les Souverains Pontifes ont jugé la révolte des Prussiens assez odieuse pour la punir si sévérement, il n'est pas probable qu'ils aient pu regarder d'un autre œil la conduite des Polonois qui les avoient soutenus, & qui s'en étoient servis pour envahir les domaines de l'Ordre, malgré la quantité de sermens qui auroient dû leur lier les mains.

Nous avons anticipé sur l'histoire pour donner plus de développement aux faits qui existoient du tems du Grand-Maître Truchsés, & qui entrerent certainement dans les motifs qui le déterminerent à entreprendre de secouer le joug de la Pologne. Il est vrai que Reuss de Plauen & Richtenberg avoient rendu hommage à cette couronne, & que c'étoit une espece de titre pour les Polonois ; mais ces deux Grands-Maîtres n'y avoient-ils pas été forcés par leur foiblesse & leur situation, qui étoit telle qu'on peut la comparer en quelque sorte à celle où Louis d'Erlichshausen s'étoit trouvé lors de la conclusion du traité ? Truchsés fut donc le premier qui osa, à l'appui du Roi de Hongrie, entreprendre d'élever sa voix, pour tâcher de s'affranchir ; mais fit-il bien, ou fit-il mal ? Voilà la question. Nous avons cru pouvoir plaider la cause

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

de l'Ordre, & nous nous abstenons de prononcer; c'est au lecteur éclairé à juger si on doit l'absoudre ou le blâmer. Le jugement qu'on en portera, doit servir pour apprécier tous les événemens qui suivront, & tous les autres qui sont de la même nature; car après avoir examiné la chose dans le principe, nous ne reviendrons plus sur cette matiere, qui nous jetteroit dans des détails qui ne finiroient pas. Au surplus, le Grand-Maître Truchsés devoit être d'autant plus porté à refuser l'hommage que les Polonois alloient exiger de lui, qu'ayant été récemment à Rome, où son prédécesseur l'avoit envoyé, il devoit connoître les intentions du Pape, qui probablement avoit engagé lui-même l'Ordre à se liguer avec le Roi de Hongrie; car Dlugoss nous apprend que ce Monarque attesta plusieurs fois que le Pape l'avoit chargé de secourir le Grand-Maître & Tungen de tout son pouvoir.

Pauli, pag. 369.

Pag. 573. & 577.

Une autre question, qui n'est pas aisée à résoudre, est de savoir s'il étoit de l'intérêt de l'Ordre de travailler à se soustraire à la Pologne, ou s'il devoit rester courbé sous le joug que cette puissance lui avoit imposé : mais pour bien juger de sa situation, il faut faire abstraction des suites que nous appre-

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

nons par l'hiſtoire, qui auroient pu être différentes, & remonter au tems où l'on fut dans le cas de délibérer ſur cet objet. L'Ordre étoit épuiſé, une grande partie de ſes domaines étoit perdue, & ce qui lui reſtoit, étoit entiérement ſéparé de l'Allemagne, d'où par conſéquent il ne pouvoit plus tirer de ſecours; le Maître de Livonie étoit hors d'état d'aider le Grand-Maître, à cauſe de ſes querelles avec l'Archevêque de Riga, qui n'avoient point de fin : ainſi le Roi de Hongrie étoit le ſeul Prince qui pouvoit le ſecourir, & qui paroiſſoit s'intéreſſer réellement à ſon rétabliſſement; mais Mathias ne cherchoit à armer les Chevaliers, que pour faire une diverſion favorable à ſes intérêts, & on devoit prévoir que, quand il ſeroit ſatisfait, il les laiſſeroit à la merci de leurs ennemis. Une longue expérience avoit appris aux Chevaliers que les Puiſſances ne leur avoient promis du ſecours, que quand il pouvoit leur en revenir quelque avantage, & qu'elles les avoient toujours abandonnés, quand elles n'y étoient plus intéreſſées. Cette conduite, que nous verrons ſuivre juſqu'au bout, fut peut-être une des raiſons principales des terribles revers qu'eſſuya l'Ordre Teutonique. Ces conſidérations, qui n'échapperent certai-

nement pas aux Chevaliers, étoient bien propres à les engager à rester paisiblement dans l'humiliation où l'injustice de leurs ennemis les avoit réduits; mais, d'un autre côté, à quoi ne devoient-ils pas s'attendre de la part des Polonois? Les derniers prétendoient que les Teutoniques n'observoient pas la paix, & les Chevaliers soutenoient que les Polonois l'avoient rompue depuis long-tems. Nous n'entrerons pas dans cette discussion, parce que nous n'avons pas, comme autrefois, des chartres qui nous fassent connoître clairement de quel côté étoit la justice; ainsi ces plaintes réciproques rentrent, à notre égard, dans la classe de celles qu'on a vues plusieurs fois s'élever entre différentes Puissances de l'Europe, où l'œil le plus clairvoyant a peine à démêler de quel côté est la vérité. Mais, en considérant la conduite que les Rois de Pologne, & nommément Casimir, avoient tenue à l'égard de l'Ordre, & la maniere dont ils traitoient les sujets de la Prusse Royale, il étoit aisé au Grand-Maître de conjecturer à quoi il devoit s'atttendre. Les Polonois n'avoient jamais tenu aucun traité fait avec l'Ordre, & l'on ne devoit pas présumer que cette ancienne inimitié qui avoit engagé les Polonois à se porter à

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

XXXII. MARTIN TRUCHSÉS.

tant d'excès, fût entiérement éteinte; ensorte qu'on devoit s'attendre que, tant que l'Ordre existeroit, ou qu'il resteroit quelque chose à lui prendre, les Polonois ne cesseroient de le persécuter: la chose étoit d'autant plus vraisemblable, qu'ils ne tenoient pas parole aux Prussiens qui s'étoient donnés à eux volontairement, & qui avoient fait une capitulation. Sans entrer dans le détail de différens passages des historiens qui nous apprennent combien les Prussiens avoient lieu d'être mécontens des Polonois, il suffira de répéter, sur le témoignage de Schutz, que, dès l'an 1472, ils se plaignoient amérement de ce qu'ils ne pouvoient obtenir le redressement des infractions faites à leurs priviléges, quoiqu'ils le sollicitassent depuis quatorze ans. Après cette époque, Casimir ne changea pas de systême: un des points principaux que ce Prince avoit juré d'observer, étoit de donner tous les emplois à des Prussiens; & loin de s'y conformer, il étoit prêt à mettre la Prusse en feu pour élever un Polonois sur le siége de Warmie, au détriment de Tungen, qui étoit originaire du pays, & qui avoit été confirmé dans cette dignité par le Pape Paul II, après avoir été élu canoniquement.

Pag. 516.

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

Dans l'alternative, ou d'être détruit peu-à-peu par des ennemis qui jusque-là avoient été irréconciliables, ou de courir le risque d'être écrasés tout d'un coup en faisant de nobles efforts pour se relever, on sent que les Chevaliers ne durent point avoir de peine à choisir le parti qu'ils avoient à prendre. Il est vrai qu'ils ne pouvoient presque rien par eux-mêmes, & que leur sort alloit dépendre des succès ou des revers qu'auroit le Roi de Hongrie : mais si ce Monarque faisoit une campagne heureuse, c'étoit assez pour consterner les Polonois, & pour les tenir en échec, & les Chevaliers, qui avoient défendu leur patrimoine en héros jusqu'à la derniere extrêmité, pouvoient espérer de le recouvrer par de semblables efforts : à quoi il faut ajouter, que si le Grand-Maître ne tâchoit pas de se soustraire au joug de la Pologne, dans le moment qu'il y étoit autorisé par le Pape, & qu'une grande Puissance paroissoit s'intéresser sincérement à sa délivrance, cette inaction alloit fortifier les droits que la Pologne prétendoit avoir sur l'Ordre, & mettre ses successeurs dans le cas de n'oser rien entreprendre sans faire crier à l'injustice. Voilà, paroît-il, les raisonnemens que les circonstances durent faire faire au

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

Grand-Maître & à son Conseil, & qui probablement les déterminerent au parti qu'ils prirent, sur lequel nous ne prononcerons pas; laissant encore le soin au lecteur éclairé de porter tel jugement qu'il voudra.

Alliance de l'Ordre avec la Hongrie.

Schutz. p. 321.

1477.

Lorsque les Commandeurs de l'Allemagne s'étoient rendus en Prusse, pour assister à l'élection, ils étoient passés par Dantzig, où ils avoient été accueillis des Sénateurs; & comme ces derniers avoient témoigné aux Commandeurs qu'ils auroient désiré que l'Ordre ne se fût pas lié avec le Roi de Hongrie, & qu'ils souhaitoient qu'il renonçât à ce traité, dans la crainte de voir recommencer la guerre en Prusse, le Grand-Maître en prit occasion d'écrire au Sénat de Dantzig. C'est la premiere piece qui nous nous fasse connoître l'alliance de l'Ordre avec la Hongrie; traité dont on ne sait rien, sinon que l'Ordre s'étoit mis sous la protection de Mathias, & qu'il semble avoir été plutôt défensif qu'offensif.

Après avoir remercié les Dantzigois du bon traitement qu'ils avoient fait aux Commandeurs; vous n'ignorez pas, leur manda le Grand-Maître, & vous avez été témoins, tant à l'assemblée de Marienbourg, que dans d'autres, de

XXXII. MARTIN TRUCHSÉS.

quelle maniere les Polonois en ont agi avec l'Ordre, qu'ils ne cherchoient qu'à opprimer. Mon prédéceſſeur a été obligé de leur accorder tout ce qu'ils ont voulu, mais en revenche ils ne lui ont jamais rendu juſtice ſur aucune des plaintes ou des demandes qu'il a pu faire : on avoit beau montrer par écrit les obligations du Roi, on trouvoit toujours le moyen de les éluder. D'après cela, diſoit Truchſés, vous ne devez pas être ſurpris que l'Ordre ſe ſoit allié avec le Roi de Hongrie ; mais moi je le ſuis de ce que vous ne voulez pas réfléchir ſur ce qui s'eſt paſſé autrefois, & ſur ce qui ſe paſſe actuellement entre l'Ordre & la Pologne. Vous ſavez combien de traités ſolemnels nous avons faits anciennement, & comment les Polonois les ont gardés : *mais on ne trouvera jamais que l'Ordre en ait violé aucun.* (Aſſertion remarquable, puiſque le Grand-Maître oſoit la donner aux Dantzigois, qu'il cherchoit à ſe rendre favorables, & qui étoient mieux inſtruits que perſonne de tout ce qui s'étoit paſſé.) Quant à la derniere paix, qu'on a voulu appeller perpétuelle, continuoit ce Prince, elle a déja été ſouvent violée au détriment de l'Ordre, ou pour mieux dire, elle n'a jamais été obſervée entie-

XXXII. MARTIN TRUCHSÉS.

rement ; & vous n'ignorez pas qu'il en a été de même des priviléges que le Roi & la diete de Pologne vous avoient accordés. Après avoir montré aux Dantzigois ce qu'ils avoient à craindre pour eux-mêmes, par la maniere dont le Roi de Pologne travailloit à opprimer l'Ordre & l'Evêque de Warmie, Truchsés finissoit en attestant que c'étoit la nécessité, ainsi que l'injustice & l'iniquité du Roi & des Polonois qui ne gardoient pas leur parole, qui avoient engagé l'Ordre à faire ce traité, non pour recommencer la guerre, mais pour mettre l'Ordre & la Prusse à l'abri de tout trouble ultérieur. Cette lettre est datée de Konigsberg le 18 août 1477, 14 jours après l'élection du Grand-Maître.

Truchsés refuse de rendre hommage à la Pologne.

1478.

Dlugoss. pag. 564. & seq.

Quoique la lettre du Grand-Maître eût mis le Roi de Pologne dans le cas de ne pouvoir douter de sa façon de penser, tout fut tranquille jusqu'à la fin de l'année. Au commencement de l'an 1478, le Roi de Pologne tint une diete à Pétrikow, où le Grand-Maître ne parut pas, quoiqu'il eût été sommé de venir rendre hommage. Comme le Roi se rendit à Brzesc pour le jour de la Purification, afin d'y tenir une seconde diete, & que le Grand-Maître fut instruit qu'on avoit nommé des députés

XXXII. MARTIN TRUCHSÉS.

pour l'engager à s'y rendre, il partit pour Ragnit, afin qu'ils ne le trouvassent pas à Konigsberg. L'Evêque de Wladislau, qui avoit été nommé Gouverneur de la Prusse Royale à la diete de Brzesc, assembla une diete à Graudentz immédiatement après Pâques, d'où l'on envoya de nouveaux députés au Grand-Maître; c'étoit pour le déterminer à rendre hommage à la Pologne, & à fixer lui-même le tems où il voudroit s'en acquitter; mais cette démarche fut encore inutile.

Retrait des places engagées à Schomberg. 1478.

On se rappellera que Bernard de Schomberg, ce fameux Capitaine qui avoit rendu tant de services à l'Ordre pendant la grande guerre, avoit fait à la fin de 1463, un accord avec le Roi de Pologne, par lequel il s'obligeoit de lui remettre, moyennant une certaine somme, les villes & forteresses de Culm, d'Althaus & de Strasbourg, qu'il tenoit en engagement de l'Ordre, pour la sûreté des sommes qui étoient dues; & il s'étoit obligé en même tems de ne plus donner aucun secours au Grand-Maître. Effectivement Schomberg ne donna plus de secours à l'Ordre, mais il se raccommoda avec le Grand-Maître, puisqu'il fut un des députés qu'il employa pour ménager la funeste paix de 1466, qui

[redacted] étoit devenue indiſpenſable. Dans le XXXII. Martin Truchsés. traité qui fut fait à cette époque, on ſtipula que le Grand-Maître mettroit le Roi en poſſeſſion de certaines places, entre autres de Culm, d'Althaus & de Strasbourg; ce qui paroiſſoit ſuppoſer que l'Ordre s'étoit arrangé avec Schomberg, pour le payement de ce qu'il lui devoit, & qu'il étoit rentré en poſſeſſion de ces trois places qu'il lui avoit engagées : cependant la ſuite nous apprend que leſdites places étoient demeurées dans les mains de Schomberg juſqu'en 1470, qu'il mourut à Culm dans une grande pauvreté. Après le décès de Bernard, Jean de Schomberg, ſon frere, retint ces places juſqu'en 1478, Pag. 570. que le Grand-Maître, ſuivant Dlugoſs, les retira de ſes mains; mais ce récit n'eſt pas tout-à-fait exact. Il eſt cependant très-vraiſemblable que Truchſés retira ces places, où il mit des garniſons; mais il fit ce retrait au nom du Roi de Cod. Pol. tom. 1. pag. 78. Hongrie, comme nous l'apprenons par un acte authentique dont nous parlerons Ibid. tom. 4. pag. 185. en ſon lieu. On voit, par un autre acte, que les villes de Culm & de Strasbourg avoient pris le parti de l'Ordre; mais cela n'eſt pas contradictoire, parce qu'en retirant ces villes, le Roi de Hongrie n'avoit fait que prêter ſon nom,

pour les remettre entre les mains du Grand-Maître.

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

Hostilités dans la Warmie.

Après avoir pris possession des places qui avoient été engagées à Schomberg, le Grand-Maître, dit Dlugoss, assembla quelques troupes dans les environs d'Osterode, en attendant, à ce que l'on croyoit, qu'il lui arrivât du secours de la Hongrie. Mais les Hongrois n'arrivant pas, elles se disperserent, ou il les renvoya, sous la promesse qu'elles firent de revenir, quand leur réunion seroit nécessaire (1). Outre le secours du Roi de Hongrie, le Grand-Maître en espéroit encore de quelques Princes d'Allemagne, & comptoit que si la guerre avoit lieu, plusieurs villes de la Prusse Royale se déclareroient pour lui. Le Roi de Pologne, de son côté, étant bien décidé à chasser Tungen de la Warmie, y envoya des troupes sous la conduite de deux Généraux qui avoient ordre de ne commettre aucune hostilité contre les Chevaliers Teutoniques. Dlu-

Dlugoss. pag. 570 & seq.

1478.

Ibid. pag. 572 & 573.

(1) On peut & on doit même douter de cet article tiré de Dlugoss. Le plus grand secours que Mathias pouvoit donner à l'Ordre, étoit d'attaquer sérieusement la Pologne, & tant qu'il ne le faisoit pas, il étoit de l'intérêt du Grand-Maître de ne pas faire des démonstrations hostiles, qu'il n'étoit pas en état de soutenir avec ses propres forces.

XXXII. MARTIN TRUCHSÉS. gofs rapporte que le Grand-Maîtré conduisit lui même ses troupes au secours de Tungen, mais que voyant un des Généraux Polonois, qui marchoit à lui pour le combattre, il se retira, parce qu'il n'avoit que des milices peu exercées, & qu'il les envoya dans différentes places. Ce récit n'a aucune vraisemblance : car le Roi n'auroit pas ordonné de nouveau à ses Généraux de ne rien entreprendre contre l'Ordre, tant qu'il ne commettroit pas d'hostilités ; puisqu'un secours si marqué & donné d'une maniere si ouverte, n'auroit pu être regardé que comme un acte très-positif d'hostilité. La Warmie fut ravagée

Pag. 523. par le fer & le feu, & Schutz nous apprend que les Polonois prirent Wormdit, Frauenbourg & Melsak ; mais il ajoute qu'ils brûlerent la ville de Marienwerder, qui étoit du domaine de l'Ordre : si la chose est vraie, il est bien étonnant que Dlugofs n'en fasse pas mention.

Négociations. *Dlugofs. pag. 573.* 1478. Sur ces entrefaites le Roi de Pologne envoya un Ambassadeur à celui de Hongrie, pour l'engager à garder les anciens traités, & à ne se pas mêler des affaires de l'Ordre Teutonique ni de la Prusse ; mais Mathias répondit qu'il ne pouvoit pas abandonner le Grand-Maî-

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

tre ni Tungen ses alliés : après quoi il envoya le Prévôt de Bude à Casimir, pour lui dire que, s'il vouloit conserver la paix, il n'avoit qu'à faire cesser les hostilités que ses troupes commettoient en Prusse, & qu'il trouveroit le moyen d'engager le Grand-Maître & l'Ordre à rentrer dans l'obéissance. Si ce récit n'est pas un conte imaginé par les Ecrivains Polonois, le Prévôt de Bude avoit étrangement trompé les intentions de son maître ; car on ne peut pas soupçonner le Roi de Hongrie d'avoir été l'auteur de cette duplicité, qui fut bientôt découverte par de nouveaux Envoyés, entre lesquels étoit Dlugoss l'historien, que Casimir dépêcha vers ce Monarque. Les députés dirent à Mathias, au nom de leur maître, qu'il étoit prêt de faire cesser la guerre de Prusse, s'il vouloit s'expliquer sur les moyens qu'il se proposoit d'employer pour réduire le Grand-Maître à l'obéissance ; ajoutant qu'il importoit de les connoître auparavant, puisqu'on n'ignoroit pas qu'un corps de Hongrois étoit entré dans la Silésie, sous prétexte de porter du secours au Duc de Sagan contre l'Electeur de Brandebourg, mais réellement pour chercher le moyen de pénétrer en Prusse. Mathias nia d'avoir chargé son Envoyé de rien

XXXII. MARTIN TRUCHSES. dire de semblable, & ajouta qu'il ne pourroit abandonner le Grand-Maître ni Tungen, quand il devroit courir le risque de perdre sa couronne, d'autant que c'étoit par les ordres du Pape qu'il les avoit pris sous sa protection.

Treve jusqu'à la Purification. *Dlugoss. p. 573 & 574.* 1478. Les Ministres Polonois, voyant que leur Roi avoit été joué par le Prévôt de Bude, furent d'autant plus embarrassés, qu'ils apprirent, dit Dlugoss, que le Roi de Hongrie se disposoit à attaquer la Pologne avec quatre armées différentes; les Généraux qui devoient les commander, étoient déja nommés : outre cela 7000 hommes, sous les ordres de Seleni, devoient tâcher par tous moyens de pénétrer en Prusse, pour seconder Tungen & le Grand-Maître, & aider l'Ordre à recouvrer la possession de la Poméranie. C'étoient ces troupes qu'on disoit marcher au secours du Duc de Sagan, dont nous avons parlé plus haut. Mais la peur grossissoit les objets aux Ambassadeurs, à moins de supposer, ce qui est assez vraisemblable, que le Roi de Hongrie avoit fait courir ce bruit, pour en imposer aux Polonois, afin de les empêcher d'attaquer l'Ordre Teutonique. Seleni marcha effectivement en Silésie à la tête, non de 7000 hommes, *Pauli. tom.* ais de 1800 cavaliers Hongrois ou huf-

sards : ce n'étoit pas là de quoi aider l'Ordre, si Mathias ne faisoit pas une puissante diversion d'un autre côté. D'ailleurs il est certain que ces troupes n'étoient pas destinées à secourir le Grand-Maître : Pauli le dit, à la vérité, dans le quatrieme tome de son Histoire de tous les Etats de la maison de Brandebourg, parce que les Ecrivains Polonois l'avoient dit avant lui ; mais il avoit oublié les longs détails qu'il a donnés, dans le second tome du même ouvrage, sur l'origine de la querelle, entre le Brandebourg & le Duc de Sagan, pour la succession au Duché de Glogau, ainsi que ceux de la guerre qu'elle avoit occasionnée, qui avoit commencé en 1476, & les motifs qui avoient déterminé Mathias, Roi de Hongrie, à donner du secours au Duc de Sagan, après que celui-ci avoit été battu par les Brandebourgeois, le 10 octobre 1478. A l'aide de Seleni & de ces 1800 hussards, le Duc recommença à ravager le Brandebourg, & se retira au commencement de l'hiver ; mais les Hongrois y continuerent leurs ravages jusqu'à la fin de l'année, qui fut le terme de leur expédition ; Seleni ayant été rappellé peu de tems après. Léon est encore moins croyable, quand il dit que le Grand-

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

Pag. 87.

Pag. 334-348.

Hist. Prus. pag. 326 & seq.

XXXII. MARTIN TRUCHSÉS.

Maître & Tungen avoient envoyé une somme d'argent au Duc de Sagan, afin de lever des troupes pour leur compte. Les longs détails de cet historien cadrent si peu avec les événemens de ce tems-là, & contiennent des choses si évidemment fausses, telles qu'un prétendu traité que l'Electeur & le Duc devoient avoir fait au sujet de la Nouvelle-Marche, dont il ne s'agissoit pas, que loin de les réfuter, nous ne prendrons pas même la peine de les rapporter. Enfin, qu'on jette un coup d'œil sur l'histoire de ce tems-là, on verra que le Duc de Sagan n'a pu penser à procurer du secours à l'Ordre Teutonique; que la situation de ce Prince étoit telle, que le Grand-Maître ni Tungen n'ont pu avoir l'idée de lui en demander; & que ce foible secours que le Roi de Hongrie intéressé à la querelle pour le Duché de Glogau, avoit envoyé au Duc de Sagan, ne pouvoit pas être destiné à pénétrer dans la Prusse.

Dlugoss. pag. 574 & seq.

Quelque vaines que fussent ces nouvelles, les Ministres Polonois, effrayés du danger dont ils croyoient le royaume menacé, prirent sur eux de conclure une treve avec Mathias jusqu'à la Purification de l'année suivante; à quelle époque on devoit tenir un congrès à

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

Olmutz, où les Rois de Pologne, de Hongrie & de Bohême enverroient des Plénipotentiaires, pour terminer toutes les difficultés : il étoit encore ſtipulé que Caſimir feroit garder pendant la treve, les places de la Warmie qu'il avoit priſes; qu'il délivreroit de la ſujétion tous ceux qui avoient été contraints de rendre hommage, & qu'il retireroit ou feroit déſarmer les troupes Polonoiſes, qui étoient dans la Warmie, à l'exception de celles qui étoient néceſſaires pour la garde des places. Cette treve déplût au Roi de Pologne, & encore plus à ſes Conſeillers; cependant on ne déſavoua pas les Ambaſſadeurs: on leur reprochoit d'avoir ſouſcrit à ces conditions, ſans faire attention, que faute d'argent on ne pourroit retenir les troupes qu'on avoit levées, & qu'ainſi il feroit difficile de prendre les places de la Warmie, qui reſtoient à conquérir. Cependant, dit Dlugoſs, on accomplit une partie des conditions du traité, c'eſt-à-dire, qu'on n'attaqua pas l'Ordre Teutonique, mais on continua à ravager la Warmie. Qu'on juge, par le rapport de cet hiſtorien même, quelle étoit la fidélité des Polonois à obſerver les traités. Avant ce tems le Grand-Maître & Tungen avoient déja eu quelques pourparlers

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

de paix avec le Gouverneur de la Prusse Royale & d'autres Polonois ; mais ils ne pousserent pas cette négociation plus loin, lorsqu'ils apprirent la conclusion de la treve, de peur de déplaire à Mathias leur protecteur (1).

Nouvelles négociations.

Dlugofs. pag. 575.

1479.

Casimir s'étant rendu à la diete de Pétrikow, vers la mi-janvier de l'an 1479, il y vint un Ministre du Roi de Hongrie, pour le prier de remettre au 2 de mai, le congrès qu'on auroit dû tenir à Olmutz à la Purification ; l'engageant à s'y rendre personnellement, afin d'avoir une entrevue avec Mathias, dans l'espérance qu'ils applaniroient plus facilement les difficultés qui existoient entre les deux royaumes, & qu'ils parviendroient à terminer celles de la Prusse. Outre cela Mathias demandoit qu'on suspendît les hostilités dans la Warmie jusqu'à cette époque. Après la Purification, dit Dlugofs, on recommença les hostilités dans la Warmie ; mais il avoit apparem-

Pag. 576 & 577.

(1) S'il est vrai que le Grand-Maître & Tungen aient fait alors des démarches pour la paix, il paroît que les motifs que Dlugofs leur attribue (*pag. 574*) ne le sont pas. C'étoit, dit-il, parce qu'ils avoient appris que les troupes Hongroises que Seleni amenoit à leur secours, avoient été battues deux fois & presque détruites par le Margrave de Brandebourg ; mais on ne trouve aucun vestige de cela dans l'Histoire de Brandebourg, comme nous l'avons remarqué plus haut.

ment oublié que les Polonois ne les avoient pas discontinuées, malgré la treve qu'il avoit lui-même aidé à conclure : elles ne firent donc que redoubler à cette époque, car tout fut ravagé, brûlé, ou réduit : toutes les places tomberent entre les mains des Polonois, à la réserve de Heilsberg, dont ils entreprirent le siége. Mathias fut très-fâché de cet événement, dit le même historien, & avoit un grand désir de secourir le Grand-Maître & Tungen, selon les ordres qu'il en avoit reçus du Pape.

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

Si cette disposition du Roi de Hongrie étoit bien sincere, il devoit lui en coûter de ne pouvoir aider l'Ordre & l'Evêque de Warmie autrement que par des négociations : mais ces négociations mêmes n'étoient guere propres à rassurer le Grand-Maître, qui ne dut pas tarder à s'appercevoir que l'Ordre étoit encore au moment d'être la victime de la politique des Puissances, comme il l'avoit déja été tant de fois : Mathias ayant encore fait demander à Casimir, qu'il s'abstînt d'attaquer l'Ordre Teutonique, & qu'il suspendît les hostilités dans la Warmie, le dernier lui envoya le Maréchal & le Trésorier de la couronne avec le Prévôt de Lencici, munis de plein-pouvoirs pour traiter en son nom.

Traité préliminaire entre les Rois de Hongrie & de Pologne.

1479.

Dlugoss. pag. 577.

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

Les Plénipotentiaires Polonois conférerent à Bude avec ceux que le Roi de Hongrie avoit nommés à cet effet, & convinrent entre autres des articles suivans : Les Miniſtres des deux Rois, ceux du Grand-Maître & Nicolas Tungen ſe rendront à Siradie pour la Pentecôte, & l'on donnera les ſûretés convenables au Grand-Maître & à Tungen, afin qu'ils puiſſent y venir & retourner ſûrement. On s'abſtiendra de toute hoſtilité en Pruſſe juſqu'à ce que le Grand-Maître & Tungen ſoient retournés chez eux. Le Roi de Hongrie n'enverra pas d'armées au ſecours du Grand-Maître, ni de Tungen, & ces derniers ne doivent rien entreprendre qui puiſſe renouveller la guerre : de même, le Roi de Pologne n'enverra pas de nouvelles troupes en Pruſſe, ni dans les domaines du Roi de Hongrie. Le Grand-Maître ſera remis dans l'état réglé par le traité de paix ménagé par le Légat Rodolphe, c'eſt-à-dire, par le traité de l'an 1466, & accomplira les mêmes choſes que ſon prédéceſſeur avoit accomplies : en revenche, le Roi de Pologne oubliera tout ce que le Grand-Maître peut avoir fait contre cette paix, & le maintiendra dans les droits qui y ſont ſtipulés. Chaque partie rentrera alors en poſſeſſion de tout

Cod. Pol. tom. 1. pag. 77.

ce

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

ce qui lui a été assuré par ledit traité, & tous les nouveaux impôts contraires à cette paix seront abolis. Le Roi de Hongrie tâchera d'engager Tungen à renoncer à l'Evêché de Warmie, & à prendre à sa place celui de Culm en titre, & celui de Pomésanie en commande. Dans la supposition que Tungen ne voudroit pas renoncer à l'Evêché de Warmie, les Ambassadeurs Polonois tâcheront de persuader à leur Maître, de ne pas arrêter la conclusion de la paix pour un si petit objet, d'autant que le Roi de Hongrie ne peut ni contraindre, ni abandonner Tungen. S'il arrive quelques nouvelles difficultés, les Plénipotentiaires du Roi tâcheront de les applanir, pendant qu'ils seront assemblés à Siradie. Si Tungen persiste à ne pas abandonner le siége de Warmie, le Roi ne lui rendra pas moins ses bonnes graces, & remettra cette église en possession de toutes les places & de tous les droits, dont elle doit jouir selon la paix perpétuelle : si au contraire, Tungen accepte les Evêchés de Culm & de Pomésanie, on le mettra en possession de toutes les places & de tous les droits qui leur appartiennent; de maniere cependant, que l'offre qu'on lui fera de l'Evêché de Pomésanie, ne dérogera pas

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

à la paix perpétuelle. Les Députés au futur congrès de Siradie feront enforte, que le Roi de Pologne, d'un côté, le Grand-Maître & Tungen de l'autre, exécutent tous les articles de la présente convention, pour autant qu'ils ne sont pas contraires à la paix perpétuelle; ensorte que le Grand-Maître & Tungen se rendent avec les Plénipotentiaires des deux Puissances auprès du Roi de Pologne, pour y remplir & confirmer tout ce qui vient d'être stipulé; après quoi, le Roi de Hongrie ne pourra plus leur donner aucun secours. Quand on sera d'accord sur tous les points, la partie qui, selon la paix perpétuelle, a le droit de retirer les villes de Culm, d'Althaus & de Strasbourg, rendra au Roi de Hongrie une somme d'argent pour le retrait qu'il en a fait, & celui-ci lui restituera lesdites places. Les autres stipulations regardent la Hongrie & la Pologne. Cet acte est daté de Bude le vendredi d'avant les Rameaux, c'est-à-dire, du 2 avril 1479. La proposition qu'on devoit faire à Tungen, d'accepter l'Evêché de Culm en titre, & celui de Pomésanie en commande, étoit fort extraordinaire; & la réserve que cette offre ne dérogeroit point au traité de paix perpétuelle, étoit une dérision; car

il étoit stipulé expressément dans le traité de 1466, que, malgré qu'on donnoit l'administration de l'Evêché de Pomésanie à Vincent Kielbassa, cette église ne cesseroit pas d'être réguliere, & qu'après la mort dudit Vincent, on éliroit pour remplir ce siége, un Religieux de l'Ordre Teutonique. Or Vincent Kielbassa étoit mort le 12 novembre de l'année précédente, & selon toute apparence il étoit déja remplacé; puisque Jean, le nouvel élu, accompagna le Grand-Maître, lorsqu'il se rendit à Siradie pour la Pentecôte : ainsi on ne pouvoit pas offrir cet Evêché en commande à Tungen, sans aller directement contre les droits de l'église de Pomésanie, contre ceux de l'Ordre, & contre le traité de paix perpétuelle, qu'on faisoit semblant de vouloir respecter.

XXXII. MARTIN-TRUCHSES. *Cod. Pol. tom. 4. pag. 169.*

Dlugoss. pag. 581. Hartknoch. Differt. 14. pag. 226.

Cette convention, ménagée par les Plénipotentiaires des deux Rois, fit ou dut faire cesser les hostilités dans la Warmie, & lever le siége de Heilsberg, d'où l'Evêque s'étoit sauvé, pour se réfugier auprès du Grand-Maître. Dlugoss rapporte que Truchsés fut très-effrayé de ce traité, & que si ses sujets ne l'avoient pas pressé, il ne se seroit pas rendu au lieu du congrès; mais il est plus apparent qu'on lui laissa ignorer

Le Grand-Maître se rend à Siradie.

Dlugoss. pag. 578.

1479.

Ibid. pag. 579.

[redacted]

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

alors les conditions ruineuses qui le regardoient, & qu'on ne lui annonça ce traité que comme un moyen de conciliation, sans quoi il n'auroit plus eu autant de confiance dans les promesses du Roi de Hongrie, que cet auteur le prétend. Quoi qu'il en soit, le Grand-Maître partit de Konigsberg pour se rendre à Siradie avec Tungen. Il avoit une suite assez nombreuse, composée de Jean de Tiéfen, Grand-Commandeur, d'Etienne de Streitberg, Commandeur d'Osterode, de Jean de Lessen, son Chancelier, élu Evêque de Pomésanie, d'un Docteur nommé Fabian, Chanoine de Breslau, que le Roi de Hongrie lui avoit envoyé, de Mathias Zebebourg, de Kilian Guttenberg, de Frédéric Gebsattel, tous trois Chevaliers de l'Ordre, de son Secrétaire intime, de six Gentilshommes du pays & de trois Bourgmestres de villes.

Ibid. pag. 584.

Lorsque le Grand-Maître arriva à Siradie, il y trouva les Plénipotentiaires du Roi de Pologne qui se tenoit alors à Pétrikow, mais ceux du Roi de Hongrie n'y arriverent pas (1). Truchsés &

Ibid. pag. 579 & 580.

(1) Dlugoss dit que le Roi de Hongrie s'excusa de n'y être pas venu lui-même, sur le dérangement de sa santé; mais il n'y a pas d'apparence; nous

Tungen, ayant attendu en vain pendant long-temps, partirent de Siradie le 19 Juin pour aller trouver le Roi à Pétrikow. Non-seulement il y avoit une foule de Grands de la Pologne, mais il s'y trouvoit aussi des Députés de la Prusse Royale, & l'on employa plusieurs semaines à disputer, sans que l'on pût trouver le moyen de ménager un accommodement entre la Pologne & l'Ordre Teutonique : le Grand-Maître étoit d'autant plus ferme, qu'il comptoit toujours sur les engagemens qu'avoit pris le Roi de Hongrie de le rétablir dans tous ses droits ; ce qui semble prouver qu'on lui avoit laissé ignorer une partie des dispositions du traité préliminaire que les Ambassadeurs de Mathias avoient fait avec la Pologne.

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

Les négociations des Polonois avec Tungen furent plus heureuses, puisque ce Prélat prit le parti de se soumettre entiérement au Roi, & conserva l'Evêché de Warmie. On peut remarquer deux choses dans l'acte de sa soumission, qui est daté de Pétrikow, le 15 de juillet 1479 ; l'une, que les Polonois n'avoient pas cessé de ravager la Warmie,

L'Evêque de Warmie se soumet à la Pologne.

1479.

Cod. Pol. tom. 4. num. 34.

---

avons vu par le traité, que Mathias n'avoit promis que d'y envoyer des Ambassadeurs.

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

malgré la convention que le Roi avoit faite avec Mathias, le 2 avril précédent, & l'autre, que Tungen s'obligeoit pour lui & ses successeurs, d'aider le Roi de Pologne de toutes ses forces, & d'ouvrir toutes les villes de son diocese à ses troupes, si le Grand-Maître refusoit de rendre hommage à la Pologne, ou si l'Ordre venoit dans la suite à se brouiller avec les Polonois. Suivant Dlugofs, le Roi de Hongrie fut fort mécontent de cette soumission, & s'en plaignit vivement, & même avec menaces, dans la lettre qu'il écrivit à Tungen; mais si on pouvoit faire quelque fond sur cet historien, on seroit obligé de convenir que cette colere de Mathias étoit affectée, puisqu'il s'étoit engagé, par le dernier traité, de tâcher de l'induire à se soumettre.

Pag. 581.

Le Roi de Pologne ayant consenti à la demande de celui de Hongrie, à remettre le congrès de Siradie au 24 août, & à ne pas entamer les hostilités contre l'Ordre Teutonique, partit de Pétrikow le 28 juillet, pour se rendre à Radom, où la Reine l'attendoit, & le Grand-Maître demeura à Pétrikow en attendant l'époque du congrès de Siradie. Pendant ce tems, les Rois de Hongrie & de Bohême, qui s'étoient assem-

Dlugofs. pag. 583.

blés à Olmutz, renouvellerent le jour de St. Jacques, le traité qui avoit été fait l'année précédente, mais qui avoit été aussi-tôt altéré. Par ce traité, Uladislas conservoit la Bohême en comptant 400,000 florins à Mathias, qui retenoit la Moravie, la Silésie & la Lusace jusqu'à l'entier payement de cette somme. Cependant, Mathias traînoit toujours les choses en longueur, & fit si bien que le congrès de Siradie n'eut pas lieu; mais il prit un autre terme pour envoyer ses Plénipotentiaires, qui arriverent enfin, mais plus tard encore qu'on n'en étoit convenu.

XXXII. MARTIN TRUCHSESS.

Le Roi de Pologne étant allé à Korczin, le Grand-Maître l'y suivit pour y attendre l'arrivée des Ambassadeurs de Hongrie, qui ne vinrent que le 2 d'octobre; ils s'excuserent sur ce que leur maître n'avoit pu les envoyer plutôt, à cause des embarras que lui causoient les Turcs, & malheureusement cette excuse n'étoit que trop bien fondée. On travailla pendant plusieurs jours à accorder le Roi de Pologne avec l'Ordre; & comme le Grand-Maître avoit une répugnance extrême à rendre hommage à la Pologne, dont il ne cherchoit qu'à s'affranchir, il rejettoit toutes les propositions qui pouvoient y avoir

L'Ordre est abandonné par le Roi de Hongrie.

Dlugoss, pag. 584.

1479.

XXXII. MARTIN TRUCHSÉS.

quelque rapport. Cependant il fut contraint de céder à la néceſſité & à une néceſſité inévitable, parce que les Ambaſſadeurs de Hongrie lui déclarerent, qu'il ne devoit plus attendre aucun ſecours de leur Roi, qui venoit d'être attaqué par les Turcs. La choſe étoit vraie : ainſi le Grand-Maître n'eut à ſe plaindre que d'une fatalité qu'il n'avoit aucun moyen d'éloigner, & qui l'obligeoit de ſe courber devant une Puiſſance qui avoit cauſé tous les malheurs de ſon Ordre. Voilà tout ce qu'on peut dire de plus vraiſemblable ſur ce qui s'eſt paſſé alors à Korczin : car le moyen que Dlugoſs emploie pour perſuader que l'Ordre avoit tous les torts, eſt uſé à force d'avoir été répété. Cet écrivain ſuppoſe que toutes les raiſons alléguées par le Grand-Maître, pour prouver que Caſimir avoit fait des torts & des injures énormes à l'Ordre Teutonique, furent tellement réfutées par les Polonois, qu'il ne lui en reſta que de la confuſion, & que les Ambaſſadeurs Hongrois furent ſi convaincus de l'inſuffiſance de ces raiſons, qu'ils déclarerent au Grand-Maître, qu'outre la guerre des Turcs, l'injuſtice de ſes prétentions étoit ſi manifeſte, que le Roi de Hongrie abandonneroit totalement ſa

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

defense. Pour ne pas répéter ce que nous avons déja dit plus haut, nous nous contenterons d'observer que toutes les raisons que le Roi de Pologne, & le Grand-Maître pouvoient alléguer en leur faveur, étoient connues depuis long-tems du Roi de Hongrie, & que ce Prince étoit trop grand pour faire semblant de désapprouver alors ce qu'il avoit approuvé pendant long-tems, afin d'avoir un prétexte d'abandonner l'Ordre, tandis qu'il avoit une raison si légitime, qui étoit la guerre des Turcs. D'ailleurs, en fait de justice & de fidélité, on ne se persuadera pas aisément que les Polonois étoient sans reproches : n'avoient-ils pas manqué deux fois depuis un an, aux engagemens qu'ils avoient pris, de faire cesser les hostilités dans la Warmie ? Nous apprenons la premiere de ces circonstances par Dlugoss même, qui avoit été un des Ministres, qui avoient ménagé la tréve ; & la seconde nous est connue par l'acte de soumission de l'Evêque de Warmie. Croira-t-on après cela que les plaintes du Grand-Maître sur les infractions continuelles que les Polonois avoient faites à la paix de 1466, étoient absolument vaines, & que par un changement bizarre, les Polonois étoient devenus jus-

Pag. 574.

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

tes & modérés depuis cette époque ; tandis que les Teutoniques n'avoient eu que des torts de leur côté ? Et si on doit le croire, sera-ce sur la parole d'un historien tel que Dlugoss ?

Le Grand-Maître rend hommage au Roi.

1479.

Dlugoss. pag. 584 & seq.

Le Grand-Maître, abandonné des Hongrois & livré par conséquent à la merci d'un ennemi auquel il lui étoit impossible de résister, prit le seul parti qui lui restoit, qui fut de souscrire à tout ce qu'on exigeoit de lui. Le 9 du mois d'octobre il fit serment au Roi, conformément à la paix de 1466, entre les mains de l'Evêque de Cracovie, & en présence d'une foule de Prélats & de Seigneurs qui se trouvoient au château de Korczin. Truchsés s'obligea de rendre au Roi les villes & forteresses de Culm, d'Althaus & de Strasbourg, au moyen d'une somme de 8000 florins, qu'il lui compta pour le dégagement de ces places, que l'Ordre avoit retirées au nom du Roi de Hongrie ; & l'on convint que les Polonois, & les Teutoniques nommeroient chacun quatre arbitres, & que ces huit en choisiroient un neuvieme, qui auroient ensemble le pouvoir de fixer les dédommagemens que le Roi devoit à l'Ordre, pour les pertes qu'il avoit essuyées de la part des troupes Polonoises pendant

la guerre de la Warmie. Les traités que le Grand-Maître & le Roi de Hongrie avoient faits, devant être annullés, on régla qu'on les feroit remettre de part & d'autre entre les mains de l'Evêque de Breslau, pour la Fête de la Purification suivante; ce qui fut accompli en son tems. Les actes du Grand-Maître, qui étoient entre les mains du Roi de Hongrie, furent apportés à Breslau par l'Evêque de Varadin, & deux Chevaliers de l'Ordre apporterent ceux du Roi, qui étoient entre les mains du Grand-Maître : ils les remirent à l'Evêque, qui les déchira sans les ouvrir, en présence d'un Envoyé du Roi de Pologne, dans la crainte que les expressions qui pouvoient s'y trouver, ne réveillassent une animosité qu'on travailloit à étouffer. Deux jours après que le Grand-Maître eut rendu hommage à la Pologne, le Roi donna un acte par lequel il pardonnoit à la sollicitation de ses fils Casimir, Albert & Alexandre, ainsi que des Prélats & Barons du royaume, aux habitans des districts de Culm & de Strasbourg, d'avoir pris part dans cette querelle pour le Grand-Maître. Cette chartre est datée du 11 octobre 1479.

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

Ibid. pag. 586.

Cod. Pol. tom. 4. num. 135.

1480.

Les Commissaires nommés de part &

XXXII. MARTIN TRUCHSÉS.

d'autre pour juger des dommages que l'Ordre avoit soufferts pendant cette querelle, de la part des soldats Polonois qui s'étoient échapés à faire quelques incursions dans ses domaines, sans ordre du Roi, & même contre sa volonté, ainsi qu'il est exprimé dans la chartre dont nous allons parler, ne s'assemblerent à Elbing, que le jour de St. Jacques, de l'an 1480 : ils réglerent que le Roi de Pologne compteroit en deux termes, au Grand-Maître, la somme de 3000 florins de Hongrie, par forme de dédommagement, savoir 1500 florins, à la Fête de Noël de la même année, & le reste à la Fête de Noël suivant. Comme le Roi s'étoit obligé par un acte en forme, d'accomplir cette condition, le Grand-Maître en fit un le 28 septembre, de l'an 1480, par lequel il acceptoit cet arrangement.

Ibid. tom. 4. num. 136.

Dlugoss étoit présent à l'hommage que le Grand-Maître rendit à la Pologne, à Korczin, & n'en est pas plus exact pour cela dans le récit des événemens. Après avoir dit que le Grand-Maître remettroit au Roi Culm, Althaus & Strasbourg pour la St. Martin, il ajoute que pour racheter ces places, Casimir lui fit présent de 8000 florins;

Dlugoss. pag. 585.

mais quand on donne de l'argent pour racheter, on ne fait pas de présent; & d'ailleurs Casimir n'étoit pas en état d'en faire, puisque nous venons de voir qu'il prit un terme de plus d'un an, pour payer en deux fois la somme modique de 3000 florins de Hongrie. D'un autre côté, Dlugoss nous apprend encore que le Roi n'ayant pu payer le peu de troupes étrangeres qu'il avoit levées, pour attaquer la Warmie, les soldats s'étoient débandés, & avoient commis des excès dont le détail fait horreur. On peut conclure de-là que les Polonois n'ayant pas d'argent, & paroissant encore dégoûtés de faire la guerre en Prusse, l'Ordre auroit pu réussir dans ses projets, si le Roi de Hongrie avoit attaqué sérieusement la Pologne, & surtout s'il y avoit eu autant de succès qu'il en eut contre les Turcs; car ses Généraux remporterent une victoire célebre sur les Infideles, peu de jours après que le Grand-Maître eut rendu hommage au Roi. Telles furent les suites des premieres démarches que fit l'Ordre Teutonique, pour recouvrer des provinces & l'indépendance qu'il n'auroit jamais perdues, s'il n'avoit eu des voisins jaloux, qui ne s'étoient jamais fait un scrupule d'employer indifférem-

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

Pag. 586.

Dlugoss, pag. 587.

ment tous les moyens de parvenir à leurs fins (1).

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

Schutz. p. 627 & seq.

Le Grand-Maître passa le reste de sa vie en paix avec les Puissances; mais il n'en fut pas de même à l'égard de ses voisins, les habitans de la Prusse Royale, avec lesquels il eut des difficultés continuelles, qui ne produisirent cependant aucun éclat. On se plaignoit de la qualité de la monnoie que l'Ordre avoit fait frapper, & qui devoit avoir cours par toute la Prusse, ainsi que de certains impôts qui gênoient le commerce: & le Grand-Maître, de son côté, se plaignoit vivement sur-tout des Dantzigois, qui avoient établi une communauté ou un corps de métier pour travailler l'ambre jaune, qu'on récueille principalement sur les côtes de la Sambie. Il soutenoit que ce nouvel établissement étoit con-

(1) Nous ne croyons pas devoir nous arrêter à prouver l'absurdité de ce que raconte Dlugoss, *pag. 585 & 586*, en disant que le Grand-Maître avoit juré qu'il se laisseroit plutôt écorcher & couper en morceaux, que de rendre hommage au Roi; & ajoutant peu après que la beauté du spectacle de la cérémonie de l'hommage avoit répandu un air de joie sur le visage de ce Prince. Heureusement nous sommes parvenus à la fin de l'ouvrage de cet écrivain fabuleux, auquel nous croyons devoir consacrer un article particulier; mais nous le renvoyons à la fin du regne de ce Grand-Maître, afin de ne pas interrompre la narration.

traire à la paix perpétuelle, & n'étoit propre qu'à favoriser les voleurs, qui venoient enlever l'ambre dans ses domaines; mais les Dantzigois prétendoient que, depuis quelque tems, ils recueilloient l'ambre dans le district de l'Abbaye d'Oliva, & que la mer en jettoit sur leurs côtes.

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

La Prusse étant le pays où l'on recueille le plus d'ambre jaune, il ne sera pas hors de propos de parler de cette production qui étoit alors un objet considérable de commerce. L'ambre jaune ou succin est une substance dure, plus ou moins transparente, quelquefois blanchâtre ou rousse, mais communément jaune ou citrine : lorsqu'elle est frottée, elle devient électrique & attire les pailles & autres corps minces : l'ambre jaune se fond sur le feu, s'enflamme & se dissoud dans l'esprit de vin. Plusieurs écrivains Prussiens ont fait des recherches sur son origine, que les naturalistes pourront apprécier : mais nous nous contenterons d'observer que cette production, qui est une substance bitumineuse, & peut-être aussi végétale, est primitivement liquide, & qu'elle n'acquiert sa solidité que par le laps du tems, ou par le froid qui en resserre les parties, au point de la rendre susceptible du poli

De l'ambre jaune qu'on recueille en Prusse.

XXXII. MARTIN TRUCHSÉS. de l'agathe : en effet si cette matiere, n'étoit pas fluide dans son principe, d'où viendroient les feuilles, les mouches, les araignées, les fourmis, les grenouilles & même les reptiles qu'on a rencontrés dans l'intérieur du succin (1). Les écrivains Prussiens rapportent à ce sujet une anecdote remarquable. Du tems du Grand-Maitre Luther de Brunswick, un Frere de l'Ordre qui avoit l'intendance de la pêche du succin à Lochstet, cherchoit depuis long-tems à découvrir l'origine & la nature de cette substance. Un jour qu'on avoit trouvé une masse de bitume, qui étoit encore assez molle pour y faire entrer aisément un corps étranger, il y inséra un billet qui portoit en substance, que l'an 1332, Frere Herman d'Arsenberg, Intendant

Schutz. p. 103.

(1) Martial nous apprend par ces beaux vers qu'on y a trouvé une vipere.

Flentibus Heliadum ramis dum vipera serpit,
fluxit in obstantem succina gutta feram.
Quæ dum miratur pingui se rore teneri,
concreto riguit vincta repente gelu.
Ne tibi regali placeas, Cleopatra sepulchro,
vipera si tumulo nobiliore jacet.

Lib. IV. Epigr. 59.

Le Systeme de Martial & d'autres anciens sur l'origine du succin, n'étant adopté aujourd'hui de personne, il est inutile de le réfuter.

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

de la pêche du ſuccin à Lochſtet, voulant faire une expérience, avoit jetté à la mer, cette maſſe qui avoit été tirée d'une montagne de ſable, afin que ceux qui la retrouveroient dans la ſuite, puſſent juger ſi elle étoit changée en ambre jaune ou ſuccin. Cette maſſe fut effectivement repêchée en 1498, mais malheureuſement ceux qui nous ont conſervé cette anecdote, n'ont pas dit ſi elle avoit acquis toutes les qualités du ſuccin, ce qui eſt aſſez vraiſemblable.

Valmont de Bomare. Dict. d'hiſt. nat.

On trouve de l'ambre jaune ou ſuccin foſſile en Pruſſe, en Poméranie, dans pluſieurs contrées de l'Allemagne ſeptentrionale, en Suede, en Danemarck, & même dans quelques montagnes de la Provence : mais le plus beau ſuccin vient de la Pruſſe, & c'eſt même preſque le ſeul qui ſoit dans le commerce : le droit de le pêcher & de le tirer de la terre appartient au Souverain. C'eſt principalement dans la *Nerung*, cette langue de terre ſi étroite qui ſépare le golphe nommé *Friſch-haf* de la grande mer, qu'on trouve du ſuccin foſſile en Pruſſe; mais la plus grande quantité ſe pêche au fond de la mer, ſur les côtés de la Sambie. Comme il eſt aſſez vraiſemblable qu'il y a

XXXII. MARTIN TRUCHSÉS.

des feux souterrains sur cette côte, puisqu'on y rencontre quelquefois des veines d'alun, de vitriol & de soufre, on peut conjecturer que la matiere quelconque de l'ambre ou succin, est élaborée par le feu & poussée par son activité en masses de différentes grandeurs, à la superficie de la terre sur les côtes, ou bien au fond de la mer. Schutz rapporte diverses choses qui paroissent favoriser ce Systême. Selon lui, non-seulement des pêcheurs, mais des personnes éclairées, ont souvent vu pendant la nuit & même en plein jour, au fond de la mer, une matiere lumineuse qui leur paroissoit du bitume ou du soufre enflammé : il ajoute qu'un jour des pêcheurs lierent plusieurs perches l'une au bout de l'autre, pour atteindre à ce dépôt lumineux, & qu'ils en ramenerent une matiere visqueuse, qui s'étoit attachée au bout de la perche. Si ces détails sont vrais, il faut supposer que cette substance contient du naphte ou pétrole, qui est une espece de bitume fluide, & qu'on croit avoir été la base inflammable du feu grégeois. Quoi qu'il en soit, on ne peut disconvenir que l'ambre jaune ne se forme au fond de la mer aussi-bien que dans la terre, ou qu'il y est poussé par un agent quel-

Pag. 103.

conque, puisqu'on y en trouve plus abondamment que sur les côtes : & si quelques-uns des morceaux que l'on pêche se trouvent contenir des végétaux ou des animaux qui ne vivent que sur la terre, ce qui est cependant assez rare, on peut croire qu'ils ont été entraînés avec les débris des terreins que la mer ronge quelquefois dans sa fureur.

C'est dans le gros tems qu'on recueille le succin, ce qui en rend la pêche fort difficile. Sur les côtes de la Sambie il y a sept anses ou bayes qui sont principalement favorables pour cette pêche; mais pour espérer d'en trouver, il faut que la mer ait été agitée pendant une couple de jours par le vent favorable qui amene le succin, & que l'eau ait été remuée profondément pour dégager les morceaux qui étoient couverts de sable. Lorsque la mer est agitée par un vent favorable, ce que les habitans voisins connoissent parfaitement, ils courent à l'anse qui se trouve sur sa direction; il seroit inutile de chercher dans les autres. Si la tempête est trop forte, & qu'ils croient que le même vent se soutiendra pendant quelque tems, ils laissent un peu appaiser la fureur des flots, mais quelque orageuse qu'elle soit, s'ils craignent un changement de

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

vent, ils entrent avec intrépidité dans l'eau. Quelques-uns sont absolument nuds, fusse au fort de l'hiver ; mais la plupart conservent de légers vêtemens qui ne leur sont pas d'une grande utilité. Chaque pêcheur est armé d'un filet attaché à un cercle d'une aune de largeur, & emmanché d'une longue perche ; ils poussent ce filet devant eux en le faisant glisser sur le sable pour ramasser les morceaux d'ambre, & il leur est encore utile, en ce qu'il leur sert de point d'appui pour ne pas être renversés par les vagues. Communément ils vont de compagnie, & quelquefois au nombre de 50 ou plus ; & selon toute apparence ils se tiennent plus serrés à mesure que la mer est plus forte. Souvent ils disparoissent à la vue de ceux qui sont sur le rivage : lorsqu'il vient une grosse vague, ils s'appuient fortement sur le manche de leur filet & se courbent pour la laisser passer ; alors ils font quelques pas, jusqu'à ce qu'ils soient contraints de s'arrêter encore pour une auautre vague : comme ils sont appuyés sur le manche du filet qu'ils poussent devant eux, ils ne craignent pas le retour des flots qui reviennent du côté des dunes. L'eau est si peu profonde sur les côtés de la Sambie, que ces pêcheurs,

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

qui connoissent parfaitement le local, vont quelquefois jusqu'à la distance d'un mille d'Allemagne dans la mer : cependant la profondeur de l'eau n'est pas égale ; on trouve alternativement des élévations & des enfoncemens qui ont quelques pieds d'eau de plus ; ils les connoissent, il les traversent, & c'est ordinairement dans ces creux qu'ils font le meilleurs captures. Au retour ces misérables trouvent leurs femmes & leurs enfans sur le rivage, qui ont eu soin d'y allumer du feu, elles les enveloppent de pelisses, & ne négligent rien pour les réchauffer ; dans plusieurs endroits il y a des cabanes dressées sur le rivage où on fait du feu pour rechauffer les pêcheurs. Pendant qu'ils se reposent les femmes & les enfans démêlent les morceaux d'ambre des herbes marines dont ils sont souvent enveloppés, & on leur donne pour tout paiement, autant de sel propre à la salaison du poisson, qu'ils ont rapporté d'ambre. Telle étoit la maniere de pêcher l'ambre du tems de Schütz, c'est-à-dire, à la fin du seizieme siecle, & telle étoit la chétive récompense qu'on donnoit aux hommes qui s'exposoient à un si grand danger pour l'aller chercher.

L'ambre jaune ou succin étoit extrê-

XXXII. MARTIN TRUCHSÉS.

mement recherché dans le tems du luxe & de la magnificence des Romains : une petite figure de ſuccin, dit Pline, étoit d'un plus haut prix qu'un homme vivant : & Tacite indique qu'ils le tiroient de la Pruſſe, le ſeul endroit où les habitans, qu'il nomme *Æſtii*, l'allaſſent pêcher au fond de la mer. L'Ambre continua d'être fort eſtimé juſqu'à ce que l'Amérique ait fourni plus abondamment des pierreries à notre luxe ; on en faiſoit des pommes de canne, des boîtes, des vaſes, des petites figures, des braſſelets, des colliers & d'autres ornemens. Aujourd'hui on ne voit plus d'ambre ; ce n'eſt qu'en Perſe, à la Chine, en Turquie, & chez les Sauvages, qu'il eſt regardé comme quelque choſe de précieux. Gratiani, auteur de la vie du Cardinal Commendon, attribue en partie à l'établiſſement du luthéraniſme, le grand diſcrédit où eſt tombé l'ambre jaune; parce qu'avant cette époque les Pruſſiens en faiſoient beaucoup de figures du Sauveur & des Saints, ainſi que des chapelets. Malgré le peu d'uſage qu'on fait aujourd'hui de cette production, Mr. Buſching eſtimoit, avant que les deux Pruſſes fuſſent réunies, que la pêche, ou l'extraction de l'ambre rapportoit encore annuellement, en-

Natur. Hiſt. lib. 37. c. 3.

De morib. Germ. in fine libri.

Lib. 2. cap. 12. p. 163.

Géograph.

viron 26000 écus au trésor royal. On peut juger d'après ce que nous venons de dire, que l'ambre étoit un objet de commerce très-important & d'un très-grand rapport du tems de l'Ordre Teutonique : ainsi nous ne pouvions nous dispenser d'entrer dans quelques détails sur cette matiere, puisque nous écrivons en partie l'Histoire de la Prusse en même tems que celle de l'Ordre; & nous n'avons pas cru pouvoir les mieux placer que dans cet endroit, parce que cette digression n'interrompt le récit d'aucun événement intéressant.

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

Les années qui suivirent l'accommodement forcé entre l'Ordre & la Pologne, n'offrent en effet aucune particularité digne de l'histoire. L'Ordre & les habitans de la Prusse Royale ne cesserent de contester sur les objets qui les divisoient. Ce fut en vain qu'on voulut s'en remettre à l'arbitrage du Roi de Pologne, cette démarche ne produisit rien, on continua à disputer, sans cependant en venir à une rupture; ensorte que si l'on considere les tems précédens, on peut dire que la Prusse jouissoit alors d'une espece de tranquillité : mais il n'en étoit pas de même de la Livonie, dont nous n'avons pas parlé

depuis long-tems ; ainsi nous allons reprendre les choses de plus haut.

XXXII. MARTIN TRUCHSÉS.

Mort du Maître de Livonie.

Gadebusch. pag. 186.

Jean Mengden, dit Osthof, Maître de Livonie, qui avoit rendu de si grands services aux Chevaliers de Prusse pendant la grande guerre, étoit mort en 1469. Nous avons rapporté en son lieu (1) les difficultés qu'il avoit eues avec l'Archevêque Sylvestre, qui, de Chancelier du Grand-Maître Conrard d'Erlichshausen, étoit monté sur le siége de Riga, par la protection de ce Prince. Nous avons vu l'ingratitude, ainsi que la mauvaise foi de ce Prélat, & il ne sera pas inutile de répéter, qu'après avoir fait en 1452, un traité à Kirchholm, confirmé par le Pape, par lequel il reconnoissoit que le Maître de Livonie avoit un droit égal au sien sur la ville de Riga, il voulut annuller ce traité de sa propre autorité, & que cependant, après des voies de fait les plus condamnables, il avoit renouvellé ledit traité à Wolmar en 1454. Depuis cette époque, l'Archevêque n'avoit cessé d'inquiéter l'Ordre, mais il ne paroît pas que cela ait occasionné de rupture ouverte. Sylvestre

Cod. Pol. tom. 5. pag. 136.

(1) A la fin du regne de Conrard d'Erlichshausen.

ayant

ayant engagé le Maître de Livonie à lui remettre certains actes pour être brûlés, il prétendit dans la suite que le traité de Kirchholm étoit du nombre, quoique l'Ordre l'eût toujours conservé, & s'en soit servi plusieurs fois pour faire valoir ses prétentions sur la ville de Riga. Sylvestre ne se contenta pas de persécuter Osthof pendant sa vie, il poussa l'animosité jusqu'après son décès. Ce Maître Provincial avoit donné le village de Bornsil & 2000 marcs pour avoir sa sépulture dans le chœur de la Cathédrale de Riga : à sa mort, l'Archevêque s'opposa à ce qu'il y fût inhumé, & n'ayant pas réussi, il s'en vengea en défendant qu'on mît une pierre sépulchrale sur son tombeau. Gebhardi prétend, dans son Histoire de Livonie, qu'Osthof étoit au lit de la mort lorsqu'il remit à l'Archevêque quelques papiers pour les brûler; & que celui-ci s'étant vanté que le traité de Kirchholm étoit du nombre, il entra dans une si grande colere, quand les Commandeurs lui en montrerent l'original, qu'il voulut se venger sur le cadavre du défunt Maître Provincial.

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

Gadeb. loc. cit.

En Allem. A Halle 1785. p. 455.

Jean Wolthus, dit Fersen (1), qui

Jean Wolthus, dit Fersen, lui succede.

(1) Il faut observer que non-seulement le nom

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS. Gadebusch.

lui succéda en 1470, eut un Magistère fort court : on le soupçonna, disent les historiens, d'avoir quelque intelligence avec le Grand-Duc de Russie, ce qui engagea les principaux Commandeurs à le faire arrêter à Helmet, pendant le carême de l'an 1471 : on le déclara déchu de sa dignité, & il fut enfermé dans une tour du château de Wenden, où il ne vécut pas long-tems. S'il est vrai, comme Arndt le prétend, que le témoignage de sa conscience lui fut un grand sujet de consolation, on doit en inférer qu'il avoit été soupçonné injustement. Le même historien rapporte que l'injuste violence qu'on fit à ce Maître Provincial, attira la colere de Dieu sur la Livonie, qui devint en effet le théâtre de plusieurs événemens très-malheureux.

Chr. Liv. pag. 152.

Bernard de Borg Maître de Livonie.

Gadeb. p. 189 & seq. Gebhardi. pag. 455 & seq.

L'élection de Bernard de Borg, qui eut lieu immédiatement après la déposition de Fersen, parut d'abord de bon augure ; puisque l'Archevêque Sylvestre témoigna qu'elle lui étoit agréable, & que dans une entrevue qu'il eut à Ron-

de Wolthus, mais encore beaucoup d'autres que l'on rencontre dans l'Histoire de la Livonie, qui ont la même terminaison, ne la tiennent que de la prononciation usitée dans ce pays-là, & que ces mêmes noms s'écrivoient en Allemagne avec un *a* comme *Wolthaus* au-lieu de *Wolthus*.

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

nebourg avec Borg, ils se promirent de vivre toujours en bonne amitié (1). Plusieurs autres entrevues se passerent encore assez bien : mais il n'en fut plus de même quand on vint à parler du traité de Kirchholm, que l'Archevêque prétendoit avoir annullé par un acte dont nous avons parlé en son lieu ; comme si une partie pouvoit rompre seule un engagement contracté de commun accord. Le Maître de Livonie prétendoit, au contraire, & avec raison, que le traité de Kirchholm conservoit toute sa force, & offrit de le montrer en original, muni des sceaux de l'Archevêque même & du Chapitre ; mais rien ne put abbattre l'opiniâtreté du Prélat, qui employoit tous les détours de la chicane pour soutenir ses prétentions. Au commencement de l'an 1472, l'Archevêque fit un accord ou traité d'union à Walk avec les Evêques de Derpt & d'Oesel, la Noblesse de la Harrie & de la Wirie, & les villes de Derpt, de Revel & de Riga, qui paroit fort extraordinaire, en ce que là Noblesse des deux districts

(1) Le nom de ce Maitre Provincial est écrit de diverses manieres : les deux plus usitées sont *Borch* & *Borg* ; nous avons cru devoir préférer la derniere pour la facilité de la prononciation. Gebhardi nous apprend, *pag.* 455, que la famille de ce Maître Provincial étoit du Comté de la Lippe.

XXXII. MARTIN TRUCHSÉS.

que nous venons de nommer, & la ville de Revel, y étoient entrées, quoiqu'elles fussent soumises à l'Ordre sans contestation : cependant le traité paroissoit n'avoir en vue que le bien public : il y étoit stipulé que les différends des confédérés, seroient terminés entre eux à l'amiable, & que les Chapitres conserveroient le droit d'élire leurs Evêques : on remarque que la ville de Riga fut la seule qui n'y apposa pas son sceau. Après plusieurs entrevues & des chicanes sans nombre, dans lesquelles l'Archevêque ne rougit pas d'employer les injures, on parut s'accommoder. Le Maître de Livonie fit un accord avec la ville de Riga qui lui rendit hommage; il renonça en sa faveur au traité de Kirchholm, pour autant qu'il la regardoit, & la ville lui rendit un certain privilége qui lui avoit été accordé par un de ses prédécesseurs.

Quoique cet accord eût été fait du consentement de l'Archevêque, ce turbulent Prélat ne perdit pas de tems pour écrire aux Evêques de la Livonie & aux habitans de Riga, de maniere à exciter de nouveaux troubles : & ces écrits envoyés à Riga, tomberent entre les mains du Maître de Livonie. L'Archevêque, craignant les suites de

XXXII.
MARTIN TRUCHSÉS.

cette découverte, eut une entrevue avec Borg au mois de juillet 1473, lui promit solemnellement de n'écrire ni à Rome, ni dans aucune autre Cour dans l'intervalle d'une année ; ce qui prouve qu'il avoit cherché à animer les étrangers contre l'Ordre, comme le dit Gebhardi ; & il fit d'ailleurs de si belles protestations au Maître de Livonie, que celui-ci supposant au Prélat une bonne foi qu'il n'avoit pas, assembla les troupes de la Livonie pour tâcher de reconquerir sur les Russes de Pleskow quelques domaines qu'ils lui avoient enlevés. L'Archevêque arma de son côté, apparemment sous prétexte d'aider le Maître de Livonie ; mais les menées sourdes du Prélat, qui vinrent à la connoissance de Borg, lui donnerent une juste défiance, qui lui fit différer ses projets contre les Russes. Le Maître de Livonie étant à Wenden & l'Archevêque à Ronnebourg, ils convinrent d'avoir une entrevue à Berkenbomen, & de s'y rendre chacun avec une escorte de 100 cavaliers, ce qui fut exécuté. Selon toute apparence les Etats étoient assemblés dans cette ville, puisqu'on choisit de part & d'autre un certain nombre de Gentilshommes pour médiateurs : par leur entremise on fit une tréve pour soixante

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

ans à toutes les difficultés, & l'on stipula encore particuliérement que l'Archevêque scelleroit un certain acte au sujet de la sépulture du Maître de Livonie Jean d'Osthof, pour laquelle nous avons vu qu'il y avoit eu du débat. Quoique Borg eût été trompé plusieurs fois par l'Archevêque, il crut enfin qu'il alloit être tranquille au moyen de cet accord; mais il ne tarda pas à reconnoître que Sylvestre l'avoit encore joué. Peu de tems après l'accord de Berkenbomen, le Prélat fit courir le bruit que le Maître de Livonie l'avoit forcé à y souscrire à main armée, & supposant que Borg avoit le dessein de l'opprimer ainsi que son Chapitre, il n'omit rien pour animer les Rois de Pologne & de Danemarck, les Lithuaniens, les Suédois, la ville de Lubeck, & les autres villes anséatiques, contre les Chevaliers de Livonie; & non-content de céla, il fit secrétement un traité offensif contre l'Ordre avec l'Evêque de Derpt, l'Abbé de Valkena & un grand nombre de Gentilshommes: mais une copie de cet acte clandestin, étant tombée entre les mains du Maître de Livonie, l'Archevêque fit d'inutiles efforts pour s'en disculper. A l'aide de la bonne harmonie qui régnoit alors entre l'Ordre &

les Lithuaniens, avec qui Borg venoit de faire un traité de limites, il ne lui avoit pas été difficile de connoître les menées sourdes du Prélat avec les étrangers. Borg, quoique poussé à bout par une conduite si singuliere, ne voulut pas encore employer la force, préférant de tâcher de ramener Sylvestre par la voie de la négociation : cependant il jugea que l'Archevêque ne voulant tenir aucun des traités qu'il avoit faits, puisqu'il rejettoit celui de Kirchholm, qu'il vouloit annuller, & qui annulloit dans le fait le dernier accord de Berkenbomen, & qu'il refusoit de sceller l'acte au sujet de la sépulture de Jean Osthof, il jugea, dis-je, qu'il n'avoit aucun droit de jouir des cessions qui lui avoient été faites par lesdits traités, & en conséquence il s'empara de quelques districts aux environs de Riga, qui auroient dû appartenir à l'Archevêque, en vertu du traité de Kirchholm, pour voir si par-là il ne le forceroit pas à tenir sa parole.

XXXII. MARTIN TRUCHSES. *Cod. Pol. tom. 5. pag. 143.*

Pendant ce tems l'Archevêque ne cessoit de solliciter à Rome, sans faire mention du traité de Kirchholm, par lequel il avoit reconnu que la moitié de Riga appartenoit à l'Ordre; il se plaignoit de ce que les habitans de cette

Difficultés avec l'Archevêque. *Gadebusch, pag. 198.*

LXXII. MARTIN TRUCHSÉS.

ville avoient rendu hommage au Maître Provincial, quoiqu'il leur eût enjoint lui-même de s'accommoder avec l'Ordre, & il pressoit vivement le Pape de confirmer une ancienne sentence de François Cardinal du titre de St. Marc, qui avoit adjugé Riga aux Archevêques ; sentence qui avoit été confirmée par les Papes Innocent VI, & Nicolas V, mais à laquelle Sylvestre avoit renoncé par le traité de Kirchholm. Le Pape usa de circonspection, & déclara qu'il n'avoit pas une connoissance suffisante de la valeur de ces allégués ; c'est pourquoi il autorisa, par une bulle du 6 décembre de l'an 1474, les Evêques de Derpt & de Vilna, ainsi que le Doyen de l'église d'Oesel, soit séparément, soit conjointement, à confirmer en son nom ladite sentence du Cardinal, s'ils trouvoient que les allégués de l'Archevêque fussent vrais. Comme l'Evêque de Derpt avoit fait récemment un traité offensif avec Sylvestre contre les Chevaliers de Livonie, on juge bien qu'il ne manqua pas d'approuver toutes ses raisons, & par conséquent de confirmer, au nom du Pape, l'ancienne sentence du Cardinal de St. Marc, & d'y joindre la peine d'excommunication : mais l'acte de confirmation de l'Evêque de Derpt

Cod. Pol. tom. 5. pag. 245.

Gebhardi. 8.

qui n'eſt pas parvenu juſqu'à nous, ne produiſit aucun effet, la ville de Riga ayant été la premiere à ne pas vouloir y obéir.

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

Le Maître de Livonie, outré de ce que l'Evêque de Derpt s'étoit ligué contre lui avec l'Archevêque, & peut-être plus encore de ce qu'il avoit pris ſur lui de confirmer l'ancienne ſentence qui excluoit l'Ordre de la poſſeſſion de Riga, réſolut de s'en venger : déja il marchoit ſur Derpt, lorſque les villes anſéatiques s'entremirent, & nommerent en 1476 quelques Commiſſaires pour arranger cette affaire; mais ceux-ci, après s'être donné des mouvemens inutiles, la renvoyerent à l'aſſemblée des Etats de la Livonie. Borg voulant enfin mettre en évidence la conduite que l'Archevêque tenoit à ſon égard, aſſembla les Etats à Wolmar en 1477, & pour réuſſir dans ſon projet, il n'eut qu'à montrer tous les actes & toutes les conventions que Sylveſtre avoit faits & ſcellés dans différentes occaſions, ainſi que les lettres qu'il avoit écrites de ſa main : les Etats indignés chargerent l'Evêque de Courlande de ſe rendre auprès de l'Archevêque, & de lui marquer leur étonnement. Le Prélat s'aheurtant à s'en tenir à une ancienne ſentence qu'il venoit de faire

Gadeb. p. 205.
Gebhardi. pag. 458 & ſeq.

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

confirmer ſous de faux allégués ; ne voulut rien entendre ; comme ſi cette ancienne ſentence n'avoit pas été rendue inutile par les traités poſtérieurs qu'il avoit faits lui-même, & qui avoient reçu toute la ſanction poſſible. Dans la perſuaſion où étoient les Etats, que l'Archevêque ne cherchoit qu'à gagner du tems pour attendre des ſecours étrangers, ils ne ceſſerent de lui envoyer des députations, qui ne firent qu'aigrir les eſprits par l'aheurtement de Sylveſtre, qui ne voulut rien entendre. Le Maître de Livonie indiqua une autre aſſemblée à Wolmar, où les Etats, auſſi bien que les Députés du Danemarck, de la Suéde & de la Hanſe, qui s'y étoient rendus comme médiateurs, l'engagerent à prendre patience pour éviter la guerre civile. L'Archevêque ne vint pas à cette aſſemblée, quoiqu'il l'eût promis. Cependant l'Evêque de Courlande, qui avoit été pris pour arbitre avec la nobleſſe, prononça en cette qualité une ſentence par laquelle il annulla le traité que l'Archevêque, l'Evêque de Derpt & quelques autres avoient fait contre l'Ordre, ordonnant au Maître de Livonie & à l'Archevêque de vivre en paix, mais leur permettant de pourſuivre leur procès à Rome.

Quoique les Députés de l'Archevêque eussent consenti à la publication de cette sentence, ils se hâterent de citer de nouveau le Maître de Livonie devant l'Evêque de Derpt, en vertu de ces anciens actes qui avoient été annullés par les postérieurs; & le Maître de Livonie en appella au Pape. L'Archevêque & le Prévôt de Riga, qui avoit été son Envoyé, se moquant de cet appel, ne voulurent pas se départir du traité d'alliance avec l'Evêque de Derpt, quoiqu'ils s'y fussent engagés de la maniere la plus solemnelle; & bientôt après, on vit par quelques lettres de l'Archevêque, qui furent ou interceptées ou remises au Maître de Livonie par ceux qui les avoient reçues, que le turbulent Prélat avoit envoyé des Députés, & mettoit tout en œuvre pour animer les Danois, les Suédois, les Polonois, les Lithuaniens & les Samogites contre l'Ordre, & les engager à porter leurs armes en Livonie. Non-content de cela, Sylvestre envoya des Députés à Riga pendant la semaine sainte pour mettre cette ville en interdit; ils y arriverent le mercredi saint : Borg instruit de l'objet de leur mission, les pria instamment d'en différer l'exécution jusqu'au vendredi, parce que, suivant l'usage de

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

l'Ordre, c'étoit le lendemain qu'il devoit recevoir la communion paschale avec ses Freres; mais les Députés, sans se soucier de ses représentations, afficherent pendant la nuit le décret de l'Archevêque, aux portes de l'église & du château, & en mirent une copie sur l'autel dont les Chevaliers devoient s'approcher pour faire leur pâque. Les Evêques de Derpt & d'Oesel, craignant que ce procédé ne lassât enfin la patience du Maître de Livonie, & n'attirât la guerre civile, s'employerent inutilement pour engager l'Archevêque à lever cet interdit; l'entêté vieillard se mit à fortifier son château, & envoya de l'argent en Suéde, apparemment pour en obtenir du secours. On ajoute qu'il disoit hautement qu'il étoit décidé à ne jamais tenir aucun accord qu'il pourroit faire avec l'Ordre. Son intention pouvoit être telle; mais on ne peut pas se persuader qu'il ait eu le front de s'en vanter ouvertement.

Le Maître de Livonie envoya à Rome la sentence arbitrale qui avoit été portée à Wolmar par l'Evêque de Courlande & les Etats, & demanda d'être relevé de l'excommunication, ce qu'il obtint : quant à l'Archevêque, il envoya des Députés en Suéde, en Danemarck &

en Lithuanie, pour faire les plus vives plaintes contre cette même sentence, qui avoit été portée de l'avis des Envoyés des deux premieres Puissances, & que ses Plénipotentiaires avoient si solemnellement promis d'observer. Au mois d'octobre de l'an 1477, on tint une assemblée des Etats à Walck, où l'Archevêque refusa de se rendre, donnant pour excuse qu'il avoit envoyé des Députés à Rome; mais ils étoient réellement partis pour la Suede, où ils ne négligeoient rien afin d'armer cette Puissance contre la Livonie. Pour surcroît de malheur, les Russes & les Tartares firent une irruption en Livonie au printemps de l'an 1478, dont ils emmenerent 2000 captifs, après avoir signalé leur fureur par les incendies & le carnage.

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

Cependant la ville de Riga souffroit aussi impatiemment que l'Ordre la confirmation que l'Evêque de Derpt avoit donnée, comme Commissaire du Pape, de l'ancienne sentence qui avoit été autrefois portée par le Cardinal de Saint-Marc; l'Evêque de Derpt, ligué avec l'Archevêque contre l'Ordre, étoit en même-tems juge & partie : ainsi la ville de Riga en appella au Pape. L'Archevêque méprisa cet appel, & excommu-

Prison & mort de l'Archevêque de Riga.

Gadebusch. pag. 215 & seq.

Gebhardi. pag. 459 & seq.

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

nia les personnes qui y avoient coopéré : ce qui engagea le Pape à remettre la connoissance de cette affaire au Cardinal-Evêque d'Albano. L'Archevêque, peu disposé à attendre la décision du Pape & du Cardinal, prit un autre moyen plus court, mais qui fut cause de sa perte : aidé de son Chapitre & d'une partie de ses vassaux, il fit en 1479 un traité offensif contre les Chevaliers de Livonie & la ville de Riga, avec Stéen-Sture, Administrateur de Suede, l'Archevêque d'Upsal, l'Evêque de Strengnes (1), & quelques-uns des principaux Sénateurs, par lequel il s'engageoit de laisser suivre à la Suede la moitié des biens de l'Archevêché qu'on pourroit conquérir, & qu'il prétendoit avoir été usurpés par l'Ordre : on stipula que les Livoniens dédommageroient les Suédois de toutes les pertes qu'ils pourroient faire, tout comme ceux-ci garantiroient les Livoniens qui les aideroient à faire la conquête de la Harrie & de la Wirie, c'est-à-dire, de l'Estonie, sur laquelle Sylvestre prétendoit que la Suede avoit des droits.

Si l'Archevêque s'étoit contenté de traiter avec les Suédois pour sa défense,

(1) Vraisemblablement de *Staffanger-Stavangrensis*.

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

l'Ordre n'auroit pas eu grande raiſon de s'en plaindre, mais il ne pouvoit pas voir du même œil que Sylveſtre engageât les Suédois à faire la conquête de l'Eſtonie, ſur laquelle la Suede ni l'Egliſe de Riga ne pouvoient avoir aucune prétention. Juſque-là le Maître de Livonie s'étoit bien conduit, & on peut même dire qu'il avoit eu beaucoup de patience, ſi l'on ajoute foi à la moitié de ce que diſent les hiſtoriens de la conduite de l'Archevêque, & dont nous n'avons rapporté que les principales particularités; mais Borg étant d'un caractere violent, l'exploſion devoit être d'autant plus terrible qu'il s'étoit retenu plus long-tems : auſſi dès qu'il eut connoiſſance de ce traité, il courut aux armes, prit 24 forteresſes de l'Archevêché, brûla celle de Schwanenbourg, & vint mettre le ſiége devant Kokenhaus, où l'Archevêque s'étoit retiré : quelque bonne que fût cette place, elle ne tint pas long-tems contre la fureur du Maître de Livonie ; le château fut brûlé, puiſqu'on dit que les archives & la bibliotheque périrent par les flammes. L'Archevêque étant ainſi au pouvoir de Borg, il le fit mettre en priſon, & fit rouer & écarteler un favori du Prélat. Simon de Borg, Evêque de Revel, & couſin du Maître

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

de Livonie, ayant été son guide & son conseil dans toute cette affaire, il le nomma Administrateur de l'Archevêché; & comme il falloit donner quelque couleur à un procédé si violent, le Maître de Livonie prétendit qu'il avoit dû arrêter l'Archevêque, tant parce que c'étoit un vieillard rentré en enfance, que parce qu'il étoit un Frere de l'Ordre, qu'il avoit le droit de punir, vu qu'il avoit contrevenu à son vœu d'obéissance, en se révoltant contre lui.

Cod. Pol. tom. 5. pag. 246 & seq.

Le Pape instruit de cet événement par le Chapitre, donna la plus terrible bulle d'excommunication qui ait peut-être jamais été conçue dans la Chancellerie de la Cour de Rome, contre le Maître & les Chevaliers de Livonie, contre Simon de Borg, Evêque de Revel, le Prévôt de la même église, & tous ceux qui avoient coopéré à cet événement; ordonnant de remettre l'Archevêque en liberté, & de restituer tous les biens de l'Archevêché six jours après l'insinuation. Ce seroit en vain qu'on voudroit juger par cette bulle de la conduite des Chevaliers de Livonie, non pour ce dernier événement, mais pour ceux qui sont antérieurs : le Pape y rapporte les plaintes que l'Eglise de Riga avoit eu lieu de faire contre l'Ordre dès l'origi-

gine, telles que les Agens de l'Archevêque & des Chanoines les avoient présentées, & il est de fait qu'ils avoient eu soin de n'avancer que ce qui étoit en leur faveur; car il n'y est pas fait mention du fameux traité de Kirchholm, de l'an 1452, par lequel l'Archevêque avoit reconnu que la moitié du domaine de Riga appartenoit à l'Ordre; traité qui avoit été confirmé par le Pape Nicolas V. On pourroit citer d'autres réticences, mais celle-là suffit pour montrer le peu de foi qu'on doit ajouter à ces plaintes. La bulle de Sixte IV, étant datée de Rome, le 19 août 1479, ne fut d'aucune utilité à l'Archevêque Sylvestre, qui étoit mort de chagrin dans sa prison le 12 du mois précédent (1).

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

La conduite de Sylvestre avoit beaucoup augmenté les troubles de la Livonie, & sa mort n'y ramena pas la paix. Soit que tous les Chanoines de Riga, ou seulement plusieurs d'entre eux, eus-

Étienne de Gruben Archevêque de Riga.

Arndt. p. 157 & seq. Gadebusch. pag. 217 & seq. Gebhardi. pag. 460 & seq.

(1) Qu'on juge par la maniere dont Sixte IV se conduisit dans cette occasion, s'il étoit disposé à se contenter d'une preuve vague de l'innocence du Grand-Maître de Richtenberg, qui doit avoir fait punir l'Evêque de Sambie, par le plus cruel des supplices, celui de la faim! On peut même assurer, d'après l'exemple de Borg, que si le Grand-Maître a fait arrêter l'Evêque de Sambie, cela n'a pu se faire qu'avec le consentement du Pape.

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

sent été gagnés par le Maître de Livonie, ou que de leur propre mouvement ils aient cherché à se donner un chef qui lui fut agréable, ils postulerent pour leur Archevêque Simon de Borg, Evêque de Revel, que le Maître de Livonie avoit nommé Administrateur de l'Eglise de Riga; mais le Pape, qui prétendoit donner un chef à cette Eglise, se hâta d'y nommer Etienne de Gruben, Evêque de Troja, au royaume de Naples. Gruben étoit chargé depuis quelque tems de la conduite des affaires de l'Archevêché à Rome, & les avoit traitées de maniere à s'attirer l'estime des Teutoniques; mais sa nomination, qui occasionnoit un schisme, ne pouvoit manquer de les rendre ses ennemis. Le Pape instruit des oppositions que Gruben trouvoit en Livonie, ordonna l'année suivante aux Evêques de Wladislau, de Derpt & d'Oesel, de le mettre en possession de l'Archevêché, & particuliérement de la ville de Riga, dont il leur enjoignoit d'exclure les Teutoniques. Cette bulle est du 31 juillet de l'an 1480.

Cod. Pol. tom. 5. pag. 153.

Pendant que la Livonie étoit déchirée par des divisions intestines, elle étoit menacée de grands dangers de la part de ses voisins. Iwan III, Grand-Duc de Moscow, qui sut affranchir sa na-

Arndt. Gadebusch. Gebhardi.

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

tion de l'eſpece d'eſclavage où les Tartares la retenoient depuis ſi long-tems, avoit conſidérablement augmenté ſes domaines, en réuniſſant les appanages & différentes Principautés qui ſe trouvoient dans le centre de ſes Etats. Le domaine & la ville même de Novogorod, célebre par ſon commerce, étoient récemment tombées entre ſes mains, & la Livonie avoit tout à craindre d'un voiſin ſi puiſſant & ſi ambitieux. Les Ruſſes avoient déja fait pluſieurs courſes en Livonie; & comme ils recommencerent encore en 1480, le Maître Provincial crut qu'il étoit tems de ſonger à s'en venger. Ayant aſſemblé toutes les forces du pays, qu'on fait monter mal-à-propos à 100,000 hommes, il entra en Ruſſie & fut mettre le ſiége devant Pleskow. Cette ville, diſent les hiſtoriens, pouvoit être aiſément forcée, mais Simon de Borg ayant voulu célébrer la meſſe avant l'attaque, cela donna lieu aux habitans de ſe mettre en défenſe; & comme l'Evêque de Derpt prit en même tems le parti de ſe retirer avec ſes troupes, le Maître de la Livonie fut obligé d'abandonner la partie, après avoir mis le feu au fauxbourg (1). Les Ruſſes

(1) Gadebuſch, *in not. pag. 218*, donne pluſieurs raiſons pour faire ſuſpecter la vérité de ce récit.

XXXII. MARTIN TRUCHSESS.

ne tarderent pas de revenir en Livonie, où ils firent de grands dégâts, & cette incursion ne fut pas la derniere. Dans l'une de ces expéditions qui, selon toute apparence, eut lieu, en 1480, ils prirent la ville de Fellin, qui appartenoit à l'Ordre. Iwan ayant agrandi ses Etats, avoit cherché à y introduire les arts : entre les artistes qu'il attira, on distinguoit un certain Aristoteli de Bologne ; les Russes fondirent du canon sous la direction de cet Italien, & l'on en fit usage pour la premiere fois au siége de Fellin, que Mr. Levesque marque en 1482.

Hist. de Russie tom. 2. pag. 358. *Arndt, p. 160.* *Gadebusch.* *Gebhardi.*

Pendant ce tems, le Pape & l'Empereur soutenoient vivement, l'un l'Archevêque de Riga, & l'autre le Maître de Livonie. Frédéric écrivit le 20 d'avril 1481, aux Rois de Pologne & de Danemarck, ainsi qu'aux Lithuaniens, pour les requérir, & ordonna aux Princes de l'Empire d'aider le Maître de Livonie, & de le maintenir dans la possession de biens de l'Archevêché, prétendant que les domaines de l'Eglise de Riga, étant fiefs de l'Empire, c'étoit à lui à y ramener le repos troublé par la mauvaise conduite des Archevêques. Deux jours après, l'Empereur donna l'investiture du temporel de l'Archevêché au

Maître de Livonie, & ordonna à la ville de Riga de lui obéir, ſous peine d'une amende de 100 marcs d'or. Ce diplôme fut publié à Wenden le 13 novembre, par Simon de Borg, Evêque de Revel, qui prenoit encore la qualité de poſtulé à l'Archevêché de Riga. Le Pape, de ſon côté, adreſſa un bref en date du 11 ſeptembre à la ville de Riga, pour lui défendre d'obéir au Maître de Livonie, qui étoit excommunié, & lui ordonner de reconnoître l'Archevêque Etienne pour ſon unique Maître; & il défendit en même tems aux Livoniens, ſous peine d'excommunication, de donner aucun ſecours au Maître des Chevaliers Teutoniques. Sixte IV ayant un grand déſir de ſoutenir l'Archêveque Etienne, écrivit le 25 de juin 1482 à l'Empereur, pour l'engager à annuller l'inveſtiture qu'il avoit donnée au Maître de Livonie, des biens de l'Archevêché, alléguant que les Teutoniques lui en avoient impoſé. Comme il avoit nommé Etienne ſon Légat *a latere*, il lui adreſſa trois brefs en cette qualité, le 14 juillet ſuivant : par le premier, il le nommoit Collecteur des deniers qu'on levoit en Livonie pour l'Egliſe Romaine; par le ſecond, il l'autoriſoit à demander un ſubſide aux Evêques & au

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

Cod. Pol. tom. 5. pag. 154 & ſeq.

XXXII. MARTIN TRUCHSÉS.

Clergé, afin de pouvoir recouvrer les biens de son Eglise; & par le troisieme, il le nommoit Commissaire, pour veiller & prendre des mesures, afin de préserver la Livonie des attaques des Russes.

Mort de l'Archevêque Etienne.

La ville de Riga, qui avoit tenu pendant quelque tems le parti de l'Ordre, l'avoit abandonné pour prendre celui de l'Archevêque Etienne, après avoir vu la bulle que le Pape avoit donnée le 11 septembre de l'an 1481. Comme les hostilités avoient recommencé, Borg jugea à propos de faire une tréve pour deux ans avec cette ville puissante, pendant le carême de l'an 1482 : cet accord fut suivi d'un autre plus ample qui eut lieu au mois de Juin suivant, mais il ne ramena pas la tranquillité; car dans une assemblée que le Maître de Livonie convoqua cette même année dans le village de Wemel, près de Karkus, on y fit de vives plaintes tant contre les Evêques & le Clergé, que contre les Chevaliers Teutoniques & d'autres classes de citoyens. Pour mettre un frein à ces désordres, on fit quelques réglemens dont les historiens n'ont pas conservé les détails, & l'on convint que, si quelque partie intéressée refusoit de s'y soumettre, tous

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

les autres états contribueroient aux frais d'une Ambassade qu'on enverroit au Pape, à l'Empereur & au Grand-Maître de l'Ordre, pour demander leur protection. Cet arrangement fut encore insuffisant pour rétablir le calme; les Teutoniques, qui s'étoient accommodés avec les habitans de Riga, ne voulant pas souffrir que l'Archevêque Etienne vînt dans cette ville. Le Prélat s'y rendit cependant, malgré la défense qu'il en avoit reçue, & il en fut éloigné par la garnison du château. Quelques historiens prétendent que les soldats en garnison dans le château se saisirent de l'Archevêque par ordre du Maître de Livonie, lui banderent les yeux, & le mirent sur une jument, le visage tourné vers la queue qu'on lui faisoit tenir en main, au-lieu de bride, & qu'ils le conduisirent ainsi ignominieusement hors des portes; après quoi ils ravagerent le peu de domaines qui lui restoient, & le réduisirent par-là à l'état de pauvreté, ce qui le fit mourir de chagrin le 22 décembre de 1483. Gadebusch & Gebhardi ont adopté ce récit qu'Arndt révoque en doute, & il semble qu'il a raison; car cet événement auroit été trop remarquable & trop criant pour avoir échappé à la connoissance de Krantz, qui ne l'auroit certainement

Wandal. lib. 13. cap. 41.

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

pas dissimulé; ainsi le témoignage négatif qu'on peut tirer de cet historien est d'un grand poids : d'ailleurs quand l'Ordre se seroit obstiné à ne pas regarder Etienne comme Archevêque de Riga, ce qu'on ignore, parce qu'on ne sait pas si Simon de Borg avoit persévéré dans ses prétentions jusqu'à cette époque, il auroit toujours dû le reconnoître comme Légat du St.-Siége; & s'il avoit traité aussi ignominieusement un représentant du Pape, on ne peut pas douter que celui-ci n'auroit sévi d'une maniere aussi terrible contre le Maître de Livonie, qu'il l'avoit fait à l'occasion de la détention de l'Archevêque Sylvestre : mais loin de rencontrer rien de semblable dans les Annales de la Livonie, nous verrons au contraire que le Pape donna un successeur à Etienne à la recommandation du Maître Provincial. Quoi qu'il en soit, on ne peut guere douter que le chagrin n'ait avancé les jours d'Etienne de Gruben, Archevêque de Riga, qui termina sa carriere, comme nous l'avons dit, le 22 décembre de l'an 1483.

Michel Hildebrand lui succede.

Arndt. Gadebusch. Gebhardi.

Après la mort d'Etienne, Henri Héligenfeld, Prévôt de la Cathédrale de Riga, prit les armes & s'empara de plusieurs châteaux de l'Ordre, tandis que les Evêques faisoient des arrangemens avec

avec le Maître de Livonie, pour que l'on restât tranquille jusqu'à l'élection d'un nouvel Archevêque. Elle ne tarda pas d'arriver : les Chanoines de Riga postulerent Henri Comte de Schwartzbourg, frere de Henri Archevêque de Brême & Evêque de Munster, & lui envoyerent une députation pour le presser d'accepter cette dignité : mais le Comte, qui n'ignoroit pas combien cette place étoit orageuse, ne se hâta point de se rendre à leurs voeux ; & comme il y avoit divers obstacles qui empêchoient les Chanoines d'envoyer à Rome, pour demander la confirmation de Henri, le Maître de Livonie eut le tems de faire d'autres dispositions qui étoient plus convenables à ses vues. Borg jetta les yeux sur Michel Hildebrand, natif de Revel, & Chanoine de la Cathédrale de la même ville ; il avoit été un des collecteurs des deniers de la Chambre apostolique en Livonie jusqu'en 1482, que le Pape avoit donné cette commission à l'Archevêque Etienne. Michel fut envoyé à Rome par le Maître de Livonie, muni des recommandations de divers Princes de l'Empire : elles produisirent tout l'effet qu'on pouvoit désirer ; car Sixte IV nomma Michel Archevêque de Riga, & notifia cette nomination au Chapitre

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

Cod. Pol. tom. 5. pag. 155.

Ibid. pag. 159.

XXXII. MARTIN TRUCHSÉS.

par un bref du 4 juin de l'an 1484. Il est remarquable que le Pape dit expressément dans le bref que les Chanoines de Riga étoient de l'Ordre Teutonique, ce qui sembloit devoir terminer une querelle qui avoit si souvent recommencé.

Les habitans de Riga, animés apparemment par le succès qu'avoit eu le Prévôt de la Cathédrale, attaquerent le château des Teutoniques, sous prétexte qu'il étoit trop près de la ville ; & quoiqu'ils y employassent du gros canon, ils ne purent l'emporter. Réduits à l'affamer, ils voulurent en hâter la reddition, en jettant dans la place, avec des machines, toutes sortes d'ordures & de charognes, dans l'espérance que l'infection contribueroit à faire périr la brave garnison, qu'ils ne pouvoient forcer par les armes. Les Teutoniques se défendirent jusqu'à la derniere extremité; plusieurs moururent de faim, & les autres accablés de dangereuses maladies & à la veille de périr faute de nourriture, furent contraints de se rendre pour avoir la vie sauve. Les habitans de Riga démolirent le château de fond en comble, & encouragés par ce succès, ils furent attaquer Dunamunde, qu'ils prirent & démolirent également. Enorgueillis de

XXXII. MARTIN TRUCHSÉS.

leur victoire, ils envoyerent des pierres & du ciment de ces deux forteresses à leurs correspondans de Lubeck, comme une marque de leur triomphe.

Peu de tems après l'Archevêque Michel fit son entrée à Riga, & déplut aux habitans de cette ville, parce qu'il étoit en habit de l'Ordre. Cependant les Evêques de Derpt, d'Oesel & de Courlande, prévoyant que cette guerre civile n'attireroit que des malheurs, se réunirent pour ménager un accommodement entre l'Ordre & la ville de Riga : ce fut avec Jean de Fréitag de Loringhof, Commandeur de Révei, que Borg avoit nommé son Stathalter ou son Lieutenant, qu'ils traiterent. On fit effectivement un accord provisionnel entre l'Ordre, la ville & le Prévôt de Riga, mais qui étoit bien éloigné de terminer les difficultés. Les sujets de l'Archevêché, ou plutôt les Chanoines, poursuivant leurs affaires à Rome, obtinrent en 1485, un décret d'excommunication contre le Maître de Livonie, qui fut publié dans l'église de Riga; ce qui donne lieu de croire qu'il avoit été rélevé de l'excommunication précédente. Les hostilités récommencerent en même tems entre l'Ordre & la ville de Riga, qui réçut, pendant l'automne, un secours de Sué-

dois qui ne lui fut pas d'une grande utilité. Loccenius rapporte, dans son Histoire de Suéde, que le secours que les Suédois envoyerent à ceux de Riga, donna occasion aux Russes d'attaquer la Livonie & la Finlande; mais il se trompe pour ce qui regarde la Livonie : les Russes n'avoient pas besoin de prétextes; ils étoient en possession depuis quelque tems de ravager cette province, & venoient encore de dévaster récemment les environs de Derpt; ce que nous apprenons par une lettre pleine de reproches que le Pape Innocent VIII écrivit, le 21 Mai de l'an 1485, à Iwan, Grand-Duc de Moskow.

XXXII. MARTIN TRUCHSÉS.

Lib. 5. pag. 161.

Raynald. ad an. 1485. num. 16.

Le Maître de Livonie est déposé.

Gadeb. p. 233.

Quoique les Chevaliers de Prusse ne se mêlassent pas directement des affaires de la Livonie, le Grand-Maître ne laissoit pas de lui procurer tous les secours qui dépendoient de lui. En 1486, il écrivit aux députés des villes de Vandalie, qui étoient assemblés à Lubeck, pour les détourner de donner du secours à la ville & au Chapitre de Riga, & leur envoya en même tems un rescrit de l'Empereur, qui le leur défendoit sérieusement : mais les ordres de l'Empereur ne produisirent pas plus d'effet que les sollicitations du Grand-Maître, puisque les villes conclurent un traité avec la

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

Suéde contre leurs ennemis communs, parmi lesquels les Chevaliers de Livonie étoient comptés. Les principaux Commandeurs voyant l'orage grossir, & craignant les effets funestes qu'il pouvoit produire, jugerent à propos de le conjurer, en se donnant un chef plus modéré que Borg ne l'avoit été, depuis que l'Archevêque Sylvestre l'avoit poussé à bout. A cet effet ils se rendirent à Wenden, résidence du Maître Provincial, & au lieu d'aller droit au château, ils tinrent conseil dans une maison de la ville, pour concerter la maniere dont ils exécuteroient leur projet; après quoi ils se rendirent à pied au château. Bernard de Borg, ne se doutant de rien, leur témoigna sa surprise d'une démarche si extraordinaire; mais ils lui répondirent simplement qu'ils avoient quelque chose d'important à lui communiquer, & demanderent d'entrer dans la place du conseil. Lorsque chacun fut assis à son rang, l'ancien prit la parole, & déclara au Maître de Livonie, que les Commandeurs le demettoient de sa dignité, & qu'ainsi il n'avoit qu'à quitter sa place, afin que Jean de Loringhof, qu'ils élisoient pour le remplacer, pût l'occuper. Bernard de Borg, frappé d'étonnement, ne fit aucune résistance, & se contenta

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

de demander la ville de Marienbourg pour sa retraite ; ce qui lui fut accordé. Pour Simon de Borg, Evêque de Rével, son cousin, & qui avoit été son conseil, il n'eut rien de plus pressé que de partir de Wenden. Voilà comme Krantz raconte cet événement : mais il se trompe sur les époques ; puisqu'il le marque avant la mort de l'Archevêque Etienne, qui étoit arrivée près de trois ans auparavant.

Wandal. lib. 13. cap. 41.

Pag. 153. in not.

Bernard de Borg est dépeint, dans l'histoire, comme un tyran, dit Arndt, & il n'entreprend pas de justifier toutes ses actions ; mais il fait remarquer qu'il s'est trouvé dans des circonstances propres à faire perdre patience à l'homme le plus modéré : si l'on avoit de bons mémoires sur les Maîtres de Livonie, ajoute cet historien, on trouveroit souvent qu'ils ont été tout autres qu'on ne les dépeint communément. Cette réflexion est juste. On doit avouer que Borg s'est conduit avec une violence condamnable depuis sa rupture avec l'Archevêque Sylvestre ; mais on sera obligé de convenir que jusqu'à cette époque il avoit montré beaucoup de modération. On pourroit même demander qui avoit été le plus blâmable, ou de Sylvestre ou de Borg, en convenant

que les torts du premier ne peuvent entiérement excuſer ceux du ſecond ? D'ailleurs ces torts ſont-ils bien avérés ? Une partie eſt prouvée par les bulles dont nous avons rendu compte, & l'empriſonnement de l'Archevêque eſt inconteſtable ; mais en ſéviſſant contre le Maître de Livonie, Sixte IV étoit-il bien inſtruit des motifs qui l'avoient fait agir, & qui pouvoient peut-être ſervir à l'excuſer ? Etoit-il dépouillé de toute prévention ? On ne peut pas le croire ; car il eſt certain, par la bulle même d'excommunication, que le Pape n'avoit agi que ſuivant l'impulſion des Chanoines de Riga, ſans rien examiner ; puiſque cette bulle commence par un précis de tout ce qui s'étoit prétenduement paſſé en Livonie depuis l'entrée de l'Ordre, & qu'il n'y eſt pas fait mention du traité de Kirchholm, qui donnoit un droit inconteſtable au Maître de Livonie ſur la ville de Riga : obſervation que nous avons déja faite, & que nous croyons pouvoir répéter. Simon de Borg, Evêque de Rével, avoit été auſſi maltraité par le Pape que le Maître de Livonie : il n'avoit ceſſé de guider ſon couſin juſqu'à la fin, & il avoit ſoutenu longtems ſa nomination à l'Archevêché de Riga, contre les diſpoſitions du Pape.

XXXII. MARTIN TRUCHSÉS.

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

Cependant Simon, qui devoit être aussi coupable que le Maître de Livonie, & qui pouvoit même l'être davantage en sa qualité d'Evêque, ne parut probablement pas tel aux yeux d'Innocent VIII, successeur de Sixte IV, puisque le 21 de Mai de l'an 1488, il le nomma son Légat *a Latere* en Prusse, en Livonie, en Lithuanie, en Suéde & en Norwege : ainsi on peut croire que si Bernard de Borg avoit encore gouverné les Etats de l'Ordre en Livonie, à cette époque, il auroit été jugé plus favorablement par Innocent VIII, qu'il ne l'avoit été par son prédécesseur. Quelque horrible que soit le tableau que les écrivains Livoniens nous ont tracé des Maîtres de cette province, ils ne sont pas plus mal traités que les Grands-Maîtres ne l'ont été par les historiens Polonois & Prussiens, & nous osons nous flatter qu'à l'aide des chartres que nous avons employées, l'histoire de ces derniers, est en grande partie purgée des calomnies dont on les avoit noircis. Il en seroit probablement de même de l'histoire des Chevaliers de Livonie, si on avoit autant de secours. Il est vrai qu'on trouve un grand nombre de chartres dans le cinquieme tome du Code diplomatique de Pologne; mais il en manque beau-

Raynald. ad an. 1488. num. 18.

coup qu'on ne peut plus espérer de rencontrer. L'incendie du château & des archives de Kokenhaus en 1479, celui qui réduisit en cendres, l'an 1532, une grande partie des documens & des priviléges de la Bourgeoisie de Riga, & d'autres événemens du même genre, qui arriverent, quand les Russes s'emparerent de la Livonie, après l'avoir entiérement ravagée, nous ôtent l'espoir de retrouver tous les monumens qui pourroient éclaircir cette histoire.

XXXII. MARTIN TRUCHSÉS.

Arndt. p. 199.

L'élection de Jean Freitag de Loringhof, qui avoit eu lieu en 1486, le jour même de la déposition de Bernard de Borg, ne rendit pas la paix à la Livonie, quoique ce Maître Provincial fût d'un caractere plus modéré que son prédécesseur. D'abord après sa nomination Freitag fit un accord avec la ville de Riga, qui n'eut cependant pas de suite, parce qu'il exigeoit que les habitans renvoyassent les troupes Suédoises qui étoient venues à leur secours, & qu'ils s'obstinerent à les garder (1). La guerre re-

Freitag de Loringhof le remplace.

Arndt. p. 263 & seq. Gadebusch. pag. 235. & seq. Gebhardi. pag. 465 & seq.

(1) La déposition de Bernard de Borg, & l'élection de Freitag, avoient eu lieu au commencement de l'an 1486, puisque cet accord avec la ville de Riga fut fait à Blumenthal, le mardi d'après le dimanche *Judica*, & par conséquent le 14 de mars de la même année.

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

commença en 1487, & le début en fut fâcheux pour les troupes de l'Ordre, qui furent battues près de Treiden : beaucoup de soldats resterent sur le carreau avec six Commandeurs, & six autres Commandeurs pris par les ennemis furent menés en triomphe à Riga. Ce succès ne fut d'aucune utilité aux habitans ; le Chapitre, qui n'avoit pas encore voulu reconnoître l'Archevêque Michel, resta seul du parti de la ville, & le Prélat détermina la noblesse de l'Archevêché à se jetter avec lui dans celui des Teutoniques. Le Maître de Livonie voulant prendre sa revenche contre ceux de Riga, fit élever un fort sur le bord de la Dwine, & comme il ne suffisoit pas pour empêcher le passage des vaisseaux, il s'empara de l'isle de Parswalk, & chassa les ennemis d'une redoute qu'ils y avoient construite : maître du fleuve, Freitag interrompit entiérement le commerce de la ville, & défit complettement ses troupes près de Neumuhl. Ceux de Riga, battus par les Teutoniques, tourmentés par les Suédois qu'ils avoient appellés à leur défense, & se voyant privés du commerce qui faisoit toute leur richesse, commencerent à soupirer après la paix.

Il étoit difficile d'accommoder tous les

XXXII. MARTIN. TRUCHSES.

différends qui déchiroient la Livonie, parce que les intérêts étoient fort diversifiés, ainsi ce ne fut que successivement qu'on put y parvenir; encore ne réussit-on pas à les terminer sans retour. Le premier accord eut lieu le 2 mars 1488, entre l'Archevêque d'une part, & le Prévôt & le Chapitre de Riga de l'autre; il fut très-avantageux à ces derniers, qui reconnurent Michel pour leur Archevêque. A la fin de juillet le Maître de Livonie fit aussi un accord avec Stéen-Sture, Administrateur de Suéde, dont plusieurs articles étoient relatifs à la pacification de la Livonie, mais le plus remarquable étoit une ligue offensive contre la Russie. Nous passerons sous silence d'autres négociations qui produisirent peu d'effet, pour venir à la sentence arbitrale que l'Archevêque Michel & les Evêques de Derpt & de Courlande porterent à Wolmar le 30 mars de l'an 1491, entre les Chevaliers Teutoniques & les habitans de Riga, qui fut entiérement à l'avantage des premiers. Voici quelques-uns des principaux points. Ceux de Riga rendront à l'Ordre tout ce qu'ils lui ont pris depuis le commencement de la guerre sous Bernard de Borg; pour avoir manqué de parole, ils rendront également les biens qu'ils ont possédés depuis qu'on

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

leur avoit accordé le privilége connu sous le nom *Sohnebrief* : le traité que les habitans de Riga ont fait avec la Suéde sera annullé ; ils aboliront un certain impôt qu'ils avoient établi : ils demanderont excuse aux Chevaliers Teutoniques, pour les avoir noircis, tant dans les traités qu'ils avoient faits, qu'autrement : tous les procès pendans à Rome seront annullés, & les habitans de Riga payeront tous les fraix qu'on devra faire pour obtenir la levée de l'excommunication.

Mort de Freitag.

La ville de Riga se récria contre cette sentence, qu'elle qualifioit de partiale ; mais comme l'Archevêque étoit uni avec le Maître de Livonie, elle fut obligée d'en accomplir les principaux articles, & rendit à l'Ordre toutes les places qu'elle lui avoit prises pendant la guerre. Comme ceux de Riga n'avoient entrepris cette guerre qu'à la requisition du Chapitre de la Cathédrale, ils prétendirent que l'Archevêque devoit payer une partie des fraix, ce qu'il fit effectivement : par un accord du 21 mai suivant, Michel s'engagea de compter une somme d'argent à la ville pour payer les troupes Suédoises qu'elle étoit obligée de renvoyer. Selon toute apparence l'Archevêque ne se rendit si facile sur cet article, qui terminoit une nouvelle difficulté, que par

la crainte des Russes qui mènaçoient la Livonie. Nous verrons quelles furent les causes & les suites des projets des Russes, quand nous serons parvenus au tems du célebre Walther de Plettenberg, qui succéda à Jean Freitag de Loringhof, mort le 3 de Juin de l'an 1493.

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

Les Supérieurs de l'Ordre de St. Dominique, ayant établi la réforme dans les Couvens de la Livonie, elle ne plut pas également à tous les Religieux ; beaucoup l'embrasserent, mais d'autres moins fervens, ou qui ne pouvoient souffrir le maigre, à cause de la foiblesse de leur santé, sortirent de leurs cloîtres, & devinrent en quelque sorte errans. Plusieurs d'entre eux s'étant retirés dans les forteresses de l'Ordre, & y faisant l'office avec les Prêtres & les Chevaliers, toujours revêtus de leur habit de Freres Prêcheurs, désirerent d'entrer dans l'Ordre Teutonique ; ce qui engagea le Maître Provincial Jean Freitag à s'adresser au Pape pour obtenir cette permission. Innocent VIII écoutant favorablement sa demande, lui accorda de recevoir dans son Ordre 30 Religieux Dominicains à son choix, & donna la dispense nécessaire à ceux-ci pour passer de l'Ordre des Freres Prêcheurs à celui de Notre-Dame des Teutoniques ; ce

30 Dominicains passent dans l'Ordre.

Bull. F. F. Prædicat. t. 4. Const. 52. Innoc. VIII.

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

que nous apprenons par une constitution du 9 février 1488, qu'il adressa à l'Evêque de Rével, à cet effet.

Mort du Grand-Maître.

Chron. de Wabling.

1489.

Le Grand-Maître Martin Truchsés de Wetzhausen ne fut pas témoin des derniers troubles de la Livonie, que nous avons rapportés par anticipation, étant mort le 5 janvier de l'an 1489. Il fut inhumé dans l'Eglise Cathédrale de Konigsberg. Ce Prince avoit fondé un Monastere de Cisterciens près de la petite ville de Welau; mais cet établissement ne fut pas de longue durée, ayant été détruit du tems du Grand-Maître Albert de Brandebourg.

Act. Boruss. tom. 1. pag. 212.

Remarque sur l'historien Dlugoss.

Avant de passer au récit des événemens du Magistere suivant, nous ne pouvons nous dispenser de nous arrêter encore un moment avec l'historien Dlugoss, qui mourut du tems du Grand-Maître Truchsés. Jean Dlugoss, ou Longin de Niedzielsko, termina pour ainsi dire sa vie avec son histoire, puisqu'il rapporte plusieurs événemens arrivés en 1480, & qu'il mourut le 10 de Mai de la même année, âgé de 65 ans. Dlugoss, Chanoine de Cracovie, avoit été employé dans beaucoup de négociations; brouillé pendant quelque tems avec le Roi Casimir, ce Prince lui rendit ses bonnes graces, & lui confia l'éduca-

tion de ses enfans : après avoir refusé l'Evêché de Prague, à cause des troubles de religion, qui déchiroient la Bohême, il fut désigné pour être Archevêque de Léopol immédiatement avant sa mort, & n'eut pas le tems de prendre possession de cette dignité. Dlugoss est le premier qui ait écrit une histoire générale de Pologne; elle est divisée en 13 livres (1), & resta long-tems sans être imprimée, mais il s'en répandit diverses copies dans les maisons religieuses & dans les cabinets de plusieurs Seigneurs Polonois; on en conserve un manuscrit complet à Rome. Ce qu'il y a de singulier, c'est que Dlugoss dédia son ouvrage au Cardinal Sbignée, dont il avoit été Secrétaire, & qui étoit mort long-tems avant lui. En 1615, Félix Herburt entreprit de tirer cette histoire de l'obscurité, & commença à la faire imprimer à Dobromile; mais il n'y eut que les six premiers livres qui virent le jour. En 1711, le Baron de Huysen s'étant procuré un exemplaire des 12 premiers livres, l'envoya aux

XXXII. MARTIN TRUCHSÉS.

(1) Plusieurs écrivains ont douté s'il étoit auteur du 13me., mais il semble que c'étoit mal-à-propos; outre les raisons convaincantes, rapportées par Braun (*De script. Pol. pag.* 28), on peut s'en assurer par une lecture attentive. Qui est-ce qui auroit pu si bien imiter le style & les tournures de cet écrivain?

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

libraires de Leypsig, qui les imprimerent la même année ; & la suivante ils imprimerent le 13me. qu'ils avoient reçu du même Baron : comme il ne suffisoit pas pour remplir le second volume, ils imprimerent à la suite l'histoire de Kadlubko, les annales de Sarnicki, celles d'Orichovi, & une collection de lettres de Karncovi. On est d'accord que ce qui empêcha si long-tems cette premiere histoire de la Pologne de paroître en public, c'est que l'auteur n'a dissimulé aucun des vices auxquels plusieurs Prélats se sont livrés : les Rois de Pologne, entre autres Jagellon & Casimir, sous lesquels il a vécu si long-tems, & qu'il a même servis, ne sont pas plus épargnés ; leurs vices, leurs foiblesses, leurs fautes sont mises au jour sans aucun ménagement : ainsi Dlugofs auroit passé pour un écrivain très-véridique, si une fatale passion, l'amour excessif & ridicule de sa nation, ne l'avoit totalement aveuglé. L'amour national est si naturel, qu'il y a très-peu d'ouvrages où il ne transpire ; mais Dlugofs a poussé l'aveuglement si loin, qu'on n'en rencontre pas d'exemple, si ce n'est dans les autres écrivains Polonois. Après avoir peint les vices & les défauts, ou de la nation, ou du Roi, ou de quelque particulier, s'agit-il de parler des étran-

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

gers, ceux-ci ſont rabaiſſés, avilis, & les Polonois ſont exaltés juſqu'aux nues : pluſieurs paſſages de ſon hiſtoire ne pré-ſentent qu'une alternative de cenſures & d'éloges des Polonois. Les contradictions ne ſont pas moins palpables à l'égard des étrangers ; ſouvent forcé d'avouer un fait qui eſt inconteſtable, il le fait ſuivre par une fable qu'il compoſe pour le détruire, ainſi il n'eſt jamais d'accord avec lui-même : il a beau aſſurer dans le paragraphe qui termine ſes Annales, qu'il n'a rien négligé pour atteindre la vérité, & qu'il ne s'eſt pas rebuté de changer le même article juſqu'à ſept fois ; il y a peu de lecteurs attentifs, qui ne jugeront que cet ouvrage a été fait ſans grande réflexion, & l'on feroit même tenté de croire, en voyant les répétitions & les contradictions, dont il fourmille, qu'il l'a terminé ſans l'avoir relu. Sans examiner combien il feroit aiſé aujourd'hui, aux écrivains Allemands, Hongrois &c., de réfuter Dlugoſs, ſur ce qu'il dit de leurs nations, nous nous bornerons à ce qui regarde l'Ordre Teutonique. Ce que nous avons dit de cet auteur fabuleux & calomniateur de profeſſion, n'eſt pas une ſimple opinion ; nous ne l'avons jamais réfuté qu'en l'oppoſant à lui-même, ou en produiſant le témoignage

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

inconteſtable des chartres tirées pour la plupart des archives de la Pologne; les preuves ſont ſous les yeux du lecteur, c'eſt à lui à prononcer ſur l'eſtime ou le mépris qu'on doit avoir pour un pareil écrivain.

Il ſe préſente une objection, qu'on pourroit me faire à ſon ſujet, & qu'il importe de prévenir; c'eſt qu'en rejettant preſque continuellement le récit de Dlugoſs, & en faiſant remarquer la défiance qu'on doit avoir ſur les points qu'on ne peut pas toujours réfuter, je me ſuis ſouvent autoriſé de ſon témoignage, & l'ai même quelquefois donné comme inconteſtable : c'eſt la vérité, & il ne s'agit que de convaincre le lecteur, que j'ai pu le faire juſtement. Il eſt certain que Dlugoſs a bouleverſé toute la partie de l'hiſtoire qui regarde l'Ordre Teutonique, non ſeulement par des réticences, mais par des fictions & même des calomnies, & cela en vue d'exalter ſa nation, en même-temps qu'il déprimoit les Teutoniques, & les peignoit comme des viperes qui déchiroient le ſein de leur mere, ou, ſi l'on veut, comme des monſtres abominables, à qui le parjure & tous les crimes ne coûtoient rien, lorſqu'il s'agiſſoit de nuire à la Pologne. Cette triſte vérité a été

si souvent mise en évidence dans le cours de cet ouvrage, que nous sommes dispensés de la prouver ultérieurement ; or, mieux il est montré, que cet écrivain a employé toutes les ressources de son génie pour noircir l'Ordre Teutonique, plus on doit faire cas des témoignages qu'il porte en sa faveur. Les choses favorables sont souvent dictées par l'adulation ou la prévention, mais celles qui sortent de la plume d'un semblable historien, ne peuvent avoir ce caractere ; on voit, au contraire, qu'il s'est donné des peines incroyables pour déguiser la vérité ; & quand elle lui échappe malgré lui, on peut la regarder comme incontestable : ainsi j'ai pu & j'ai dû me servir du témoignage de Dlugoss, quand il a été favorable à l'Ordre Teutonique ; on n'en sauroit trouver de plus assuré.

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

Il reste maintenant à faire voir, que Dlugoss est l'auteur de toutes les faussetés qui ont été écrites contre les Chevaliers Teutoniques de Prusse, tant par les Polonois, que par les étrangers. Qu'on ouvre l'Histoire Ecclésiastique, ou tel autre autre ouvrage qu'on voudra, où il est parlé de la Pologne, on trouvera les marges chargées des noms de Dlugoss ou Longin, de Mathias, de

Il est l'auteur de toutes les fables Polonoises.

XXXII. Martin Truchsès.

Miéchow ou Michovias, & de Martin Cromer, qui sont effectivement les principaux écrivains de la nation; mais toutes ces autorités se réduisent à une seule pour les tems anciens, à celle de Dlugoss. Miéchow, Chanoine de Cracovie & Docteur en médecine, étoit le contemporain de Dlugoss, mais il a écrit après lui, & ne fait qu'abréger son histoire jusqu'en 1444: ainsi tout ce qu'il rapporte des Teutoniques jusqu'à cette époque, n'est autre chose que l'ouvrage de Dlugoss même. Miéchow ne peut être blâmé pour avoir abrégé la premiere histoire générale de la Pologne qui ait été écrite; mais il est vivement censuré par un excellent critique, pour avoir caché la source où il a puisé, & pour avoir eu le front de s'annoncer pour être le premier qui ait donné en grand l'Histoire de la Pologne (1). Martin Cromer, Evêque de Warmie, a fait un ouvrage bien plus estimable par la pureté de la diction, que les deux premiers, ce qui l'a fait nommer le Tite-Live de la Pologne; mais pour la vé-

Braun. de script. Pol. pag. 22.

(1) Cromer nous apprend lui-même que Miéchow avoit suivi Dlugoss, disant dans sa préface adressée au Roi Sigismond Auguste : *Animadvertebam Vapovium, Decium & Miechoviensem Dlugossum potissimum secutos esse.* Edit. Basil. Joan. Operini, 1555.

rité des faits, c'eſt la même choſe. Cromer ſe vante d'avoir fouillé dans les archives du royaume, mais il n'en a fait aucun uſage pour les tems anciens, où il a preſque tout emprunté de Dlugoſs. Il eſt vrai qu'il releve quelquefois les erreurs de ſon modele; mais à ces circonſtances près, qui ſont aſſez rares, il le ſuit ſi fidélement pour tout le reſte, que nous nous ſommes enfin laſſés de mettre ſon nom à la marge, jugeant qu'il étoit inutile de s'embarraſſer de la copie, quand nous réfutions l'original. Nous diſons que Cromer corrige quelquefois ſon modele, mais ce n'eſt jamais, quand il s'agit de l'Ordre Teutonique; quelque abſurdes que ſoient les fictions qui le regardent, elles ſont toujours des vérités aux yeux de ſon copiſte (1). Après l'an 1480, Cromer a continué ſon ouvrage ſur le même ton, & a été ſuivi par une infinité d'autres qui ont été auſſi avides que lui, de procurer une fauſſe gloire à leur nation,

XXXII. MARTIN TRUCHSES.

(1) Braun, qui n'avoit pas comme nous le ſecours du Code diplomatique de la Pologne, pour juger ces hiſtoriens, a fait la même obſervation : *Certe in narratione bellorum cum Cruciferis Prutenicis geſtorum, evidenti odio abreptus Dlugoſſus fallit .... nihilominus Cromerus & alii, in talibus favorabilibus gentis ſuæ, Dlugoſſum tanquam oraculum ſequuntur.* Pag. 21.

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

puisqu'elle n'étoit fondée que sur des mensonges (1). Ce n'est pas ici le lieu de faire une énumération de tous les écrivains Polonois, il suffit de remarquer que presque tous ont suivi Dlugofs, Miéchow ou Cromer, & que par conséquent, ils ont tous puisé dans des ruisseaux qui venoient d'une même source. L'histoire de Cromer, ayant été imprimée de son vivant, & par conséquent bien avant celle de Dlugofs, a été la plus suivie, tant parce qu'elle est mieux écrite, qu'à cause qu'elle étoit sous les yeux de tout le monde : la plupart des écrivains postérieurs, entre lesquels on peut distinguer Herburt de Fulstin & Joachim Pastorius, n'ont été que ses abbréviateurs. Salomon Neugebauer, dont l'ouvrage est plus connu des étrangers, a copié Cromer mot-à-mot en l'abrégeant. Les écrivains Prussiens se sont aussi servi de Cromer : Léon en a tiré littéralement tout ce qui regarde la Prusse, ce qu'il annonce dans la préface ; & Schutz même, quoiqu'il releve

(1) *Etiam in omnibus rebus, quæ Germanos, præsertim Cruciferos Prussiæ attinent, Cromerus pro amplificandâ gentis suæ justitiâ & gloriâ armorum sæpissime fallitur, incertis vel plane irritis abductus opinionibus. . . . . Nihilominus Poloni scriptores narrationes Cromeri tales extra omne dubium ponunt, iisque historiam suam animose fulciunt.* Braun p. 33.

souvent Cromer avec beaucoup de force, l'a suivi très-souvent dans l'édition latine des huit premiers livres de son histoire de la Prusse, au point qu'il ne faut qu'une attention médiocre pour ne pas s'y tromper. Nous ne dirons rien des historiens François qui ont écrit sur la Pologne; leurs ouvrages, ainsi que ceux des écrivains des autres nations, sont calqués sur ceux des Polonois : il suffit d'avoir fait connoître le plus moderne & le plus célebre de tous, qui est celui de Mr. de Solignac. Il résulte de ces détails, que c'est Dlugosſs qui est l'auteur de toutes les fables qu'on trouve sur l'Ordre Teutonique dans l'Histoire de la Pologne : ainsi on peut le nommer le pere des mensonges, à tout aussi juste titre qu'Hérodote. On ne sera pas surpris de cette longue digression, si on fait attention que nous avons annoncé dans l'avertissement que le principal but de cet ouvrage étoit de démasquer & de combattre les écrivains Polonois, qui ont si indignement bouleversé toute l'Histoire de l'Ordre Teutonique (1).

XXXII. MARTIN TRUCHSÈS.

(1) Si quelqu'un désire d'avoir une connoissance plus détaillée des écrivains Polonois, tant anciens que modernes, il peut consulter Braun, *De scriptorum Poloniæ & Prussiæ Typis impressorum atque Msstorum. virtutibus & vitiis judicium. Coloniæ*. Berlin, *1723, in-4to.* & *Gedani, 1739*, dans le même format.

JEAN DE TIEFFEN.

XXXIIIe. GRAND-MAITRE.

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

1489.

Pauli. pag. 374.

APRÈS la mort du Grand-Maître Truchſés, on ſongea à lui donner un ſucceſſeur, & on en trouva un, digne de le remplacer, dans la perſonne de JEAN DE-TIEFFEN, qui de Proviſeur de Schacken, étoit devenu Commandeur de Mémel en 1475 : deux ans après il avoit été fait Grand-Commandeur, & quoiqu'il eût rempli cette dignité avec diſtinction, il étoit devenu Grand-Hoſpitalier & Commandeur de Brandebourg; charge qu'il exerçoit encore, lorſqu'il fut élevé à la Grande-Maîtriſe de l'Ordre. Les écrivains ne ſont pas d'accord ſur l'époque de ſon élection, que quelques-uns marquent à la Pentecôte de l'an 1489, d'autres au 1er. de ſeptembre, & d'autres au 14 du même mois : mais la ſeconde de ces opinions paroît la plus certaine; car les Chevaliers de Wablingen, qu'on peut regarder pour contemporains, marquent dans leur chronique qu'il fut élu le jour de St. Gilles.

Tieffen

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

Son portrait.

Schutz. p. 529.

Hartk. alt. u. n. Preuſ. pag. 320.

Leo. pag. 334.

Venator. pag. 203.

Pauli. pag. 374.

Tieffen étoit le dernier de ſa maiſon (1) : c'étoit un homme d'une taille médiocre, aſſez replet, qui avoit l'œil vif & une belle carnation, quoiqu'il fût déja dans un âge avancé. Pénétré dès ſa jeuneſſe de cette crainte de Dieu qui forme la ſageſſe, il étoit devenu un modele de toutes les vertus. Scrupuleux obſervateur des regles de ſon Ordre, il pouſſa encore la choſe plus loin ; car jamais il ne dormit dans un lit, & ne ſe ſervit que de chemiſes de laine. Il parloit peu, & ſon exclamation ordinaire étoit : Dieu du Ciel, ou ſelon d'autres, *Himmliſcher watter*, Pere céleſte : & comme il répétoit ſouvent cette derniere expreſſion, Léon prétend qu'on en avoit fait un ſobriquet par lequel on le déſignoit fréquemment. Son élévation à la Grande-Maîtriſe ne changea rien à ſa maniere d'être ; il conſerva toujours la plus grande ſimplicité, & ne fut magnifique que lorſqu'il s'agit de procurer aux égliſes les choſes qui devoient ſervir au culte divin. Avant d'être Grand-Maître, Tieffen avoit toujours eu une parfaite

(1) Preſque tous les hiſtoriens rapportent que Tieffen étoit Suiſſe ; mais Docringius, écrivain contemporain, dit qu'il étoit de la Suabe. *Ap. Mencken. tom. 3. pag. 41.* On lit la même choſe dans la petite chronique de Léipzig. *Ibid. pag. 64.*

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

soumission pour ses supérieurs, il avoit vécu en bonne intelligence avec ses égaux, & avoit toujours traité avec bonté ceux qui lui étoient soumis, regardant avec justice tous les hommes comme ses freres, & agissant en conséquence : lorsqu'il fut élevé à la Grande-Maîtrise, il devint véritablement le pere de ses Religieux & de tous ses sujets; mais sa bonté ne dégénera jamais en foiblesse. On connoît plusieurs exemples de sa sévérité contre les coupables, & on est même étonné de voir que, parmi des loix pleines de sagesse qu'il a données, & dont nous ne croyons pas devoir faire le détail, on trouve qu'il a renouvellé une ancienne ordonnance qui paroîtroit bien cruelle aujourd'hui : lorsqu'on ratrappoit un domestique fugitif, on l'envoyoit à la ville voisine; le bourreau le clouoit par l'oreille à un poteau, & on lui mettoit en main un couteau, pour qu'il pût se la couper lui-même, quand il vouloit se dégager. Je rapporte exprès ce trait, afin de faire voir que, pour apprécier les hommes à leur juste valeur, il ne faut pas les juger d'après nos mœurs actuelles : la justice est la même dans tous les tems; mais l'esprit du siecle influe beaucoup sur la maniere de la rendre. Au surplus, si on est révolté au-

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

jourd'hui d'une punition qu'on regarde certainement pour auſſi cruelle que bizarre, on n'en doit pas moins regretter de ne pas voir par-tout en vigueur ces anciennes loix de Tieffen & de pluſieurs de ſes prédéceſſeurs, qui pourvoyoient à la ſûreté des maîtres & des domeſtiques, c'eſt-à-dire, qui empêchoient les maîtres de maltraiter leurs domeſtiques, & obligeoient ceux-ci à ſervir fidélement ceux à qui ils s'étoient engagés, & à ne pas les abandonner, lorſqu'ils pouvoient être le plus utiles; loix qui ſeroient d'un uſage journalier, & qui manquent à la plupart des Etats policés de l'Europe.

Outre que Tieffen étoit très-humble, il paroît que la ſimplicité qu'il conſerva toute ſa vie, venoit encore d'un motif bien louable, l'amour qu'il avoit pour ſes ſujets. On rapporte à cette occaſion une anecdote que nous ne pouvons paſſer ſous ſilence. Un jour qu'il étoit ſur le Haberberg, d'où l'on découvre entiérement Konigsberg, il ſe mit à ſoupirer à l'aſpect de cette ville. Un de ſes Conſeillers lui ayant demandé s'il étoit malade, il répondit que non, mais qu'il ne pouvoit voir ſans chagrin que, de toutes les grandes villes de la Pruſſe que l'Ordre avoit poſſédées, il ne lui reſtoit plus que celle-là, & qu'il étoit encore chargé de tant de

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

dettes que sa vie ne seroit pas assez longue pour les éteindre. Le Courtisan lui donna un conseil digne des gens de son espece ; il lui fit remarquer le luxe qui régnoit dans toutes les classes des citoyens, qui étoit tel, qu'il n'y avoit pas de paysanne qui n'eût quelques ornemens d'argent, & il ajouta qu'en mettant un gros impôt sur le peuple, l'Ordre seroit bientôt libéré. A Dieu ne plaise, répondit le Grand-Maître, que j'ôte à mes sujets ce que la Providence leur a donné ; je désirerois au contraire de tout mon cœur de voir augmenter leur bien-être : est-ce que la gloire de l'Ordre ne seroit pas de régner sur des sujets heureux ? Ce mot rappelle celui de Henri IV, qui rend encore la mémoire de ce Monarque si chere aux François : l'un & l'autre devroient être écrits en lettres d'or dans les cabinets de tous les Princes. Tieffen tint parole, & chercha dans une sage économie le moyen d'éteindre les dettes de l'Etat. On remarque qu'il ne demanda des secours extraordinaires aux Prussiens que quand il fut rendre hommage au Roi de Pologne, & quand il fut obligé de marcher contre le Hospodar de Valachie ; ils furent très-légers, & absolument calculés sur le besoin.

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

Il rend hommage à la Pologne. 1489.

L'Ordre n'avoit pas perdu de vue le désir & le projet de s'affranchir du joug de la Pologne, & de recouvrer les domaines qu'elle lui avoit enlevés; il croyoit y être autorisé, mais les circonstances ne permettoient pas de l'entreprendre. L'essai prématuré qu'avoit fait Truchsés, étoit une nouvelle preuve du peu de fond qu'on pouvoit faire sur les Puissances, & sans elles il étoit impossible de réussir. La soumission de Truchsés avoit été forcée, celle de Tieffen alloit paroître volontaire; mais c'étoit un mal inévitable, ainsi il fallut s'y résigner. Le Grand-Maître, qui avoit l'esprit juste, sentit qu'il falloit assurer la tranquillité de son peuple, en faisant de bonne grace une démarche nécessaire, & fut rendre hommage au Roi : on ne sait d'autre circonstance de cet événement, sinon qu'il étoit déja de retour en Prusse le jour de la Ste. Cathérine.

Pauli. pag. pag. 375 & seq.

Evénement de son regne.

Schutz. p. 529 & seq. Pauli. pag. 376 & seq. 1489.

La Prusse Teutonique fut en paix pendant le regne de Tieffen, & ne dut ce bonheur qu'à la prudence du Prince, qui évita de prendre part aux querelles de ses voisins. Nicolas Tungen, Evêque de Warmie, étant mort au mois de février de l'an 1489, les Chanoines s'étoient hâtés d'élire Luc de Weisselrod, fils d'un bourgeois de Thorn; mais cette

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

élection déplut beaucoup au Roi de Pologne, qui avoit destiné cet Evêché au Prince Frédéric, un de ses fils. Cette querelle, qui dura long-tems, fut enfin terminée en faveur de Weisselrod, qui demeura en possession de l'Evêché, & ce fut un bonheur : comme elle avoit du rapport avec celle qui avoit eu lieu à l'élection de Tungen, elle auroit pu occasionner les mêmes événemens, & peut-être encore de plus fâcheux (1). La mort de Mathias Roi de Hongrie, décédé sans postérité légitime au mois
1490. d'avril de l'année suivante, pouvoit encore être un sujet de trouble pour la Pologne, puisque deux fils du Roi Casimir prétendirent le remplacer : mais Jean-Albert fut obligé de céder cette
1491. couronne en 1491 à son frere Uladislas, qui portoit déja celle de Bohême (2).

(1) Hartknoch rapporte, *Dissert. 14, pag. 218*, que Weisselrod, Evêque de Warmie, étoit un ennemi juré des Chevaliers Teutoniques; qu'il fut cause que la Pologne ne rendit pas l'administration de la Prusse Royale à l'Ordre, pour une somme annuelle de 50000 florins. Il semble que si cette anecdote étoit vraie, elle seroit plus connue dans l'histoire de la Prusse.

(2) L'histoire latine de la Prusse de Schutz, finit avec le livre huitieme, par la relation de la bataille entre les deux freres, dont l'issue empêcha Jean-Albert de troubler Uladislas dans la possession de la Hongrie; aussi quand nous citerons à l'avenir l'histoire de Schutz, ce sera l'édition Allemande d'Eis-

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

Comme le Roi de Pologne avoit donné du secours à Jean-Albert contre Uladislas, cette querelle auroit pu avoir des suites pour le royaume : ce qui avoit déterminé Casimir à envoyer une Ambassade au Grand-Maître, soit pour l'engager à être de son parti, ou à observer une exacte neutralité. Tieffen, de son côté, envoya des Ambassadeurs à Casimir pour terminer quelques difficultés qui avoient eu lieu après la paix perpétuelle, & le Monarque nomma des Commissaires; mais les circonstances empêcherent cette affaire d'aller en avant, & l'Ordre n'obtint pas le redressement des torts dont il se plaignoit.

Mort du Roi Casimir. Jean-Albert lui succede.

1492.

Les habitans de la Prusse Polonoise firent de vives plaintes au Roi en 1492, sur les infractions continuelles qu'on faisoit à leurs privileges, & sur la hauteur avec laquelle on les traitoit : comme

leben. Nous voyons *ap. Clagium. lib. 1. cap. 6. pag. 28.* une chartre du 15 juillet de cette même année 1491, par laquelle le Grand-Maître confirme l'acquisition qu'un certain Langerbein avoit faite d'une maison & d'un terrein joignant la Chapelle de la Sainte Vierge, nommée *Linda Mariana*, située dans la Bartonie aux confins de la Warmie. Comme il y avoit un grand concours de peuple attiré par la dévotion, & qu'il s'y étoit opéré une grande quantité de miracles, ceux qui voudront connoître en détail tout ce qui y a rapport, pourront recourir à l'ouvrage intitulé : *Linda Mariana* du Pere Thomas Clagius, Jésuite, imprimé à Cologne en 1659, in-8vo.

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

il y avoit long-tems qu'ils se plaignoient sans avoir obtenu aucun redressement de leurs griefs, leurs têtes s'étoient montées, de maniere qu'on auroit peut-être vu une révolution, si la mort du Roi ne fût venue à propos, pour suspendre leur ressentiment. Casimir mourut à Grodno le 7 juin de l'an 1492, aussi peu regretté des Lithuaniens qu'il avoit toujours favorisés, que des Polonois qu'il n'avoit jamais aimés. Nous avons assez fait connoître ce Prince, pour n'avoir pas besoin de tracer son portrait : nous dirons seulement, que la conduite que nous lui avons vu tenir, pendant la grande guerre contre l'Ordre Teutonique, prouve l'insuffisance de ses talens; ensorte qu'il dut moins ses succès à son habileté, qu'au concours des circonstances. Elisabeth d'Autriche, sa femme, lui avoit donné Uladislas, Roi de Bohême & de Hongrie, Casimir mort en odeur de sainteté, Jean-Albert, Alexandre & Sigismond; ces trois derniers occuperent successivement le trône de Pologne; Frédéric, à qui on avoit voulu procurer l'Evêché de Warmie, & qui fut Archevêque de Gnesne, & cinq filles, entre lesquelles on peut remarquer, Sophie femme de Frédéric Margrave de Brandebourg, qui fut mere d'Albert,

Grand-Maître de l'Ordre Teutonique. Casimir, étant au lit de la mort, recommanda son fils Jean-Albert, aux Seigneurs Polonois qui l'environnoient, & Alexandre, aux Lithuaniens. Ces derniers, qui ne vouloient pas un maître de la main des Polonois, se hâterent d'élire Alexandre, qui fut inauguré avec les cérémonies d'usage. L'élection d'un Roi de Pologne souffrit quelques difficultés : plusieurs Grands, craignant que la Lithuanie ne se séparât entiérement du royaume, étoient d'avis de déférer la couronne à Alexandre, & d'autres, mécontens que ce Prince se fût prêté aux désirs des Lithuaniens, vouloient l'exclure du trône. La hauteur de Jean-Albert, & l'échec qu'il avoit reçu en Hongrie, en luttant contre son frere le Roi de Bohême, avoient aussi indisposé une partie de la nation contre lui : ensorte que Jean, Duc de Masovie, espérant de voir ôter la couronne à la maison des Jagellons, se mit sur les rangs pour la faire rentrer dans celle des Piasts, dont il étoit. Le Duc de Masovie, qui s'étoit fait suivre de 1000 chevaux, auroit peut-être réussi à déterminer les suffrages de la diete en sa faveur, si la Reine Douairiere ne s'étoit hâtée d'assembler des troupes pour soutenir Jean-

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

Kojalow. pag. 258 & seq.

Albert, qui fut enfin élevé sur le trône de la Pologne.

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

Pauli. pag. 376 & seq.

Vers le même tems il courut un bruit qui étoit propre à alarmer les Polonois. On prétendoit que l'Evêque de Warmie, ainsi que les villes de Dantzig & d'Elbing, s'étoient liguées avec l'Ordre Teutonique; que l'on attendoit du secours de la France & de l'Angleterre; & que la ville de Dantzig étoit approvisionnée pour trois ans. Rien n'étoit plus faux que ce bruit; mais il fut utile aux habitans de la Prusse Royale, pour qui les Polonois commencerent à avoir quelque ménagement, afin de les retenir sous leur domination. Le Grand-Maître étoit si éloigné d'avoir de semblables projets, qu'il vit avec plaisir que le nouveau Roi de Pologne se rendit dans la Prusse Royale en 1495, pour y applanir plusieurs difficultés; parce qu'il craignoit que les troubles de ses voisins n'influassent sur ses sujets qu'il gouverna en paix, & qu'il rendit aussi heureux qu'il étoit possible, jusqu'à la fin de son Magistere.

Du Bailliage de Sicile.

Si Tieffen eut le bonheur de voir régner la tranquillité dans la Prusse Teutonique, il ne fut pas pour cela exempt d'inquiétude & de chagrin. L'Ordre perdit de son tems, le Bailliage de Sicile,

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

qui étoit une de ses plus anciennes possessions en Europe; & ce qu'il y eut de plus fâcheux, c'est que ceux qui auroient dû être ses protecteurs, furent les premiers à l'en dépouiller. Nous avons rapporté en son lieu, l'origine du Bailliage de Sicile, dont le chef-lieu étoit à Palerme, d'où dépendoient treize autres Eglises ou Commanderies, & peut-être même quinze, qui étoient pour la plupart situées dans d'autres villes de la Sicile (1). C'étoit l'Empereur Henri VI, Roi de Sicile, qui avoit établi les Teutoniques dans cette isle : Frédéric son fils, qui n'avoit cessé de combler de ses bienfaits les Chevaliers qui habitoient l'Allemagne, n'avoit pas été moins libéral à l'égard de ceux de la Sicile; & presque tous ses successeurs avoient confirmé ou augmenté le bien qu'il leur avoit fait, & les priviléges qu'ils leur avoient donnés. De ce nombre furent Mainfroi, Jacques, Frédéric II, Pierre II, Louis, Martin-le-Jeune, Alphonse, Jean & Ferdinand, comme on le

Suprà tom. 1. pag. 77 & suiv.

Mongitore monum. hist. mans. ss. Trin. Ord. Teut. c. 13.

(1) Les Chevaliers de la Sicile avoient aussi du bien dans la Calabre, que l'Empereur Frédéric II, leur avoit donné. (*Voyez Mongitore, pag. 32 & 33.*) Quant aux biens que l'Ordre avoit dans la Pouille, il est apparent qu'ils appartenoient en entier au Bailliage de cette province, qui n'avoit rien de commun avec celui de Sicile.

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

voit dans la précieuse collection des diplômes donnés aux Chevaliers de ce Bailliage, que Mongitore a fait connoître au public. Ce même ouvrage nous apprend encore, que non-seulement les Chevaliers avoient mérité la bienveillance des Souverains, mais qu'ils s'étoient encore concilié l'amour des Siciliens par leur piété & leur charité : ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans de pareils détails, cependant nous ne pouvons pas nous dispenser de rapporter une circonstance qui mérite d'être conservée.

Fête du St. Sacrement à Palerme.

On sait que la fête du St. Sacrement fut d'abord instituée à Liege, ensuite de la révélation qu'avoit eue la B. Julienne, Prieure de la maison de Cornillon, & qu'elle ne fut prescrite dans l'Eglise universelle que par une bulle du Pape Urbain IV, de l'an 1264. Cependant, cette fête se célébroit avant cette époque, dans l'église de la Grande-Commanderie de l'Ordre Teutonique à Palerme, sans qu'on puisse dire si l'Ordre l'avoit adoptée, à l'instar de ce qui se pratiquoit à Liege, ou si cette dévotion avoit été portée à Palerme par quelques Chevaliers que les supérieurs avoient fait passer du couvent de Liege en Sicile (1).

Mongit. cap. 10 & 11.

(1) Les Chevaliers Teutoniques s'étoient établis

Quoi qu'il en soit, il est certain que les Chevaliers Teutoniques célébroient la

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

dans le Comté de Looz en 1220, & dans la ville de Liege l'an 1254. Une chartre de l'an 1220, nous apprend que Mechtilde, Abbesse des Dames Chanoinesses de Munster-Bilsen, son Chapitre, & Arnold Comte de Looz, frere de l'Abbesse, donnerent, de main commune, aux Chevaliers Teutoniques, une chapelle nommée *des Joncs*, avec toutes ses dépendances. Cette chapelle avoit été consacrée en 1216, par Théodoric, d'abord Abbé de Dunamunde, de l'Ordre de Citeaux, & sacré Evêque d'Estonie en 1210, par Albert Evêque de Riga. Comme Théodoric n'osoit habiter l'Estonie, à cause de la fureur des Payens, il paroît qu'il faisoit alors les fonctions de Suffragant de Liege, en l'absence de l'Evêque, qui étoit allé à Rome, & qu'il étoit, en même-tems, Suffragant de Cologne, puisqu'il consacra, en 1216, l'église du monastere de St. Pantaléon, qui est dans cette ville. (*V. Gruber & Arndt*, *Chron. Livon.*) L'Evêque de Liege, Hugues de Pierpont, confirma, en 1220, la donnation que le Comte de Looz, l'Abbesse & le Chapitre de Munster-Bilsen, avoient faite aux Chevaliers Teutoniques, par l'acte dont nous venons de faire mention. Suivant Schréiber, *Balley Biessen beschr. M.SS.* la chapelle des Joncs, avoit été érigée en l'honneur de la Ste. Vierge, à l'occasion d'une image miraculeuse trouvée dans les joncs, dont cet endroit marécageux étoit rempli. Les Chevaliers, qui s'étoient d'abord fait un logement près de la chapelle des Joncs, vinrent à Liege en 1254, où l'Evêque Henri de Gueldre, leur donna, pour le tems de sa vie, l'habitation de la maison de Beaurepare, où sont actuellement les Prémontrés. L'année suivante, Jacques de Cheles, Chevalier, donna aux Teutoniques la part qu'il avoit dans la maison dite de Cheles, près du Pont-d'Isle, avec tous ses droits & dépendances, & nommément le patronage de l'église de St. André : cette chartre est datée de l'octave de St. Pierre & de St. Paul de l'an 1255. Le 5 avril 1261, les Commandeurs & Chevaliers firent un accord avec Jean Hustin de Tines, Chevalier, par lequel, ce dernier leur céda

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

fête du St. Sacrement dans leur église de Palerme, avant qu'elle eût été or-

l'autre part qu'il avoit dans ladite maison de Cheles, *ki fied a deskendant del Pont-d'Île à Liege cum en vat ver tozen*, (c'est torrent.) Il est dit dans cet acte authentique, que les Chevaliers habitoient encore alors à Beaurepare. Après l'acquisition de ce terrein, l'Evêque donna la permission aux Chevaliers d'y bâtir un couvent avec une chapelle (c'est probablement l'origine de l'église paroissiale de Saint Gangulphe, sur laquelle les historiens Liegeois ne nous apprennent rien de certain. *V. Foulon, t. 1 pag. 170.*) leur accordant le droit de bourgeoisie, & leur assurant la pleine jouissance des privilèges de l'Ordre. On ignore les raisons qui engagerent les Chevaliers à abandonner cet établissement, & l'époque où ils retournerent à la maison des Joncs (aujourd'hui Vieux-Joncs), qui est le chef-lieu, ou la Grande-Commanderie du Bailliage des Pays-Bas. Tout ce qu'on sait avec certitude, c'est qu'en 1298, le Curé de St. André & de St. Gangulphe, Prêtre de l'Ordre Teutonique, qui habitoit alors le couvent, ou la maison de Cheles, acquit deux maisons dans la paroisse de St. André, où il a fixé son domicile & celui de ses successeurs; & que l'an 1300, les Chevaliers ont aliéné ou rendu en emphitéuse le terrein de la maison de Cheles, en se réservant le patronage de l'église paroissiale de St. André. Théodoric, Evêque d'Estonie, dont nous avons parlé plus haut, ne fut pas le seul Evêque Livonien qui ait fait les fonctions de Suffragant dans le diocese de Liege. Outre Arnold, qui avoit été auparavant Evêque de Sémigalle, que l'auteur des *Delices du pays de Liege*, nous fait connoître sous Henri de Gueldre (*tom. 2. pag. 173.*) & dont les écrivains de la Livonie ne parlent pas, on voit encore Emond ou Edmond, Religieux de l'Ordre Teutonique & Evêque de Courlande, qui s'en acquitta aussi du tems des Evêques, Jean d'Enghien & Jean de Flandre. Le vendredi *in ramis palmarum 1276*, il consacra trois autels à l'abbaye de Bonefe, dédia l'église & bénit le cimetiere. *Gall. Christ. nov. tom. 3. pag. 600.* En 1289, il consacra un autel dans l'église du Val-Saint-Lambert sous l'in-

donnée par le Pape Urbain IV, comme on le voit par les difficultés qui s'éleverent à cette occasion entre les Chevaliers & l'Archevêque. Quand la bulle du Pape parvint en Sicile, les Chevaliers Teutoniques prétendirent que la solemnité de cette fête devoit se célébrer dans leur église, à cause de l'usage où ils étoient de l'y faire depuis plusieurs années, & l'Archevêque soutint au contraire que ce devoit être dans sa Cathédrale, qui étoit incontestablement la premiere église de la ville (1). Après

---

vocation de St. Michel; & il fit encore une cérémonie particuliere à sa dignité, dans l'église collégiale de St. Paul. Il mourut le 13 ou le 14 décembre 1292, & fut enterré dans l'église du Vieux-Joncs avec cette épitaphe qu'on y voit encore aujourd'hui:

Anno milleno bis centeno duodeno
Ac octogeno flatum dedit ore sereno
Luciæ festo concluso fine molesto
Vir pius Emundus perprudens corpore mundus
Conspicuus forma præfulgens lampade morum
Instructusque norma Confratrum Teutonicorum
Laudibus instando templum Pauli renovando
Leodii. gaudes rea mors atrox es & audens
Hunc sublimavit Curonensis pontificatus
Atque decoravit baculi mitræque paratus.
Schreiber MSS. ut supra.

(1) Cette dispute paroît assez extraordinaire, car la bulle d'Urbain IV ordonnoit aux Evêques de faire célébrer cette fête dans toutes les églises de leurs dioceses; & l'on peut conjecturer par cette querelle que l'Archevêque Léonard vouloit qu'elle ne fût célébrée que dans une église de la ville de Palerme. Mongitore se trompe en donnant la bulle d'Urbain:

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

avoir long-tems disputé, on s'adressa au Pape, qui régla que la solemnité se célébreroit dans l'église de l'Ordre, mais que l'Archevêque y viendroit dire la messe, & que le St. Sacrement seroit porté processionellement de cette église dans la Cathédrale. Comme l'Archevêque ne voulut pas s'assujetir à venir dire la messe dans l'église de l'Ordre, il députa le Trésorier de son Chapitre pour le remplacer. L'usage qui s'établit alors, étoit encore suivi au commencement du siecle précédent, & l'est encore vraisemblablement aujourd'hui. Le jour de la Fête-Dieu, le Trésorier se rendoit de grand matin dans l'église de l'Ordre, avec deux maîtres de cérémonie & quelques clercs; il célébroit la messe au grand-autel, & consacroit une seconde hostie qu'il enfermoit ensuite dans un tabernacle d'argent, dont il portoit jusqu'au soir la clef suspendue au col. Vers le déclin du jour, il se rendoit à l'église Teutonique, & tiroit la Ste. hostie du tabernacle; alors l'Archevêque revêtu de ses habits pontificaux, portoit en procession le St. Sacrement dans l'Eglise Cathé-

---

Transiturus de hoc mundo, &c. pour être de l'an 1262, elle est de l'an 1264. *Voy. Bzovius, tom. 13, pag. 733.*

drale. Suivant la description que Mongitore fait de cette solemnité, il paroît qu'il y a peu d'endroits où on la célebre avec autant de pompe que dans la ville de Palerme.

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

Hœmeifter, Grand Commandeur de Sicile.

La bonne conduite des Chevaliers de la Sicile, l'état florissant de ce Bailliage, & la protection que lui accordoient les Souverains, ne le mirent pas à l'abri d'une révolution à laquelle l'Ordre ne devoit pas s'attendre. Henri de Maysprung, Grand-Commandeur ou Commandeur Provincial de Sicile, étant mort, le Maître de l'Ordre Teutonique en Allemagne & en Italie désigna un Chevalier nommé Josse, dont on ignore le surnom, pour le remplacer; mais le Sénat de Palerme écrivit le 25 août 1471 au Maître d'Allemagne, pour lui recommander instamment Henri de Hœmeister, comme un Chevalier du plus grand mérite, qui, quoique sans emploi, avoit déja procuré des avantages considérables à ce Bailliage, ce qui avoit engagé les Chevaliers de la maison de Palerme à l'élire unanimement pour leur chef : le Sénat ajoutoit que Frere Josse, que le Maître d'Allemagne avoit nommé Grand-Commandeur, admirant les talens de Hœmeister, & ne se sentant pas en état de rendre d'aussi grands services à l'Ordre,

Mongit. 136 & seq.

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

s'étoit abstenu jusque-là de prendre possession de sa dignité. Hœmeister devint effectivement Grand-Commandeur, comme on le voit par plusieurs diplômes du Roi Ferdinand, & entre autres par celui du 5 juin 1483, qui confirmoit tous les priviléges de l'Ordre : mais il est apparent que ce fut contre le gré du Maître d'Allemagne, & qu'il y eut des difficultés à ce sujet, puisque le même Ferdinand manda le 14 mai 1484, au Vice-Roi & aux Justiciers de son royaume de Sicile, de soutenir Hœmeister, & de le maintenir dans l'administration de la Commanderie de Palerme.

Ibid. pag. 136.

Ibid. pag. 137.

Sa conduite. L'Ordre envoie des Visiteurs.

Mongit. pag. 139.

Hœmeister protégé par le Roi, dont il étoit Conseiller, répondit mal à l'idée que le Sénat de Palerme avoit voulu donner de son mérite ; il aliéna différens biens de la Grande-Commanderie au préjudice de l'Ordre, ce qui engagea les Chevaliers à porter des plaintes contre lui, tant au Pape qu'à leur supérieur immédiat (1). En conséquence, le

(1) Mongitore dit que les Chevaliers s'adresserent au Grand-Maître, & il ajoute, sur le témoignage de Justiniani, que c'étoit alors Jean de Tieffen. Il a raison pour ce dernier point ; mais cette citation prouve qu'il n'a pas trouvé dans les actes que les Chevaliers s'adresserent directement au Grand-Maître, & il est visible qu'il confond le Grand-Maître de l'Ordre avec celui d'Allemagne, dont tous les

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

Maître d'Allemagne nomma Frere Guillaume de Weyblingen Provincial, ou Grand-Commandeur du Bailliage de Lombardie, & Adolphe de Gerolzegh, Prêtre de l'Ordre, pour visiter le Bailliage de Sicile, leur enjoignant de vérifier les plaintes qui avoient été faites contre Hœmeister (1). Le Pape Innocent VIII ayant été requis par l'Ordre de veiller à la conservation de ce Bailliage, ordonna, par un bref du 20 mai 1491, à Jean de Paternion, Archevêque de Palerme, de défendre, sous peine d'excom-

Ibid. pag. 140 & seq.

Bailliages d'Italie dépendoient immédiatement. Tieffen se sera certainement employé dans cette affaire, qui eut le plus grand éclat; mais cela ne prouve pas que les Chevaliers ne se soient pas adressés à leur supérieur immédiat.

(1) Dans cet endroit Mongitore ne nomme Weyblingen que Commandeur de Lombardie; mais la sentence de Ferdinand du 4 janvier 1492, dont nous parlerons plus bas, prouve qu'il étoit Grand-Commandeur du Bailliage de Lombardie: *Dominus Rex auditis Fratre Guillelmo de Weyblingen Provinciale, seu Commendatore Ballivia Longobardiæ Ordinis Beate Virginis Marie Theutonicorum.* Ap. Mongit. pag. 141. Le Pape lui donne le même titre: *Dilectis filiis Guil. de Weyblingen Provinciali Baliviæ Longobardiæ & Adolpho, &c.* dans le bref du 9 mai 1492, dont nous parlerons en son lieu. *Ibid. p. 147.* Ainsi l'existence du Bailliage de Lombardie est incontestable. Il est vraisemblable que Guillaume étoit de la même famille que Léon, Adrien & Faustin, qui ont écrit la chronique de l'Ordre, dont nous avons fait mention plus haut, quoique leur nom soit écrit Wablingen, que Venator écrit Weyblingen; ainsi il est probable que Wablingen & Weyblingen sont un même nom écrit diversement.

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

munication, au Grand-Commandeur d'aliéner aucun bien de sa maison avant l'arrivée des Commissaires que ses supérieurs devoient envoyer pour visiter son Bailliage. Hœmeister n'ayant pas voulu reconnoître ce bref, prétendant qu'on avoit surpris la religion du Pontife, Innocent en adressa un second le 16 juillet de la même année à l'Archevêque, pour faire connoître que le premier contenoit vraiment son intention, & blâma vivement l'insolence du Grand-Commandeur. On voit par ce dernier bref que l'Ordre Teutonique avoit un Cardinal-Protecteur, comme les autres Ordres religieux : c'étoit alors Rodérique Borgia, Evêque de Porto, Vice-Chancelier de l'Eglise Romaine (1).

Ibid. pag. 241.

L'arrivée des Visiteurs de l'Ordre augmenta le trouble, au-lieu de l'appaiser. Le Grand-Commandeur s'opposa à la visite, en vertu des lettres royales émanées de Cordoue le 5 juin 1483, par lesquelles Ferdinand avoit défendu de recevoir sans son consentement aucun décret de la Cour de Rome ou des supérieurs de l'Ordre, contre le Grand-Commandeur. Cet obstacle fit que l'af-

(1) On lit dans la copie du bref rapportée par Mongitore *Roggerii*, mais il faut *Roderici*.

faire fut portée à la Cour du Prince qui étoit en Espagne; Weyblingen s'y rendit, & Hœmeister n'y parut que par Procureur. Après que le Conseil du Roi eut entendu les deux parties, il donna une sentence ou décret le 4 janvier 1492, par lequel les Commissaires furent amplement autorisés à faire la visite du Bailliage de Sicile, conformément aux usages de l'Ordre Teutonique (1).

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

Ce décret, qui devoit contribuer à rétablir la paix dans le Bailliage de Sicile, produisit un effet tout contraire : car ce fut l'époque où les Chevaliers perdirent leur maison de Palerme. Hœmeister, craignant la visite des Commissaires, & les suites fâcheuses que sa mauvaise conduite devoit lui attirer, se hâta de remettre la Grande-Commanderie entre les mains du Pape Innocent VIII, en faveur du Cardinal Rodrigue Borgia : ce qu'il y a de singulier, c'est que le Pape, qui s'étoit d'abord intéressé à la conservation des biens du Bailliage, accepta la résignation, & conféra ladite place en commende au Cardinal, par une bulle

Innocent VIII dispose de la Grande-Commanderie.

Mongie. pag. 144 & seq.

(1) On voit par ce décret que la commission que le Maître d'Allemagne, nommé mal-à-propos Grand-Maître, avoit donnée à Guillaume de Weyblingen & à Adolphe de Gerolzegh, étoit datée d'Orneck (probablement Horneck) le 17 juin 1491.

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

du 2 mai 1492; & que celui-ci, qui avoit été le Protecteur de l'Ordre, ne se fit pas un scrupule de s'enrichir de ses dépouilles. Le 9 du même mois, le Pape adressa un bref à Guillaume de Weyblingen, Provincial du Bailliage de Lombardie, & à Adolphe de Gerolzegh, Visiteurs de l'Ordre, pour leur défendre, sous peine d'excommunication, de se mêler en rien de ce qui regardoit ladite Commanderie, ne doutant pas, disoit-il, que le Grand-Maître de l'Ordre n'acquiesçât facilement à la nomination dudit Cardinal. Le Pape se trompoit, l'Ordre ne pouvoit pas manquer de réclamer contre une pareille disposition, & l'Empire même s'intéressa pour une cause si juste; car les Electeurs assemblés à Wittemberg, écrivirent le 12 du même mois au Roi Ferdinand, pour l'engager à faire restituer la Grande-Commanderie de Palerme aux Chevaliers Teutoniques : la date de cette lettre nous apprend que l'Ordre avoit eu connoissance de ce qui se passoit à Rome long-tems avant la nomination du Cardinal Borgia, puisqu'il avoit eu le loisir d'en prévenir les Electeurs de l'Empire.

Ibid. pag. 145.

Ibid. pag. 147 & seq.

Son successeur la donne à Alphonse d'Arragon.

Innocent VIII étant mort le 25 juillet 1492, fut remplacé par Rodrigue Borgia, possesseur de la Grande-Com-

manderie, ſous le nom d'Alexandre VI. Alexandre ne pouvant décemment conſerver cette commende, y nomma le Cardinal Frédéric de St. Séverin ; mais ce dernier différa d'en prendre poſſeſſion, & finit par la remettre entre les mains du Pape, ne ſe ſouciant pas apparemment d'un titre qui n'avoit pas de réalité, parce que le Roi avoit mis tous les biens de l'Ordre en ſéqueſtre. Après la réſignation du Cardinal de St. Séverin, le Pape conféra la Grande-Commanderie à Alphonſe d'Arragon Archevêque de Sarragoſſe, fils naturel du Roi Ferdinand, comme on le voit par ſa bulle du 11 mars 1495. Ferdinand, qui d'abord avoit paru vouloir conſerver les biens de l'Ordre, changea d'avis, lorſque cette Commende fut donnée à ſon fils : il leva le ſéqueſtre par un décret du 2 avril de la même année, & l'Archevêque de Palerme mit Alphonſe en poſſeſſion de la Grande-Commanderie, par ordre du Vice-Roi Jean de la Nuza, le 26 de mai 1495. Adolphe de Gerolzegh s'oppoſa de tout ſon pouvoir à la nomination d'Alphonſe d'Arragon, & ne négligea rien pour obtenir la reſtitution des biens qu'on enlevoit à ſon Ordre : il réclama la juſtice du Sénat de Palerme, qui n'oſant vraiſemblable-

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

Mongit. pag. 148.

Ibid. pag. 151.

ment prononcer dans une cause où le Roi étoit intéressé pour son fils, en renvoya la décision à la Cour; & le Tribunal Espagnol adjugea la Grande-Commanderie à Alphonse par un décret du 26 mai 1496, renvoyant la discussion du fond de l'affaire au St. Siége.

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

Ibid. pag. 152.

Mort du Grand-Maître.

1497.

Cette injuste sentence dut faire préjuger au Grand-Maître que l'Ordre couroit le plus grand risque de perdre sans retour les possessions qu'il avoit dans la Sicile; mais il ne vit pas la fin de cette affaire. Jean-Albert Roi de Pologne, voulant faire une entreprise contre Etienne Bogdan, Hospodar de la Valachie, demanda du secours à l'Ordre, en vertu du traité de Thorn : Tieffen voulant y aller lui-même, on lui représenta le danger auquel il alloit s'exposer à cause de son grand âge, pour l'engager à confier le commandement des troupes à un autre; mais ce Prince répondit que s'il y avoit du danger, c'étoit une raison de plus pour qu'il n'exposât personne à sa place, le moindre de ses Freres, lui étant plus cher que lui-même. Tieffen partit donc à la tête de 400 cavaliers, & suivi de 100 chevaux d'attelage, pour aller joindre l'armée polonoise; mais il ne fut pas plus loin que Léopol, où la dyssenterie termina ses jours, au grand regret

regret des Chevaliers & de ses sujets qui le pleurerent comme leur pere. Les historiens de l'Ordre & de la Prusse ne marquent pas l'époque de sa mort ; mais Docringius, écrivain contemporain, nous apprend qu'il mourut le lendemain de la St. Barthelemi, par conséquent le 25 août 1497, & que son corps fut conduit au château de Konigsberg par le Commandeur de Holland, & ensuite inhumé dans l'Eglise Cathédrale le 22 du mois de septembre. Ainsi ce Prince ne fut pas témoin de la terrible défaite que les Polonois essuyerent le 24 octobre dans la Buchovine (1).

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

Ap. Menck. tom. 3. pag. 53.

Perte du Bailliage de Sicile.

Quoique les événemens qui se passerent en Sicile n'ayent plus de rapport avec le Magistere de ce Grand-Maître, nous allons cependant en donner sommairement la suite, pour ne plus revenir sur cette matiere. L'Ordre Teutonique avoit réclamé contre le décret du Conseil d'Espagne, qui avoit adjugé la Grande-

(1) On lit également dans la petite Chronique de Léipsig, qu'on trouve dans le 3e. tome de Mencken, *pag.* 64, que Tieffen mourut à Léopol le lendemain de la St. Barthelemi. La Chronique des Chevaliers de Wablingen porte qu'il mourut *Zu der Reuschelauner burgh* : ne seroit-ce pas une corruption de *Reussische lwow*, nom que, suivant la Martiniere, les Polonois donnent à Lemberg ou Léopol, ville de la Russie Rouge ?

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

Commanderie de Palerme à Alphonſe d'Arragon : & Adolphe de Gerolzegh, qui s'étoit rendu à la Cour, y ſoutint vivement que perſonne n'étoit en droit de dépouiller l'Ordre de ſes biens, ſans commettre une injuſtice criante. Ferdinand, touché apparemment de la force de ſes raiſons, & voulant conſerver cette Commanderie à ſon fils, qui poſſédoit déja les meilleurs bénéfices de la Sicile, entra en compoſition avec Adolphe : on convint qu'Alphonſe d'Arragon jouiroit ſa vie durant de la Commanderie, moyennant 100 ducats qu'il compteroit annuellement à Adolphe, ou plutôt à l'Ordre, & qu'après la mort d'Alphonſe, les Chevaliers Teutoniques rentreroient en paiſible poſſeſſion de tous leurs biens; ce que le Roi déclara expreſſément par ſes lettres-patentes données le 9 janvier 1498, à Alcala de Henarés.

Mongit. pag. 155.

La bonne conduite des Chevaliers & les exemples de piété & de charité qu'ils n'avoient ceſſé de donner depuis leur établiſſement dans le royaume, leur avoient tellement gagné l'affection des Siciliens, que le Préteur & les Jurés de la ville de Palerme écrivirent au nom du peuple le 28 février 1501, à l'Archiduc Philippe d'Autriche, gendre de Ferdinand, pour le prier d'engager le

Ibid. pag. 156.

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

Monarque à leur rendre la Grande-Commanderie ; mais les intérêts d'Alphonse tenoient trop à cœur au Roi, pour que les sollicitations de l'Archiduc pussent produire quelque effet. Alphonse d'Arragon, nommé en 1505 à l'Archevêché de Montréale, obtint une bulle de Jules II, qui lui permettoit de retenir ses autres bénéfices ; en 1512, ce Prince fut nommé à l'Archevêché de Valence, & mourut en 1520 dans son diocese de Sarragosse. La mort d'Alphonse devoit faire rentrer l'Ordre dans tous ses droits, tant à cause de leur légitimité incontestable, qu'en vertu de l'accord qu'Adolphe de Gerolzegh avoit fait avec le Roi Ferdinand en 1498 ; mais il en fut tout autrement. Ferdinand Roi de Sicile & d'Espagne, surnommé le Catholique, étant mort en 1516, cette riche succession fut recueillie par Charles d'Autriche, à qui elle appartenoit du chef de Jeanne-la-Folle sa mere, seconde fille de Ferdinand : & Charles plus connu comme Empereur, sous le nom de Charles-Quint, donna la maison de Palerme en commende à Jérôme de Carroz, avec l'agrément du Pape Adrien. Ce fut le terme des espérances de l'Ordre Teutonique. Après la mort de Jérôme de Carroz, le Bailliage de Sicile

Ibid. pag. 158.

Ibid. cap. 9. *pag.* 158 *& seq.*

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

passa successivement en commende à Jérôme de Bonnonia, Evêque de Siracuse, à Jean de Bezera, Inquisiteur de la Foi en Sicile, au Cardinal Siméon de Tallavia, au Cardinal Louis Madruze, au Cardinal Jeannetin Doria, à Thomas Doria son neveu, au célebre Don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, Roi d'Espagne, au Cardinal Charles Pius, & enfin à Charles de Lorraine, qui devint Electeur de Treves. Charles II, dernier Roi Autrichien d'Espagne, étant mort en 1700, la seconde branche de la maison d'Autriche & celle de Bourbon se disputerent sa succession, & pendant ce tems de trouble la Commanderie de Sicile fut mise en sequestre & administrée par différens particuliers. Après la mort de Charles de Lorraine, Casimir Drago, Administrateur des domaines du Roi, fut aussi chargé de l'administration des bénéfices vacans, & nommément de la Commanderie de Palerme : comme les archives étoient dans le plus grand désordre, & que beaucoup de titres étoient déja perdus, par l'injure du tems ou par la négligence des archivistes, il chargea Antoine Mongitore de recueillir ceux qui restoient, & de les publier par la voie de l'impression. L'ouvrage de Mongitore, qui paroît avoir été terminé en 1720,

Ibid. pag. 169.

fut imprimé l'année suivante dans la ville de Palerme (1).

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

(1) L'Ordre Teutonique avoit encore de grands biens en Italie. Nous avons vu qu'il y avoit un Bailliage en Lombardie, dont étoient probablement les Commanderies de Venise & de Bologne ; j'ignore quelles étoient les autres. Suivant un mémoire qui m'a été communiqué (*E Schedis Pastorat. S. Andr. Leod.*), le Bailliage de la Pouille étoit composé des Commanderies de St. Léonard, de Corneti, de Barlette, de Bari & de Brindes, que l'Ordre a perdues, de la même maniere que le Bailliage de la Sicile, c'est-à-dire, que le Roi d'Espagne les lui a enlevées par la connivence des Papes. On voit par un recès de l'Empire de l'an 1501 (*Neue und vollstandige samlung der Reichs abschiede*, &c. *Francof. 1747, part. 2, pag. 93*), que le Maître de l'Ordre Teutonique en Allemagne & en Italie, s'étoit déja plaint à la diete précédente, & se plaignoit encore, de ce que le Roi d'Espagne avoit entrepris de se rendre maître des maisons de l'Ordre en Sicile & dans la Pouille, pour les donner à d'autres qu'à des Allemands. Les plaintes ne furent pas moins vives contre le Pape de la part de l'Empire. Dans la liste des plaintes contre la Cour de Rome & le Clergé, qui fut dressée à la diete de Nuremberg en 1522, sous le nom de *Centum Gravanima. ap. Goldast. tom. 1, pag. 466.* il est dit que les Papes avoient disposé des biens des Chevaliers dans la Pouille, la Sicile & le reste de l'Italie, en faveur des Cardinaux, des Archevêques & des Evêques, qui n'étoient ni de l'Ordre, ni de la Nation Germanique ; en outre que les Papes avoient donné des biens de l'Ordre à un Italien nommé Jérôme de Venise, & l'avoient décoré de la croix des Chevaliers Teutoniques, malgré les priviléges de l'Ordre, que les Souverains Pontifes & les Empereurs avoient si souvent confirmés ; & que les Courtisans de la Cour de Rome avoient tâché de s'emparer des autres biens de l'Ordre en Italie, & nommément de la Commanderie de Bologne, à l'aide des bulles qu'ils avoient obtenues des Papes, ce qui avoit engagé les Chevaliers dans des procès à la Cour de Rome, au détriment dudit Ordre & de la

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN. Établissement de l'imprimerie en Prusse.

Avant de passer à l'histoire du successeur de Tieffen, nous croyons devoir observer qu'il est très-apparent que c'est pendant le Magistere de ce dernier qu'on a fait le premier essai de l'imprimerie dans la Prusse Royale. Lilienthal a donné en 1743 une histoire critique ou plutôt satyrique de Ste. Dorothée, imprimée à Dantzig la même année, & il nous apprend que la plus ancienne vie qu'on connoisse de cette Sainte, paroît avoir été imprimée par un orfévre de Marienbourg, l'an 1492. Je dis qu'elle paroît avoir été imprimée cette année, parce qu'il y a une faute d'impression dans la date. Voici la traduction littérale de la souscription de cet ouvrage Allemand, telle que Lilienthal la rapporte : *Ici se termine la vie de la bienheureuse femme Dorothée recluse à Marienwerder, dans l'Eglise Cathédrale du Chapitre de Poméfanie, au pays de Prusse. Imprimée & finie dans la ville de Marienbourg,*

Hist. B. Doroth. pag. 3.

Nation Germanique. Nous parlerons ailleurs de la maniere dont l'Ordre perdit les Commanderies de Venise & de Bologne. On n'est point étonné que les Polonois aient enlevé la Prusse à l'Ordre Teutonique, mais on ne voit pas sans surprise que les Rois d'Espagne, avec qui les Chevaliers n'avoient jamais eu de querelle, & sur-tout que les Papes, qui auroient dû être leurs protecteurs, les aient dépouillés des biens qu'ils avoient en Sicile & en Italie pour les donner à leurs créatures.

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

par moi Jacob Karweysse, orfévre, le mardi après St. Grégoire, quand on comptoit MCCCC. & CXII. Dieu soit loué (1). Hartknoch réunissant tous les chiffres, & faisant abstraction de la particule & qui les sépare, a cru qu'il falloit lire 1512, mais Lilienthal remarque que cette maniere de compter seroit sans exemple. Il a raison; outre qu'on n'emploie plus la lettre *C* pour marquer les centaines, quand elles sont au nombre de cinq, ce qui se marque par le *D*, il seroit absurde de supposer que l'Imprimeur ait eu l'intention de dire que ce livre avoit été achevé *l'an mille quatre cent & cent & douze*; ainsi il n'est pas douteux que, par une faute d'impression, la derniere centaine a été mise avant la dixaine, tandis qu'elle auroit dû la suivre, & qu'il faut lire MCCCCXCII. C'est l'opinion de Lilienthal & de Hanov, qui paroît incontestable. Le premier de ces écrivains observe encore que ce livre a tous les caracteres d'une impression du XVe. sie- *Ibid. pag. 6. not. F.*

(1) *Hy endet sich das leben der zeligin frawen Dorothee clewsenerinne tzu Marienwerdir im thume des stiffts Pomesan in lande tzu Preussen. Gedruckt unde volendit in der stat Marienborck durch mich Jocob Karweisse goltsmyd: Den dingstag nach Gregory als man tzelete MCCCC. unde CXII. lob sey gote.*

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.

cle. La plupart des lettres initiales sont omises ou ne sont marquées que par de petits caracteres avec un espace vuide autour, afin de donner lieu au Libraire, ou de les ajouter à la main, ou de les entourer de miniatures. On n'y voit ni réclame, ni chiffre pour marquer les pages : il n'y a pas d'autre interponction que des points; enfin, dit cet écrivain, le papier, la souscription, l'orthographe & toute la forme du livre annoncent une édition du XVe. siecle. Lilienthal rapporte qu'il a trouvé un exemplaire de cet ouvrage extrêmement rare dans la bibliotheque de Thorn, où il occupoit la premiere place dans la collection des livres qui ont été imprimés en Prusse. Pisansky, dans son Histoire littéraire de la Prusse, ne doute pas que la vie de Ste. Dorothée n'aît été imprimée en 1492, & il ajoute que jusqu'à présent on ne connoît pas de plus ancien ouvrage qui soit sorti des presses de la Prusse. J'ignore quand l'imprimerie a été établie dans la Prusse Orientale, mais il est vraisemblable que ç'a été du tems de l'Ordre Teutonique; car le Professeur Behm rapporte dans un discours le titre d'un mémoire de Frédéric de Heydeck, adressé à Plettenberg, Maître de Livonie, pour l'engager à embrasser le lu-

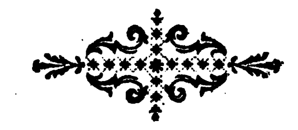
Ibid. pag. 6. not. G.

Hist.-litt. Pruss. Regiomonti. 1765. p. 21.

Act. Boruss. tom 3. pag. 171.

théranisme, qui a été imprimé à Konigsberg en 1526. Les Prussiens n'ignorent certainement pas tout ce qui regarde les commencemens de l'imprimerie dans leur pays; mais j'ai cru que ces observations pourroient être agréables aux savans des autres nations, dont la plupart n'ont presque aucune connoissance de ce qui regarde la Prusse.

XXXIII. JEAN DE TIEFFEN.



FRÉDÉRIC DE SAXE.

XXXIVe. GRAND-MAITRE.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

Frédéric est postulé par le Chapitre.

1498.

Pauli. pag. 319.

PENDANT que Guillaume, Comte d'Eisenberg, ou plutôt d'Isenbourg, Lieutenant du Magistere, faisoit des dispositions pour l'élection d'un Grand-Maître, les Chevaliers étoient fort occupés du parti qu'ils devoient prendre (1): plusieurs étoient d'avis qu'il falloit rester tranquillement dans la sujétion de la Pologne, parce qu'ils ne croyoient pas qu'il fût possible de s'en tirer; mais la plus grande partie vouloit qu'on s'affranchît du joug des Polonois, & qu'on n'omît rien pour recouvrer les provinces qu'ils avoient si injustement enlevées. Il est vrai que l'Ordre n'étoit pas en état de faire une pareille entreprise avec ses propres forces; mais on imagina qu'on

(1) Isenbourg, Ysenbourg, Eisenberg & Eisenbourg est un même nom écrit diversement, dit M. Fischer, dans l'*Histoire généalogique* des maisons d'Isenbourg, Wied & Runkel. Imprimée à Manheim, en 1778.

pourroit réussir, en choisissant pour Grand-Maître un Prince dont la maison seroit assez puissante pour l'aider à exécuter ce projet, & qui auroit assez de crédit en Allemagne pour engager l'Empereur & les autres Princes à le seconder. Lorsque les Commandeurs s'assemblerent pour l'élection, les avis furent partagés : ceux qui inclinoient pour la paix, vouloient élever Guillaume d'Isenbourg à la Grande-Maîtrise ; mais Isenbourg lui-même se rangea du côté de ceux qui vouloient qu'on secouât le joug de la Pologne ; ainsi il n'y eut plus de débat, & on ne fut plus occupé que du choix qu'on devoit faire d'un Prince étranger. On dit que l'Empereur & plusieurs Princes de l'Empire s'étoient intéressés pour Frédéric de Saxe, & Cromer ajoute qu'Elisabeth d'Autriche, mere du Roi de Pologne, l'avoit aussi recommandé : ce fut effectivement sur Frédéric, Duc de Saxe, que toutes les voix du Chapitre se réunirent ; mais comme il est apparent qu'il fut choisi à son insçu, on peut douter de la réalité de ces recommandations, qui supposeroient qu'il avoit formé des prétentions à cette dignité. C'est la premiere fois que l'Ordre Teutonique s'est donné un chef par la voie de postulation.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

Fabricii. Orig. Stirp. Sax. lib. 9. pag. 839 & seq.

Pag. 666.

FRÉDÉRIC, né en 1474, étoit le troi-

Détails sur ce Prince.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

sieme fils d'Albert-le-Courageux, Duc de Saxe, & de Zedene ou Sidonie, fille de Podiebrad, Roi de Bohême. Albert est la tige de la branche de Saxe, nommée Albertine, qui possede l'Electorat depuis l'an 1548. Frédéric s'étoit d'abord destiné à l'état eccléfiastique; il avoit étudié à Sienne en Italie, & l'on prétend qu'il étoit Chanoine de Cologne: il paroît qu'il avoit aussi un canonicat de Mayence, puisqu'il demeura quelque tems dans cette ville à son retour d'Italie, & que l'Archevêque lui donna le gouvernement de l'Eisfeld dans la Thuringe, qui est communément confié à un Chanoine de la Métropole. George de Kera lui résigna aussi son canonicat de Wurtzbourg, afin qu'il pût parvenir à l'Evêché; mais Kera fut obligé de s'expatrier, parce que les Chanoines ne vouloient pas de Prince pour leur chef. Plusieurs années après que Frédéric fut élevé à la Grande-Maîtrise, l'Archevêque de Magdebourg, son oncle, le fit son coadjuteur avec l'agrément du Pape Jules II; mais il ne vécut pas assez long-tems pour parvenir à cet Archevêché. Il semble que vu le projet qu'avoit l'Ordre de recouvrer les provinces que la Pologne lui avoit prises, il auroit dû choisir un Prince qui se seroit déja fait

Fabricius. loc. cit.

Ibid. & Spalatini dissert. geneal. Ap. Menck. tom. 2. pag. 2144.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

une réputation dans le métier de la guerre ; mais on espéroit sans doute que Frédéric, entrant dans cette carriere, marcheroit sur les traces de son pere, & les Chevaliers regardoient peut-être comme un augure favorable d'être gouvernés par un descendant des Marquis de Misnie, qui avoient montré tant de zele pour secourir l'Ordre Teutonique : d'ailleurs ce choix paroissoit offrir beaucoup d'avantage. La maison de Saxe étoit puissante, & vivoit dans la meilleure intelligence avec celles de Brandebourg & de Hesse. Albert-le-Courageux s'étoit fait une grande réputation, & les services qu'il avoit rendus à l'Empereur (c'étoit alors Maximilien qui avoit succédé à Frédéric III en 1493), faisoient espérer que ce Monarque s'intéresseroit pour son fils, & par conséquent pour l'Ordre Teutonique. Le Duc George, frere aîné du Grand-Maître, avoit épousé la sœur du Roi de Pologne, & l'on se flattoit peut-être que cette liaison de famille pourroit porter les Polonois à entrer en négociation avec l'Ordre, ou bien qu'en cas de malheur, ils le ménageroient par considération pour son Grand-Maître. Voilà, ce semble, les raisons qui ont pu déterminer les Chevaliers à choisir le Duc de Saxe de préférence.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

L'Empire promet du secours. Frédéric Grand-Maître.

Pauli. pag. 379 & seq.

Lorsqu'on fit connoître à Frédéric le choix qu'on avoit fait de sa personne, on l'avertit de l'obligation que l'Ordre lui imposoit, non-seulement de refuser l'hommage à la Pologne, mais encore de faire tout son possible pour recouvrer les provinces qu'il avoit perdues. Ces conditions étoient propres à lui faire faire des réflexions : l'étroite alliance qu'il y avoit entre le Duc George & le Roi de Pologne, l'inquiétoit, parce qu'il craignoit de se brouiller avec son frere, dont le secours lui étoit nécessaire, en devenant l'ennemi du Monarque Polonois ; & d'un autre côté, il avoit un grand désir de profiter de l'offre que l'Ordre lui faisoit. Dans cet embarras, Frédéric s'adressa à la diete de l'Empire, assemblée à Fribourg, & la consulta sur le parti qu'il devoit prendre, en représentant que les vues de l'Ordre Teutonique ne tendoient qu'à réunir une partie de l'Empire qui avoit été démembrée. La diete lui ayant promis l'assistance de tous les Etats de l'Empire pour l'aider à remplir les projets de l'Ordre Teutonique, Frédéric ne balança plus, d'autant que la maison de Saxe, & nommément son frere aîné, avoient consenti à ce qu'il acceptât la Grande-Maîtrise à cette condition ; ce qu'on peut inférer du voyage

que le Duc George fit en Prusse, pour assister à l'installation de son frere. Les deux Princes, accompagnés de beaucoup de Comtes & de Seigneurs de l'Empire, partirent de l'Allemagne avec une suite de 800 chevaux, & arriverent à Dantzig le 20 de septembre (1) : de-là ils se rendirent à Konigsberg, où ils arriverent le 28. Le lendemain, jour de St. Michel de l'an 1498, Frédéric fit ses vœux, & fut reçu Chevalier Teutonique; Nicolas Pflug, Jean de Truchsés & Nicolas d'Altmanhausen, Gentilshommes qui lui étoient attachés, & qui avoient demandé d'entrer dans l'Ordre, furent reçus en même-tems que leur maître, & le Prince fut mis le même jour en possession de la Grande-Maîtrise.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

Fabricius. loc. cit.

Le Roi de Pologne, instruit de cet événement, tint une diete à Cracovie pendant le carême de l'an 1499, & somma le Grand-Maître de s'y trouver pour lui rendre hommage, mais inutilement. Frédéric, qui craignoit avec raison de rompre ouvertement avec la Pologne, avant d'avoir reçu des secours suffisans pour lui faire tête, temporisa & chercha à engager l'Empereur & l'Empire à s'entremettre, dans l'espérance

Le Roi de Pologne le somme en vain de rendre hommage.

Schutz. fol. 400.

Pauli. pag. 380.

1499.

(1) D'autres disent que leur suite n'étoit que de 400 chevaux.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

Neu. samlung des Reichs absschiede. Franc. 1747. part. 2. pag. 83.

1500.

que cette affaire pourroit se terminer par un accommodement. La Chambre Impériale, établie à Augsbourg en 1500, s'occupa des affaires des Teutoniques, & déclara que le Roi de Pologne seroit requis de ne pas troubler l'Ordre, qui étoit dépendant du St. Empire Romain. Par un recès de la même assemblée, il fut ordonné que le Grand-Maître & celui de Livonie recevroient leurs Régaux de l'Empire, & qu'ils enverroient des Ambassadeurs pour régler les secours qu'on se donneroit mutuellement, c'est-à-dire, ceux que l'Empereur fourniroit à l'Ordre, s'il continuoit à être molesté par la Pologne, & ceux que l'Ordre donneroit à l'Empire, s'il venoit à être attaqué. La premiere résolution fut communiquée au Roi de Pologne, tant de la part de l'Empereur que de l'Empire.

Cod. Pol. tom. 4. pag. 321. col. 2.

Mort du Roi de Pologne. Alexandre lui succede.

Cromer. p. 657.

1501.

Le Roi de Pologne, qui souffroit impatiemment les délais du Grand-Maître, voulut écarter tous les obstacles qui pourroient l'empêcher de le contraindre à lui rendre hommage. Ayant assemblé une diete à Pétrikow au commencement de l'an 1501, il y conclut une treve pour cinq ans avec les Ambassadeurs de l'Empereur des Turcs. Des Ambassadeurs du Prince de Moldavie & d'un Kan des Tartares s'étant également rendus à Pé-

trikow, il s'accommoda avec les premiers en sacrifiant un innocent à la jalousie de leur maître, & avec les seconds en faisant un traité que les Polonois n'observerent pas. Après avoir réglé ces différentes affaires, le Roi se rendit à Thorn au printemps, & fit avertir le Grand-Maître de lui rendre hommage de bonne grace, s'il ne vouloit pas s'exposer aux suites fâcheuses que son refus lui attireroit infailliblement ; mais Frédéric temporisa, & sans refuser absolument, il tâcha d'éluder la question pour attendre le secours que l'Empereur lui avoit promis. De Thorn le Roi se rendit à Bramberg, & revint à Thorn pour la Pentecôte, où il reçut l'Evêque de Meissen & deux Comtes de l'Empire, que Maximilien lui envoyoit, pour tâcher de ménager un accommodement avec l'Ordre : mais les Ambassadeurs avoient à peine entamé la négociation, que Jean-Albert mourut le 17 de juin d'un coup d'apoplexie. Comme ce Prince n'avoit pas été marié, les Polonois élurent son frere Alexandre, Grand-Duc de Lithuanie, pour lui succéder : événement qui resserra les nœuds qui unissoient la Lithuanie à la Pologne. Après la mort de Jean-Albert, le Grand-Maître s'adressa à la régie de l'Empire, éta-

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

Idem. & Schutz. fol. 400 vers. Pauli.

Neu. sam-

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

lung des Reichs abschiede. pag. 95.

blie à Nuremberg, pour demander du secours si le nouveau Roi vouloit exiger une soumission de l'Ordre, comme avoit fait son prédécesseur; & l'on répondit à l'Ambassadeur qu'on requerroit le Grand-Maître de se maintenir dans la fidélité qu'il devoit à l'Empire.

La ville de Dantzig mise au ban d'Empire.

1502.

Les démarches que l'Empire avoit faites vis-à-vis du défunt Roi de Pologne, en faveur des Teutoniques, furent probablement renouvellées du tems d'Alexandre; mais avec aussi peu de succès. Cependant Maximilien ne négligea rien, pour prouver à l'Ordre qu'il avoit la volonté de l'aider à recouver la Prusse Polonoise. Regardant la ville de Dantzig comme appartenant à l'Empire, il lui écrivit le 16 janvier de l'an 1502, pour qu'elle eût à lui donner du secours contre les Turcs; mais les Dantzigois envoyerent sa lettre au Roi de Pologne, qui répondit à l'Empereur le 24 avril de la même année, qu'il ne souffriroit pas que ses sujets obéissent aux ordres d'une autre Puissance. On devoit s'attendre à cette réponse; mais ce qui surprendra, c'est qu'Alexandre ait encore invoqué la fameuse sentence des Nonces de l'an 1339, pour prouver le droit qu'il avoit sur la Prusse & la Poméranie. Quand on considere attentive-

Cod. Pol. tom. 4. num. 238.

Ibid. num. 239.

ment cette lettre, on y voit clairement, ce que nous avons déja prouvé plusieurs fois ; savoir, que cette sentence déclarée injuste par le Pape & le collége des Cardinaux, annullée si souvent par les traités postérieurs, & particuliérement *annullée* & *cassée* par le Roi Uladislas, dans le traité de Brzesc de l'an 1436, avoit été le seul titre dont les Polonois avoient pu se servir, pour renouveller à chaque instant les procédures & les hostilités contre l'Ordre Teutonique. Nous ne répéterons pas ici des réflexions que nous avons faites cent fois, & que le lecteur auroit faites lui-même, si nous ne les lui avions pas présentées. Les Dantzigois, n'ayant pas répondu à la lettre de l'Empereur, furent cités à la diete & mis au ban de l'Empire, la même année ; mais leur puissance, la situation de leur ville, la protection du Roi de Pologne, & enfin la position où se trouvoit l'Empereur, devoient faire augurer qu'une pareille démarche ne produiroit d'autre effet, que de prouver aux Polonois que l'Empire s'intéressoit au rétablissement de l'Ordre Teutonique.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

Pauli. pag. 380.

Tandis que le Grand-Maître, qui se tenoit souvent à Rastenbourg, cherchoit à gagner du tems avec les Polonois, &

Walther de Plettenberg, Maître de Livonie.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

à engager l'Empire à lui donner le secours qu'il avoit promis, les affaires de la Livonie prenoient une face toute nouvelle par la bonne conduite de Plettenberg. Après la mort de Jean-Freitag de Loringhof, arrivée le 3 juin de l'an 1493, Walther de Plettenberg, Maréchal de Livonie, avoit été élevé à la dignité de Maître Provincial. Ce Chevalier étoit orné de tous les dons qui font les grands hommes : la figure la plus distinguée & la force du corps, étoient les moindres de ses avantages : beaucoup de sagesse & de pénétration dans les conseils, autant de présence d'esprit que de fermeté dans les revers, un grand fond d'équité & un vif désir de faire le bonheur des sujets confiés à ses soins, le rendoient particuliérement recommandable : savant dans l'art de la guerre, il étoit ami de la paix & terrible dans les combats : heureux si tant de bonnes qualités n'avoient pas été obscurcies dans la suite par une fausse politique ; mais il est inutile d'anticiper sur l'histoire, pour parler des maux dont nous développerons plus loin l'origine & les progrès (1).

Schurtzfleich.

(1) Il est vraisemblable que Plettenberg avoit été élu peu de tems après la mort de Freitag, & que son élection ne fut confirmée par le Grand-Maître

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

Un des premiers ſoins du Maître Provincial, fut d'écarter tout ce qui pouvoit troubler la paix de ſes Chevaliers. La jalouſie entre les Hauts-Allemands & ceux de la Baſſe-Allemagne, n'avoit pas peu contribué aux malheurs que l'Ordre avoit eſſuyés en Pruſſe. Les partis qui diviſoient les Chevaliers avoient affoibli l'autorité du chef, & donné lieu aux Pruſſiens d'empiéter ſur les droits du Souverain : ce qui les avoit conduits à une révolte ouverte, qui avoit fait perdre la moitié de la Pruſſe. Soit que cette même jalouſie ſe fût manifeſtée en Livonie, ou qu'elle ne fût pas encore entiérement éteinte en Pruſſe, le Grand-Maître Jean de Tieffen & Walther de Plettenberg convinrent qu'on ne recevroit que des Gentilshommes de la Haute-Allemagne, c'eſt-à-dire, de la partie méridionale de l'Empire, au nombre des Chevaliers de Pruſſe, & que ceux de la Saxe, de la Weſtphalie & des provinces adjacentes, ne pourroient être reçus

Arndt. p. 175. Pauli. pag. 377.

que l'année ſuivante ; car on voit par une chartre de l'an 1494, datée du mardi d'après la fête de la Sainte Vierge (vraiſemblablement de ſon Aſſomption), qu'il ne prenoit encore que le titre de Maréchal & d'Élu à la Maîtriſe de Livonie. *Voy. Arndt, p. 174. in not.* Plettenberg eſt une maiſon de l'Empire auſſi ancienne qu'illuſtre, dont Walther fut le héros, comme il fut celui de la Livonie.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

qu'en Livonie. Ce ſage réglement prévenoit toutes les difficultés de cette eſpece qui auroient pu renaître dans la ſuite. Un autre objet qui demandoit toute l'attention du Maître de Livonie, étoient les diſſentions qui avoient déchiré depuis ſi long-tems ce malheureux pays, & qu'il étoit réſervé à ſa ſageſſe de terminer. Il accommoda les différends de l'Ordre avec les Evêques & la ville de Riga, reçut en 1495 le ſerment de fidélité des habitans de cette ville, fit fortifier Dunamunde, & ajouta trois groſſes tours aux fortifications de Wenden, ſa réſidence.

Schurtzfleich. pag. 105 & 331. Arndt.

Hoſtilités commiſes par les Ruſſes.

Jamais l'union de tous les Etats de la Livonie n'avoit été ſi néceſſaire que dans cette circonſtance, où l'on avoit tout à craindre des Ruſſes. La puiſſance d'Iwan III, Grand-Duc de Moskow, les ſuccès qu'il avoit eus contre pluſieurs de ſes voiſins, & diverſes incurſions que ſes troupes avoient déja faites en Livonie, ne laiſſoient guere douter qu'il n'eût le projet de joindre cette province à ſes vaſtes domaines. Iwan n'avoit pas pardonné au défunt Maître Provincial d'avoir fait en 1488 un traité avec Steen-Sture, Adminiſtrateur de Suede, contre la Ruſſie. Quoiqu'il ne paroiſſe pas que les Teutoniques euſſent fait aucune en-

Arndt. p. 165. in not.

treprise contre les Russes, en vertu de ce traité, ces derniers firent beaucoup de tort aux habitans de Narva, ville importante de l'Estonie, qui appartenoit à l'Ordre. Le Grand-Duc ayant fait bâtir la ville d'Ivanogorod, nommée aussi Narva-la-Russienne, sur la rive droite du fleuve du même nom, & vis-à-vis de Narva-la-Teutonique, la garnison Russe du château tua plusieurs bourgeois de Narva à coups de canon, & entre autres un Bourgmestre de cette ville. Les Suédois ayant pris en 1493 Ivanogorod, offrirent aux Teutoniques de les en mettre en possession; mais le Maître Provincial ne voulant pas irriter un voisin puissant, refusa l'offre des Suédois, qui réduisirent Ivanogorod en cendres: cette place ne tarda pas à être rebâtie. Quelque attention qu'eussent les Livoniens à ne pas donner des sujets de plainte à Iwan, un événement qu'on n'avoit pu prévoir, avoit encore enflammé la colere de ce Prince, ou pour mieux dire, lui servit de prétexte pour suivre ses projets. Deux Russes arrêtés à Rével, l'un pour avoir fait de la fausse monnoie, & l'autre pour avoir commis un crime contre nature, avoient été condamnés, selon les loix, par le Magistrat. Pendant l'exécution, un homme sans aveu, un

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

Ibid. & Gadeb. p. 247. & seq.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

inconnu, dit à d'autres Russes qui se plaignoient de la rigueur du supplice qu'on faisoit subir à leurs compatriotes, que si leur Prince en avoit fait autant, on le brûleroit comme ces malheureux. Ces paroles furent rapportées à Iwan, qui entra dans une furieuse colere, & cria vengeance au Ciel, en brisant le bâton qu'il tenoit en main. Selon toute apparence, le rapporteur avoit envenimé le propos, & l'avoit donné comme ayant été tenu par les Juges de Révél, puisque le Grand-Duc demanda qu'on les lui livrât. La premiere vengeance qu'il tira de cet événement, fut de faire arrêter en 1494 les marchands Allemands qui étoient à Novogorod, l'une des villes d'étape de la Hanse; établissement qui fut totalement perdu à cette époque pour le commerce de l'Allemagne (1). Les Russes ayant attaqué la Finlande en 1495, à l'instigation du Danemarck, les Suédois demanderent du secours au Maître de

(1) Comme la plus grande partie des marchands arrêtés à Novogorod étoient de différentes villes de la Hanse, & qu'il n'y en avoit qu'un petit nombre de celle de Révél, il est très-vraisemblable que cet événement avoit eu lieu, à l'instigation de Jean, Roi de Danemarck, allié nouvellement avec les Russes, qui vouloit se venger des villes anséatiques, liguées avec Steen-Sture, Administrateur de Suede; & que le supplice que les deux Russes avoient subi à Revel, avoit servi de prétexte au Grand-Duc.

de Livonie & à l'Archevêque de Riga ; mais ils crurent qu'il ne falloit pas donner de nouveaux prétextes à ces formidables voisins, & refuserent la demande de la Suede.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

Plettenberg, qui s'attendoit que l'orage viendroit tôt ou tard fondre sur lui, demanda inutilement du secours contre les Russes, à la diete de l'Empire assemblée à Lindaw en 1496, & l'année suivante, à celle qui étoit assemblée à Worms; mais il fut plus heureux dans la demande qu'il fit aux villes Anséatiques assemblées à Lubeck en 1498, si on peut appeller un bonheur d'avoir reçu des promesses qui paroissent n'avoir été suivies d'aucun effet. Les Russes étant venus faire le ravage en 1499, dans les environs de Narva, de Derpt & dans le diocese d'Oesel, cela fut cause, dit Arndt, que Plettenberg, l'Archevêque & les Evêques de Livonie, firent un traité d'alliance à Walk, le mardi d'après la Nativité, avec Alexandre Grand-Duc de Lithuanie, & Jean Roi de Danemarck, de Norwege & de Suede, par lequel ils s'engageoient à se secourir mutuellement, s'ils étoient attaqués par les Russes. Gadebusch prétend montrer que ce traité n'a pu exister; mais il semble qu'on peut dire qu'il se trompe, ainsi

Gadeb. p. 253 & seq.

Chr Liv. pag. 175.

Annal. Liv. pag. 256. in not.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

qu'Arndt, qui paroît n'avoir pas fait assez d'attention à la teneur de l'acte qu'il avoit probablement sous les yeux. Nous voyons dans le traité d'alliance offensive & défensive que Plettenberg fit en 1501, avec le Grand-Duc de Lithuanie, & dont nous allons rendre compte, qu'il y avoit eu précédemment une treve pour dix ans, entre la Livonie, la Suede & la Lithuanie d'une part, & la Russie de l'autre, & que les Russes l'avoient violée, en faisant des incursions dans ces différens pays : ainsi il est très-vraisemblable que la chartre dont Arndt a parlé, étoit l'acte de cette treve, que, faute d'attention, il aura donné pour un traité défensif. On peut juger que Jean, allié du Grand-Duc, en sa qualité de Roi de Danemarck, n'avoit cherché à être compris dans ce traité, que pour mettre le royaume de Suede, dont il jouissoit depuis deux ans, à l'abri des incursions des Russes, d'autant que la même année il tourna ses armes contre les Dithmarses.

Cod. Pol. tom. 5. pag. 160.

Alliance de la Livonie avec la Lithuanie.

Cod. Pol. tom. 5. pag. 159 & seq.

Après que les Russes eurent violé la treve, Plettenberg fit un traité d'alliance avec Alexandre Grand-Duc de Lithuanie, comme nous venons de le dire. Dans ce traité, qui devoit subsister dix ans, il est stipulé qu'aucune des parties,

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

ne pourra faire la guerre, ni la paix avec le Grand-Duc de Moskow, sans la participation de l'autre, & que si l'une des deux est attaquée, l'autre devra la secourir, en faisant une diversion dans le pays ennemi. Quoique les parties eussent contracté pour elles & leurs successeurs, on avoit porté la précaution au point de stipuler que si l'un des deux contractans venoit à mourir avant dix ans, cet événement ne retarderoit pas le secours qu'on s'obligeoit de se donner mutuellement; les Commandeurs, les Evêques, & les Grands des Etats respectifs étant alors chargés de remplir les conditions du traité. On voit par cet acte de Plettenberg, fait à Wenden, le 21 de juin 1501, qu'il étoit tellement menacé à cette époque, par les Russes, qu'il étoit obligé de courir incessamment aux armes. Ce traité fut scellé par Plettenberg, l'Archevêque de Riga, le Maréchal Jean de Bruggen, plusieurs Commandeurs & les Conseillers de l'Archevêque. Il est remarquable que l'Archevêque n'est pas partie contractante, & que Plettenberg ne le nomme, ainsi que tous les Evêques de la Livonie, que comme ayant été ses Conseillers dans cette occasion.

Cette alliance fut conclue dans de fâ-

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

cheuses circonstances : une armée Russe étoit prête à entrer en Livonie, ainsi le besoin de secours ne pouvoit être plus pressant. C'étoit à Wenden, comme nous l'avons dit, que Plettenberg scelloit l'acte d'alliance le 21 de juin, en présence des Commissaires Lithuaniens, avec qui il fit vraisemblablement l'échange du traité le même jour; mais ces Commissaires ignoroient la mort de Jean-Albert, Roi de Pologne, arrivée 4 jours auparavant. Cet événement qui tiroit le Grand-Maître d'embarras, comme nous l'avons rapporté en son lieu, étoit ce qui pouvoit arriver de plus fâcheux pour les Livoniens, parce qu il étoit naturel que le Grand-Duc de Lithuanie pensât à succéder à son frere, & l'on devoit craindre, qu'occupé des soins d'obtenir une couronne, il n'oubliât les engagemens qu'il venoit de contracter. Ce fut en effet ce qui arriva; le Maître de Livonie eut beau solliciter le secours des Lithuaniens, ils furent sourds à ses cris, quoiqu'ils eussent dû l'assister, selon le traité, non-seulement en l'absence du Grand-Duc, mais même, s'il étoit venu à mourir. Il paroît cependant qu'Alexandre avoit traité de bonne foi, c'est-à-dire, qu'il avoit résolu de s'employer de toutes ses forces

contre Ivan, dont il avoit épousé la fille, & dont, malgré cela, il avoit autant à se plaindre que les Livoniens; car le Prince Moscovite ne s'étoit pas fait un scrupule d'enlever à son gendre plusieurs parties du Grand-Duché de Lithuanie. Beaucoup de soldats Allemands & autres, que le Grand-Duc avoit fait enrôler pour servir contre les Russes, n'étant pas employés, ravagerent le Grand-Duché; ainsi les Lithuaniens furent en quelque sorte punis de leur infidélité.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

Chytræi. Chr. Sax. lib. 5. pag. 141.

Le Maître-Provincial, abandonné de ses alliés, ne trouva des ressources que dans son courage, & entreprit de faire tête aux Russes qui venoient ravager la Livonie. Il assembla à Fellin 4000 hommes de cavalerie, avec ce qu'il pût avoir d'infanterie, & sortit de cette forteresse le 26 d'août, pour aller camper à Maholm, situé à 3 milles de Wesemberg, à 2 milles du Golphe de Finlande & à 12 de Narva. Ayant attendu quelques jours les Russes dans cette position, ils arriverent enfin au nombre de 40,000 hommes (1). Le 7 septem-

Bataille de Maholm.

Chytræus. pag. 142. Schurtzfl. pag. 110 & seq. Descript. de la Liv. pag. 79. Arndt. p. 142. Gadeb. p. 260 & seq.

(1) Arndt & Gadebusch donnent 40,000 hommes aux ennemis, ainsi que tous les autres écrivains; mais Chytræus ne compte que 30,000 hommes de cavalerie. Nous verrons ailleurs, que les Moscovites n'avoient pas d'infanterie dans leurs armées: ainsi

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

bre 1501, Plettenberg entendit la messe dans une chapelle bâtie à l'honneur de la Ste. Croix, au milieu des champs, & attaqua les Russes à neuf heures du matin. Le bon usage que les Livoniens firent de leur artillerie, qui étoit nombreuse pour le tems, leur fut d'un grand secours, & le courage avec lequel ils combattirent, fut couronné du succès le plus complet. On ne sait pas de détails de cette journée, sinon que Plettenberg, s'étant mis à la tête de la premiere division de sa cavalerie, enfonça celle des Russes (1). Le combat doit avoir duré long-tems; car Plettenberg, après avoir mis les ennemis en fuite, les poursuivit jusqu'à l'entrée de la nuit, l'espacé de 3 milles; & l'on sait que les retraites dans ce tems-là, sur-tout chez les Russes, qui ignoroient presque tous les principes de la tactique, n'étoient que des

---

il est probable que les Russes voisins de la Livonie, suivoient le même usage. Cette armée étoit commandée par le Prince Daniel Alexandrowitsch Penko. *Voyez Gadeb. pag. 266, in not.*

(1) On peut juger de la maniere dont Plettenberg se conduisit dans cette action & dans tout le cours de cette expédition, par l'éloge qu'en fait Chytræus; voici comme il s'exprime, *pag. 142*, en parlant de l'entreprise que le Maître de Livonie fit contre les Russes : *Livoniæ autem Princeps Waltherus a Plettenberg heros fortissimus, & si a Lithuanis desertus erat, tamen singulari animi magnitudine & constantia, &c.*

suites précipitées. Le Maître de Livonie prit tout le bagage des Russes, un grand nombre de chevaux & beaucoup de munitions. Michel Hildebrand, Archevêque de Riga, qui se trouvoit à cette bataille, s'étoit toujours tenu à côté du Maître de Livonie, & le suivit encore dans tout le cours de cette expédition.

Plettenberg étoit trop habile pour ne pas profiter de cet avantage; après avoir ordonné de construire une église sur le champ de bataille, qui fut dédiée à la Ste. Vierge, en reconnoissance du succès que le Ciel lui avoit accordé, il se mit à poursuivre les ennemis, & à leur faire éprouver dans leur pays tous les maux qu'ils avoient faits à la Livonie. Si l'on juge de la route qu'il tint, par le point dont il partit, sa premiere expédition dut être contre Ivanogorod, cette forteresse que le Grand-Duc avoit fait bâtir vis-à-vis de Narva. Il passa le fleuve du même nom, défit un corps de Russes près d'Ivanogorod, prit & brûla entiérement cette forteresse : après quoi il s'empara de celle d'Ostrowa, de Krasnowa & d'Isebourg; il paroît que cette derniere est Isbursky, qu'on voit dans la carte de Livonie, entre la partie méridionale de l'Evêché de Derpt & la ville de Pleskow.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

Dyssenterie. Ravage des Russes.

Arndt.
Gadebusch.

Il est vraisemblable que Plettenberg auroit poussé plus loin ses avantages, s'il n'avoit été arrêté par un mal d'autant plus dangereux, que la valeur ne garantissoit pas de ses atteintes. La dyssenterie, occasionnée par le manque de sel & par la quantité de fruits que les soldats avoient mangés avant leur maturité, se mit dans l'armée, & y fit en peu de tems, de si grands ravages, qu'il ne lui resta d'autre parti à prendre que d'abandonner la campagne : beaucoup de soldats, hors d'état de gagner les places de la Livonie, qui avoient été marquées pour leurs quartiers d'hiver, resterent dans les villages, & Plettenberg lui-même, que cette maladie mit à deux doigts de la mort, ne put aller jusqu'à Wenden. On peut juger par la suite, que la maladie se communiquant au peuple, devint presque générale, & que ceux qui en étoient attaqués, furent très long-tems à se remettre. Les Russes profitant de la circonstance, se jetterent, au mois de novembre, sur la Livonie, ravagerent l'Evêché de Derpt, la Wirie & les autres provinces de l'Ordre, qui l'avoisinoient. Cette irruption fut si subite que les Livoniens n'eurent pas le tems de se rassembler : mais les Commandeurs défendirent leurs forteresses

Chytr. p. 142.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

avec beaucoup de courage, & ils en sortirent souvent, pour tomber à l'improviste sur les ennemis; c'est ce qu'ils firent avec le plus grand succès contre le Prince Alexandre Dobelenci, ou, selon d'autres, Opalinski, qui avoit entrepris d'assiéger Helmet; ils le battirent & lui tuerent 1500 hommes (1). Plettenberg étant encore malade & les soldats dispersés dans les forteresses, les Russes & les Tartares firent une seconde irruption en Livonie au milieu de l'hiver de 1502, parcoururent rapidement le fer & le feu à la main, les dioceses de Derpt & de Riga, & ravagerent toute la partie de l'Estonie, depuis Narva jusqu'à Rével. Venator, qui estime que ces horribles expéditions coûterent la vie ou la liberté à 40,000 personnes de tout âge & de tout sexe, a été suivi par les écrivains de la Livonie plus modernes que lui : mais Chytræus se contente de dire que les Moscovites & les Tartares emmenerent plusieurs mille personnes en captivité.

Ibid. pag. 145.

Pag. 205.

Si l'on n'avoit pu se garantir de tant de maux, il n'étoit pas plus aisé de

Plettenberg se prépare à la guerre.

(1) Il semble que c'est mal-à-propos que plusieurs historiens comptent le Général même au nombre des morts.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

prévoir comment on pourroit les empêcher dans la ſuite ; mais Plettenberg, trouvant des reſſources dans ſon courage, oſa entreprendre de mettre un frein à la fureur des Ruſſes. Encouragé par Alexandre Roi de Pologne & Grand-Duc de Lithuanie, qui avoit promis d'attaquer les Ruſſes avec une grande armée, auſſi-tôt que les Livoniens ſeroient entrés ſur les terres de l'ennemi, il tâcha de ſe rendre le Ciel propice, en ordonnant, avec le concours des Evêques, trois jours de jeûne & de prieres, dans toute la province ; après quoi il convoqua les Etats de la Livonie, ainſi que les principaux Commandeurs, & la guerre fut unanimement reſolue (1). L'Archevêque de Riga four-

Herberſtein. rer. Moſc. comment. fol. Baſil. pag. 128. Bredenbach Hiſt. bell. Livon. fol. 32.

(1) Cromer ne dit pas que le Roi de Pologne avoit engagé Plettenberg à attaquer la Ruſſie, ſous la promeſſe qu'il l'attaqueroit de ſon côté avec une grande armée ; mais on ne doit pas en être ſurpris, puiſque cet écrivain a ignoré ou n'a pas voulu faire connoître le traité que les Lithuaniens & les Livoniens avoient fait, l'année précédente. Il rapporte cependant, *pag.* 660, que les Ruſſes, qui aſſiégeoient Smolensko, lâcherent priſe ſur le bruit de l'arrivée du Roi de Pologne à la tête d'une grande armée ; mais ce bruit étoit faux, car les Polonois & les Lithuaniens ne marcherent pas. Kojalowicz qui ne rend pas un compte plus exacte des événemens de ce tems-là, nous apprend toutefois que les Ruſſes furent repouſſés de Smolensko, par la valeur du Commandant, & qu'ils ſe dedommagerent, en ravageant les campagnes. La nou-

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

nit 1000 cavaliers, l'Evêque de Derpt en fournit 500, & les Evêques d'Oesel & de Révei en fournirent chacun 250, qui étant joints à la cavalerie de l'Ordre, formerent un corps de 7000 cuirassiers bien armés & bien montés. Plettenberg avoit en outre, 1500 fantassins Allemands, 5000 sodats de la Courlande & de la Letie seulement, & quelques centaines d'Estoniens, parce que les ravages que leur province avoit essuyés, n'avoient point permis d'en lever davantage : ce qui composoit en tout un corps d'environ 14000 hommes, muni d'une artillerie nombreuse & bien servie pour le tems. Afin d'encourager les soldats à bien faire leur devoir, Plettenberg paya leur solde d'avance.

Arndt. p. 176. Gadeb. p. 263.

Le Grand-Duc de Russie, qui s'attendoit apparemment d'être attaqué en même tems, par les Livoniens & les Lithuaniens, marchoit lui-même vers

velle de ce désordre, dit-il, engagea le Roi à se rendre à Vilna, & il n'eut rien de plus pressé que d'envoyer des Ambassadeurs pour faire une treve de dix ans, qui fut très-honteuse pour la Lithuanie, & que l'on obtint avec peine. Les Ambassadeurs Polonois avoient ordre, dit cet Historien, de comprendre dans ce traité le Maître de Livonie; mais nous verrons dans la suite que la treve qu'il fit lui-même avec les Russes, ne ressembloit en rien à celle que firent les Polonois.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

Herberſtain pag. 119. Chytr. p. 145. Bredenb. fol. 32. verſ. & ſeq.

Pleskow, avec une armée capable de réſiſter à ces différens ennemis; & Plettenberg abandonné de nouveau par les Lithuaniens, ſe vit encore ſeul, pour faire tête à l'orage. Le Maître de Livonie ignoroit certainement la marche de l'armée Moſcovite, ou il n'étoit pas inſtruit de ſa force, comme nous pourrons en juger par la ſuite, ſans quoi il n'auroit pas été ſi loin au-devant d'un ennemi ſi formidable; & on peut même conjecturer que ſon deſſein étoit de faire le ſiége de Pleskow. Il partit donc de la Livonie à la fin du mois d'août 1502, & marcha ſur Pleskow. Lorqu'il approchoit de cette ville, ſon avant-garde rencontra quelques patrouilles ennemies, auxquelles on prit deux hommes; & il apprit avec étonnement qu'Ivan étoit en perſonne près de Pleskow, avec une armée ſix ou ſept fois plus nombreuſe que la ſienne, compoſée de Moſcovites & de Tartares. Plettenberg dût être fort embarraſſé: il étoit également dangereux de combattre & de ſe retirer devant une armée ſi nombreuſe, parce qu'il devoit s'attendre que, ſi les ennemis avoient le deſſus, ils le ſuivroient de près, pour mettre la Livonie à feu & à ſang; ainſi le ſalut de

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

la province alloit dépendre des événemens de cette journée (1).

Il implore le secours du Ciel, & harangue ses soldats.

Kojal. p. 295.

Le Maître de Livonie, persuadé que les succès sont dans les mains du Tout-Puissant qui les distribue à sa volonté, se jetta à genoux à la tête de l'armée, & implora l'assistance de Dieu, par l'intercession de la Ste. Vièrge, Patrone de l'Ordre, à qui il se recommanda ainsi que tous ses soldats. Kojalowicz prétend que la Ste. Vierge lui apparut, & c'est encore une tradition dans la maison de Plettenberg, où l'on a conservé la mémoire de cet événement par des tableaux qui le répresentent : mais sans nous arrêter à ces sortes de faits, qui ne meritent une entiere créance, que lorsqu'ils sont vérifiés par l'Eglise, nous dirons qu'il est probable que ce fut dans ce moment, que le Maître de Livonie fit vœu d'aller en pélérinage à

Arndt. p. 177.

(1) Suivant Surius qui fleurissoit au milieu du XVIe. Siecle, Plettenberg s'attendoit encore d'être secouru par les Lithuaniens, lorsqu'il se mit en marche pour Pleskow. Alexandre, Roi de Pologne & Grand-Duc de Lithuanie, dit cet Historien, l'ayant engagé à faire la guerre au Prince de Moscovie, lui avoit promis de venir à son secours, avec de grandes forces. Les Moscovites ayant appris l'arrivée de Plettenberg, furent au-devant de lui, avec une armée prodigieuse, mais Alexandre ne vint pas. *Comment. brev. ab anno.* 1500 *usq.* 1574. *Coloniæ* 1612, *in*-12°.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

la Terre-Sainte, si Dieu lui accordoit la victoire sur ses ennemis. Après avoir fait une fervente priere, Plettenberg se leva avec un visage gai & tranquille, visita les différens corps qui composoient son armée & parla à tous. Amis, leur disoit-il, j'ose me promettre une glorieuse victoire de la bonté de Dieu & de votre courage : le Ciel connoît la justice de notre cause, & j'espere qu'il la favorisera : souvenez-vous seulement de la valeur & de la fermeté que vous avez montrées dans tant d'occasions ; car je vous regarde aujourd'hui, comme portant dans vos mains, le sort de la Livonie. D'autres seroient effrayés de cette multitude de Barbares ; mais quand je me rappelle que vous avez tant de fois combattu pour la défense de votre religion (1), pour celle de vos femmes & de vos enfans, & que je vous vois encore dans les mêmes dispositions, je ne saurois douter du gain de la bataille : vos exploits passés & votre courage sont des gages assurés de la victoire. Les Chevaliers Teutoniques répandus dans l'armée, animoient les sol-

Bredenb. fol. 33.

(1) Les Grecs étant Schismatiques, il n'est pas douteux que s'ils avoient subjugué la Livonie, ils y auroient introduit leur religion.

dats par de semblables propos, & les espérances du Maître de Livonie, augmentoient à mesure qu'il voyoit croître le courage de ses soldats.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

Bataille de Pleskow.

Il est fâcheux qu'on ne sache presqu'aucun détail de cette journée mémorable, qui fut si avantageuse aux Livoniens; mais on ne doit pas en être surpris : il n'y a jamais eu d'histoire enveloppée de ténebres plus épaisses que celle de la Livonie; les anciens écrivains sont pour la plupart fautifs, au point que ceux qui auroient pu être le mieux instruits, se trompent sur l'époque de cette bataille; & les modernes, qui se sont donné tant de peine pour redresser les anciens, n'ont eu garde de diriger leurs recherches sur le combat de Pleskow, qu'ils rapportent en quelques lignes. Arndt a dédié la premiere partie de sa chronique à Elisabeth Impératrice de Toutes les Russies, & la seconde au Gouvernement & à la Noblesse de la Livonie; Gadebusch étoit Bourgmestre de Derpt, & par conséquent sujet de la Russie; ainsi on voit aisément pourquoi ils ne se sont pas mis en peine de développer un événement si glorieux pour l'Ordre Teutonique & la Livonie, & dont les écrivains Russes ne parlent point, par la même raison. Nous allons tâcher de recueillir le peu

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

de lumieres qu'on trouve sur cette action.

La bataille se donna le 13 ou le 14 septembre de l'an 1502, dans une plaine à portée de la ville de Pleskow (1); & comme le Grand-Duc, qui méprisoit la petite armée des Teutoniques, avoit ordonné d'entourer ce troupeau d'Allemands, pour le conduire comme du bétail à Moskow, il est vraisemblable que les Russes avoient attendu l'ennemi de pied ferme dans cette plaine pour l'envelopper plus facilement (2); Plettenberg étoit trop habile pour donner si beau jeu aux Russes; ainsi il est probable que, s'arrêtant à l'entrée de la plai-

(1) Bredenbach marque cette bataille le 14, & la plupart des autres historiens la marquent le 13. Il est assez probable que ce fut le 13 que Plettenberg apprit des nouvelles positives de l'armée ennemie, & que le combat n'eut lieu que le lendemain, puisqu'il paroît qu'il commença dès le matin.

(2) C'est l'auteur de la description de la Livonie, qui rapporte cet ordre, vrai ou prétendu d'Ivan. Cet ouvrage consiste en dix-sept lettres écrites en Anglois & traduites en François : la traduction est imprimée à Utrecht en 1705, in-12. Suivant Gadebusch, auteur de la Bibliotheque de la Livonie, article : *Blomberg*, l'auteur étoit un Baron de Blomberg, d'une maison illustre de la Courlande, mais d'une branche établie en Angleterre, qui fit un voyage dans le Nord, à la fin du siecle dernier. L'auteur des lettres, qui vouloit faire connoître sa nation, a fait des recherches sur cette bataille, & cite plusieurs écrivains de la Livonie, dont nous parlerons en son lieu.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

ne, il prit une position favorable, où il ne pouvoit pas être tourné aisément; & comme l'armée des ennemis ne consistoit qu'en cavalerie, on peut conjecturer qu'il avoit jetté son infanterie sur les flancs dans des ravins ou des endroits fourrés, afin qu'elle pût le protéger par son feu, pendant qu'il recevroit les Moscovites à la tête de ses cuirassiers.

Bredenb. fol. 33. Descript. de la Liv. pag. 82. Schurtzfl. pag. 114 & seq.

Les Tartares, qui formoient l'avant-garde des Moscovites, s'avancerent les premiers, & lancerent une grêle de traits qui firent peu d'effet. Le Maître de Livonie, les ayant laissé approcher, fit faire à propos une décharge de mousqueterie & d'artillerie chargée de boulets enchaînés, qui leur tua beaucoup de monde, & les déconcerta bien davantage, parce qu'ils n'étoient pas accoutumés à ce genre de combat. Lorsque Plettenberg les vit en désordre, il fondit sur eux à la tête de sa cavalerie. Les Tartares ne perdirent rien de leur courage, pour avoir été ébranlés : on combattit long-tems de près avec la lance & l'épée, selon que l'occasion se présentoit ; mais les Teutoniques firent un si horrible carnage des ennemis, qu'il ne leur resta plus que le parti de se sauver. L'armée Moscovite, partagée en douze divisions qui, selon toute appa-

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

rence, formoient deux corps, s'avança alors en bon ordre, pour venger la défaite des Tartares. Plettenberg n'eut que le tems de rallier ſa cavalerie, & ce ſecond combat fut encore plus furieux que le premier, mais la valeur des Teutoniques l'emporta, & les ennemis furent encore repouſſés : la même choſe arriva une troiſieme fois, lorſque les dernieres diviſions des Ruſſes vinrent à la charge ; *Pag. 206.* car Venator nous apprend, ſur le témoignage de Ruſſow, un des écrivains les plus eſtimés de la Livonie, que les Teutoniques défirent trois fois les ennemis & les mirent en fuite avec le ſe- *Pag. 81.* cours du Ciel. Trois fois, dit l'auteur de la deſcription de la Livonie, le Maître Provincial fut environné de tous côtés par les Moſcovites, & autant de fois il ſe fit jour à travers les ennemis avec une valeur incomparable ; ce qui peut auſſi bien s'entendre de ſon armée *Rer. Moſcovit. Comment. pag. 119.* que de ſa perſonne. Le Baron de Herberſtain, qui fut envoyé, quelques années après à Moskow, avec la qualité d'Ambaſſadeur du Roi des Romains, parle cependant différemment de cette bataille : il rapporte ſimplement que Plettenberg, ayant fait faire une décharge de ſon artillerie, attaqua courageuſement les Ruſſes, & les mit en fuite

dès la premiere charge; & comme les vainqueurs étoient peu nombreux, & ne pouvoient atteindre les fuyards, à cause du poids de leurs armes, les Russes revinrent sur leurs pas & recommencerent le combat. A cette seconde attaque, un corps de 1500 Livoniens, s'étoit formé en phalange pour résister aux ennemis qui l'enveloppoient de toutes parts : Mathias Pernauer, qui le commandoit, y fut tué, ainsi que son frere, nommé Henri. Conrard Schwartz, qui portoit le drapeau, se sentant percé de plusieurs coups à la fois, s'écria d'une voix forte, que quelque brave n'avoit qu'à venir & qu'il lui remettroit son drapeau. Luc de Hamerstet, qui se disoit bâtard de la maison de Brunswick, s'avança pour le prendre; mais Schwartz, qui le connoissoit apparemment, ne voulut point le lui abandonner. Hamerstet, furieux de ne pouvoir l'arracher, abattit d'un coup de sabre la main du brave enseigne, mais Schwartz saisit aussi-tôt le drapeau avec la main gauche & avec les dents, & le disputa tellement que Hamerstet ne put l'avoir en entier. Ainsi Schwartz mourut en retenant un morceau du drapeau qu'il ne vouloit céder qu'à un homme qui lui ressemblât : il avoit raison; car Hamerstet ne fut pas

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

Ibid.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

plutôt maître d'une partie du drapeau qu'il passa du côté des ennemis. Cette défection occasionna un grand désordre dans la troupe, & fut cause de la perte de plus de 400 hommes qui furent hachés par les Russes; mais les autres qui étoient soutenus par quelque cavalerie, trouverent moyen de percer & de rejoindre le gros de leur armée (1).

Recherches sur cette bataille.

Voilà bien peu de détail pour un si grand événement, & on devoit s'attendre que l'histoire de Russie, suppléeroit au silence des Livoniens & des Allemands; mais les écrivains de cette nation n'ont pas jugé à propos de faire mention de cette bataille, à ce que dit Mr. Levesque, qui n'en parle que sur le témoignage des étrangers; & nous verrons que les écrivains Russes y ont

(1) Suivant le Baron de Herberstain, ce traître fut pendant long-tems en honneur à la Cour de Moskow, mais y ayant essuyé quelque mauvais traitement, il passa à celle de Christiern Roi de Danemarck, qui le fit commandant de l'artillerie. Quelques soldats qui s'étoient trouvés à la bataille de Pleskow, refuserent de servir avec lui, & le firent connoître au Roi qui l'envoya à Stocholm : Gustave Vasa étant monté sur le trône de Suède, donna le commandement de Vibourg à Hamerstet qui, voulant éviter le châtiment de je ne sais quel crime qu'il avoit commis, retourna à la Cour de Moskow, où le Baron de Herberstain, qui a été employé dans plusieurs ambassades, rapporte de l'avoir vu au nombre des personnes attachées au service du Czar.

substitué d'autres faits qui sont évidemment contraires à la verité. » Des auteurs étrangers, dit Mr. Levesque, rapportent au commencement du XVIe. siecle une bataille qui se donna près de Pleskof entre les Russes & les Livoniens. Les Russes, dit-on, étoient au nombre de cent mille hommes, & Plettenberg, Grand-Maître de Livonie, en avoit au plus douze mille. Cependant il fut vainqueur; on tua plus de quarante mille Russes & Tartares, & toute la plaine fut couverte de morts. Il y a sans doute de l'exagération dans ce récit; quarante mille hommes peuvent fuir & se disperser; mais ils ne se laissent pas tranquillement égorger par douze mille combattans. Cependant, malgré le silence des auteurs nationaux, on doit croire que vers l'époque dont nous parlons, les Russes furent défaits par les Livoniens dans une bataille meurtriere. « Mr. Levesque, qui cite à côté de ce passage l'histoire de la guerre de Livonie de Bredenbach, & la description de la Livonie, continue ainsi, apparemment sur le témoignage des écrivains Russes qu'il ne nomme pas. » Ce fut Ivan qui fit bâtir en Livonie (il faut lire dans l'Ingrie) la ville d'Ivangorod, sur une

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

Hist. de Russie, tom. 2. pag. 345 & suiv.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

» montagne escarpée, au bord de la » Narova & vis-à-vis de Narva. Rasée » peu après par les Suédois, qui vouloient se venger d'une sanglante in» cursion des Russes dans la Finlande, » & bientôt relevée, elle résista aux ef» forts des Chevaliers Porte-glaives » dans la campagne de 1502, qui leur » fut très-funeste. Ils perdirent plusieurs » batailles, furent obligés de lever le » siége de Pleskof qu'ils étoient venus » attaquer, & demanderent humblement » la paix « (1). Mr. Levesque a certainement été égaré par ses guides. Il n'est cependant pas sans vraisemblance que Plettenberg, ignorant l'arrivée de l'armée Moscovite, ait eu l'envie d'entreprendre le siége de Pleskow; mais il dut renoncer à ce dessein, même après le gain de la bataille, parce que les débris de cette grande armée, qui s'y étoient jettés, rendoient la réussite impossible. Quant aux diverses batailles que les Russes ont prétenduement gagnées en 1502, nous nous contenterons d'observer que cette année est la véritable époque de la victoire célebre que les Teutoniques

(1) Ces prétendus Porte-glaives étoient les Chevaliers Teutoniques, leurs successeurs en Livonie depuis l'an 1237.

remporterent à Pleskow, & par conséquent de la plus belle campagne que les Livoniens aient faite contre les Russes, puisqu'elle fut suivie de la paix. Comme il importe non-seulement de bien prouver la réalité de cette bataille, mais de mettre encore le lecteur à portée de s'en former une juste idée, nous allons rapporter les témoignages de plusieurs écrivains de différentes nations, & surtout de ceux qui étoient les plus rapprochés de l'événement.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

Loin que Plettenberg ait entrepris le siége de Pleskow, Venator nous apprend, sur le témoignage de Russow, que les soldats étoient si fatigués d'avoir combattu depuis le matin jusqu'au soir, qu'il se vit hors d'état de poursuivre les Moscovites dans leur retraite; mais pour faire bien connoître toute l'étendue du succès qu'il avoit eu dans cette journée, il resta jusqu'au surlendemain sur le champ de bataille, pour voir si les ennemis jugeroient à propos de l'attaquer de nouveau : Arndt & Gadebusch rapportent aussi cette circonstance. Le combat fut effectivement très-long, car Brédenbach nous apprend encore, que les Russes ne furent entiérement défaits qu'à l'approche de la nuit. Cet auteur fait monter l'armée des ennemis à 100,000

Pag. 206.

Hist. bell. Livon. fol. 33. *vers.*

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

Moſcovites & à 30,000 Tartares, dont 100,000 reſterent ſur le champ de bataille, les Teutoniques n'ayant perdu qu'un Chevalier; & il ajoute que la plaine de deux lieues d'étendue, étoit toute jonchée de cadavres : il eſt inutile de faire remarquer l'exagération de ce récit. Nous ne parlerons pas de Guagninus, qui a copié Brédenbach ſur la bataille de Pleskow. Neuſtat, cité par Arndt, rapporte que les fantaſſins Livoniens combattirent à genoux, pour marquer la laſſitude, où la longueur du combat les avoit réduits; & il ajoute que les Ruſſes diſoient qu'ils s'étoient battus contre de véritables démons. Suivant l'auteur de la deſcription de la Livonie, voici comme s'exprime Jean Lewenclau, écrivain né 30 ans après l'événement. » Je vais décrire ce combat » qui ſe donna, il n'y a que peu d'années, entre les Livoniens & les Moſcovites avec une bravoure incomparable, & dont nous ne ſommes pas » encore bien informés : car ceux de » qui Paul Jove & le Baron de Herberſtain ont reçu la relation, ſoit par » intérêt ou pour d'autres raiſons, l'ont » donnée fort différente de ce que j'ai » appris moi-même des Livoniens ſur » les lieux. « Lewenclau, qui rapporte

Chr. Liv. pag. 176 & ſeq.

Lettre 6. pag. 82 & ſuiv.

ce

ce combat à-peu-près comme nous l'avons fait, eſtime que le Czar avoit dans ſon armée environ 100,000 Moſcovites & 30,000 Tartares. » Il eſt certain, dit-» il, que la plaine où le combat ſe » donna, & qui s'étendoit au long & » au large plus de ſoixante ſtades, étoit » toute couverte de corps morts; « & il aſſure qu'il n'y eut pas moins de 80,000 hommes tués, tant Tartares que Moſcovites. Chytræus ne détermine pas la force de l'armée Ruſſe, ni ſa perte; il dit ſimplement que Plettenberg attaqua la prodigieuſe armée des ennemis avec le plus grand courage, & qu'il remporta une victoire auſſi glorieuſe qu'utile à la Livonie, principalement à l'aide de ſon artillerie & par la valeur de ſes cuiraſſiers, qui rompirent pluſieurs fois les eſcadrons des Ruſſes & les mirent en fuite. Kojalowicz dit que Plettenberg, environné de 90,000 Moſcovites, les étonna par les décharges de ſon artillerie qui étoit chargée de boulets enchaînés, & que les Livoniens, combattant avec une ardeur qu'on pouvoit appeller céleſte, les mirent en fuite & en firent un horrible carnage. Mr. de Thou, hiſtorien François qui jouit d'une grande célébrité, ne particulariſe rien, & ſe contente de dire que Plettenberg, Chevalier

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

Chr. Sax. pag. 145.

Hiſt. Lithuan. lib. 6. pag. 295.

Thuan. Hiſt. ſui temp. lib. 21.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

d'un mérite rare & d'une valeur distinguée, personnage enfin au-dessus de l'envie, défit les Moscovites au commencement du siecle en deux grandes batailles; la premiere en Livonie & l'autre près de Pleskow, & contraignit le Grand-Duc à consentir enfin à une paix de cinquante années, qui combla le vainqueur de gloire, & fut très-avantageuse à toute la Livonie. La Popéliniere, autre historien François, & contemporain de Mr. de Thou, parle comme les écrivains du Nord : il donne 130,000 hommes aux ennemis, » lesquels, dit-il, » furent mis en déroute par la dextérité du Commandeur & vaillance de » sa petite armée spécialement des gens » à cheval; accident presqu'incroyable. » Car aucuns tiennent que Basile y » perdit plus de septante mille hommes, » & que le Commandeur ramena tous » les siens, excepté trois ou quatre cens » au plus. Le Moscovite demanda paix, » laquelle fut accordée pour cinquante » ans « (1). Schutz, dans son Histoire

Hist. de France. liv. 40. p. 307.

Fol. 401.

(1) La Popéliniere, à l'imitation de plusieurs autres historiens, nomme le Grand-Duc de ce tems-là Basile ou Vassili; cependant c'étoit Iwan III qui régnoit à Moschow. Cette méprise, où plusieurs autres sont tombés, donne lieu de penser que c'étoit Vassili fils d'Iwan, qui avoit amené cette armée contre la Livonie, ce qui l'avoit fait confondre avec son pere.

de Prusse, rapporte que Plettenberg battit tellement l'armée des Moscovites, forte de près de 90,000 hommes, qu'ils demanderent la paix au Maître de Livonie. Nous n'insisterons pas sur le témoignage de Schurtzfleisch qui n'est qu'un compilateur élégant des écrivains de la Livonie, & qui sans marquer la perte des Russes, fait un pompeux éloge de la réputation que Plettenberg s'acquit dans cette journée : & nous finirons cette longue énumération, en disant qu'Arndt & Gadebusch marquent que le Maître de Livonie défit près de Pleskow, l'armée Moscovite forte de 90,000 hommes, dont il tua 40,000 (1).

Hist. Ensifer. Ord. Teut. pag. 113 & seq.

Chron. Liv. pag. 176.
Annal. Liv. pag. 263.

Il résulte de ces détails, que les Livoniens se couvrirent de gloire, en battant une armée extrêmement nombreuse, & qu'ils tuerent beaucoup de monde aux ennemis : mais nous sommes bien éloignés d'adopter aucun de ces calculs en entier, à moins que ce ne soit celui d'Arndt qu'a suivi Gadebusch, & qui n'est pas sans probabilité. Il est fâcheux que la manie des anciens, qui ne se soucioient ni de la vérité, ni de la vrai-

(1) Ces deux historiens font quelques réflexions ; & croient qu'on a confondu les résultats des batailles de Maholm & de Pleskow ; c'est cependant ainsi qu'ils s'expriment dans le texte.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

semblance, pourvu qu'ils exaltassent les héros qu'ils vouloient célébrer, nous ait privés de savoir au juste quelle fut la perte de l'armée Teutonique. Si le combat fut aussi long & aussi opiniâtre qu'il le paroît, d'après les témoignages multipliés des historiens, on peut dire que, vu l'énorme disproportion des armées, Plettenberg en fut quitte à bon marché, s'il ne perdit que le tiers & peut-être même la moitié de son monde. On dit qu'il n'eut qu'un de ses Chevaliers, ou peut-être même un cavalier de tué, & il semble qu'on doive entendre par-là, qu'il n'y eût qu'un des principaux Commandeurs ou des Généraux qui commandoit une des divisions de l'armée de Livonie, qui soit resté sur le champ de bataille.

Quant à la perte des Moscovites, il est impossible de la fixer ; mais s'il est vrai, comme on n'en peut guere douter, que le combat dura toute la journée, qu'ils revinrent souvent à la charge, enfin, qu'ils combattirent long-tems avec opiniâtreté & avec courage, rien ne répugne à croire qu'ils ont pu perdre cinq à six fois plus de monde que leurs ennemis. Sans nous arrêter à rapporter des exemples semblables, & peut-être encore plus frappans, qu'on trouve-

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

roit dans l'hiſtoire de la Ruſſie même, il ſuffira d'examiner la différence des deux armées pour ſe convaincre de la poſſibilité. Cette digreſſion ne ſera pas déplacée; les uſages des peuples & leurs progrès dans l'art militaire ne ſont pas étrangers à l'hiſtoire.

Deſcription de l'armée Moſcovite. *Herberſtain Comment. pag. 49 & ſeq.*

Voici ce que nous apprend le Baron de Herberſtain, témoin oculaire. Les Moſcovites dans ce tems, & encore après, ne ſe ſervoient que de cavalerie dans les batailles, parce que toute leur ſcience militaire conſiſtoit à attaquer vivement l'ennemi, à le pourſuivre chaudement quand ils étoient vainqueurs, & à fuir de toutes leurs forces quand ils étoient battus; mouvemens que l'infanterie & l'artillerie n'auroient pu ſuivre, & qui les rendoient par conſéquent inutiles, un jour de bataille. Leurs chevaux, qui ſont petits, n'étoient pas ferrés, ils les conduiſoient avec des eſpeces de bridons; leurs ſelles étoient plates, afin que les cavaliers puſſent ſe tourner en tous ſens pour décocher des fleches; la même raiſon leur faiſoit porter les étriers extrêmement courts, enſorte qu'ils n'étoient pas fermes ſur leurs chevaux, & que par conſéquent ils étoient aiſément culbutés par un coup de lance, ou d'une autre arme quelconque, pour

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

peu qu'il fût violent. Chaque cavalier étoit communément armé d'un arc, de fleches, d'une hache, d'un long poignard ou couteau, & d'un bâton ferré qu'ils nommoient *Kusteni*, mais qui étoit plus court qu'une lance : au lieu de cette arme les nobles & ceux qui étoient plus riches portoient une espece de javeline, à l'instar des anciens Allemands, dont le fer étoit long & tranchant, & que les historiens Latins nomment *Framea*, Peu de cavaliers avoient des éperons, les autres hâtoient l'allure de leurs chevaux avec des fouets, qui étoient toujours pendus par une courroie au petit doigt de la main droite. Les rênes de la bride étoient fort longues, & leur extrêmité étoit percée par un trou rond, où ils passoient le petit doigt de la main gauche; ainsi sans prendre leur fouet & sans abandonner entiérement les rênes, ils pouvoient employer les deux mains à se servir de leurs armes. Quelques-uns des principaux de l'armée avoient des cuirasses artistement faites en forme d'écailles de poisson, mais très-peu avoient des panaches sur leurs casques; d'autres avoient une espece de vêtement de soie & de laine, propre à résister aux coups qu'on leur portoit; le reste étoit vêtu de robes longues sans plis, avec des

manches étroites, & tous avoient de petites bottes, la plupart rouges, qui ne montoient pas jusqu'aux genoux. Une partie des cavaliers avoit des lances; c'étoient apparemment ceux qui étoient armés de cuirasses. Lorsqu'un Moscovite tomboit au pouvoir de ses ennemis, il cessoit de se défendre; mais il ne demandoit jamais quartier : à la différence des Tartares qui, quoique blessés & privés de toutes leurs armes, se défendoient des pieds, des mains & avec les dents jusqu'au dernier soupir. A ce portrait des Moscovites tels qu'ils étoient au commencement du XVIe. siecle, ajoutons ce que dit Guagninus qui avoit été à portée de les connoître; savoir, qu'ils étoient très-mal-adroits à se servir de leurs armes, à l'exception de quelques Seigneurs qui s'y étoient exercés, & qui n'étoient pas en grand nombre. Malgré la bravoure naturelle & la force prodigieuse de corps des Moscovites, on voit que leur cavalerie ne devoit pas être fort redoutable pour des troupes mieux armées & mieux disciplinées.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

Tom. 2. pag. 229.

La petite armée de Plettenberg étoit bien différente. Une artillerie nombreuse & bien servie pour le tems, plusieurs mille hommes d'infanterie, armés d'ar-

Description de l'armée de Livonie.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

quebuses, & que probablement il avoit su placer d'une maniere propre à le soutenir, lui donnoient un grand avantage sur les ennemis. D'ailleurs on conviendra sans peine, que les Chevaliers Teutoniques étoient au nombre des personnes de l'Europe qui devoient le mieux connoître l'art de la guerre. Militaires par état, ils passoient une partie de leur vie, les armes à la main, & devoient, par conséquent, avoir fait de grands progrès dans cette science : aussi avons-nous vu souvent dans l'Histoire de la Prusse, que les Chevaliers avec une poignée de monde en comparaison des grandes armées de la Pologne, avoient presque toujours su éluder leurs efforts par la supériorité de la manœuvre, & que quand ils étoient accablés par la multitude ; la victoire coûtoit souvent plus chere aux vainqueurs qu'aux vaincus. Si l'on en croit les éloges multipliés des écrivains, dont nous n'avons rapporté qu'une partie, Plettenberg devoit être le plus habile des Chevaliers Teutoniques de son tems : & il l'étoit en effet, puisque tout le monde est d'accord qu'il fut le héros de la Livonie. Secondé par une quantité de Chevaliers aussi intelligens que braves, il commandoit des soldats, dont la plupart avoient

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

blanchi fous le harnois : ces foldats n'avoient certainement pas oublié que l'année précédente, ils avoient défait 40,000 Ruffes à Maholm fous les ordres du même Général, & ils ne pouvoient pas douter, que s'ils ne repouffoient pas encore les ennemis dans cette occafion, leurs femmes, leurs enfans, leurs poffeffions alloient être en proie à la fureur des Mofcovites. D'ailleurs quelle différence de la cavalerie Livonienne avec celle des ennemis; car tous les écrivains conviennent que c'eft à la cavalerie qu'eft due toute la gloire de cette journée. Ils n'étoient à la vérité que 7000 cuiraffiers, mais ils étoient montés fur de grands chevaux; les hommes étoient couverts de fer de la tête aux pieds, & les chevaux étoient bardés; ainfi ils laiffoient peu de prife aux coups des ennemis, qui n'avoient pas d'armes à feu : d'ailleurs les Livoniens devoient manœuvrer auffi bien qu'on pouvoit le faire dans ce tems-là, & avoient une grande dextérité à fe fervir de leurs armes; ainfi il n'eft pas furprenant qu'ils ayent eu tant d'avantage fur des ennemis mal montés, mal armés, très-braves, mais maladroits. On peut juger de la fupériorité que les Livoniens avoient eue dans la bataille par le trait fuivant.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

Un cavalier Teutonique est envoyé à Moskow.

Hist. bell. Liv. fol. 33 & 34.

Iwan, dit Bredenbach, ne s'étoit pas trouvé à la bataille, & ne pouvoit revenir de sa surprise, en voyant une si grande armée défaite par un si petit nombre de soldats : les Moscovites qui étoient échappés à la boucherie de Pleskow, n'étoient pas moins étonnés des exploits qu'ils avoient vu faire aux cavaliers Livoniens, & ne les appelloient plus que les hommes de fer, parce qu'ils en étoient effectivement couverts. Lorsque la paix fut faite pour 50 ans, comme nous le dirons plus loin, le Grand-Duc fit demander à Plettenberg de lui envoyer un de ses hommes de fer, promettant de le renvoyer comblé de présens. Le Maître de Livonie n'eut garde de s'y refuser, & l'on peut juger qu'il lui envoya le cavalier le plus beau & le plus adroit, & qu'il lui fit monter un superbe cheval très-bien dressé. Lorsqu'il fut arrivé à Moskow, le Prince manda les Grands, les Généraux & les autres personnes de marque, pour leur faire voir un spectacle nouveau & digne de leur attention. Au moment marqué, le cavalier entra armé de toutes pieces, dans une grande lice, joignant le palais du Prince, qu'un peuple innombrable entouroit de toutes parts. Il mania d'abord

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

son cheval de bonne grace, & après avoir fait une quantité d'évolutions, il enleva en passant le bonnet d'un des spectateurs, le jetta au milieu de l'arene, & courant de toute la vîtesse de son cheval, il le ramassa avec la pointe de sa lance. Iwan ravi de ce tour d'adresse, jetta un grand cri, & un peuple immense répondit sur le même ton aux acclamations du Souverain. Alors le cuirassier poussant à toutes jambes contre une muraille, baissa sa lance comme s'il eût voulu la rompre; mais quand il fut tout près il para son cheval, ramena sa lance sans toucher la muraille, & faisant faire une volte à son cheval il le ramena au milieu de l'arene; & après avoir encore manœuvré, il lança un javelot contre la même muraille, avec tant de force qu'il le fit voler en éclats. A chaque action du cavalier, la Cour & le peuple jettoient de grands cris. Enfin après que le cavalier eut fait une quantité de tours de force & d'adresse, le Grand-Duc le fit appeller, loua beaucoup son habileté, & le renvoya comblé de bienfaits. On peut juger par la surprise des Moscovites, du peu de connoissance qu'ils avoient de l'art de dresser les chevaux, & de leur peu d'adresse à se servir de leurs armes : peut-être Ivan

XXXIV. [...]R DÉRIC DE SAXE.

avoit-il voulu leur en inspirer le goût par ce spectacle, & prouver au peuple que s'il avoit été vaincu & dans le cas de consentir à la paix, c'est que ses soldats avoient eu à combattre des hommes fort extraordinaires pour eux (1). Quelque singuliere que soit cette anecdote, on ne peut la révoquer en doute : Brédenbach, qui la rapporte à la suite de sa relation de la bataille de Pleskow, atteste qu'il tenoit l'une & l'autre de Philippe Olmen, qui étoit Prédicateur & Bénéficier de l'église de Derpt, pendant la grande guerre de Livonie, qui nous reste à décrire ; & il ajoute que Philippe étant à Derpt, avoit souvent oui raconter ces événemens par des Gentilshommes âgés & d'une grande considération, qui en avoient été témoins (2).

(1) Les Russes de Pleskow & de Novogorod, ainsi que ceux de l'Ingrie, étoient bien *habitués* à se mesurer avec les Livoniens, avec qui ils avoient entretenu une guerre sanglante, presque sans interruption ; mais il paroît que c'est la premiere *fois* que les Russes des environs de Moskow, ou si l'on veut, les Moscovites, ont combattu contre les Teutoniques : à moins qu'on ne veuille *dire* que c'étoient eux qui étoient déja venus se faire battre à Maholm l'année précédente.

(2) Nous avons déja parlé ailleurs (*tom. 3. pag. 418. note 1.*) de cet Olmen, qui est le véritable auteur de l'histoire de la guerre de Livonie, puisque Bredenbach nous apprend lui-même qu'il n'a écrit que sur ses mémoires & à sa requisition, ou pour mieux

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

Treve de 50 ans entre les Moscovites & les Livoniens.

Si on examine le parallele que nous venons de faire des deux armées, & que l'on suppose, comme il est très-vraisemblable, que les Moscovites, piqués de se voir arrêtés par une poignée de monde, sont revenus souvent à la charge, on se figurera aisément l'étendue de leur perte : mais rien ne prouve mieux combien cette victoire fut glorieuse & utile aux Livoniens, que la paix ou plutôt la treve de 50 ans, qu'elle leur procura. La plupart des historiens rapportent qu'Iwan demanda la paix à Plettenberg ; mais cela n'a aucune vraisemblance, & c'est bien assez pour la gloire des Livoniens que le Grand-Duc y ait consenti. Si les écrivains de la Livonie ne nous apprenoient pas le contraire, on seroit tenté de croire que la paix, ou plutôt la

dire, qu'il n'a fait que lui prêter sa plume. L'autorité de Bredenbach est donc du plus grand poids, pour les faits pris en général ; mais il n'en est pas de même, pour les détails ; la date de la bataille de Pleskow qu'il marque en 1500, peut être une faute de copiste ou d'impression, mais les détails exagérés de cette bataille sont la faute d'Olmen qui s'est laissé entraîner par la prévention, ou qui a cru trop légérement sur la parole des guerriers, qui diminuoient leur perte & grossissoient celle des ennemis, pour embellir leur triomphe : mais, je le répete, personne ne pourra douter raisonnablement, sur un pareil témoignage, que les Livoniens, après avoir remporté une victoire signalée & très-fatale aux ennemis, n'ayent envoyé un cavalier à Moskow, à la demande du Grand-Duc.

XXXIV. Frédéric de Saxe.

treve entre les Livoniens & les Moscovites, a été ménagée par un Légat du Pape. Alexandre VI, voulant ou prétextant de vouloir faire la guerre aux Turcs, avoit envoyé un Cardinal avec le titre de Légat *a Latere*, dont la mission s'étendoit en Hongrie, en Bohême, en Pologne, en Lithuanie, en Livonie & en Russie; & il avoit adressé des brefs aux Rois de Hongrie & de Pologne : ce qui fait présumer qu'il en avoit pareillement envoyé un aux Livoniens. Plettenberg ayant député, sans qu'on sache l'objet de cette mission, un nommé Jean Hildorf au Roi de Pologne, Alexandre lui avoit fait dire par le retour de cet envoyé, les raisons qui l'avoient engagé à songer à la paix : ses motifs, disoit-il, étoient les sollicitations du Pape, & une lettre que les Conseillers du Grand-Duc de Moscovie devoient avoir écrite aux Lithuaniens pour les engager à traiter à des conditions raisonnables : ce qui l'avoit déterminé à promettre au Légat d'envoyer des Ambassadeurs en Russie conjointement avec ceux de la Livonie. Comme le Roi n'avoit pas reçu de nouvelles de Plettenberg depuis le départ de Hildorf, il lui écrivit pour répéter les mêmes choses, & ajouta qu'il avoit déja envoyé ses Ambassadeurs

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

à Smolensko, l'exhortant de faire partir incessamment les siens pour le même endroit; les Ministres Polonois, disoit-il, ne pouvant rien régler pour la Livonie, sans savoir ses intentions. Le Roi finissoit sa lettre en mandant au Maître de Livonie que ses troupes venoient de prendre aux Russes la forteresse de Popowagora; mais cet événement étoit si récent qu'il n'en avoit pas encore reçu le détail. La lettre du Monarque Polonois est datée de Vilna le 7 décembre 1502 : ce qui prouve que Cromer & Kojalowicz se sont trompés en marquant cette année le commencement de la treve de six ans, qui se fit entre les Lithuaniens & les Moscovites.

Cod. Pol. tom. 5. pag. 164.

On est surpris qu'Alexandre, après avoir manqué deux fois de donner à Plettenberg le secours qu'il lui avoit promis par le traité de 1501, ait voulu se réunir à lui pour faire la paix avec les Moscovites. Il croyoit apparemment qu'il lui seroit avantageux de faire cause commune dans cette occasion avec le vainqueur de Pleskow : c'est ce que Kojalowicz semble insinuer, en disant que les Moscovites ayant été fort affoiblis par la perte de cette bataille, les Lithuaniens espérerent de pouvoir faire la paix à des

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

conditions raisonnables (1). Plettenberg s'étant vu à deux doigts de sa perte par l'abandon de ses alliés, ne se soucia point apparemment de se joindre à eux lorsqu'il ne s'agissoit plus que de faire la paix, & n'envoya pas de Députés à Smolensko. Selon Arndt, le Maître de Livonie fit parvenir les premieres propositions par écrit au Grand-Duc, qui les accepta sur le champ. Les Ambassadeurs d'Iwan étant arrivé à Gisélern, où Plettenberg les traita magnifiquement, on travailla à rédiger le traité, qui fut divisé en 54 articles : comme on n'a trouvé aucune copie de cet acte en Livonie, on ne peut pas en donner le détail : on sait seulement que les parties convinrent d'une treve de 50 ans, & que le traité fut scellé au mois de septembre de l'an 1503. Ce traité fut publié solemnellement à Pleskow au son de toutes les cloches & au bruit du canon de la place.

Chr. Liv. pag. 177.

Ibid.

Gadeb. p. 266.

Les Russes inquiétent la Livonie sans rompre la treve.

Le Roi de Pologne fit aussi une treve avec le Grand-Duc de Moskow, son beau-pere, mais elle fut bien différente

* *Hist. Lith. pag. 294.*

Ibid. 322.

(1) *Attrito hac Livonicâ clade Mosco, in Lithuania sperabatur facilior perpetuæ pacis stabiliendæ ratio.* Hist. Lithuan. pag. 295.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

de celle qu'avoit faite Plettenberg : on obtint avec peine, dit Kojalowicz, une treve de 6 ans, encore fut-ce à des conditions assez honteuses; & ce qu'il y a de pire, c'est que les Moscovites ne la garderent pas, puisqu'ils firent une irruption en Lithuanie quatre ans après. Mais la paix que Plettenberg avoit faite étoit pour 50 ans, & les Moscovites la garderent (1). Il est vrai que Vassili, fils & successeur d'Iwan, menaça la Livonie; car nous voyons par l'extrait d'une lettre de Plettenberg du 27 novembre 1506, qu'il se croyoit dans un grand péril, puisqu'il avoit obtenu des indulgences pour ceux qui le secoureroient. La même chose arriva encore quelques années après. Jules II ayant accordé des indulgences à ceux qui donneroient quelque secours aux Chevaliers Teutoniques de Livonie, contre les Russes & les Tartares, on publia, dit Tritheme, les indulgences de la Croisade dans le

Gebhardi. pag. 471. in not.

Annal. Hirsaug. tom. 2. pag. 663. Edit. S. Galli. 1690.

(1) Plettenberg avoit promis un voyage de la Terre-Sainte, mais sa santé ne lui ayant pas permis de l'entreprendre, il y envoya à sa place en 1504, le Commandeur de Fellin. Le Commandeur qui avoit demandé qu'on lui donnât la qualité d'Envoyé de l'Ordre, partit avec une suite de 50 chevaux pour la Cour de l'Empereur, & de-là pour Rome, où on lui donna des lettres de recommandation; après quoi il s'embarqua pour la Terre-Sainte, & revint heureusement en Livonie. *Arndt. pag. 177.*

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

diocefe de Wurtzbourg, depuis le premier dimanche de carême de l'an 1511, jufqu'à la fête de la Ste. Trinité; ce qui avoit été fait avec fuccès depuis trois ans dans les autres diocefes de l'Allemagne: ces derniers mots perfuadent que la publication des indulgences à Wurtzbourg n'avoit pas été faite en vertu d'une conceffion nouvelle, mais que c'étoit une fuite de la premiere. La demande de ce fecours prouve certainement que les Livoniens étoient menacés; mais les Ruffes ne ravagerent pas leurs frontieres, comme Tritheme le prétend: car les annales de la Livonie ne difent rien de ces évémemens. Les Livoniens firent à la vérité divers traités avec les Ruffes pendant les 50 années fuivantes; mais loin d'être des traités de paix, ces accords ne regardoient que des objets de commerce: toute la fuite de l'hiftoire attefte que les Mofcovites garderent la treve de 50 ans, conclue en 1503. Après avoir tiré tout le fruit poffible de fa victoire, Plettenberg, auffi grand pendant la paix qu'à la guerre, ne fongea qu'à faire le bonheur de fes fujets; mais nous fommes obligés d'abandonner ces détails pour reprendre le fil des affaires de la Pruffe, que nous avons perdu de vue depuis long-tems.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

Plainte du Roi de Pologne au Pape.

La mort de Jean-Albert, Roi de Pologne, & les embarras où son frere Alexandre s'étoit trouvé au commencement de son regne, avoient procuré quelques momens de tranquillité au Grand-Maître. Il est vraisemblable que le nouveau Roi n'avoit pas tardé à faire sommer Frédéric de venir lui rendre hommage; mais ce ne fut qu'en 1504 qu'il put se rendre dans la Prusse Royale, tant pour recevoir lui-même le serment de ses sujets, que pour être à portée de contraindre le Grand-Maître à lui rendre l'obéissance qu'il prétendoit. Alexandre vint effectivement en Prusse au printems de l'an 1504, & visita les villes de Thorn, de Marienbourg, d'Elbing & de Dantzig, dont il reçut l'hommage; mais le Grand-Maître, qui avoit été instruit à tems de ce voyage, étoit parti pour l'Allemagne, afin d'éviter les sommations auxquelles il s'attendoit, & pour solliciter le secours de l'Empereur. La circonstance n'étoit pas favorable; la division qui régnoit alors en Allemagne & en Italie, avoit dû lui faire préjuger que ses demandes seroient inutiles; aussi tout ce que l'Empereur & divers Princes de l'Empire firent en sa faveur, fut de tâcher de persuader au Roi de Pologne, par l'entremise de leurs Ambassadeurs,

Schutz. fol. 403 verso. 1504.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

que les raiſons que le Grand-maître avoit eues de s'abſenter, étoient véritables, & que ſes affaires exigeoient effectivement ſa préſence en Allemagne.

Schutz. fol. 403 verſ. 1505.

Alexandre ne prit pas le change; mais comme d'autres affaires l'empêchoient de ſonger à attaquer les Chevaliers Teutoniques, il envoya un Ambaſſadeur à Rome pour ſe plaindre vivement du Grand-Maître, & demander au Pape la confirmation du traité de 1466. Jule II, qui occupoit alors la chaire de St. Pierre, écouta l'Ambaſſadeur Polonois, & ſans faire attention que ſes prédéceſſeurs avoient refuſé de confirmer cette paix, malgré toutes les inſtances des Polonois, il adreſſa un bref au Grand-Maître, en date du 11 mai 1505, en forme d'avertiſſement à la vérité, mais cependant très-menaçant: après avoir rapporté la demande du Roi de Pologne, il l'avertiſſoit de ne pas différer de lui rendre hommage, & à demander lui-même au St. Siege la confirmation de la paix, diſant que s'il s'y refuſoit, il accorderoit ladite confirmation à la demande du Roi de Pologne. Pour l'intelligence de ceci, il faut ſe rappeller que le Roi Caſimir & le Grand-Maître Louis d'Erlichshauſen étoient convenus qu'ils demanderoient conjointement la confirma-

tion du traité de Thorn de l'an 1466.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

Le Grand-Maître s'adresse à la diete de Cologne.

Schutz. fol. 440 vers. & 404 & seq.

1505.

Le premier soin du Grand-Maître, fut d'envoyer des informations au Pape, pour le mettre au fait de cette affaire : après quoi il eut recours à Maximilien & à la diete assemblée à Cologne au mois de juillet, & fit publier un mémoire adressé à l'Empereur, aux Electeurs, aux Princes & à tous les Etats de l'Empire, pour mettre en évidence la conduite que les Polonois avoient toujours tenue à l'égard de l'Ordre, & l'injustice avec laquelle ils avoient contraint le Grand-Maître Louis d'Erlichshausen, de signer une paix ruineuse qui contenoit plusieurs articles contraires tant au droit naturel, qu'à ceux de l'Eglise & de l'Empire. Le Grand-Maître finissoit, en demandant que le Pape, l'Empereur, les Cardinaux, les Rois & les Princes Chrétiens qui aimoient la justice, voulussent décider, s'il étoit obligé ou non, de rendre hommage au Roi de Pologne, en vertu d'un semblable traité. Nous ne rendrons pas un compte détaillé de cette piece, parce qu'il faudroit répéter ce qu'on a déja vu fort en détail, & que d'ailleurs nous avons développé au commencement du Magistere de Truchsés, les principales raisons qui servoient de fondement à la con-

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

duite de l'Ordre (1). L'Empereur ayant vu le mémoire du Grand-Maître, écrivit au Pape & aux Cardinaux; mais nous n'avons que la lettre adressée à ces derniers. Après avoir fait un grand éloge de l'Ordre & des services qu'il avoit rendus à l'Eglise, Maximilien parle de la paix de 1466, que le Grand-Maître avoit été forcé de conclure pour ne pas perdre toute la Prusse, sans avoir obtenu la confirmation, ou plutôt le consentement du Pape & de l'Empereur, auxquels, dit-il, les Chevaliers sont immédiatement soumis, selon le droit Divin & naturel. Il parle ensuite

Ibid. fol. 409 verſ. & ſeq.

(1) Le mémoire du Grand-Maître, qui remplit 11 pages d'impression *in-folio*, est rapporté par Schutz, mais il paroît qu'il y a une lacune, puisque l'article de la paix faite à Brzesc en 1436 y est omis. Le Grand-Maître rapporte la suite des événemens & la plupart des traités, depuis l'entrée de l'Ordre en Prusse. Le mémoire n'est pas mal fait, & c'est un assez bon cannevas pour l'histoire, quoiqu'il y ait encore d'autres omissions que celle de la paix de Brzesc. Il est surprenant que Venator, qui cite ce mémoire, n'en ait pas fait la base de son ouvrage; en y ajoutant les faits les mieux avérés qu'on rencontre dans les historiens qu'il a consultés, cela auroit mieux valu que la rapsodie qu'il nous a donnée jusqu'à l'époque de la perte de la Prusse. Je dis jusqu'à cette époque, parce que le reste de son ouvrage vaut beaucoup mieux que le commencement: les faits exigent moins de discussion, & il rapporte plusieurs choses qu'il pouvoit savoir, étant plus rapprochées de son tems, & qu'on trouveroit difficilement ailleurs.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

de ce que le Grand Maître actuel avoit refusé de rendre hommage à la Pologne, conformément à la défense qui lui en avoit été faite, & se recrie contre le bref du Pape, dont les Polonois avoient surpris la Religion. Il marque la grande répugnance qu'auroient les Princes de l'Empire à voir l'Ordre Teutonique soumis à une Puissance étrangere, promet de le secourir, & veut engager le Pape à employer tous les moyens de le rétablir dans ses domaines; d'autant, dit-il, que les Polonois n'avoient aucun titre valable, ni aucun droit, pour s'emparer de la moindre partie des biens de l'Ordre. Il finit en engageant les Cardinaux à s'employer auprès du Pape afin qu'il casse & révoque le bref qu'il avoit adressé au Grand-Maître, & que, loin d'accorder une confirmation que tous ses prédécesseurs avoient refusée, il s'emploie à rétablir l'Ordre dans tous ses domaines. Cette lettre est datée de Cologne, le 4 août 1505. Celle que Maximilien écrivit au Pape étoit vraisemblablement de la même date. Si les sollicitations du Grand-Maître & de l'Empire ne purent déterminer le Pape à s'employer au rétablissement de l'Ordre, elles produisirent au moins un bon effet, en l'engageant à rejetter les demandes ultérieu-

Ibid. fol. 410 & seq.

res des Ambassadeurs Polonois qui n'obtinrent plus rien de la Cour de Rome.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

Mort du Roi de Pologne. Sigismond lui succede.

1506.

Le Roi Alexandre, trop occupé d'ailleurs pour prendre d'autres mesures contre l'Ordre, le laissa tranquille jusqu'à sa mort arrivée le 19 août 1506. Comme ce Prince ne laissoit pas d'enfans, les Polonois lui donnerent son frere cadet pour successeur. Sigismond fut élu Roi de Pologne par acclamation, le 20 octobre 1506, & couronné à Cracovie le 24 janvier de l'année suivante. Comme le Grand-Maître, qui étoit retourné en Prusse, se doutoit bien que le nouveau Roi ne tarderoit pas à le sommer de lui rendre hommage, il crut devoir prendre les mesures que les circonstances sembloient demander. Ce Prince, bien résolu de ne pas plier sous le joug de la Pologne, ne cherchoit à s'en affranchir que par la voie de négociation, & n'aimoit pas la guerre : Pauli en rapporte une preuve remarquable dans la réponse qu'il fit à ses Conseillers, qui vouloient le porter à se venger de l'Evêque de Warmie, qui lui avoit refusé les titres qui lui appartenoient. D'ailleurs il étoit certain que l'Ordre ne pouvoit se soutenir contre la Pologne, s'il n'étoit puissamment aidé de l'Empire, & il n'y voit guere d'apparence qu'il pût obtenir

nir les secours, qu'on lui avoit promis depuis si long-tems.

Dans cet embarras, Frédéric convoqua un Grand-Chapitre à Mémel, où Plettenberg, Maître de Livonie, assista. On y résolut de ne rien négliger, pour se préparer à la guerre, mais de ne pas la commencer; on décida encore que le Grand-Maître partiroit pour l'Allemagne, afin d'avoir un prétexte pour se dispenser de l'hommage, & qu'en attendant la Prusse seroit gouvernée par un Lieutenant du Magistere. On avoit levé successivement trois contributions en Prusse, dit Léon; la premiere avoit rapporté 95000 marcs, la seconde 94000, & l'on ne sait rien de la troisieme, sinon, que ceux qui avoient conseillé d'établir ces taxes extraordinaires, n'avoient pas manqué d'en faire leur profit. On chercha à convertir ces sommes en or, ajoute cet historien, afin que le Grand-Maître pût les emporter plus aisément: elles étoient apparemment destinées à lever des troupes en Allemagne, si la guerre avoit lieu avec la Pologne (1). Avant

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

Chapitre de Mémel. Départ du Grand-Maître.

Leo. pag. 337 & seq.

Pauli. pag. 384 & seq.

1507.

(1) Il n'y a que Léon qui parle de ces sommes qui furent levées dans la Prusse Teutonique avant le départ du Grand-Maître, & cet écrivain se trompe

XXXIV. Frédéric de Saxe.

de partir, Frédéric voulut laisser un monument de sa justice aux Prussiens, en faisant une ordonnance pleine de sagesse : suivant Léon, elle est divisée en 48 articles, mais Pauli en compte 50. Pour ne pas entrer dans de trop grands détails, nous remarquerons seulement qu'il étoit ordonné que chaque habitant se pourvoiroit d'une armure complette, ainsi que d'une arbalête ou d'une arquebuse, sous peine de perdre le droit de bourgeoisie. Les autres articles de cette ordonnance parurent si sages à l'Evêque de Warmie, qu'il l'adopta pour les domaines de sa dépendance. Le Grand-Maître ne pouvoit faire des loix sans l'avis de son Chapitre, & celles-ci furent probablement rédigées dans celui qu'il avoit convoqué à Mémel : mais il est remarquable que les écrivains Prussiens ne parlent point de la convocation des Etats ; ce qui paroît montrer que l'ancienne constitution de la Prusse n'admettant pas d'Etats, les sujets de l'Ordre s'étoient laissés gouverner depuis 1466, selon les anciens usages ; & que la prétention que les Prussiens avoient

---

en marquant la tenue du Chapitre de Mémel en 1504.

eue avant la grande révolte, d'ériger la Prusse en pays d'Etats, n'étoit qu'un moyen qu'ils avoient imaginé pour venir à bout de leurs projets.

Le Grand-Maître, ayant nommé Guillaume d'Isenbourg, Lieutenant du Magistére, partit pour l'Allemagne (1), où il ne trouva pas les Princes mieux disposés, ou plus en état de lui donner des secours effectifs qu'ils ne l'avoient été auparavant. Sur ces entrefaites les Polonois se plaignirent que le Maréchal de l'Ordre, qui résidoit à Holland, protégeoit ceux qui commettoient du désordre dans la Prusse Royale, quoiqu'il ne soit pas probable que les Teutoniques aient voulu risquer de hâter une guerre dont ils devoient craindre les suites; & plusieurs personnes conseilloient au Roi de prendre les armes, d'autant que les Teutoniques avoient approvisionné leurs forteresses de toutes sortes des munitions de guerre. Le Grand-

1507.

1508.

1509.

(1) Suivant Hartknoch, *Differt. 19, pag. 448*, ce fut l'Evêque de Poméfanie qui fut nommé Gouverneur de la Prusse pendant l'absence du Grand-Maître : mais il est probable que, malgré qu'il fût membre de l'Ordre, il n'avoit été nommé que comme Adjoint ou Conseiller d'Isenbourg, parce que l'on ne voit pas qu'on ait jamais fait un Lieutenant du Magistere hors de la classe des Chevaliers.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

Maître, de son côté, fit citer à la diete de Worms, les villes de Dantzig, d'Elbing & de Thorn, pour s'être révoltées contre leurs Souverains; mais Sigismond leur défendit de comparoître, & promit de répondre pour elles. Comme le Grand-Maître insistoit toujours à ce que des juges impartiaux décidassent s'il étoit obligé ou non, de rendre hommage à la Pologne, l'Empereur engagea le Roi Sigismond à se prêter à la tenue d'un congrès pour tâcher d'ajuster cette difficulté à l'amiable.

Congrès de Posnanie. *Schutz. fol. 432 & seq.* 1510. *Ibid. fol. 434.*

Le congrès fut indiqué à Posnanie, où se rendirent les Commissaires du Roi de Pologne & du Grand-Maître, ainsi que les Ambassadeurs de l'Empereur, du Roi de Hongrie, & de beaucoup d'Electeurs & d'autres Princes de l'Empire. Le Nonce du Pape n'arriva pas à tems, dit Pauli; mais on voit par le discours d'un des Ambassadeurs Polonois, que le congrès avoit eu lieu à la demande du Souverain Pontife, de l'Empire & du Roi de Hongrie. Les conférences commencerent le 5 juillet 1510, & ce fut l'Evêque de Pomésanie, qui porta la parole pour l'Ordre Teutonique (1).

(1) Suivant un mémoire que le Grand-Maître de

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

Schutz nous à conſervé les différens diſcours qui ont été tenus de part & d'autre ; ils rempliſſent près de 18 pages d'impreſſion *in-folio;* ainſi, quelque court que pût être l'extrait que nous en donnerions, il ſeroit toujours trop long pour le lecteur, car il faudroit répéter ce que nous avons déja rebattu tant de fois. Nous nous contenterons donc de remarquer deux choſes ; l'une que les Ambaſſadeurs Polonois nierent dans leurs mémoires, les verités les plus inconteſtables, & avancerent hardiment les fauſſetés les plus manifeſtes, telles que d'aſſurer que les Rois de Pologne avoient été les fondateurs de tous les Evêchés de la Pruſſe ; & la ſeconde, qu'ils s'appuyerent encore pluſieurs fois ſur la fameuſe ſentence des Nonces de 1339, ſans cependant la nommer explicitement, quoiqu'elle eût été annullée ſi ſouvent par les traités & les ſermens des Rois de Pologne. On voit que Sigiſmond étoit bien imbu des principes de ſes pré-

Ibid. fol. 439 verſ.

Cronberg préſenta à l'Empire en 1532, le congrès de Poſnanie avoit été indiqué pour la St. Jean : Herman, Coadjuteur de Fulde, Erneſt Comte de Mansfeld & le Docteur Théodoric de Vuitzleben, étoient les Commiſſaires de l'Empereur. *Cod. Pol. tom.* 4. *pag.* 287.

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE. décesseurs & que ses Ambassadeurs les suivoient fidélement. On ne put s'accorder sur aucun point à Posnanie ; mais on convint qu'on s'assembleroit une seconde fois, pour tâcher de s'accommoder, & c'est tout ce que ces conférences produisirent.

Mort du Grand Maître. La mort du Grand-Maître arrivée la même année, fit évanouir le projet d'un second congrès. Après avoir quitté la Prusse, ce Prince se tint presque toujours à Rochlitz, & fut attaqué d'une fameuse maladie qui dura deux ans, suivant les uns, & près de trois ans, selon d'autres. Une hémorragie qui ne discontinua point pendant deux jours, occasionna vraisemblablement l'hydropisie qui l'emporta le samedi d'après la Ste. Lucie, suivant la chronique des Wablingen, c'est-à-dire, le 14 décembre de l'an 1510. Frédéric fut inhumé à Meissen dans le tombeau de ses ancêtres.

Schatz. fol. 440 vers. Henneberg. pag. 206. Fabricius. lib. 7. pag. 848. Pauli. pag. 387. 1510.

Pag. 387. Pauli rapporte que ce Grand-Maître reçut dans l'Ordre des personnes de mérite sans faire attention à leur extraction ; & quelques historiens ont déjà dit la même chose de quelques-uns de ses prédécesseurs : mais il ne faut pas inférer de là, qu'on admettoit au nombre des Chevaliers, des personnes qui n'avoient

XXXIV. FRÉDÉRIC DE SAXE.

pas toutes les qualités requises ; ce seroit mal connoître l'ancienne noblesse, & sur-tout celle de l'Empire, qui a toujours été jalouse de ses prérogatives. L'Ordre Teutonique avoit alors une troisieme classe de Religieux, qui n'existe plus depuis long-tems, & qui étoit beaucoup plus nombreuse que celle des Chevaliers ; c'étoit celle des Freres Servans. Il est vrai que les Chevaliers occupoient exclusivement les premiers emplois ; mais les Freres Servans ne laissoient pas d'être très-considérés, & même de jouer un grand rôle, si on fait attention à l'influence qu'ils avoient dans l'élection des Grand-Maîtres, comme nous le dirons en son lieu. C'étoit dans cette classe qu'on recevoit les personnes, quelque distinguées qu'elles fussent par leur mérite, quand elles n'avoient pas les qualités requises, pour être admises dans celle des Chevaliers. Frédéric savoit trop bien les maux que la jalousie des Chevaliers de différentes provinces avoit occasionnés à l'Ordre, pour jetter une nouvelle pomme de discorde au milieu de ses freres, tandis qu'il étoit si important qu'ils fussent parfaitement unis. Le Grand-Maître abolit, probablement avec le consentement du Grand-Chapi-

Hartk. Dissert. 19, pag. 448.

[redacted]
XXXIV.
Frédéric de Saxe.

tre tenu à Mémel en 1507, les Commanderies de Balga & de Brandebourg, dont il unit les revenus à la Grande-Maitrise, & y nomma des Avoués à la place des Commandeurs ; ce qui est d'autant plus surprenant, que ces deux villes étoient les résidences de deux Grands-Officiers de l'Ordre, Brandebourg du Grand-Hospitalier & Balga du Trapier.

Fin du septieme Tome.

